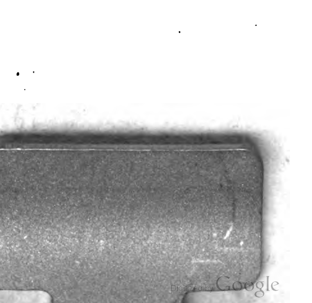


W C.

TRAICTE' DE LA COVR, OU INSTRUCTION des COURTISANS.

Par Monsieur DU REFUGE.

Derniere Edition.



A AMSTERDAM,
Chez les ELZEVIERS.
CIↃ IↃC LVI.







L feroit ce me femble fuperflu de loüer ce Livre: ceux qui ont leu les Editions precedentes le doivent connoitre. Et ceux qui ne l'ont point leu, peuvent le lire & juger de fa valeur. Quant à ceux qui font vanité d'emprunter le jugement & l'authorité d'autruy, pour appuyer leur raifonnement; je ne me connois en aucune façon capable de leur fervir de garant: Mais pour ne les laiffer pas depourveus, puis qu'ils ayment tant à parler par la bouche des habiles, j'oferay icy leur dire que ce traicté eft en une haute eftime parmy eux. Si le nom de l'Autheur qui n'a point paru dans les editions Françoifes precedentes, (que je fçache) fe rencontre à la premiere page de celle-cy, j'efpere qu'on ne m'en fçaura pas mauvais gré, &

que si sa modestie, ou d'autres raisons que j'ignore, ont esté cause qu'on ne l'y a point mis, la dignité de cet ouvrage, jointe à l'avantage que peut apporter l'exemple d'un homme de mesme robe à ceux qui ont de bonnes inclinations, & qui sont nez gentils-hommes, authorisera l'avance que i'ay osé faire de le nommer. Ie dis l'avantage que peut apporter l'exemple d'un de mesme robe, à ceux qui sont nez gentils-hommes, pource que j'estime qu'ils suivront bien plustost celuy de Monsieur du Refuge lors qu'on le nommera & qu'on leur dira qu'il l'estoit, qu'ils ne seroyent esmeus par la vie ou les meurs d'un Theologien ou d'un jurisconsulte, s'il arrivoit, qu'on les leur proposât pour exemple. I'ay remarqué en plusieurs (lesquels d'autre part sont enclins à suivre la vertu) un certain mépris des occupations qui pourroyent les divertir des exercices du corps, comme les croyant indignes d'eux, & plus propres

pres à ceux qu'ils appellent pedans, ou au moins inutiles aux perſonnes de leur profeſſion. I'advoüe que mon opinion eſt fort éloignée de cette regle, & que la pente que i'ay à croire qu'elle n'eſt pas ſi égarée du droit chemin que la leur, m'oblige icy à les faire reſouvenir qu'ils ſont hommes raiſonnables, (au moins par priorité d'ordre) avant qu'eſtre nobles: & qu'encore qu'ils penſent que cette qualité ſoit inſeparable d'eux, ils ne ſe la peuvent mieux aſſeurer, qu'en ſe ſervant comme ils doivent de leur raiſon, pour illuminer leur connoiſſance, & pour conduire leur volonté. Il me ſemble auſſi que les hommes qui ont acquis dés le berceau des habitudes plus relevées que le commun, ſont bien plus capables, (lors qu'ils veulent y joindre l'eſtude des bons livres) en écrivant, d'aporter de l'utilité aux autres, (ce que la ſocieté attachée à nôtre nature nous ordonne en general) que ceux qui n'ayant pas

reçeu cette impreſſion dés leur ieuneſſe, n'ont pas auſſi cette liberté ſi requiſe dans les productions d'un honneſte homme, & qu'outre celà leurs intereſts, cauſez aſſez ſouvent par la plus baſſe de toutes les paſſions, qui eſt l'avarice, reglent en partie leurs ouvrages. Neantmoins comme i'ay quelque raiſon de penſer que le traicté de la Cour appuye mon raiſonnement en ce ſens, je n'ignore pas, qu'en pluſieurs autres ſens il ne puiſſe ſouffrir de grandes exceptions.

V. O. M. P. M. P. S.

TABLE

Des AVTHEVRS alleguez tant dans le Texte, qu'és notes marginales.



Mmian Marcellin.

Appian.

Apollonius Tyaneus.

Aristote.

Athenée.

Aulus Gellius.

Ausone.

Carion.

Cassiodore.

Cecilius.

Ciceron.

S. Chrysostome.

Dion Cassius.

Dionysius Halicarnasseus.

Ennius.

Eobanus.

Euripide.

Heliodore.

Herodote.

Hesychius.

Horace.

Iulian l'Apostat.

Iustin l'historien.

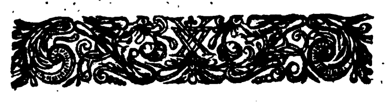
Iuvenal.

Laberius.

Lam

Lampridius.
Lucian.
Mamertinus.
Martial.
Menander.
Nicetas Choniates.
Ovide.
Petronius.
Plaute.
Pline le jeune.
Polybe.
Publianus Mimus.
Q. Curce.
Rufinus.
Salomon.
Salluste.
Seneque le Philosophe.
Seneque le Tragique.
Symmaque.
Suetone.
Stobée.
Suidas.
Synesius.
Tacite.
Theognis.
Velleius Paterculus.
Xiphilin.

TRAI-



TRAICTÉ DE LA COVR.

PREMIERE PARTIE.

En laquelle est fort amplement deduit & traicté des advantages, & principales parties requises & necessaires à un Courtisan.

CHAP. I.

1. *De l'incertitude, varieté, & diversité de la Cour.*
2. *A la Cour plus de hazard que de conduitte.*
3. *Aux avancemens de la Cour le hazard est meslé avec la conduitte.*
4. *Excuse de l'Autheur sur son Escrit. Ordre & division de tout le Traicté.*



ENTRE toutes les sortes de conversations la plus meslée, & ensemble la plus difficile & espineuse est celle de la Cour. En laquelle n'ayant ordinairement autres qui se jettent, que ceux qui sont poussez ou d'ambition, ou de desir de faire leurs affaires : comme ces passions là sont violentes, & qu'elles doivent estre encores d'avantage en ceux-

qui se resolvent à une si penible vie, aussi leurs mouvements sont violents, leurs rencontres rudes & fascheuses, & d'autant plus frequentes, que plus de gens tendent à mesme but. Que s'il est besoin de retenuë, leur dissimulation est plus couverte, & leurs finesses sont plus malicieuses, & ayans necessairement à se mesler parmy l'orgueil & la vanité de ceux qui ont credit envers le Prince, bien souvent ne les pouvans contenter en leurs desirs aucunefois peu raisonnables: l'on court fortune de se ruiner plustost que de s'avancer.

La vanité est telle en ceste conduite, qu'il est du tout impossible d'en donner des reigles certaines. Et le meilleur conseil en ce subjet est celuy qui se prend sur le champ, faisant comme l'on dict, la guerre à l'œil. Ce qui a faict que plusieurs en ceste varieté ont creu qu'aux avancements de Cour, il y avoit plus de rencontre & de hazard [a] que de conduite.

2. Et l'Empereur Sigismond pour faire voir à un sien Courtisan qui se plaignoit apres le service de plusieurs années, n'avoir receu aucun advantage de luy, que souvent telles fautes ne provenoient pas du

[a] *Tacit. Dubitare cogor, fato nascendi, ut cætera, ita principum inclinatio in hos, offensio in illos, an sit aliquid in nostris consiliis, liceatque inter abruptam contumaciam, & deforme obsequium, pergere iter ambitione ac periculis vacuum.*

du Prince, mais de la mauvaise fortune des Courtisans, luy presenta deux boëtes fermées, l'une remplie d'or, & l'autre de plomb: luy donnant le choix de l'une ou l'autre pour sa recompense. Ce Courtisan s'estant addressé à celle en laquelle estoit le plomb, pensant prendre celle où estoit l'or, il luy dict qu'il recogneust par là & accusast quant & quant sa mauvaise fortune, & non l'Empereur, [a] de ce qu'il n'avoit encore ressenty les effects de sa liberalité.

3. Si ne faut-il pas croire que tout soit fortuit en la Cour. Il en est comme du jeu de premiere & autres jeux, aux quels le hazard est meslé avec la conduite. Le bon joüeur ne laissera pas d'y perdre, si la fortune luy est contraire, mais si elle luy en dict, il la sçaura mieux mesnager qu'un autre. Et pouvons dire que non la Cour seulement, [b] mais toute nostre vie est de mesme.

Toutes-fois pour ce que la Cour est un theatre haut eslevé & exposé à la veuë de tout le monde, l'on y remarque mieux les jeux de la fortune. Il ne faut donc pas negliger les reigles plus ordinaires, & plus universelles, qui peuvent servir à ceste conduite, encores qu'elles ne reüssissent pas tousjours comme l'on s'est promis.

[a] *Cær. Iam reclusa pyxide aiebat Cæsar, videri palam, non suam voluntatem, sed ipsius fortunam obstitisse quo minus hactenus beneficium sit consecutus.*

[b] *Cicer. Vitam regit fortuna non sapientia.*

Plusieurs bons pilotes n'ont pas laissé de se perdre, non obstant la cognoissance & l'experience qu'ils avoient de la navigation : & d'autres moins entendus sans astrolabe ny boussole, sont venus à bout de longs & perilleux voyages. Pour cela toutesfois il ne faut pas conclure que nous devions sans art, sans science & sans boussole nous jetter à la mercy des vents.

4. Mais certes, j'eusse desiré que vous eussiez choisi un pilote plus experimenté que moy en cette mer, ne pouvant en la solitude, en laquelle je vis, vous en representer qu'une carte assez vague & incertaine, & y tracer les routes que le discours & les exemples du viel temps, (entretiens ordinaires de ma solitude) me peuvent enseigner. Car d'entrer aux exemples de ce temps, quand bien cela se pourroit faire avec plus de fruict, neantmoins ne se pouvant parler des vivans sans envie, il est plus seur de s'en taire.

5. Aussi j'estime que vostre intention n'est que je m'engage en tels discours de la verité, desquels vous avez plus de cognoissance que moy. Afin donc de pouvoir suivre quelque ordre en un subject si confus, je parleray premierement des parties que j'estime plus necessaires à un homme de Cour, puis de l'usage d'icelle en

ſa conduitte, ſoit pour s'advancer en credit, ſoit pour s'y maintenir, ſoit pour prevoir ſa cheute afin de la rendre plus douce & moins honteuſe.

CHAP. II.

1. *Parties plus requiſes & neceſſaires à un Courtiſan, premier chef, & ſubjet de cette premiere partie.*
2. DE LA CIVILITE'.
3. *De la bien-ſeance en la parole.*
4. *De la contenance.*
5. *Des accouſtremens, & de leur uſage.*

1. LEs parties plus neceſſaires à un homme de Cour, ſont la Civilité, & la promptitude de faire plaiſir à un chacun pour luy donner entrée: l'Accortiſe & dexterité pour le conduire par tout: & pour ſe maintenir la Patience, l'Humilité, la Hardieſſe, & la Suffiſance ou Capacité.

2. La Civilité conſiſte principalement en deux poincts pour la rendre accomplie. L'un eſt une certaine Decence, Bien-ſeance, ou bonne grace, à laquelle l'on ſe doit conformer tant que l'on peut: l'autre eſt une Affabilité agreable qui nous rende non ſeulement acceſſibles à tous ceux qui nous voudront aborder, mais auſſi faće deſirer noſtre hantiſe & converſation.

3. Cette Decence ou bonne grace re-

garde trois choses, la Parole, la Contenance, & les Vestemens. En la Parole faut que la voix soit nette, non enrouée, non trop haute, ny trop basse, non begue, mais distincte, les termes soient honnestes, ordinaires, intelligibles, & communs, non vils toutesfois ny affectez, mais propres à la chose.

4. En la Contenance faut que la rencontre du visage soit douce, & gracieuse, modeste, non affectée & sans grimaces, le port du corps bien-seant, sans gestes extraordinaires, en toutes actions ordinaires, soit boire, manger, ou autre semblable, monstrer modestie, & suivre ce qui est reçeu entre ceux avec lesquels nous conversons.

5. Aux Vestemens il faut estre propre, non superflu, & selon les façons qui courent, sans trop affecter les nouvelles, ny s'opiniastrer trop aux vieilles. Mais pour se bien regler en tout cecy l'on considerera la façon & contenance de ceux, qui ont reputation de posseder cette bien-seance, & qui par là se rendent agreables; afin de se conformer & dresser à leur imitation.

CHAP. III.

1. *De l'Affabilité en general, & en quoy elle consiste.*
2. *Aux Attraicts.*

3. A estre attentif à escouter.
4. Reprendre avec douceur & modestie.
5. Principalement necessaire aux Grands.
6. Dequoy doit estre accompagnée l'Affabilité.

1. L'Affabilité consiste en plusieurs choses, mais principalement à sçavoir accueillir bien, & humainement recevoir les personnes, les saluër, honorer, respecter, aller audevant & à la rencontre, les appeller, bref par signes exterieurs & carresses, les asseurant de nostre courtoisie, & bonne volonté : leur donnant avec gestes & façons attrayantes le plus de seureté & confiance que faire se pourra de nous pouvoir faire parler.

2. Ce n'est pas assez pour confirmer entierement l'esprit des hommes, & pour faire qu'ils croient estre aimez de nous, d'avoir une bonne volonté envers eux & un grand desir de leur ayder : mais il faut avec un visage agreable, un doux-courtois accueil les exciter & convier de nous accoster.

3. Et les ayant attirez de cette façon-là, les escouter avec signe de contentement & patience : Car celuy qui n'escoute ne se peut nommer affable, ny celuy semblablement qui interrompt le discours d'autruy, ou en contredisant, ou en voulant deviner ce qu'un autre veut dire.

Et advient ordinairement à telles gens de se rendre ridicules & confus avec perte de temps, se trouvans en leur opinion le plus souvent esloignez de ce que l'on leur veut dire. Outre qu'interrompre les conceptions de celuy qui parle, ou ne se rendre pas attentif, est un offence, & un grand tesmoignage de mespris.

4. Or principalement nous tesmoignerons nostre attention en respondant à propos avec jugement & douceur : fuyans tant que faire se pourra les rudes & aigres reparties, faisant naistre en ceux qui parlent à nous l'esperance de pouvoir aisément nous approcher & parler toutes & quantesfois qu'ils voudront.

5. Mais encore que cette facilité à entendre & respondre soit necessaire à toutes sortes de gens, & en toutes sortes de rencontre, elle l'est neantmoins davantage aux grands qui ont à traicter affaires. Car leurs inferieurs entrans en opinion que ceux qui en usent ainsi se rendent esgaux à eux, sont par là tellement asseurez, qu'ils ne craignent point de se descouvrir ouvertement de toutes leurs pensées, & de tous leurs desseins, comme si c'estoit à leurs compagnons, ou à leurs amis : de façon que l'on peut dire que ceux là tiennent la clef des cœurs des hommes.

Mais

Mais comme l'honneur qu'un grand nous faict, ne nous est pas agreable seulement pour le regard de sa personne, ains aussi pour ce que les caresses nous apportent plus de credit envers ceux qui sont presens : de mesme le mespris qu'un grand faict de nous, ne nous fasche pas seulement à cause de sa personne, mais nous est insupportable pour le peu d'estime, en laquelle l'on nous tient apres nous avoir veu ainsi mal-traicter.

6. Toutes-fois encore que cette affabilité doive estre accompagnée de douceur, ce n'est pas à dire qu'elle ne doive estre aussi accompagnée de la Gravité & Decence sortable à nostre condition & nostre estat.

Mais comme l'harmonie naist d'une douce & judicieuse correspondance du ton aigu & du grave, ainsi l'affabilité doit estre meslée de la douceur & de la severité, ou pour mieux dire doit estre comme un moien entre ces deux extremitez, de façon que l'une n'espouvante ceux qui auront affaire à nous & l'autre ne nous avilisse envers eux: mais qu'elle soit pleine de dignité & d'une agreable rencontre selon la qualité des affaires, des personnes, des autres circonstances, comme l'Empereur Manuel le conseille à Paleogue son fils.

CHAP. IV.

1. *Les poinctes & plaisantes rencontres sont partie de l'affabilité.*
2. *De quelle maniere il faut user.*
3. *Quelles doivent estre les rencontres & gausseries.*
4. 5. 6. 7. *Quelles il faut eviter & fuir.*
8. 9. *Des diverses sortes de Rencontres.*

1. LEs pointes & plaisantes Rencontres sont aussi part de l'affabilité; & servent à assaisonner nostre parler, la nature ayant donné le riz à l'homme pour donner relasche à ces humeurs tristes & melancoliques, qui ordinairement accompagnent les affaires.

Il faut toutesfois en cecy apporter un grand jugement & une grande discretion. Car ceux qui s'en servent licentieusement & à tous propos, au lieu d'estre tenus pour affables sont tenus pour bouffons & plaisans.

2. Il faut donc en user sobrement & les entrelasser comme un esclair, parmy l'obscurité d'un grave discours, en façon qu'elles ne puissent avillir la dignité, ny de la personne, ny de l'affaire que l'on traicte.

Car comme un peu d'eau que l'on jette sur un grand feu l'allume davantage; & si on en jette beaucoup l'esteinct tout à faict,

faict, aussi ces poinctes & rencontres trop frequentes perdent leur grace & la dignité de celuy qui s'en sert ; mais entremeslées & esparses avec jugement en un discours l'animent & luy donnent force.

Et ainsi en doit-on user comme de saulce & d'assaisonnement, & non comme de viande : de peur qu'au lieu de donner goust aux affaires elles en causent la satieté & le degoustement.

3. Or la quantité de ces rencontres doit estre telle qu'elles n'ayent en elles aucune partie odieuse : c'est à dire, qu'il n'y ait aucune saleté, & qu'elles ne tournent ny en mocquerie, ny en mesdisance, [a] ny en reproche de quelque verité honteuse à celuy auquel on parle. Car telles rencontres au lieu de concilier les esprits les provoquent quelquesfois à mespris, desdain ou inimitié, [b] & particulierement les grands s'en souviennent long-temps.

Et bien qu'il semble nous devoir estre permis de repliquer de quelque façon que ce soit quand l'on nous attaque de semblables gausseries ; toutesfois le prudent & modeste conseil, que l'on peut prendre en cela, c'est de rabattre la pointe de telles

 pa-

[a] *Facetiæ, quæ multum ex vero trahunt acrem sui memoriam relinquunt.*

[b] *Tacit. Qui gratia Augusti floruerat aptus alliciendis feminarum animis dicax, idem & Tyberium acerbis facetiis irridere solitus ; quarum apud præpotentes in longum memoria est.*

parolles, ou avec un grave silence, ou avec un souriz non desagreable, [a] plustost qu'avec une mordante replique perdre son amy.

[b] C'est recognoistre la verité d'une gausserie que de s'en piquer, & monstrer que l'on en est offencé : Au contraire en la mesprisant nous faisons croire aux autres qu'il n'en est rien. Et ainsi elle se passe sans laisser aucune mauvaise impression aux esprits des escoutans.

4. Faut aussi fuyr les rencontres qui sont ordinaires en la bouche de gens de vile condition, & qui ont en soy je ne sçay quoy de servile & abject : comme aux celles qui sont tirées des Equivoques & mots à double entente, pource qu'elles sont le plus souvent sottes, contraintes, & mal prises. Mais sur tout nous nous garderons d'accompagner nos rencontres de mines, grimaces, ou autre geste & contenance malseante, [c] comme font ordinairement les bouffons.

5. Ne faut aussi que telles rencontres soyent affectées ny premeditées, mais nées sans y penser.

6. L'on fuyra celles qui sont trop avantageuses, & qui tiennent de l'orgueil, ou

[a] Publianus Mim. Maledictum interpretando facies acrius.

[b] Tacit. Convitia spreta exolescunt, si irascare agnita videntur.

[c] Suet. Histrionem & Philosophum nihil amplius quam urbe, Italiaque summovit, vel contemptu omnis infamiæ, vel ne facienda dolorem irritaret ingenia.

ou de la presomption: & ne faut mordre si asprement que l'on s'engage, ou en une inimitié & haine d'autruy, ou en une honteuse satisfaction.

7. Non plus devons-nous reprocher à autruy ce qui nous peut estre reproché à nous mesmes: [a] ny nous gausser des miserables & malheureux, comme estant chose trop cruelle non plus que des meschans qui sont plutost dignes de haine que de gausserie, ny de nos amis & parens, comme chose pleine de malignité & mauvais naturel.

[a] Publ. Mim. In calamitosis risus etiam injuria est.

Et bref, quiconque se veut mesler de rencontrer, doit faire grande consideration sur la qualité des personnes, du lieu, du temps, & des autres circonstances.

8. Quant aux diverses sortes de rencontres, elles sont en grand nombre: les unes consistans en la rencontre d'un mot court, les autres en la conception & entente de celuy qui parle, les autres en certaine façon de respondre, comme quand nous respondons à ce que moins l'on attendoit de nous, ou que nous respondons froidement sans nous esmouvoir à quelque demande faicte avec ardeur & impatience.

9. Desquelles rencontres bien que l'on peust icy apporter plusieurs exemples des

anciens, neantmoins pource qu'elles s'apprennent mieux par la practique & par la conversation je les laisseray, estans d'ailleurs la pluspart froides à reciter si les mots ne sont animez de la grace, avec laquelle ils ont esté autrefois prononcez.

CHAP. V.

1. *Les Compliments font partie de l'Affabilité: la diffinition d'iceux.*
2. *Du milieu, & des extremitez des Compliments.*
3. *De la responce qu'on doit faire aux Complimens.*
4. *User des Complimens selon les occurrences, & comment.*

1. LEs Complimens aussi sont part de l'Affabilité. Nous appellons Compliment une briefve expression d'amour, declaration ou demonstration d'honneur, & d'obligation envers ceux lesquels nous desirons induire à confiance & asseurance qu'il sont aymez & prisez de nous d'une merveilleuse & reciproque affection.

Cette sorte d'offices, comme toutes autres choses, a son milieu & ses extremitez: de façon que pour y observer la mediocrité, il est necessaire d'entrer en consideration des circonstances de la personne, du lieu, du temps, de la chose, & de la cause: pource qu'autre façon de parler est requise envers un plus grand, ou plus petit,

petit, ou un esgal, ou pareil à nous: autre quand il n'est question que de tesmoigner une simple bien-veillance: autre quand il faut tesmoigner obligation & respect.

Mais sur tout faut prendre garde de ne nous laisser pas transporter tant aux belles paroles, que nous nous engagions en des termes hors de propos, ou bien en des repliques mal-seantes, ou prises de loin. Ains faut qu'entre personnes familieres nous usions de termes communs, non recherchez ny affectez: bref que la langue & le jugement en cecy marchent du pair, & ensemble: accompagnans nostre discours de gestes, contenances, & façons exterieures expressives de la mesme affection & volonté: donnant briefvement à cognoistre les causes qui nous induisent à aymer, honorer, & nous ressentir obligez.

Entre lesquelles il faudra choisir celles qui seront plus propres au subject, & plus proches & mieux cognuës à celuy envers lequel nous voulons faire ce Compliment.

Et si nous avons quelque gage de son amitié, tant pour quelque bon office que nous avons receu de luy, que pour l'avoir tesmoigné par ces discours, il l'en faudra faire resouvenir, attribuant tout à son naturel.

turel plein d'affection & de courtoisie. A quoy il adjoustera d'autant plus de creance, que chacun trompé de l'amour de soy-mesme se persuade aysement avoir, & se resjouyr qu'un autre croye qu'il possede les qualitez, qui le peuvent rendre agreable, & le faire priser d'un chacun.

Et ce moyen deduit & traicté avec artifice & discretion, a une certaine force occulte d'esmouvoir & disposer l'esprit, à donner foy & creance à qui s'en sert.

I'ay dict Discretion, pource qu'il se rencontre certains naturels, quoy que rares en la Cour, lesquels sont si esloignez de cette vanité ordinaire qu'ils tiendroient à charlatanerie, & prendroient deffiance de cette façon de proceder.

4. C'est pourquoy il faudra avec ces gens là s'esloigner de toute affectation, n'entrer en ces Complimens qu'aux rencontres dans lesquelles la coustume les rend necessaires, ou bien quand nous y serons portez par la suitte du discours ou des affaires: tesmoignans en nous plustost une habitude & resolution ferme de nostre volonté, que l'impetuosité d'une affection vehemente, qui puisse estre suspecte, ou d'inconstance, ou d'affetterie, ou de dessein.

En la responce que l'on fera à ces Compli-

plimens, l'on se gouvernera avec la mesme mesure & le mesme temperament. Mais particulierement pour respondre à l'obligation des bien-faicts que l'on dira avoir reçeus de nous, quoy que nous les devions extenuer, si ne les diminuerons nous pas toutesfois plus qu'il est convenable (comme aucuns font.)

Pource que les diminuans trop, ou alleguans que ce seroit chose que nous ferions pour toute autre personne, nous accusons le jugement de celuy qui les prise, & qui croit avoir un gage de nostre bien-veillance plus que le commun lequel nous diminuons, en diminuant trop le bien-faict: [a] & ravalons par mesme moyen celuy qui estime estre tenu de nous, pour nostre amy, à l'esgal de ceux qui ne le font pas.

C'est pourquoy bien que le devoir nous ait porté à faire plaisir, il faut monstrer que l'affection particuliere y a contribué quelque chose, sans vanité toutesfois.

C'est ce qui se peut dire en general de ceste sorte d'offices, qui pratiquez avec prudence servent grandement pour gaigner credit: comme au contraire s'ils ne sont accompagnez de discretion, reüssissent ridicules, & estans obmis offencent ceux qui les attendent de nous.

CHAP.

[a] *Senec. Licet ita largiri ut unusquisque etiam si cum multis accepit, in populo se esse non putet. Nemo non habeat aliquam familiarem notam, per quam speret se promptius admissum.*

CHAP. VI.

1. *De la promptitude à faire plaisir, ou du bien-faict.*
2. 3. 4. *Considerations sur iceluy.*
5. 6. 7. *Volontairement, promptement, liberalement.*
8. *Ne faut à l'instant demander la pareille apres avoir faict plaisir.*
9. *Ne faire desplaisir à l'un, en faisant plaisir à l'autre.*
10. *Exemple sur cela.*

LA promptitude de faire plaisir, est une des principales parties qui doivent estre en un homme, lequel desire estre bien veu, & bien venu parmy les autres.

Elle contient en soy les principaux effects de la bien-veillance, qui sont le bien-fait & la recognoissance du bien faict.

1. Les bien-faicts sont le cyment de la societé humaine, & les ceps & manottes (disoit un ancien) avec lesquels on peut lier & captiver autruy: mesmement en la Cour, où l'interest est le seul lien, qui rassemble & maintient tant de gens les uns avec les autres, quoy que poussez de diverses & le plus souvent contraires affections.

2. Or la principale consideration que l'on doit avoir en bien-faisant, [a] est de bien-

[a] *Plaut. & Senec.*

Nullum beneficium esse duco, id quod quibus facias non placet. Videamus quod oblatum maxime voluptati futurum sit habenti, ne munera supervacua mittamus.

bien faire à la façon que desire & vient à gré à celuy qui le reçoit: y ayant plusieurs choses par lesquelles pensans faire plaisir nous faisons desplaisir, faute de recognoistre le desir & l'inclination de celuy à qui nous voulons bien-faire.

3. L'autre consideration est en la façon de faire plaisir: car des biens-faicts les uns sont honnorables à celuy qui les reçoit, & ceux-là doivent estre faicts devant tout le monde, afin que l'honneur en soit plus grand.

4. [a] Les autres sont utiles qui secourent l'indigence, foiblesse, honte & autres necessitez de celuy qui les reçoit; Et ceux-cy se doivent faire secrettement.

5. Les uns & les autres doivent estre faicts volontiers & gayement, non à regret, ou par contrainte, ny mesmes avec prieres. Car ce qui est accordé de ceste façon, est cherement vendu: les prieres estans tousjours accompagnées [b] de submission & pudeur.

6. Ils doivent aussi estre faicts tost & promptement: car le retardement est signe

a Quaedam beneficia palam danda, quaedam secreto: palam quae consequi gloriosum est, ut militaria dona, & honores, & quidquid aliud notitia pulchrius fit: rursus quae non producunt nec honestiorem faciunt, sed succurrunt infirmitati, egestati, ignominiae, tacite danda sunt, ut nota sint solis quibus prosunt. l. 2. de Beneficiis. b *Molestum verbum est, onerosum, & demisso vultu dicendum, Rogo.*

gne de doute, ou de peu de volonté : & refuser tost & donner tard est presque tout un.

7. Selon la Philosophie le bien-faict ne devroit estre mercenaire, ny faict sous esperance d'une pareille. Mais en la Cour il ne s'en faict point autrement. Et neantmoins si faut-il le faire, de sorte que l'on ne decouvre en nous ceste esperance, donnant à cognoistre le plus que nous pourrons, que le bien-faict est gratuit : autrement l'on ne nous en sçauroit plus de gré [a] qu'à un usurier qui presteroit son argent à interest.

8. C'est pourquoy celuy qui a fait plaisir, sera adverty de se garder d'entrer en demande promptement envers celuy qui l'a receu, de peur d'estre veu vouloir exiger la pareille [b] & avoir faict plaisir à ce dessein.

9. L'on se gardera aussi à la Cour en faisant plaisir à quelqu'un de nuyre ou desplaire à autruy, de peur de perdre d'un costé ce que l'on penseroit gaigner d'un autre.

Que si un plaisir faict n'a reüssi comme nous esperions, ce sera prudence de continuer, affin de forcer par là l'ingrat de

[a] *Senec. Turpis fœneratio est beneficium expensum ferre.*

[b] *Cicer. Grave est homini pudenti petere aliquid magnum ab eo de quo se bene meritum putet, exigere magis quam rogare, & in mercedis potius quam beneficii loco numerare videatur.*

de se rendre recognoissant, s'il est tel que nous ne nous en puissions passer : & par nouveaux biens faicts, confirmer & rafraischir les vieux.

Mais une chose dont principalement il se faut garder (bien qu'ordinaire en la Cour) est de ne troubler le recevant en la jouyssance du bien faict : comme font ceux qui ayans procuré une charge à quelqu'un, la luy veulent faire exercer à leur fantaisie, & ne le faisant pas, tournent leur amitié en hayne, conjurant la ruyne de celuy qu'ils ont avancé.

10. De ceste façon en usa Ruffin, souz l'Empereur Arcadius, envers Lucian, lequel il avoit faict Comte, ou Iuge en tout l'Orient, & lequel depuis pour n'avoir satisfaict en quelque chose injuste au desir d'Eucherius oncle d'Arcadius, Ruffin le fit mourir miserablement.

Cet exemple pourroit estre accompagné de plusieurs autres semblables, si je ne m'estois proposé la briefveté en ce discours.

CHAP. VII.

1. *De la recognoissance, & recompense du bienfait, & en quoy elle consiste.*
2. *Plaisir comment consideré.*
3. *Comment mesuré.*
4. *Consideré selon les personnes.*

5. *Moyens qu'il faut tenir pour recognoistre un bien-faict.*
6. *Le temps de le recognoistre.*

1. PAssons à la recognoissance du bien-fait, laquelle consiste à le bien recevoir, s'en ressouvenir, & le sçavoir recompenser dignement & à temps.

Le bien-faict doit estre receu gratieusement avec parole amiable, & visage riant.

Quant à la ressouvenanance, nous la devons tesmoigner en publiant le plaisir que nous avons receu non seulement en le prisant & en faisant cas, mais aussi en loüant nostre bien-faicteur.

Et pour le regard de la recompense elle doit estre proportionnée au bien-fait, aux personnes, & aux moyens que l'on a de le recognoistre.

2. Le bien-faict se mesure, ou par sa nature, s'il est grand ou petit, facile ou difficile, singulier ou commun & ordinaire, vray ou faux: ou bien par l'occasion, s'il a esté fait en la necessité & grand besoin de celuy qui l'a receu: car tels bien-faicts ont grande force, & font oublier toutes injures & offenses passées, s'il y en avoit eu: comme au contraire le refus en telle saison est fort injurieux, & fait oublier les precedens bien-faicts.

3. Le

3. Le plaisir se mesure aussi par la volonté de celuy qui l'a faict pour nous faire plaisir, ou pour sa commodité, ou par vanité, contrainte, necessité, ou hazard, en n'y pensant point, ou voulant faire le contraire.

4. La consideration des personnes peut aussi nous obliger plus ou moins à la recognoissance des bien-faicts. [a] Ceux là sont les mieux venus qui partent de main amie, & de ceux que d'ailleurs nous sommes disposez d'aymer.

Au contraire il est fascheux d'estre obligé à celuy qui nous déplaist, [b] & auquel nous ne voulons rien devoir, à ceux aussi qui viennent de la main de celuy qui y est aucunement obligé, pource qu'il y a de la Iustice, obligent moins.

5. Quant aux moyens que l'on doit employer pour recognoistre un plaisir, il faut, (si faire se peut) qu'ils le surpassent, ou au moins l'égalent avec toute demonstration que l'on estoit obligé à plus, & que cela n'est pour satisfaire à l'obligation, mais seulement pour monstrer que l'on se recognoist obligé.

L'on payera en demonstration de bonne volonté, quand on ne pourra autrement, en quoy faillent ceux qui ayans reçeu quelque bien-faict signalé, lequel ils

ne

[a] *Accep-tissima semper.*

[b] *Senec. Grave tormentum est debere cui nolis: contra iucundum est ab eo accepisse beneficium quem amare etiam post iniuriam possis.*

ne peuvent suffisamment recognoistre par effect, au lieu de payer d'amitié leur bien-faicteur, [a] le payent de haine, fuyant mesmes de le rencontrer, de peur que sa presence leur reproche, ou leur ingratitude, ou leur impuissance.

[a] *Senec. & Tac. Adeo in contrarium itur, ut quosdam habeamus infestissimos, non post beneficium tantum, sed propter beneficia, quæ eousque læta sunt quo videntur exolvi posse; ubi multum antecedere, pro gratia odium redditur.*

6. Ayant donc recogneu les moyens que nous avons de recompenser un bien-faict receu, nous devons rechercher toutes les occasions que nous pourrons pour y satisfaire à temps, & avec ces precautions, que ce ne soit trop promptement, ny trop curieusement: de peur qu'il semble que nous portions avec impatience d'estre obligez à nostre amy, que nous soyons en opinion qu'il nous ayt faict plaisir, pour en recevoir un autre de nous. Mais nous recognoistrons le bien-faict quelque peu apres, & non fort longtemps, de peur de le laisser vieillir, & avec occasion, laquelle s'offre de soy mesme, ou qui sera recherchée de nous sans parade.

CHAP. VIII.

1. *De l'ACCORTISE Second chef de ceste premiere partie.*
2. *En suitte une digression sur la difference des personnes, & esprits des hommes, & de la capacité NATURELLE d'iceux.*
3. *De la capacité naturelle.*

4. Du

1. L'Accortise consiste à sçavoir faire difference des personnes, des affaires, & des autres circonstances, & selon cela regler sa façon de proceder, son parler, & son silence.

2. Les differences des personnes, des affaires, & des autres circonstances sont indefinies: c'est pourquoy nous ne rapporterons icy que celles qui se remarquent plus ordinairement en la conversation des hommes: lesquelles pourront resveiller nostre prudence à la consideration des autres qui s'y rencontrent moins souvent.

3. La difference des personnes se prend, ou des facultez interieures, desquelles procedent leurs actions, ou de leurs conditions exterieures, par le moyen desquelles nous pouvons descouvrir comme au travers d'un nuage quelque chose de leurs inclinations.

Il y a deux puissances Interieures en

nous, lesquelles servent à la production de toutes nos actions, sçavoir est l'esprit & la volonté.

Les Esprits des hommes sont entr'eux fort dissemblables, & en pourroit-on faire autant de degrez qu'il y a d'hommes au monde: mais pour le subject de ce discours nous les distinguerons par la Capacité & Incapacité.

La Capacité est, ou Naturelle, ou Acquise.

3. La Naturelle vient de la perfection des organes, ou instrumens que la Nature nous a donnez pour l'operation des fonctions de l'esprit: lesquelles l'on reduit à ces trois, Entendement, Imagination & Memoire: & est la Capacité de l'esprit, ou en l'une d'icelles ou en deux, ou en toutes trois: ceste diversité provenant selon aucuns du temperament du cœur, mais selon d'autres (lesquels nous suyvrons) du temperament du cerveau.

4. Ce temperament n'est autre chose qu'une meslange des quatre qualitez premieres: lesquelles ne se trouvans en mesme subjet toutes en mesme quantité, poids & mesure, l'on qualifie le temperament du nom de celle qui domine & surpasse les autres en force.

L'on attribue au temperament sec la Ca-

Capacité de l'entendement, laquelle consiste à distinguer, choisir & inferer.

De là vient que les vieillards qui ont le cerveau sec, ont ordinairement plus d'entendement & sont plus sages que les jeunes, [a] les pauvres aussi à cause de la necessité qui les travaille, & par consequent leur desseche le cerveau, prevalent le plus souvent en entendement & prudence.

[a] *Ovid. & Salom. Grande dolorum ingenium est miserisque venit solertia rebus. ingenium mala sæpe movent. vexatio dat intellectum.*

5. I'entends de la prudence qui provient de l'entendement (y en ayant une autre de laquelle nous parlerons cy apres, qui procede de la force de l'imagination:) Celle-cy de laquelle nous parlons à present, est pesante & lente, à cause d'un long discours & ratiocination qu'il faut faire avant resoudre, procede meurement & sur fondemens solides, est meslée de deffiance, & de froideur, & est bonne pour negocier avec toutes sortes de gens.

6. Or ces esprits ne s'arrestans pas ordinairement à l'authorité d'autruy, en leurs conceptions & recherches, mais voulans d'eux mesmes examiner les fondamentales & premieres maximes par leurs discours & ratiocination particuliere : il les faut payer de raison, & non pas s'amuser à les vouloir persuader par l'auctorité & credit d'autruy.

7. Quand au reste de leurs mœurs & façons de faire elles tiennent le plus souvent de la simplicité, innocence, humilité, misericorde, & douceur, & la plus part de leurs actions sont fort moderées.

8. Du temperament chaud vient l'imagination: & comme la chaleur est la qualité la plus active de toutes les quatre, aussi l'imagination est plus active que les autres facultez: toutes-fois comme il y a plusieurs degrez de chaleur, aussi la force de l'imagination est diverse.

9. Le vray Imaginatif est ordinairement grand parleur, incontinant, arrogant, presomptueux & vain, la chaleur luy representant plusieurs especes en l'imagination, desquelles pour se contenter il choisist tantost l'une, & tantost l'autre. Et ceste mesme chaleur faisant bouillir l'humidité, excite plusieurs vapeurs au cerveau, qui causent la presomption & la vanité: lesquelles empeschent que l'entendement en puisse voir ny choisir la verité, qui est son principal effect: de façon qu'en tels esprits rarement se rencontre la prudence, de laquelle nous avons parlé, mais bien une certaine pointe de chaleur qui les jette à quelque invention d'expedient, avec une prevoyance de l'advenir, que l'imagination leur represente,

con-

consistant principalement ceste prudence en desfaictes, qui ne reüssissent gueres qu'en negotiant avec gens de semblable humeur: si ce n'est és choses qui gisent en prompte execution: car en celles-là l'imagination prevaut.

Et advient ordinairement que tels esprits s'adonnent plustost au mal qu'au bien, pource que la chaleur leur donne impetuosité au vice & invention des finesses pour parvenir à leurs desseins.

10. De là vient que la fortune le plus souvent est du costé des meschans, * pource qu'estans plus imaginatifs que les bons, plus aygus en leurs inventions, plus hardis, inconsiderez & moins retenus en l'execution, toutes choses par la celerité & vivacité de poursuites leur succedent mieux.

* *Lucianus.*

Or comme nous avons dit, que les pauvres se trouvent ordinairement plus propres aux operations de l'Entendement, que de l'imagination, aussi pouvons-nous dire que les riches sont plus propres aux operations de l'Imagination que de l'entendement; d'autant (à ce que disent les Naturalistes) que ceux-cy par la bonne chere qu'ils font deviennent sanguins, & par consequent chauds & humides & de temperament contraire à la seicheresse.

CHAP. IX.

1. *D'où provient la Capacité de la Memoire, & les mœurs de ceux qui prevalent en elle.*
2. *l'Imagination & la Memoire ne se rencontrent jamais ensemble.*
3. 4. *Mœurs des imaginatifs au premier degré.*
5. *Au second.*
6. *Au premier & dernier degré.*
7. *Conclusion de la Capacité naturelle de l'esprit.*

1. LA memoire a pour partage l'humidité du cerveau, d'où vient que les enfans & jeunes gens ont plus de memoire que les vieux: qu'apres avoir dormy le matin l'on a meilleure memoire que le soir, pource que le dormir humecte le cerveau, comme la veille le desseiche.

Parmy cette sorte d'esprits, il ne se trouve pas gueres moins de vanité & d'ostentation que parmy les Imaginatifs: toutesfois manquans davantage de discours & ratiocination, ils se laissent plus aysement aller à l'authorité, credit & exemple d'autruy, que ne font les autres.

Or comme le Temperament ne consiste pas en une seule qualité, mais au meslange des quatre: Aussi encores qu'aux operations de l'esprit l'on recognoisse une des trois facultez prevaloir en certaines personnes, si faut-il pour rendre l'esprit

ſprit capable qu'il y ayt pareillement les deux autres, ſinon en pareil degré au moins avec quelque force ſuffiſante pour agir.

2 l'Entendement & la memoire ne ſe peuvent en façon quelconque trouver en meſme degré, pour ce que le ſec & l'humide ne ſe peuvent imaginer en aucun ſubjet avec pareille force.

De-là nous pouvons conclure que qui aura grand entendement aura peu de memoire, & au contraire quiconque aura bonne memoire aura peu d'entendement.

Semblablement, où l'humidité abonde, la chaleur ne peut eſtre grande, pource que la chaleur enfin conſommeroit l'humidité: & par conſequent la memoire ne peut eſtre grande en ceux qui ont le cerveau chaud au troiſieſme degré comme ont les vrays imaginatifs.

Car bien qu'ils reſouviennent de quelque choſe, ce n'eſt pas en eux tant un effect de la memoire, qui eſt une faculté ſeulement paſſive pour recevoir, & non active; qu'un effect de l'imaginative, qui a quelque part en la reminiſcence.

Telles gens auſſi n'ont pas grand entendement: Car encores que ceſte chaleur produiſe ſeichereſſe au cerveau, neantmoins pource que c'eſt une ſeiche-

resse forcée qui desseiche les parties plus delicates du cerveau, & ne laisse que les plus grossieres & terrestres, elle ne peut produire les effects de l'entendement tels que la seicheresse naturelle.

3. De là advient que les Poëtes & les grands parleurs, qui possedent ceste sorte d'imagination, ne sont pas ordinairement bien sages.

4. Car ceste promptitude & soudaineté que la chaleur produict en ceste sorte d'esprits, laquelle pour un temps les faict admirer, est non seulement contraire aux operations de l'entendement, qui requirent du temps & du loysir, mais aussi est une grande propension & disposition à la folie.

De ceux-cy se doit entendre ce qu'Aristote dict, qu'il n'y a point de grand esprit sans quelque meslange de folie. [a] Et à la verité c'est miracle d'en trouver un bien reglé & moderé.

[a] Senec. *Nullum magnum ingenium sine mixtura dementia.*

Nous conclurons donc que l'imagination & l'entendement en ce degré de chaleur ne se peuvent rencontrer ensemble en mesme subjet, d'où vient que ceux qui prevalent en entendement ne reüssissent pas ordinairement bons Poëtes & grands parleurs : & ceux de ce temperament qui sont rendus maistres en ce mestier ont eu besoin

besoin d'eschauffer leur imagination, [a] les uns par le vin, les autres par l'amour, & aucuns sont devenus Poëtes par indignation & colere.

[a] *Ennius ipse pater nunquam nisi potus ad arma Prosiluit dicenda.*

5. Aux autres degrez de chaleur l'imagination se peut trouver avec l'entendement & la memoire: mais ceux qui seront au second, auront moins de memoire, plus d'entendement & meilleure imagination, sçauront trouver & juger ce qui est plus utile, inventer astuces, finesses, & expediens pour traicter affaires, prevoir l'advenir, & gouverner autruy.

Telles gens seront ordinairement coleriques, adustes, & à cause de cela inegaux en leurs humeurs, tantost la chaleur, tantost la seicheresse, & tantost la froideur faisans leurs effects en eux.

6. Au premier & plus bas degré de chaleur l'Imagination s'accorde avec la memoire, la chaleur n'estant si excessive qu'elle puisse consommer l'humidité. Ceux qui apprennent aysément à peindre, & à bien escrire, tiennent de ce temperament: comme aussi ceux que l'on voit d'ailleurs estre fort curieux de proprieté, netteté, elegance, & autres petites curiositez qui plaisent à l'œil.

Il y a de la vanité & de l'arrogance ordinairement en telles gens, neantmoins

n'ayans pas grand entendement, ils se conduisent plus par l'authorité & credit d'autruy que par la raison: cecy suffira pour cognoistre la Capacité naturelle d'un esprit.

CHAP. X.

1. *De la Capacité acquise de l'esprit.*
2. *Par les sciences.*
3. *Quelles sciences ont besoin d'Entendement.*
4. *Quelles de Memoire.*
5. *Quelles d'Imagination.*
6. *Acquise par l'experience, & en quoy elle consiste.*

1. VEnons à l'acquise. Ceste Capacité s'acquiert, ou par les Sciences, ou par l'experience : & pour estre telle que l'on la peut desirer, il faut qu'elle soit jointe à la naturelle: c'est à dire que la faculté d'esprit, laquelle prevaut en nous, soit propre pour la science à laquelle nous-nous voulons addonner.

2. Car des Sciences les unes ont besoin d'entendement plus que les autres, aucunes d'une plus vive Imagination, & les autres requierent principalement la Memoire.

3. La Theologie Scolastique, Theorie de Medecine, Dialectique, Philosophie Naturelle & Morale, Pratique de Iurispru-

dence, c'est à dire de juger & consulter, ont besoin d'entendement.

4. Pour apprendre les langues, la Theorique de la Iurisprudence, la Theologie positive, la Cosmographie & Arithmetique, il faut prevaloir en Memoire.

5. Quant à l'Imagination, tout ce qui consiste en figure, netteté, proprieté, correspondance, proportion, harmonie, & ordre en depend, & par consequent la Poësie, l'Eloquence, la Musique, les Mathematiques, Astrologie, Practique de Medecine, Politique, Art militaire, Peinture, Mechanique, Architecture, & Negociation. Et cecy toutesfois en divers degrez, lesquels se recognoistront selon que chaque profession a plus ou moins affaire de l'entendement, ou de la memoire.

6. l'Experience consistant principalement en la ressouvenance des exemples, & de ce que l'on a veu, faict, ou entendu, a besoin de l'Imagination & de la Memoire principalement : toutesfois les exemples ne se rapportans en toutes les circonstances qui se peuvent presenter, si l'on veut tirer quelque consequence, & s'en servir, avec choix & jugement l'on aura plus besoin d'entendement que d'aucune autre faculté.

CHAP. XI.

1. De l'Incapacité des Esprits, & les causes de cette Incapacité.
2. D'où provient la foiblesse Naturelle de l'Esprit, & ses effects.
3. De l'Inconstance des opinions.
4. De la presomption.
5. De la vanité.
6. Maniere de traicter aveeque les vains.
7. La presomption incompatible avec le jugement.
8. Proprietez de ceux qui ont le cerveau humide.
9. De ceux qui l'ont humide & chaud.
10. De ceux qui l'ont froid & humide, & l'Incapacité de ces sortes d'esprits.
11. De la foiblesse d'Esprit provenant de l'Ignorance. Deux sortes d'Ignorance, l'une presomptueuse, & de ses effects.
12. l'Autre simple, & ses effects.

1. PAr les differences de la Capacité des Esprits, l'on peut aysement recognoistre celles qui se retrouvent en l'Incapacité. Toutesfois pource que nos defaux sont en plus grand nombre que les avantages, lesquels nous pouvons obtenir, soit de la nature, soit par nostre industrie, nous en traicterons separement, afin que par les differences de l'Incapacité nous recognoissions encore mieux celles de la Capacité.

2. l'Incapacité de l'esprit provient de plusieurs causes, dont les principales sont la Foiblesse d'esprit, & la Preoccupation.

La

La Foiblesse de l'esprit procede, ou de la Nature, ou de l'ignorance.

De la Nature, si le temperament du cerveau est contraire, ou mal propre à l'operation des facultez de l'Esprit, ou qu'il produise quelque desreiglement en leurs fonctions.

3. Le cerveau trop chaud, ou trop froid, produict l'Inconstance des opinions: mais en ce dernier le mouvement est tardif, & l'esprit pesant en ses sens & conceptions tousjours accompagné de crainte: & l'inconstance en ceste sorte d'Esprit, se tourne aysement en irresolution sans execution le plus souvent, trouvant ordinairement meilleur le conseil dont le temps de l'execution est passé.

l'Inconstance qui provient de l'excez de la chaleur est causée de divers expediens que l'imagination represente à l'esprit, & du defaut de pouvoir juger & choisir le meilleur, à cause de la promptitude qui accompagne ceste qualité active.

4. I'ay dit cy devant que la presomption & la vanité se rencontrent ordinairement avec les temperamens propres à l'imagination & à la memoire. Mais la presomption est plus ordinaire en celuy de l'imagination, & la vanité en celuy de la memoire: & toutes deux sont contrai-

res aux operations de l'entendement & du jugement.

5. Car le propre de la vanité est d'estimer les choses par le monstre, l'esclat & la parade, & non par leur vray estre: faire compte des actions qui se font avec bruit, desestimer celles qui se font lentement, froidement, sourdement & doucement; preferer l'art à la Nature, l'acquis au naturel, l'extraordinaire à l'ordinaire.

6. Aussi ces esprits se payent le plus souvent de fumée, de vent, de fard, & de fausse monnoye qu'ils prisent plus que la bonne & loyale, ayans plus d'esgard au cours qu'à la bonté interieure: c'est pourquoy il les faudra servir selon leur goust. Et la curiosité estant souvent produite par la vanité, il les faudra entretenir de choses curieuses, & qui leur plaisent quoy qu'inutiles.

7. Quant à la presomption elle est encores incompatible avec le jugement: car elle faict que l'esprit preferant sa suffisance & ses inventions à celles d'autruy ne croit que ce qu'il entend, estime impossible ce qu'il n'entend pas, ramenant tout à sa creance, à son opinion, & à sa portée sans autrement l'examiner. Ce sont les defauts plus ordinaires qui se trouvent en ces esprits-là.

8. Ceux

8. Ceux dont le cerveau abonde par trop en humidité aqueuſe & coulante (y en ayant une onctueuſe & aëree) apprennent & oublient toſt, ont les ſens aſſoupis, & les mouvemens tardifs.

9. Si le Cerveau eſt humide & chaud avec excez, les conceptions ſeront groſſieres & baſſes : s'il eſt froid & ſec, en la jeuneſſe elles ſeront plus eſlevées que l'ordinaire de l'aage ne le permet : mais plus l'on ira avant, plus l'eſprit deviendra mouſſe.

Car ce qui rend l'eſprit plus vif en ce bas aage eſt la chaleur naturelle qui eſt encore en ſa force, laquelle vieillit & diminuë plus nous allons en avant.

10. Que ſi le cerveau eſt froid & humide, les ſens ſeront obtus & tardifs.

11. l'Ordinaire de ces ſortes d'eſprits eſt d'examiner une action pluſtoſt par le pretexte que par la cauſe, n'eſtans capables de penetrer juſques-là : Iuger des conſeils par les evenemens pluſtoſt que par la raiſon, ne prendre des affaires que l'eſcorce ſans en examiner la ſuitte & l'importance meſmes ſi elle eſt eſloignée.

La foibleſſe que l'ignorance produict en nos eſprits eſt de deux ſortes.

l'Vne eſt ordinairement accompagnée de preſomption, qui cauſe en nous un

meſpris

mespris & un desdain de tout ce que l'on nous propose : en ceste-cy est la vraye Ignorance mere d'opiniastreté, contention & contradiction, & incapable de pouvoir estre changée : c'est pourquoy par un mesme moyen l'on se peut vanger & s'entretenir de telles gens les laissans en leurs erreurs. Et ordinairement tels presomptueux sont beau-jeu à ceux qui veulent entreprendre sur eux, de quoy Sejan [a] prist avantage pour se deffaire de Drusus.

a *Tacit. Gnarus praeferocem & insidiis magis oportunum.*

12. Quant à l'autre sorte d'Ignorance qui est plus simple & plus innocente, elle est ordinairement accompagnée d'admiration, & d'estonnement, & par la docilité peut estre instruicte & changée, accompagnant la raison de l'authorité, laquelle peut souvent beaucoup à l'endroit de tels esprits.

CHAP. XII.

1. *Les preoccupations, causes d'incapacité d'esprit, d'où procedentes.*
2. *Deux sortes d'opinion venant de la persuasion d'un particulier.*
3. *Ce qu'elles causent & le remede.*
4. *d'Où procedent les opinions appuyées sur la coustume.*
5. *Chaque profession a ses opinions particulieres.*
6. *De quoy l'homme de Cour doit estre principalement informé, & ses precautions.*

7. Les

7. *Les effects & considerations des opinions appuyées sur l'estimation commune.*
8. *Selon la rareté.*
9. *Selon l abondance.*
10. *Selon l'absence, ou presence.*
11. *Selon la facilité, ou difficulté.*
12. *Selon la noveauté, ou estrangeté.*
13. *Selon l'accoustumance.*

1. PAssons aux Preoccupations qui peuvent causer en nous quelque Incapacité.

Les opinions contraires à la verité, desquelles l'esprit peut estre preoccupé, viennent ou de la persuasion de quelque particulier, ou de la coustume, ou des Passions desquelles la volonté peut estre saisie,

2. Le particulier nous peut imprimer une opinion contre la verité, ou par credit & authorité qu'il a envers nous, ou pour estre le premier à nous donner ceste impression.

3. Le premier est tesmoignage de facilité, & le second de trop de promptitude: laquelle n'estant pas ordinairement accompagnée de jugement, faute de pouvoir juger la verité, demeure & s'arreste aux premieres impressions; c'est pourquoy le plus seur est de prevenir ces esprits-là, & empescher que d'autres le previennent.

4. Les opinions que la coustume nous im-

imprime viennent, ou d'une nourriture & conversation particuliere, ou d'une coustume generale. Il est bien certain que celuy qui aura esté nourry sedentaire tiendra d'autres opinions, que ceux qui ont vescu une vie tumultuaire. [a] Et pour ne sçavoir faire ceste difference l'on se mocqua de Musonius Philosophe qui preschoit la paix, parlant aux soldats de Valens.

5. Chasque profession & vacation a ses opinions particulieres, non seulement pour ce qui concerne la vacation, mais aucunefois pour les choses mesmes qui sont communes aux uns & aux autres.

6. Pource il faut que l'homme de Cour soit informé non seulement des opinions de la Cour, mais aussi de celles de particuliers avec lesquels il doit traicter, afin selon cela de se pouvoir gouverner & conduire. Ce qu'il apprendra non seulement de leurs actions & discours: mais aussi de la nourriture & conversation en laquelle ceux-là ont esté eslevez: estant certain que nous reüssissons ordinairement semblabes à ceux avec lesquels nous conversons.

7. Quant

[a] *Tacit. Miscuerat se legatis Mussonius Rufus Equestris ordinis, studium philosophiæ & placita Stoicorum æmulatus, cœptabatque permixtus manipulis, bona pacis ac belli discrimina disserens, armatos monere. Id plerisque ludibrio, pluribus tædio, nec deerant qui propellerent proculcarentque in admonitu modestissimi cujusque & aliis minitantibus, omisisset intempestivam sapientiam.*

7. Quant aux opinions qui ſont appuyées ſur l'eſtimation que le commun fait des choſes, elles combattent avec bien plus d'authorité & de force en noſtre eſprit, pour renverſer la verité non ſeulement par ceſte obligation univerſelle à laquelle perſonne n'oſe s'oppoſer : mais auſſi par la rareté, ou abondance, abſence, ou preſence aſſiduelle : difficulté, ou facilité, nouveauté, eſtrangeté, ou accouſtumance de certaines choſes, deſquelles le prix hauſſe, ou baiſſe, ſelon qu'il plaiſt à l'uſage.

8. Ainſi par la rareté pluſieurs choſes peu utiles ſont priſées, comme ſont les diamans & perles : & par la meſme raiſon ceux qui ont en eux quelque qualité rare, bien qu'inutile, ſont plus priſez que les autres.

9. Au contraire l'abondance nous faict deſeſtimer ce dont nous avons foiſon, quoy qu'il ſoit non ſeulement utile, mais auſſi neceſſaire.

10. Semblablement l'abſence d'une choſe nous l'a faict plus eſtimer en l'Imagination qu'en la realité, ſoit avant que l'avoir, ſoit apres l'avoir perduë : & ſa preſence fait que nous la meſeſtimons, à cauſe de la ſatieté que la jouyſſance ordinairement engendre en nous.

11. La difficulté aussi nous faict priser les choses plus qu'elles ne valent, pourveu que l'acquisition n'en soit jugée du tout impossible: & la Facilité nous les faict mesestimer comme ordinaires, sans avoir esgard à leur bonté, ou valeur naturelle.

12. Et pareillement la nouveauté & estrangeté nous faict condamner certaines choses comme estans inutiles, & en d'autres y admirans la rareté (comme nous avons dict) elle nous les faict par trop priser.

Au contraire l'Accoustumance faict que nous mesestimons certaines choses pour estre trop ordinaires, & quelquefois nous en fait estimer d'autres plus qu'elles ne valent.

CHAP. XIII.

1. *De la Preoccupation selon les Passions, & son effect, selon l'amour, selon la haine.*
2. *Passion selon la joye.*
3. *Selon la tristesse.*
4. *Selon la crainte, & selon la colere.*

1. QVant à la Preoccupation des Passions, ce n'est que trop souvent qu'elles esblouyssent, & quelquesfois aveuglent du tout nostre entendement. Comme l'amour preste des beautez à l'object qu'il embrasse, lesquelles ne sont reco-

recogneues par les autres qui ne sont aveuglez de ceste passion, ainsi la hayne s'imagine des laideurs & horreurs extraordinaires en l'object qu'elle hayt.

2. La joye fait tant de cas de l'object qui l'agite qu'elle ne peut taire, & quelquefois en devient [a] si vaine & si babillarde qu'elle fait assez recognoistre que l'esprit est hors de son assiette, & s'en rend ridicule.

[a] *Symmac. Lætitia loquax res est atque ostentatrix sui.*

3. La tristesse au contraire est muette & abbatuë, affoiblissant tellement l'esprit, que de là le proverbe est venu, qu'aux esclaves & miserables Dieu a osté la moitié de l'entendement.

4. Pour le regard des changemens que la crainte, la colere, & les autres passions font en nostre esprit, chascun non seulement les cognoist, mais les ressent ordinairement en soy: dequoy ayant à parler cy-apres, je me contenteray pour le present de ce que j'en ay apporté, pour monstrer l'empeschement qu'elles donnent aux fonctions de l'esprit, quoy que d'ailleurs capable, & les differences & diversitez qu'elles produisent, non seulement aux volontez (comme nous dirons) mais aussi aux esprits des hommes.

CHAP. XIV.

1. *De la volonté, troisiesme chef de ceste partie.*
2. *D'où provient la difference des volontez.*
3. *Difference de la volonté des esprits.*
4. 5. 6. 7. *Consideration du bien, & son object.*
8. *Considerations des mouvements de volonté.*
9. *De leur diversité, de leur object, & ce qui en provient.*
10. 11. 12. 13. 14. 15. *Considerations du mal simplement, ses objects, & ce qui en provient.*

1. VEnons donc à la volonté qui donne le bransle à l'esprit, lequel de soy est comme indifferent à toutes sortes d'objects.

2. Les Differences de la volonté proviennent, ou de la diversité des objects qui se presentent à elle, ou de la diversité de ses mouvements.

3. Les objects sont indefinis, mais tous sont apprehendez par la volonté ou comme biens, ou comme maux. Comme biens, la volonté les suyt; comme maux, elle les fuyt: d'où proviennent les deux principaux mouvements, l'un en avant, l'autre en arriere.

4. Le bien & le mal en ce subject ne se doivent pas considerer selon l'opinion des Philosophes, ny mesme selon l'opinion commune, mais selon l'opinion particuliere de la personne, de laquelle nous voulons

lons recognoiſtre la volonté, afin ſelon icelle de nous reigler en ce que nous avons à faire, principal effect de l'accortiſe.

5. Car en certaines perſonnes la conſideration de l'honneur ſera plus que la conſideration des richeſſes, & en d'autres l'eſperance de la joüyſſance de quelque plaiſir aura plus de force, que l'eſperance, ny de l'honneur, ny du profit.

6. Les diſcours & les actions de la perſonne nous monſtreront aſſez les principales inclinations qu'elle peut avoir plus à un object qu'à un autre, ſi nous les voulons eſpier & conſiderer ſoigneuſement.

7. Mais ſi nous avons à traicter quelque affaire particuliere, il faut regarder ce que cette perſonne là peut principalement deſirer ou craindre au ſubject qui ſe preſente, encores que peut-eſtre il n'y ait rien à craindre au deſir pour elle. Car en cela il ſe faut gouverner ſelon l'opinion d'autruy, & non ſelon la noſtre, voyla pour les objects.

8. Aux mouvemens de la volonté, il faut conſiderer non ſeulement leurs diverſitez & leurs differences, mais auſſi l'uſage de ceſte cognoiſſance pour s'en prevaloir accortement aux occaſions qui ſe peuvent preſenter.

9. La diverſité des mouvemens de no-
ſtre

ſtre volonté vient de la diverſe façon que l'object eſt par nous apprehendé. Car le bien conſideré, comme tel ſimplement, fera naiſtre un aggreement de l'object que nous appellons Amour, ou Amitié: s'il eſt preſent, en l'acquiſition naiſtra la Ioye, en l'uſage Iouyſſance, Contentement & Plaiſir: s'il eſt à venir, le mouvement s'appellera Deſir. Que ſi nous cherchons les moyens de l'obtenir les jugeans poſſibles, nous entrerons en Eſperance; ſi impoſſibles, en Deſeſpoir.

10. Le mal conſideré comme tel ſimplement, engendrera ſeulement en nous la Hayne: laquelle en la fuitte du mal s'appellera Horreur: s'il provient de l'abſence du bien qui nous manque, la triſteſſe naiſtra en nous: ſi de la preſence du mal meſme, douleur & faſcherie: s'il touche l'honneur & reputation, en l'acte naiſtra la pudeur, apres l'acte la honte.

11. Si le mal eſt à venir, ce ſera la Crainte: & s'il tend à l'extinction de noſtre nature, ou pour nuire à noſtre eſtre, ce ſera Peur: ſi pour le mal paſſé, ce ſera Repentance: ſi pour le mal d'autruy & de quelqu'un que nous aymions, Pitié & Compaſſion.

12. Que ſi nous penſons venir à bout de ce mal comme inferieur à nos forces,

la

la Confiance nous asseurera : le Courage ou la Hardiesse nous poussera à entreprendre.

13. Que si le mal receu, porte en soy quelque mespris, ou de nous, ou de nos amis, lors le ressentiment excitera en nous la Colere, laquelle si elle est courte, s'appellera Courroux.

14. Quelquesfois le bien d'autruy nous est mal, & le mal d'autruy nous est bien, selon l'affection que nous portons à la personne à laquelle il arrive, comme celuy qui advient à nos concurrens ou ennemis, d'où vient l'Envie : & le bien que nous desirons pour nous seulement, sans le vouloir communiquer à autruy, si un autre y participe, nous le reputons à mal pour nous, d'où procede la Ialousie.

15. Que si nous nous faschons du bien d'autruy, à cause que nous l'en estimons indigne, de la naistra l'Indignation : si pource que nous le desirons pour nous, ce sera Emulation.

CHAP. XV.

1. *l'Vsage de la cognoissance des mouvemens de la volonté.*
2. *Trois choses à considerer sur cela.*
3. *Suitte de ces mouvemens en la production des uns des autres.*
4. *Mouvemens de la partie concupiscible.*

5. De la partie irascible.

6. 7. 8. 9. Ordre & suitte & des mouvemens de la volonté, distinguez selon l'intention & l'execution.

10. 11. 12. Ordre des mouvemens de la concupiscible entr'eux.

1. VOyla les principaux mouvemens de nostre volonté, d'où l'on peut recueillir en combien de sortes le bien & le mal se representeront à nous.

Toutesfois pour l'usage & pour s'en servir au subject qui se presente, il faut passer plus avant en la cognoissance de ces mouvemens de laquelle l'usage consiste principalement à rechercher les moyens, ou de les resveiller en autruy, ou de les moderer non seulement en autruy, mais aussi en nous : ou bien par la complaisance, de nous accommoder à ceux d'autruy (s'il est necessaire de les seconder.)

2. Pour resveiller ces mouvemens en autruy la cognoissance de trois choses est necessaire : à sçavoir de la suitte de ces mouvemens en la production les uns des autres : des causes plus universelles qui peuvent exciter chasque mouvement, ou au moins les principaux, desquels les autres despendent : & des inclinations, ou dispositions des personnes qui panchent plus

plus vers l'une de ces affections, que vers les autres.

3. Pour venir donc à la suitte, il faut sçavoir que tout object est consideré, ou simplement comme bien ou mal, ou bien est consideré avec intention d'obtenir l'un, comme bien & de se garantir de l'autre, comme mal.

4. Les mouvemens qui sont produits de la premiere consideration se font (à ce que disent les Naturalistes) premierement au foye, siege de faculté, qu'ils appellent concupiscible: & ce par le moyen des esprits qui sont au sang, d'où procedent les mouvemens de toutes les facultez.

5. Et ceux qui sont produits par la seconde consideration naissent au cœur, siege de la faculté qu'ils appellent Irascible, & selon cette distinction l'on separe en deux, tous les mouvemens de nostre volonté.

Ceux de la volonté concupiscible s'estendent plus loing que ceux de l'irascible. Car aucuns de ceux-là se meuvent sans s'arrester à l'object, comme faict le desir, & les autres s'y arrestent, comme la joye.

Mais nul des mouvemens de l'irascible ne s'arreste à l'object.

6. Or l'arrest, ou le repos estant fin du mouvement, est le premier en intention

& dernier en execution: c'est pourquoy si nous conferons les mouvemens de l'irascible avec ceux de la Concupiscible, lesquels se reposent & arrestent au bien, il est certain que ceux de l'irascible precederont en l'ordre de l'execution, les mouvemens de la Concupiscible, qui s'arrestent au bien, & ainsi l'esperance precedera la joye.

7. Mais le mouvement de la Concupiscible qui s'arreste au mal sera au milieu de deux mouvemens de l'Irascible, & ainsi la fascherie suyvra la crainte, & precedera la colere.

8. Quant aux mouvemens de la Concupiscible, lesquels ne s'arrestent ny au bien, ny au mal, estans conferez avec ceux de l'Irascible, ils vont les premiers: ceux de l'irascible, adjoustans la consideration de la difficulté qu'il y a d'obtenir le bien ou eviter le mal, par dessus ceux de la Concupiscible: ainsi l'esperance adjouste quelque effort par dessus le desir, & la crainte adjouste la lascheté, & avilissement de courage à l'apprehension ou horreur du mal.

9. De-là nous pouvons conclure que les mouvemens de l'irascible sont entre ceux de la Concupiscible, lesquels ne s'arrestent à l'object, & ceux qui s'y arrestent,

restent, estans precedez de ceux-là & suyvis de ceux-cy.

10. Quant à l'ordre des mouvemens de la Concupiscible entr'eux : il doit estre aussi diversement consideré, ou selon l'intention, ou selon l'execution en l'object du bien. Ce qui naist le premier en nous est une certaine complaisance & agréement de l'object : apres le desir se forme, qui est un mouvement au bien : & le dernier poinct est l'acquest qui cause la joye & le plaisir.

11. Selon l'intention le plaisir marche le premier, pour lequel nous desirons le bien, & du desir vient l'Amour & l'Agréement.

12. Or l'appetit & le desir du bien estant causes que l'on fuit le mal, l'object du bien va devant l'object du mal : & partant les mouvemens ou passions qui regardent l'object du bien, precedent en intention celles qui regardent l'object du mal, & cecy a lieu, tant aux mouvemens de l'Irascible, que de la Concupiscible.

CHAP. XVI.

1. *De l'ordre des passions selon qu'elles se produisent l'une l'autre.*
2. *Des causes des passions.*
3. *Les passions qui ont le bien pour object.*

4. *Amour de conformité, & tout ce qui se rapporte à elle de considerable.*
5. *Amitié d'interest.*
6. *Son effect.*
7. *Causes du desir, & d'où il naist.*
8. *Causes de l'esperance.*
9. *Comment l'experience fortifie l'esperance.*
10. 11. *Force de l'esperance.*

1. L'Ordre donc des passions selon qu'elles se produisent l'une l'autre, est cestuy-cy : l'amour, le desir, l'esperance, la hardiesse, la joye. Et au contraire la hayne, la fuitte ou horreur, la crainte, la colere, le desespoir, la tristesse.

Ainsi la joye & la tristesse sont les deux passions aux quelles les autres se terminent : l'esperance & la crainte, la colere & le desespoir sont celles auxquelles reside le plus violent mouvement de la volonté esbranlée par l'amour & le desir du bien, ou par la hayne & horreur du mal.

Ie laisse à parler des autres passions, d'autant qu'elles n'ont point d'ordre entre elles : mais selon que l'une ou l'autre de celles-cy se mesle parmy elles, selon cela, elles precedent ou suyvent.

2. Venons donc aux causes plus ordinaires par lesquelles ces passions se peuvent exciter, & commençons par celles qui ont pour object le bien.

3. l'Amour, le desir, la joye ont le bien

bien pour object commun, mais celuy qui aime le considere particulierement comme object, lequel se peut unir à luy.

Or l'union ne pouvant proceder qu'aux choses semblables, sinon en tous poincts, au moins en quelqu'un qui soit considerable, comme la similitude, où ressemblance est de deux sortes, aussi ceste affection se propose tantost l'une, & tantost l'autre, selon la rencontre des subjects.

Car ce en quoy deux personnes conviennent est, ou actuellement & en effect en ces deux personnes, comme semblables humeurs, & conformité de volontez, & de là vient la vraye amitié: ou est en effect en l'une, & en l'autre n'y est que par desir & par inclination, & de là naist l'Amour ou l'Amitié, d'interest qui a pour principal fondement l'amour de soy mesme, sur lequel presque toutes les amitiez de ce monde, mesmes celles de la Cour, sont basties.

4. A la premiere sorte d'Amitié se rapportent toutes celles qui sont fondées sur les parentez, alliances, familiaritez, conversation, conformitez de mœurs, de volontez, de professions: si ce n'est que ceste derniere soit traversée par l'envie, ou l'emulation, lesquelles se rencontrent ordinairement entre gens de mesme

mestier. Semblablement l'on y peut rapporter l'amitié de ceux ausquels le bien & le mal sont communs: & de ceux qui sont de mesme aage, ou de mesme pays, entre ceux qui sont d'une autre, & bref tous ceux qui se rapportent en quelque point considerable, lequel les separe & distingue d'avec plusieurs autres. A cause de cette conformité & similitude, la douceur, la complaisance, l'obeyssance, & tout ce qui y peut servir, nous peut concilier ceste amitié.

5. l'Autre sorte d'Amitié ayant pour fondement l'amour de soy-mesme, l'on ne peut reveiller ceste affection en l'esprit de personne, que par son interest.

6. De ceste amitié le pauvre ayme le riche pour s'enrichir, & le riche le pauvre pour s'en servir, ou en estre honoré: nous aymons de mesme ceux lesquels nous ont faict, ou peuvent faire plaisir, ou à ceux que nous cherissons.

Puis donc que l'interest est la principale cause de ceste amitié, il faudra rechercher celuy qui a plus de force envers la personne en laquelle nous voulons resveiller ceste affection, comme envers un avaricieux le gain, envers un ambitieux l'honneur, & envers un jeune voluptueux le plaisir, chascun mesurant son interest

selon

selon sa necessité, & sa necessité selon ses desirs.

7. Cela trouvé, il sera facile de resveiller le desir & la joye: car le desir naist de deux principales causes. La premiere est la cognoissance du bien en l'objet qui luy est proposé, laquelle l'amour luy donne telle qu'il l'a reçeuë, & l'autre est l'absence de ce bien.

Cecy toutesfois ne suffiroit pas pour exciter un grand mouvement en quelqu'un, s'il n'en jugeoit possible l'acquisition, de façon qu'il y faudra adjouster les moyens, par lesquels l'Esperance se peut réveiller: qui sont de plusieurs sortes.

8. Car tout ce qui peut rendre une personne puissante: comme richesse, force, authorité, credit, amis, parens, & autres telles choses: ou ce qui peut servir à nostre dessein, nous peut donner esperance d'en venir à bout, si nous recognoissons que cet advantage soit en nous.

9. l'Experience aussi en la chose que nous voulons faire peut fortifier nostre Esperance, premierement pource qu'ayant faict, ou veu faire une chose nous sommes plus propres à la faire, que si nous ne l'avions jamais veuë, secondement pource qu'elle nous faict croire que ceste chose est possible.

De-là vient que l'exemple de semblable chose dont un autre sera venu à bout servira aussi à resveiller en nous l'esperance de pouvoir obtenir ce que nous desirons.

10. Ce mouvement est celuy qui nous ayde davantage en toutes sortes d'affaires, & [a] dit Lucian que l'Esperance & la Crainte sont les deux tirans, c'est à dire les deux plus puissans mouvemens qui nous agitent. Car l'opinion que nous avons qu'un affaire est difficile, resveille nostre attention, & l'opinion qu'elle est possible, faict que nous nous efforçons d'en venir à bout.

[a] *Lucian.*

11. Et davantage l'esperance rendant l'advenir present en nostre imagination, elle faict naistre la joye en l'esprit, lequel en cest estat est plus libre, & plus clairvoyant pour inventer & s'adviser de plusieurs moyens, afin de parvenir à son dessein, que s'il estoit en tristesse, ou fascherie.

Or l'esperance ayant jugé possibles les moyens d'obtenir le bien, faict naistre en nous la Confiance pour passer à la hardiesse.

CHAP. XVII.

1. *Causes de la Confiance.*
2. *Comment considerée.*

3. 4. *Son*

3. 4. *Son mouvement.*
5. 6. *d'Où elle provient.*
7. *Causes de la hardiesse produite par deux moyens.*
8. 9. *Causes de la joye : & comment elle naist & se forme en nous.*
10. *Iouyssance presuppose presence reelle, ou imaginaire.*
11. *Quelle est la plus grande joye.*
12. *Comment le mal se rend present à nous.*

1. 2. CAr si la Confiance demeuroit aux simples termes d'asseurance, ce seroit plustost repos que mouvement : mais elle est icy considerée pour un passage de l'esperance à la Hardiesse, & est celle qui nous fait juger possibles les moyens d'eviter les empeschemens, & les traverses que l'on peut prevoir en ce que nous desirons.

3. Ce mouvement naist principalement en nous, quand nous nous imaginons que les choses qui nous peuvent garantir & sauver sont proches, ou en nostre puissance, & ce qui peut nuyre en est esloigné, ou de lieu, ou de temps, ou d'occasion, ou de volonté.

4. Et selon la qualité de l'affaire, pour ce dernier, nous nous fondons en la consideration, ou de nostre puissance, ou de nostre innocence & justice de nos deportemens, ou de la preud'hommie & naturel de ceux, la puissance desquels nous

avons sujeƈt de redouter, s'ils sont gens de bien, respeƈtueux, modestes, amis, s'ils esperent quelqu'avantage de nous, où bien s'ils nous redoutent.

5. La Confiance vient aussi quand les choses que nous voulons faire, sont utiles, ou à plus grand nombre de personnes, ou à gens de plus grande qualité & puissance, que ne sont ceux ausquels elles peuvent nuyre.

6. N'avoir point esprouvé de malheur, & ne le recognoistre, nous peut aussi rendre plus asseurez: le peu de compte que nos inferieurs font de ce mal, l'opinion d'estre assistez de quelque faveur divine, les persuasions & prieres d'autruy, peuvent servir à mesme effeƈt.

7. Ceste confiance formée l'on passe à donner le dernier bransle & secousse à la volonté, pour entreprendre ce qu'elle desire par le moyen de la Hardiesse. Laquelle est produitte par deux moyens: A sçavoir par les choses qui peuvent resveiller l'esperance, comme nostre propre force, experience, puissance, & assistance d'autruy, & autres advantages desquels nous avons parlé cy-dessus: Et par les choses qui peuvent exclure la crainte, qui consistent, ou en l'esloignement de ce qui peut nuyre, ou en l'empesche-

peschement, ou remede, que l'on y peut apporter.

8. Ayans esté conduicts par ces mouvemens à l'acquisition du bien, la Ioye naistra en nous, qui n'est pas tant un mouvement, que fin de mouvement, ayant esgard à l'execution; ou commencement de mouvement, si l'on regarde l'intention.

9. Pour la former, deux choses sont necessaires, la Cognoissance du bien acquis, & la Iouyssance. La premiere, pource que plusieurs biens sont possedez par aucuns, qui ne les recognoissans pour tels ne s'en resjouissent point.

10. Quand à la Iouyssance, elle presuppose presence reelle, ou bien imaginaire, telle que le desir, [a] l'esperance, & la memoire nous fait voir.

Car encores que le Desir & l'Esperance soient de l'advenir, & la Memoire du passé: toutesfois l'imagination nous rend presentes les choses absentes, d'où vient que la Ioye, & la Tristesse accompagnent ordinairement le Desir, & l'Esperance.

11. Et encore qu'entre toutes les sortes de Ioye, celle que la presence reelle du bien produit en nous, semble devoir estre la plus grande, comme la mieux fondée, toutesfois pour la non-chalance

[a] *Synes. in amor. Clitophon.*

que nous apportons souvent à gouter le bien que nous possedons, & au contraire nous representons les choses que nous n'avons pas plus grandes en nostre Imagination, qu'elles ne sont en effect: il advient que la joye que produisent le Desir & l'Esperance, est souvent plus grande: mesmement en l'esperance, qui non seulement comprend & anticipe le bien par l'apprehension, mais aussi par la possibilité de l'obtenir.

12. Autant en pouvons nous dire du mal lequel se rend present à nous, non seulement quand il nous arrive, mais aussi quand nous l'anticipons par la crainte: ou que passé nous le rapellons par nostre Souvenance, d'où provient la tristesse & la fascherie.

Ainsi donc au defaut de la Presence reelle du Bien ou du Mal, nous pourrons resveiller ces passions par leur presence imaginaire, non seulement avec autant de force, mais quelquefois avec plus d'effect.

CHAP. XVIII.

1. *Que ceux qui sont disposez aux passions sont meues par l'object du bien.*

2. *Des mouvemens & passions de volonté qui ont le mal pour object.*

3. 4. 5. 6. 7. *Pourquoy nous sommes plus sensibles au mal qu'au bien.*

8. Con-

8. *Causes de la haine, & ce qui naist d'icelle.*
9. *Comme la crainte.*
10. *Les choses qui nous espouvantent.*
11. *De ceux que nous avons offensez, quels sont plus à craindre.*
12. *Ce qu'on doit craindre le plus.*

OR pour recognoistre ceux qui sont plus disposez à recevoir ces impressions, outre que la cognoissance des objects qui leur pourront estre plus agreables nous en enseignera, faut sçavoir que les naturels doux, affables, courtois, humbles, non mesdisans, ny querelleux se trouveront plus susceptibles de ces passions : comme aussi ceux qui ayment les plaisirs, jeux, passe-temps, ou d'estre honnorez, respectez & carressez : ceux pareillement qui seront pitoyables, secourables, serviables, aymans les compagnies, non solitaires, opiniastres, dissimulez, trompeurs, irreconciliables, vindicatifs, ou presomptueux : les vains toutesfois qui ne seront accompagnez de presomption, pour estre honorez & caressez, seront aysement induits à aymer.

Mais particulierement pour l'Esperance, la Confiance, & la Hardiesse, ceux s'y laisseront aller plus aysement, qui sont plus courageux, plus ardants & plus actifs : comme pareillement ceux qui auront bonne opinion de leur suffisance, credit,

au-

authorité, puissance, moyens, & experience, & ceux qui auront tousjours esté heureux, lesquels seront aysez à persuader, ou à cause de leur facilité, ou à cause de leur ignorance & inexperience.

Semblablement les jeunes gens, les fols, les estourdis, pour l'inconsideration & precipitation qui accompagne ces humeurs-là : & ceux qui sont eschauffez du vin, pour la chaleur & multiplication des esprits qui les rend aussi precipitez & inconsiderez. Cecy suffise pour les passions qui ont pour object le Bien.

2. Si de la cognoissance d'un contraire il est aysé de cognoistre l'autre, il nous sera aysé cognoissant les causes de l'amour, du desir, de l'esperance, confiance, hardiesse, & de la joye, cognoistre celles de la haine, de l'horreur, ou fuitte du mal, de la crainte, desfiance, desespoir, & de la tristesse; estant certain que comme la conformité d'humeurs, où la consideration de l'utilité lie les hommes ensemble par l'amitié; aussi de la contrarieté d'humeurs, ou de la consideration du dommage naist la hayne & l'inimitié.

3. Il y a toutesfois ceste difference, que les passions qui ont pour objet le mal, sont plus fortes que celles qui ont pour object le bien, non que le mouvement en

soit

soit plus violent, mais pource que le mal estant contraire à nostre nature, il se faict plus vivement sentir que le bien, lequel y est semblable & conforme: la raison de l'Antipathie voulant que deux contraires se picquent, & se facent sentir d'avantage à l'opposition l'un de l'autre.

4. Ce qui est semblable est plus difficile à discerner à nos sens, que ce qui est contraire: le blanc sur le blanc est plus difficile à discerner que ne seroit le noir sur le blanc: ainsi le bien est plus difficile à discerner d'avec le bien, qu'il n'est d'avec le mal.

5. En la confusion de plusieurs choses, celles qui sont semblables se recognoissent moins les unes d'avec les autres: mais au meslange des choses diverses, ou contraires en qualité, ou substance, la diversité ou contrarieté s'y recognoist incontinent.

6. C'est pourquoy le bien s'unissant à nostre nature, nous n'en tenons compte, estimans que nous n'avons que ce que nous debvons avoir: mais le mal y survenant, pource que nostre nature luy est contraire, elle demeure tousjours en contraste, qui n'est autre chose que le ressentiment du mal.

7. De là vient que nous oublions aysément

ment le bien que l'on nous faict, & [a] difficilement nous oublions le mal.

[b] Senec. Altius injuria quam merita descendunt.

8. Or comme de la cognoissance du mal, naist la hayne que nous luy portons, aussi de la hayne naist l'horreur ou la fuitte du mal, laquelle ne se peut imaginer sans estre accompagnée de crainte, non plus que le desir sans l'esperance, quoy qu'ils apprehendent l'object diversement. C'est pourquoy les causes de crainte, nous enseigneront les causes de la fuitte, ou horreur du mal, lesquelles voicy les plus ordinaires.

9. Toutes choses qui peuvent nuire nous font craindre. Les signes mesmes des choses nuysibles, comme de la mort, de la tempeste & autres choses, nous font peur, pource que le signe nous monstre que la chose n'est pas esloignée.

10. Or entre les choses qui nous espouventent, l'inimitié & la colere de ceux qui ont quelque puissance sont des premieres: comme de ceux qui sont puissans en valeur, hardiesse, richesse, amis, suitte, bien dire, authorité, credit, pource que le vouloir conjoinct avec le pouvoir de malfaire, nous faict croire que le mal est proche. l'Injustice accompagnée de force est à craindre pour la mesme raison: comme aussi la valeur outragée & offencée,

cée, joincte à la force est formidable: car l'injure receuë luy faict venir la volonté de s'en venger, & la force luy en donne le moyen. Semblablement la crainte & desfiance des plus puissans, est à redouter: car ils desirent s'asseurer par toutes voyes.

11. Mais entre ceux que nous avons offensez, ou qui se desfient de nous, ou qui sont jaloux, ou envieux de nostre bien, ceux [a] sont principalement à craindre, qui filent doux, ne disent mot, & dissimulent leurs injures & leurs desseins: pource que nous ne pouvons descouvrir quand ils sont sur le point de sa vengeance, ou de faire quelque chose à nostre prejudice.

a Cacil. in Aul. Gete. Ira quæ tegitur, nocet professa: perdunt odia vindicta locum: Nam ii sunt inimici pessimi, fronte hilari, corde tristi, quos neque ut apprehendas, neque ut mittas, scias.

12. l'On doit aussi craindre d'avoir sa vie, ses biens, ses honneurs, & sa personne en la puissance & discretion d'autruy: d'où vient que ceux qui sçavent quelque chose de mal en nous, sont grandement à craindre, pour l'apprehension que l'on doit avoir d'estre descouverts par eux, ou par envie, hayne, jalousie, lascheté, ou esperance de profit.

CHAP. XIX.

1. *Disposition aux mouvemens de passions qui ont pour subject le mal.*
2. 3. *Qui sont ceux qui ne craignent jamais que mal leur advienne.*

4. Remede pour ne point craindre.
5. De ceux qui sont disposez à la crainte.
6. 7. l'Vsage de la crainte est consideré en deux façons.
8. Crainte suyvie de deffiance.
9. De la Passion de tristesse & fascherie, & quelles autres passions elle engendre.

1. QVant à la disposition requise pour recevoir ces passions, nous jugerons aysement ceux qui sont disposez à hayr: parce que nous avons dict de ceux qui sont disposez à aymer.

2. Mais pour le regard de la crainte, il est certain que ceux qui ne croyent pas qu'aucun mal-heur leur puisse arriver, ne s'esbranlent pas aysement par ceste passion: car la crainte ne peut estre sans l'imagination & attente du mal. C'est pourquoy ceux qui ont tousjours esté heureux, & ceux qui sont puissans en moyens, amis, credit & force, ou authorité, estimans que tout leur doit reüssir & flechir sous eux, n'entrent pas ordinairement en crainte.

3. Ceux aussi qui ont perdu toute esperance de bien, ayans long-temps paty & esté en affliction comme accoustumez au mal, ne le craignent plus.

4. c'Est un remede pour ne point craindre que de ne point esperer, dit Senecque. Car il faut qu'en ceux qui craignent il y ait

ait quelque reste d'esperance de bien, pour lequel ils soient en anxieté.

De là vient que ceux qui craignent sont prompts & diligens à se conseiller. Or ne delibere-t'on pas des choses, desquelles l'on a perdu toute esperance.

5. De tout ce que dessus, l'on peut conclure, que ceux sont disposez à la crainte, qui pensent pouvoir recevoir quelque mal: & qui recognoissent en eux quelque foiblesse pour y resister, comme la plus-part des vieillards, les pauvres abandonnez de secours, d'amis, & de moyens, ou de basse condition, de peu de credit, d'authorité, mesprisez ou hays, enviez ou suspects de vice, ou pour estre quelquefois trop vaillans, ou pour avoir trop de credit envers le peuple: ce seul soupçon, ou desfiance ayant faict courir mauvaise fortune à plusieurs grands personnages.

6. l'Vsage de ce mouvement est frequent, & ordinairement l'on s'en sert en deux façons. l'Vne pour faire perdre l'esperance de ce que l'on pouvoit desirer. Et en ce cas, il faut exaggerer le mal, & les empeschemens que l'on peut remonstrer en la suitte de ce que l'on desire, sans descouvrir les remedes ou expediens qui en puissent faciliter l'Acquisition.

7. l'Autre pour resveiller la prevoyance:

ce: & en ce cas estant necessaire que la crainte soit mediocre, il faut avec les difficultez, y apporter les moyens de le surmonter: en quoy la crainte en cest estat, faict plus d'effect que l'esperance, pour ce que l'esperance presuppose le bien se pouvoir obtenir, & la crainte est du mal qui difficilement se peut eviter, partant en celle-cy, comme regardant le plus difficile, l'esprit se bande davantage qu'en l'autre.

8. La crainte est suivie de desfiance: & la desfiance cognoissant ne pouvoir eviter le mal, ou ne pouvoir obtenir le bien que l'on desire, (la privation du bien estant apprehendé par nostre volonté, comme mal) elle se tourne en desespoir, passe en tristesse & fascherie: qui est grande, ou petite, selon que l'importance de l'object est jugé par l'entendement, faisant ceste passion plusieurs divers effects en nous.

Car aucunesfois elle est fin de mouvement s'arrestant à la consideration du mal, comme la joye est repos au bien: & aucunefois elle resveille en nous plusieurs autres mouvemens, desquels les principaux & plus ordinaires sont la colere, la honte, la compassion, l'envie, la jalousie, l'indignation, & l'emulation, lesquels

sont

sont produits partie de la fascherie, & partie de la rencontre de diverses considerations qui se remarquent en un mesme object.

CHAP. XX.

1. LA colere se forme en nous par la rencontre de plusieurs passions. Car commençant par la fascherie & tristesse d'une injure reçeuë, elle est accompagnée de la haine contre celuy qui nous a offensé, avec un desir de nous en venger, lequel est conjoinct avec l'esperance d'en venir à bout: pource que le desir & l'esperance sont de choses possibles, bien qu'en icelles il y ait quelque difficulté. Car si nous estimions la vengeance impossible: ce mouvement demeureroit aux termes de hayne & de tristesse.

Or l'esperance nous representant la vengeance en l'imagination, nous sommes

mes incontinent saisis de plaisir & de contentement : lequel la colere recherche pour se délivrer de la tristesse, comme estant le seul remede pour se disposer à la joye, chacun prenant plaisir de penser à ce qu'il desire.

Que si la vengeance estoit presente, le plaisir & le contentement sera parfaict; pource qu'il chasseroit du tout la tristesse, & appaiseroit le mouvement de la colere.

2. Ainsi ceste passion a deux contraires objects, à sçavoir la vengeance, & celuy duquel l'on se veut venger. La vengeance est considerée comme bien, & desirée comme tel: d'où vient qu'estant faicte, nous nous en resjouyssons. Celuy duquel nous nous voulons venger est consideré comme mal qui nous est nuysible.

3. Quant à la cause de la colere, l'on en met ordinairement deux. L'une est le peu de compte que l'on monstre faire de nous, soit par injure, affront, ou autre sorte de mespris. L'autre, l'empeschement & l'opposition que l'on nous donne à obtenir, ou faire ce que nous desirons. Ce qu'aucuns comprennent soubs ce mesme nom de mespris, comme aussi de se resjoüir de nostre mal, nous mettre en oubly, & autres semblables façons de faire.

4. L'in-

4. L'injure se mesure selon l'opinion que nous avons de l'injustice du mespris, de façon que si nous estimons l'injustice grande, l'injure nous picquera davantage. Ainsi le mespris, ou empeschement, faict à un grand, auquel est deu plus de respect, estant plus injuste excitera plus de colere: comme [a] pareillement en un homme de bien, le tort que l'on luy aura faict.

[a] *Publ. Mim. Gravissima est probi hominis iracundia.*

5. Par ceste mesme raison nous nous mettons plus en colere d'estre mesprisez en ce en quoy nous pensons exceller, qu'en ce en quoy nous n'excellons point, estimans ce mespris injuste.

6. De là vient que les orgueilleux, vains & presomptueux, bref tous ceux qui ont bonne opinion d'eux-mesmes pour quelque avantage que ce soit, entrent plus aysément en colere: l'injure estant d'autant plus grande en leur imagination, qu'ils ont meilleure opinion d'eux mesmes.

7. Il est bien vray, que nous ne laissons pas aussi de nous fascher d'estre mesprisez pour les defaux qui sont en nous. Mais c'est pource que les defaux de soy causent en nous de la foiblesse, ou de la tristesse, desquelles celle-cy nous dispose à la colere: d'où vient que nous y en-

trons aisement contre ceux qui nous apportent de fascheuses nouvelles, & celle-là nous rend plus sensibles aux injures: & [a] de là vient, que peu de chose met en colere les enfans, les vieillards, les femmes & les malades, comme aussi ceux qui sont ja esbranslez du desir, d'amour, de soupçon, ou de crainte, comme n'ayans la tenuë assez forte pour resister à ce mouvement. Et ceste passion dure plus és esprits rudes & sauvages, qu'en ceux qui sont plus polis, & plus civilisez.

8. La honte est une espece de crainte, qui regarde le deshonneur, mais quelquesfois la fascherie, & aucunesfois la colere se meslent par dedans. Elle [b] se meut en nous par la presence actuelle, ou imaginaire des actions honteuses, ou deshonnestes & indecentes tant passées, presentes, qu'avenir, soit qu'elles proviennent de nous, ou de ceux qui nous touchent de parenté, ou lesquels, pour quelque autre subject, nous affectionnons.

9. Mais les flateries & loüanges de nous, dictes en nostre presence, devant qui

a Ammian. Prudentes dicunt, iram nasci ex mollitie mentis, consultum id afferentes argumento probabili, quod iracundiores sunt in clunibus languidi & fœmina maribus; & juvenibus senes: felicibus ærumnosi. *b Menander in Stob. & Petronius. Incultis asperisque regionibus diutina nives hærent, ast uti ex aratro domiti facta tellus nitet, dum liqueris levis pruina delabitur, similiter inspectoribus ira concidit: feras quidem mentes obsidet, eruditas præterlabitur.*

qui lors, & où elles ne doivent estre dictes, peuvent aussi nous faire rougir, & esmouvoir en nous ceste affection: semblablement le reproche d'un plaisir qui nous a esté faict, estre repris d'une faute, la confesser & en demander pardon, ne participer aux biens qui sont communs à nos inferieurs, ou esgaux. Estre necessiteux, & inferieur à quelqu'un, nous rend honteux devant celuy-là, servir ceux que nous avons veu nos inferieurs ou égaux, servir en choses basses & abjectes. Estre descheu d'une plus grande fortune, nous rend pareillement honteux, mesme de la presence de ceux qui nous y ont veu. La honte provenant le plus souvent en la presence & qualité de ceux devant lesquels nous nous presentons, comme devant ceux lesquels nous respectons & admirons, ou ceux qui concurrent d'honneur avec nous qui remarquent nos actions, ou sont ordinaires d'en mesdire. Car envers ceux qui ne peuvent rapporter nos actions, comme les enfans, ou envers ceux qui ne le voudroyent, comme nos amys, ou qui ne l'oseroyent, commes nos serviteurs, nous ne nous esmouvons pas ordinairement de ceste façon.

10. Nous sommes aussi honteux devant ceux qui nous sont obligez sans leur

en avoir sçeu gré : leur presence nous reprochant nostre ingratitude.

11. De ce que dessus nous conclurons que tous ceux qui sont jaloux de l'honneur qui pensent ou desirent estre en bonne opinion, ceux aussi qui ont reçeu quelque affront, ou qui sont en quelque estat & condition contemptible, sont disposez à recevoir en eux ce mouvement, lequel se diversifie toutesfois comme tous les autres, selon le temps, le lieu, les personnes & autres conditions & circonstances qui se rencontrent dans les actions des hommes.

CHAP. XXI.

1. *De la compassion, & d'où elle est causée.*
2. *Ceux qui ordinairement sont peu pitoyables.*
3. *Disposition à la compassion, & ceux qui le sont le plus.*
4. 5. 6. *Ce qui peut accroistre en nous la compassion, & esmouvoir davantage à la pitié.*

1. LA compassion est esmeuë par la fascherie que nous prenons du mal d'autruy. Mais pour exciter ceste fascherie, il faut ou que l'amour envers l'affligé, ou l'opinion que l'affligé souffre injustement, precedent. Car si nous ne l'aimions, ou s'il estoit par nous estimé meschant à l'esgal du mal qu'il souffre, nous ne le plaindrions pas.

Tou-

Toutesfois il y a des rencontres, auquelles la condition de nostre nature, ensemble la puissance & inconstance de la fortune, peuvent sans autre consideration exciter en nous ce mouvement, nous faisant craindre de voir en nous mesmes le mal que nous voyons avenir à autruy.

Ce qui advient quand nous estimons ce mal n'estre esloigné de nous, ny aussi en estre si proche qu'il nous touche. Car en ce dernier cas, au lieu de penser au mal d'autruy nous penserions au nostre, & au lieu de compassion, la crainte se formeroit en nous.

C'est la raison pour laquelle nous n'entrons pas en ce mouvement pour les personnes incognuës: pour ce qu'elles sont trop esloignées de nostre consideration, ny pour les personnes si proches que leur mal & le nostre ne soient qu'un. Mais pour celles qui sont entre ces deux extremes, & que nous cognoissons d'une cognoissance ordinaire & commune.

2. De ce que nous avons dict de la consideration de nostre nature, & de l'inconstance de la fortune, l'on peut conclure que deux sortes de personnes sont ordinairement peu pitoyables, à sçavoir celles qui sont reduittes en extréme necessité & misere, lesquelles tant s'en faut qu'elles

ayent pitié des autres, qu'elles consolent leur misere par celle d'autruy, estant (comme l'on dit) l'ordinaire consolation des miserables d'avoir des semblables: & celles qui croient estre eslevées si haut qu'elles estiment estre asseurées contre toutes sortes d'evenemens de la fortune, lesquelles au lieu d'entrer en compassion des affligez, s'en mocquent,& aucunefois usent d'insolence envers eux.

3. Au contraire donc, ceux seront disposez à la compassion qui craindront le mal, l'auront ressenty autrefois, en seront sortis avec difficulté & peril: & par consequent les vieux qui ont plus d'experience de la foiblesse des choses humaines, & ceux qui se recognoistront foibles de forces, de moyens, de credit, de noblesse, d'amis & de parens. Et bref ceux qui auront plus de crainte & cognoissance du mal, se laisseront plus aysement emporter à ce mouvement.

4. Or entre les maux, ceux qui nous peuvent plus esmouvoir à pitié, sont ceux qui sont accompagnez d'affliction de corps, ou de fascherie d'esprit, & lesquels nous aviennent, non par nostre faute; mais (comme nous croyons) par la malice de la fortune, ou de nos ennemis.

5. Et comme ces maux croissent par les

les circonstances, aussi fait la compassion, comme si en l'affliction on est abandonné des siens, privé de ses moyens, offensé sans suject, par ennemis puissans, ou cruels, si l'on depend de ses ennemis, & autres semblables particularitez qui accompagnent ordinairement les mal-heureux.

6. Mais non seulement le mal present, mais aussi l'advenir s'il est proche nous esmeüt à pitié: comme semblablement le passé, s'il n'est trop esloigné de temps, ou que la souvenance en soit encore fraische. De là vient que la representation des gestes, de la voix, de l'habit & contenance des affligez, nous esmeuvent davantage: pource que par ces signes exterieurs le mal qui les afflige est faict present en nostre imagination. Aux quatre passions qui suivent la hayne & la fascherie y sont meslées: & en quelques unes d'icelles, comme la jalousie, l'amour y a aussi quelque part.

CHAP. XXII.

1. *De l'envie.*
2. 3. *d'Où elle est causée.*
4. 5. *Des causes qui nous disposent à l'envie.*
6. *De l'indignation, & de quoy elle est meslée.*
7. *Les biens de la fortune émeuvent en nous ceste passion d'envie.*

1. L'Envie naist quand nous nous faschons du bien d'autruy, sans autre consideration, sinon que nous desirerions qu'il n'eust ce bien.

2. Et encores qu'il n'y ait point de cause d'inimitié precedente, neantmoins elle ne se peut pas imaginer sans hayne, ou mauvaise & maligne volonté, ny mesme sans une colere sourde, laquelle ne s'estend proprement que contre ceux que nous croyons n'estre pas plus que nous, ou estre nos inferieurs en quelque condition, sinon en toutes, & contre ceux qui nous sont cognus, & non trop esloignez.

Car nous n'envions pas les biens d'un homme qui nous sera incognu, qui sera aux Indes: s'il n'a esté nostre compagnon, ou inferieur, & que mesme nous avons eu quelque subject de contention avec luy.

3. Ainsi donc celuy qui de tout temps est eslevé bien haut au dessus de nous, ne

sera

sera envié de nous : Mais bien celuy qui ayant esté nostre égal est devenu grand en peu de temps, & celuy qui possede ce qui nous seroit propre, & auquel la fortune a rendu quelque chose de plus facile qu'à nous, [a] encores qu'il fust nostre parent. [a] Aristot.

4. Par semblable raison ceux seront disposéz à l'envie qui auront des egaux, ou inferieurs, lesquels entreront en concurrence de quelque chose avec eux. Et se voit ordinairement que ceux sont plus envieux, ausquels manquent seulement quelques biens, & qui sont en quelque prosperité, estimans qu'ayans plusieurs advantages, ils doivent encores avoir celuy qui leur defaut.

5. Ceux aussi qui sont desireux d'honneur & de reputation, sont ordinairement plus envieux que ceux qui sont moins ambitieux, estimans que la reputation d'autruy diminuë la leur. Voila pour l'envie.

6. En l'indignation l'on se fasche du bien d'autruy, pour consideration de la personne qui le possede, laquelle nous estimons en estre indigne : & est ce mouvement meslé de fascherie, envie, hayne, & colere.

7. Or les biens qui esmeuvent en nous ceste affection, sont ceux de la fortune & du corps : comme richesse, noblesse,

amis, honneur, puissance, grandeur, santé, force, beauté, & autres semblables: & non ceux de l'esprit, pource que nous ne pouvons pas dire qu'un homme est indigne d'estre juste, vertueux, ou sçavant, & la fascherie que nous en pourrions prendre pour ce regard se doit appeller envie.

8. l'Indignation naist aussi, quand sans industrie, ou par moyens sales & deshonestes l'on acquiert quelque bien, d'où vient que les prompts & inopinez avancemens d'autruy nous font entrer en ce mouvement, comme la chose que l'on n'a pas meritée par la peine & le travail. Et generalement tout passage d'une basse, à une plus grande fortune esmeut ces trois passions, envie, indignation & emulation.

Au contraire l'accoustumance de voir un homme & un mesme estat nous faict estimer, qu'il le merite: le temps nous rendant la possession de toutes choses legitime; & comme en une prescription, il nous semble que ceux possedent le leur, qui ont possedé longuement.

9. Les grands aussi ausquels l'on egale de petits compagnons en quelque advantage que ce soit, sont esmeuz à indignation, estimans par ce moyen que leur condition est avilie.

10. L'in-

10. L'inexperience en la charge en laquelle quelqu'un est avancé, nous pousse aussi à ceste passion, pource qu'il faut que les avantages, ou charges que l'on veut donner à quelqu'un, soient proportionnées à sa capacité & à sa condition, toutes sortes de biens n'estants pas convenables à toutes sortes de personnes : comme le commandement d'une armée à un homme d'autre profession que de guerre, quoy que grand & plein de merite d'ailleurs.

11. Les gens de bien & vertueux sont aussi disposez à ceste passion, pource que hayssans les choses injustes, ils ne peuvent voir les indignes posseder les biens. Et universellement ceux qui pensent meriter quelque chose, voyans estre accordé quelque avantage à un qui leur est inferieur en suffisance, qualité, ou autre condition, s'indignent aysement : comme au contraire les gens vils, abjects, serviles, & de peu d'esprit, se recognoissans tels ne s'esmeuvent point de ceste façon, ne pouvans reprocher aux autres les defauts qu'ils recognoissent en eux-mesmes.

12. L'emulation semble estre une espece d'envie, & toutefois elle est fort differente : car l'envie se fasche du bien d'autruy, non tant pour l'amour de soy

mesme, que pour quelque malignité, ou hayne qui accompagne ceste passion.

13. Mais l'emulation ne se fasche pas tant du bien d'autruy, comme estant possedé par autruy, que pource qu'elle ne possede pas ce bien là mesme, qui est cause qu'aucunefois elle excite en nous une infinité de vertueuses operations, pour acquerir ce bien.

14. C'est pourquoy nous voyons ordinairement ceux disposez à ceste passion qui ont le courage haut, & sont accompagnez de belles & grandes qualitez, comme de suffisance, richesse, credit, amis, dignitez & autres propres, pour effectuer quelque chose de grand: pource que telles personnes estiment devoir posseder ce qui est seant & convenable aux gens de bien, de façon que le voyant en autruy ils s'émeuvent, & font ce qu'ils peuvent pour l'acquerir.

15. Les jeunes gens aussi sont fort disposez à ceste passion, & ceux qui descendent de gens nobles, honnorez & prisez: estimans que cet honneur doit estre continué en eux, & que comme leur estant propre il leur doit estre rendu.

16. Or pour former en l'esprit l'emulation, il faut outre l'amour de soy mesme avoir la cognoissance des biens que l'on de-

desire, lesquels en ce mouvement regardent principalement l'honneur & le profit.

17. Pour les desirer il faut qu'il nous manquent, & que neantmoins ils soient tels que nous ayons opinion de les pouvoir obtenir: Car ceux qui ne les cognoissent pas, qui les ont en abondance, ou qui desesperent de les pouvoir obtenir, n'entreront point en ce mouvement.

18. La jalousie a son principal fondement en l'amour de soy mesme. Ce qui faict que nous embrassons l'object si estroictement, que nous n'en voulons faire part à personne, & si quelqu'un participe, non seulement l'envie contre celuy-là nous travaille, mais aussi la hayne contre l'object mesme.

Or ceste passion estant tousjours precedée de soupçon, deffiance & de crainte, ceux qui se trouveront disposez à ces mouvemens, se trouveront aussi propres à jetter en jalousie du bien qu'ils possederont, en leur presentant un, ou plusieurs concurrens qui desirent & pourchassent le mesme bien.

Ce sont les causes & les moyens desquels plus ordinairement l'on se sert pour resveiller les mouvemens de la volonté selon les circonstances du lieu, du temps, des personnes & des affaires.

CHAP. XXIII.

1. *Vsage de la cognoissance des passions, & les moyens de les moderer, en nous, & en autruy.*
2. *Advantage de la moderation des passions en nous mesmes pour vivre en Cour.*
3. *Moderées par douceur & force de courage.*
4. *Par douceur naturelle.*
5. *Ou acquise.*
6. *Par nourriture.*
7. *Par experience.*
8. *Ou par discours de raison, & jusques où il s'estend.*
9. *Diverses considerations sur iceluy.*

1. VEnons aux moyens de les moderer. En quoy j'estime qu'il faut commencer par nous mesmes. Car de penser avoir plus de force sur la volonté d'autruy, que sur la nostre, il n'y a point d'apparence.

2. Mais si nous pouvons nous commender à nous-mesme, il n'y a point de doute que nous ne soyons capables de regenter tout le monde, & estre maistre des affections d'autruy, pour ce que ceste moderation nous donnera loisir d'espier le lieu, le temps, les occasions & les autres advantages necessaires pour venir à bout de nostre dessein. Il sera en nous de feindre, ployer & differer à nostre ayse selon le besoin, marchant tousjours la bride en main, faillant d'atteinte nous ne per-

drons

ftrons pour cela courage, mais si l'on nous ferme la porte d'un costé, nous chercherons un autre passage sans tourment, ny affliction.

Bref nous nous garantirons de ces aspres & passionnez mouvemens, qui troublent & empeschent la conduitte des affaires, nous entravent, arrestent, & font que souvent nous nous donnons la jambe à nous mesmes, produisans en nous la precipitation, l'opiniastreté, l'indiscretion, l'aigreur, le soupçon, & l'impatience.

3. Or ces mouvemens sont moderez, soit en nous, soit en autruy : ou par douceur de mœurs, ou par force de courage, ou par prevoyance, ou par advertissement.

La douceur des mœurs & la force de courage, bien que diverses en soy, souvent toutesfois produisent mesmes effects pour ce regard : & l'une & l'autre est, ou naturelle, ou acquise.

4. Quant à la naturelle, il est bien certain qu'il se treuve des volontez naturellement plus reposées les unes que les autres, & d'autres plus eslevées au dessus des objects, lesquels peuvent exciter ces mouvemens en nous : ce qui est cause qu'elles n'en sont pas esbranlées aisément, ny avec tant de violence.

Ie ne mets point icy en compte la stupidité, insensibilité, ny l'ignorance, lesquelles nous ostent le ressentiment du bien, [a] comme celuy du mal. Car il faut approcher plus de la beste que de l'homme, pour estre de ceste complexion. Neantmoins pource qu'on peut se prevaloir selon les occasions de ceste sorte de naturels, il faut cognoistre ceux qui en tiennent quelque chose. Car en la Cour, aussi bien qu'en mesnage, toutes pieces y servent, & se mettent en besogne.

[a] *Senec. in Oedip. Iners malorum remedium ignorantia.*

Or ceste douceur de moeurs, & force de courage provenant de certaines complexions & entre autres de la sanguine, qui est plus esloignée de l'excez, estant entre le flegme qui engendre la stupidité, & la bile qui produit la colere : il faudra pour se maintenir en cét estat, eviter de tomber aux deux principales intemperatures du sang, qui sont la bile jaune & la melancolie : lesquelles causent en nous plusieurs mouvemens extraordinaires : & temperer le flegme, de peur que par sa froideur il n'assoupisse nos sens.

Ie laisseray toutesfois aux Medecins de prescrire le regime qui pourroit estre propre : non seulement pour ne point entreprendre sur leur mestier, mais aussi pour la difficulté qui se rencontreroit à practi-

quer

quier ce qu'aucuns en ont escrit, & le peu d'avantage que l'on en pourroit recevoir.

5. Quant aux moyens d'acquerir ceste douceur des mœurs, & force de courage, il y en a trois principaux, la nourriture, l'experience & le discours de la raison.

6. Estre eslevez & nourris avec personnes moderées, ou resoluës à tout, nous donne un certain ply semblable. La presente conversation coulant en nos mesmes opinions, & mesmes façons de faire.

7. Semblablement l'experience de plusieurs & diverses rencontres qui sont advenuës à nous, ou à d'autres que nous cognoissons, faict que nous nous portons plus moderement en semblables occurrences.

8. Mais le discours de la raison va plus loin & embrasse toutes sortes de considerations, desquelles nous apporterons icy les principales, qui peuvent servir à ce subject.

9. La premiere est celle de la vraye estimation des choses, mesmes de celles qui peuvent estre apprehendées par nous comme bonnes, ou comme mauvaises.

Icy toute la Philosophie s'est amusée pour nous asseurer contre plusieurs choses qui nous esbloüyssent, ou nous estonnent: mais jusques à present elle à peu gaigné

gaigné avec le commun, & gaigneront encores moins en la Cour, laquelle prend le contre-pied de toutes ses reigles, desquelles comme je ne conseillerois à personne de se servir envers aucun qu'il ne l'en recogneust capable, de peur de reüssir ou importun, ou ridicule: aussi conseillerois-je volontiers à chascun en son particulier, pour acquerir ceste moderation (qui est la partie la plus necessaire en la Cour, & le principal fondement de l'Accortise) de ne les negliger.

CHAP. XXIV.

1. *Quatriesme chef de cette partie. Trois principales fautes que nous faisons en l'estimation des choses bonnes ou mauvaises.*
2. *L'indifference remede à la premiere faute.*
3. *Que c'est que la mort.*
4. 5. *Le temps & le delay, remede à la seconde faute.*
6. 7. 8. 9. 10. *Consideration sur les remedes.*
11. *Où desavantage, remede à la troisiesme faute.*
12. *Examen des avantages d'un objet, & exemple sur iceux.*
13. *Foiblesse, credulité, & curiosité, trois deffauts d'où procedent les mauvaises opinions que nous prenons de nous, & d'autruy.*
14. *Remede à la foiblesse.*
15. *A la credulité.*
16. *A la curiosité.*
17. *Conclusion de ce chapitre.*

1. POur en dire quelque chose en passant,

sant, il faut sçavoir que nous faillons en plusieurs sortes au jugement & vraye estimation des objects qui se presentent à nostre volonté.

Premierement interpretant à bien ou mal ce qui est indifferent, ou nous representant le mal ou le bien beaucoup plus grand qu'il n'est en effect, ou appellant bien ce qui est mal, & mal ce qui ne l'est pas.

2. Quant à la premiere faute, il est bien certain, que la plusspart des choses en ce monde ont deux anses par lesquelles l'on les peut prendre: par l'une elles semblent griefves & pesantes, & par l'autre aisées & legeres: il est en nostre choix de les prendre par où nous voudrons. Il n'y a point de raison à laquelle il ne s'en puisse trouver quelque autre contraire.

3. La mort est la plus fascheuse rencontre que nous craignons, mais si nous considerons la misere de ce monde, c'est un affranchissement & prompte recepte à tous maux, un port & un abry contre toutes les tempestes & orages de nostre vie.

Il en est de tous les autres objects presque de mesme, il y en a peu qui puissent estre tenus si absolument pour maux, que l'on n'en puisse tirer quelque avantage: ny

ny si absolument pour biens, qui n'ayent quelque inconvenient.

Donc si les mouvemens qui sont reveillez par la consideration du bien, nous emportent avec trop de violence, il faudra entrer en la consideration des incommoditez & desavantages qui en peuvent reüssir, & ceux qui seront poussez par la consideration du mal, se pourront moderer, en leur representant les avantages qu'ils en pourront recevoir : & ainsi s'exerçant en ceste indifference, l'on se trouvera aux termes de ceste moderation, qui nous est necessaire pour la conduitte des affaires. Et ne faut point craindre qu'elle attiedisse ou rende plus foibles nos poursuittes. Car tousjours nostre jugement panchera plus d'un costé que d'autre, mais ce ne sera pas avec precipitation & inconsideration.

4. Pour ne point tomber en l'autre faute, laquelle se faict en nous representant le mal ou le bien plus grand, qu'il n'est : il faut donner loisir au jugement de le bien considerer & despoüiller l'object qui nous peut esmouvoir, de toutes les qualitez & rencontres lesquelles nous le peuvent faire sembler plus grand.

5. Par le Temps l'impetuosité du mouvement s'affoiblira, & donnera lieu à une plus

plus parfaicte cognoissance de ce qui nous esmeut, quand ce ne seroit qu'en nous donnant autant de temps qu'il en faudroit pour compter les lettres de l'Alphabet, comme un sage conseilloit à Auguste quand il seroit en colere.

Chascun sçait condamner les jugemens qui se font avec passion, & neantmoins presque tous ceux que nous faisons se font de ceste sorte.

6. Laissons donc vieillir tellement ce mouvement que nostre esprit retourne en son assiette, puisque tout ce qui se fait avec passion nous doit estre suspect : & considerons apres l'object nud & despouillé de toutes ses circonstances : nous le trouverons tout autre qu'il ne nous a semblé à sa premiere monstre.

7. Pour exemple, la presence du mal à son premier abord nous le fait paroistre plus grand qu'il n'est en verité, d'où provient la tristesse, laquelle en fin avec le temps se passe. Que si le mal estoit tel en verité, il le seroit aussi bien dans vingt ans qu'à present. Despoüillons le donc de ceste circonstance de presence, & reduisons nostre imagination à la verité, nous trouverons que nous ne serons si agitez & travaillez de ce mouvement.

8. Mais ce n'est pas seulement la circon-

constance de la presence qui accroist le mal, ou le bien, en nostre imagination, [a] celle de l'advenir en fait autant; c'est elle qui nous trompe souvent en nos craintes, en nos esperances: ce que nous esperons nous manque, ce que nous craignons, s'escoule, & ce que nous n'attendons point, nous arrive.

[a] *Cassiodor. Non est parvum tormentum, adversum aliquid formidare venturum, dum semper gravius æstimatur emergere quod timetur.*

9. Plusieurs rencontres surviennent qui empeschent ce que nous prevoyons, le foudre se destourne avec le vent d'un chapeau, & les fortunes des grands en un petit moment: un tour de rouë met en haut ce qui estoit en bas, & souvent d'où nous attendions nostre ruyne, nous reçevons nostre salut.

10. Il en est de mesme des autres circonstances, de rareté, abondance, facilité, difficulté, nouveauté, estrangeté & accoustumance, lesquelles-cy devant nous avons dict empescher les fonctions de nostre jugement: & desquels il faut necessairement despoüiller les objects, si nous en voulons juger avec verité, comme aussi nostre esprit de la preoccupation des opinions & erreurs populaires.

11. La troisiesme faute est plus grande que les deux precedentes, quand nous persuadons qu'un object est bon & utile, qui est mauvais & nuisible, & celuy-

luy-là estre mauvais & nuisible qui ne l'est point.

Cett' erreur provient de ce que toutes choses, comme nous avons dict, ont deux anses, & que sans y prendre garde, nous les prenons par la premiere qui se rencontre.

12. Il faut donc avant que de juger de la qualité d'un object, en recognoistre les avantages & desavantages, peser la consequence de chascun, les comparer les uns aux autres: & lors si les avantages surpassent les desavantages, non tant en nombre qu'en poids, qualité, suitte, ou importance, nous le pourrons appeller bon & utile: si au contraire, nous le rejetterons comme mauvais & nuisible.

Pour exemple, chascun tient la vengeance pour un grand bien, & comme chose aggreable elle est desirée de tous, à cause du contentement qu'elle apporte, lequel toutesfois est beaucoup moindre, que ne sont les fascheries, qui nous travaillent en la recherche que nous faisons des moyens pour en venir à bout.

Ce pensement est un ver qui nous ronge le cœur, nous agite de jour, travaille de nuict, le plus souvent en vain: & cependant que nous nous tourmentons, nostre ennemy rit, se donne du bon temps,

temps, & lors que nous sommes sur le point de l'execution, il avient, que pensans luy crever un œil, nous perdons tous les deux : la crainte de la justice, ou d'une pire recharge nous saisissant, & nous mettant en peine, ou de nous cacher, ou de nous enfuyr.

Si donc l'on balance tout cela avec un peu de contentement de peu de durée, & quelquesfois bien imaginaire, l'on trouvera qu'il ne contrepese pas ces fascheries. Ainsi en est il de plusieurs autres choses.

Quant à ceux qui s'imaginent du mal, où il n'y en a point, ils sont encores en plus grand'erreur : quoy qu'ils facent semblant d'estre plus entendus & plus accorts, prenans garde à tout, & s'enquerans de tout.

C'est estre trop ingenieux à se tourmenter & s'affliger soy-mesme : que de chercher ce que l'on ne desire pas trouver, & c'est avoir mauvais estomach que de digerer mal les bonnes viandes.

Au contraire il faut chercher en toutes choses la pus douce interpretation, & celle qui nous contente le plus, quoy que nous nous devions resoudre au pix.

Celuy-là ne vous a-il salüé comme il devoit : n'estimez pas pour cela que ce soit mépris, s'il vous est amy : c'est une grande

de familiarité, qui en est cause; s'il est vostre inferieur, il n'est à croire qu'il y ait pensé; ou c'est sotise, ou indiscretion, quoy que ce soit defaut d'autruy, par lequel il est rendu plus digne de mespris que vous, duquel l'honneur ne doit pas dependre de telles gens.

13. Ces mauvaises opinions procedent de trois defauts qui sont en nous, foiblesse, credulité, & curiosité. Plus nous sommes foibles, plus sommes nous aysez à esbranler, plus nos mouvemens sont violents, estans semblables aux efforts des enfans & des vieillards qui courent quand ils pensent cheminer.

14. Il faut se roidir, & resveiller en nous par le discours, la cognoissance de ce qui se presente, & fuyr la delicatesse & l'amour des choses qui nous peuvent le plus esmouvoir.

15. Croire aussi legerement, & nous laisser aller à la premiere opinion que nous prenons d'un homme, ou d'une affaire, ou à la persuasion d'autruy, nous met en pareille peine: c'est pourquoy il faut fermer les oreilles aux rapports ordinaires en la Cour, avoir recours au temps, & se donner loysir de voir si la suitte des actions correspondra au commencement, ou à ce que l'on nous en dict.

16. Semblablement la curiosité en la recherche de ce qui nous peut offenser & fascher, estant prevenuë d'une mauvaise opinion, & accompagnée de mesfiance, nous fait interpreter à mal toutes les actions d'autruy.

Nous fuyrons donc ces deux derniers defaux, & nous fortifierons contre le premier, & mesmes en ce qui regarde les personnes, nous nous representerons devant les yeux les imperfections ordinaires des hommes.

17. Chacun cloche d'un pied, c'est beaucoup quand on ne cloche point de tous deux : & si nous voulons nous rendre moderez envers les fautes d'autruy, examinons par le menu nos actions, & lors y en recognoissans d'autres non moins defectueuses, & peut estre semblables, prestons aux fautes d'autruy les excuses que nous apportons aux nostres. Voylà comment nous nous devons comporter en l'estimation des choses.

CHAP. XXV.

1. *Consideration de nostre pouvoir pour moderer nos passions.*
2. *En quoy consiste ce pouvoir.*
3. *Pour quelle fin on se jette à la Cour.*
4. 5. *Mesurer ses forces avec les difficultez qui se presentent.*
6. *Prevoyance, second moyen pour moderer les passions.* 7. 8. 9.

7. 8. 9. Le premier effect de cette prevoyance est de fuyr les causes & occasions d'entrer en ses mouvemens.

10. Second effect de cette prevoyance de se preparer à ce que l'on prevoit devoir advenir, & l'attendre de pied coy.

11. Troisiesme effect de la mesme preuoyance, de destourner le mal preveu, ou se le familiariser en l'imagination.

12. Du divertissement, troisiesme moyen de moderer les passions.

13. 14. 15. 16. Autres moyens de divertir l'esprit passionné.

1. L'Autre consideration qui nous peut servir pour moderer nos passions, est la cognoissance de ce que nous pouvons, bornant nos desirs & nos esperances à choses certaines, proches, & aysées, & nous accoustumant à la facilité & simplicité, mere de paix & de repos. Nous ne sommes trompez en nos desirs & esperances, que par une fausse opinion que nous prenons d'en pouvoir venir à bout: que si nous examinons par le menu jusques où nostre pouvoir peut aller, [a] nous n'entasserons point desirs sur desirs.

2. Or ce pouvoir ne consiste pas seu-

[a] *Seneca de tranquillitate. & Horat. Satyr. Ante omnia necesse est se ipsum æstimare, quia fere plus nobis videmur posse quam possimus. Æstimanda sunt deinde ipsa quæ aggredimur, & vires nostræ cum istis, quæ tentaturi sumus, comparandæ. Dulcis inexpertis cultura potentis amici: Expertus metuit.*

lement en l'authorité, credit, amis, capacité ou autres ſemblables moyens, par leſquels nous pouvons obtenir ce que nous deſirons ; mais auſſi en la diſpoſition de noſtre volonté pour ſouffrir & endurer ce qui eſt ordinaire en telles pourſuittes.

3. Vous vous jettez à la Cour pour avoir richeſſes, honneurs, authorité, ou puiſſance ; vous y avez de grandes entrées, force amys, pluſieurs belles parties qui peuvent vous rendre recommandable : mais ce n'eſt pas aſſez, il faut ſçavoir ſi vous eſtes diſpoſé de flatter les grands, & quelquefois les valets, faire la Cour à un portier apres qu'il vous aura faict long temps compter les chevilles d'une porte, ſouffrir d'eſtre calomnié, & endurer des injures ſans oſer vous plaindre, s'accommoder aux voluptez & paſſions d'autruy. Car c'eſt à ce prix & avec ceſte monnoye que ceſte denrée s'achepte.

4. Eſpluchez donc toutes ces circonſtances, ſondez voſtre pouvoir, peſez cette monnoye, & conſiderez ſi la marchandiſe la vaut : peut eſtre jugerez vous qu'il faut marcher en ceſte foyre avec plus de retenüe & de moderation que pluſieurs ne font.

5. Il en eſt de meſmes de toutes les au-

tres

tres affaires, il faut mesurer ses forces avec les difficultez, & sans se flatter. Car c'est une surprise ordinaire qui se coule en nous insensiblement, & ne pouvans ce que nous voulons, nous devons * accommoder nostre volonté à ce que nous pouvons. Cecy suffise pour les moyens plus communs, lesquels se peuvent tirer du discours de la raison pour moderer les passions.

*Terent. *Quoniam non potest fieri quod vis, id velis quod possis.*

6. Venons aux moyens desquels les plus foibles servent, qui sont la prevoyance, & le divertissement.

7. Le premier effect de la prevoyance, est de se deffaire des causes & occasions qui peuvent exciter en nous quelque mouvement desreiglé, & ainsi luy coupper le chemin & fermer toutes les advenuës.

8. Toutes choses sont en leur naissance foibles & tendres, & est bien plus aysé de repousser & fermer le premier pas à ce mouvement, que s'y porter bien & reiglement.

9. Ainsi celuy qui aura accoustumé de se piquer au jeu se gardera de joüer, celuy qui sera prompt & colere, fuyra les altercations contentieuses, celuy qui aymera ou hayra quelque object, ne se presentera devant luy, mais au contraire s'en esloignera.

10. Le second effect de la prevoyance, sera de [a] prevoir le bien ou le mal qui se peut rencontrer en une affaire, non seulement pour l'examiner par le menu en toutes ses circonstances, mais aussi pour se tenir sur ses gardes, l'attendant de pied coy en repos & silence, & sans agitation exterieure, qui souvent redouble les mouvemens de l'esprit & les rend plus violens.

11. Le troisiesme effect sera de destourner ou traverser le mal que nous prevoyons devoir tomber sur nous: ou si nous ne le pouvons, c'est de faire que par l'accoustumance de le nous representer en l'imagination, nous le recevions avec moins de fascherie, estant certains que les coups preveuz sont moins de mal.

12. Quant au divertissement, c'est un moyen duquel l'on se sert en toutes passions, & comme un clou chasse l'autre, ainsi une passion en chasse une autre, & en cela l'on se peut porter en deux diverses façons.

Car ou l'on divertit l'esprit qui est esmeu, en proposant un autre object à ceste mesme passion qui l'agite: comme si à celuy qui est amoureux d'une femme l'on luy en presente une autre plus aymable:

[a] Eurip. Cicero in Tusc. Cum hæc audita à docto meminissem viro, futuras mecum commentabar miserias, aut mortem acerbam, aut exilii mæstam fugam, aut semper aliquam molem meditabar mali: ut si qua invecta diritas casu foret, ne me imparatum cura laceraret repens.

ble: ou à celuy qui poursuit une affaire par des moyens qui ne nous agréent pas, nous luy en proposons de plus faciles.

13. Ou bien l'on divertit l'esprit d'une passion à une autre, ou contraire, ou diverse: comme quand en un ambitieux l'on modere les esperances qu'il a d'enjamber, & monter plus haut par le crainte de deschoir du degré auquel il est: qui est une ruse laquelle a souvent esté practiquée par plusieurs Princes envers leurs plus grands favoris.

14. Semblablement aussi quand à un homme qui est en tristesse, nous presentons quelque chose qui le puisse resjouyr: à un qui craint, des moyens pour l'asseurrer: & à un qui nous hayt des preuves de nostre amitié, pour l'attirer à nous aymer.

15. Mais en cecy il faut prendre garde que l'object auquel nous voulons attirer l'esprit, soit plus fort en l'imagination que celuy duquel il est saisi.

16. Et si un seul object n'est suffisant, il en faudra presenter plusieurs, n'y ayant rien qui relasche, ou plustost affoiblisse tant l'esprit que la pluralité, & diversité d'objects: en tous lesquels se voulant bander, ses mouvemens sont rendus moins

violents à l'endroit de chacun d'iceux separement.

CHAP. XXVI.

1. Troisiesme usage de la cognoissance des mouvemens de la volonté, & en quoy elle consiste, à sçavoir en complaisance, & comment on s'en sert ordinairement en Cour, qui est le cinquiesme chef de la premiere partie de ce traicté.

2. De l'utilité & necessité de la complaisance, & des exemples sur ce propos.

3.4. De la complaisance en la colere.

5.6.7. Comment il se faut comporter avec cette passion.

8.9. En douceur, & du naturel des personnes douces.

10. En la crainte & du naturel des craintifs.

11. Accommodement à cette passion.

12. En la confiance, & comment il faut proceder envers ceux qui en sont pleins.

13. En la honte, & du naturel des honteux.

14.15.16.17. Comment se comporter avec ceux qui ont ce mouvement.

18. En la hayne, & le remede contre icelle.

19. En la courtoisie.

20. Comment se comporter avec les courtois.

21. Complaisance en l'ingratitude, & comment traicter avec un ingrat.

22. En la compassion, & de leur naturel, & comment il se faut comporter avec ceux de cette passion.

23. En l'indignation, & du naturel de ceux qui sont poussez de cette passion.

24. L'envieux ressemble au naturel du passionné.

25. Comment il se faut comporter avec eux.

26.27.28.29. En la tristesse, & comment se comporter avec les tristes.

30. En la joye, & du deportement en cette passion.

31.32.

31. 32. *Advis aux Courtisans d'Alexandre & de Philippe son Pere.*
33. *S'il est licite aux Courtisans d'imiter les debauches, & les vices, aussi bien que les vertus, de ceux avec lesquels ils conversent, ensemble des exemples, sur ce subjet.*
34. *Esprits ployables & versatiles, propres à la Cour.*
35. *Conclusion de la difference des personnes, qui provient de la difference des conditions interieures.*

1. RESte le troisiesme usage de la cognoissance des mouvemens de la volonté, qui consiste à s'accommoder aux affections & façons de faire d'autruy, ce qu'en un mot l'on [a] appelle complaisance, de laquelle l'on abuse le plus souvent en Cour, ou ordinairement elle degenere en flatterie.

2. Pouvant neantmoins estre non seulement utile, comme celle d'Arcadius Patriarche de Constantinople, qui par ce moyen adoucissoit & retenoit la cruauté de l'Empereur Leon Marcella: mais aussi necessaire en plusieurs rencontres, tant envers le Prince [b] qu'envers les particuliers. I'en diray icy quelque chose plus pour exemple, que pour representer ce qui se pourroit rapporter sur ce subject, & commenceray par la colere.

3. La personne qui est troublée de ceste passion, volontiers se plaint l'injure receuë, l'amplifie, a l'esprit bandé à la

[a] *Alex. in Stob. &c. Anaxandrid. in Athen. lib. 6.*

[b] *Apoll. in Stob. & Theog.*

vangeance, & la louë, est prompte à la tenter, craint peu le peril, cherche plutost l'execution, que d'entrer en consideration de ce qu'elle fait, approuve & suit les partis precipitez, dit mal de celuy qui l'a offencée, luy fait le plus d'ennemis qu'elle peut, & par sa contenance, elle manifeste ceste passion en plusieurs façons, son visage change de couleur, elle parle avec impetuosité & confusion, regardant de travers, & tantost deça, tantost de là.

4. Qui voudra donc s'accommoder à celuy qui sera poussé de ceste passion, il imitera aucunement ses actions, & fera cognoistre que c'est pour le mesme subject, se faschant de l'injure receuë: blasmant la personne qui l'aura faicte, loüant la vengeance, approuvant la promptitude, hardiesse & resolution à se vanger, & autres telles choses.

5. Mais d'autant que ces contenances ne sont pas seantes, ny à toutes sortes de gens, ny envers toutes sortes de personnes, il y faudra apporter une grande discretion, & se proposant plusieurs moyens de vangeance; il faudra tascher de faire choisir celuy-là qui requiert plus de temps pour son execution comme estant le plus seur, afin que le temps refroidisse la colere, & face place à la raison.

6. Bref.

6. Bref en toutes resolutions promptes que la Colere peut produire, faudra en differer l'execution par les plus specieux pretextes que l'on pourra, fondant ce delay (si faire se peut) sur aucunes considerations que l'on voit estre embrassées par le passionné.

7. C'est Charité qué de tromper en ce subject son amy pour le destourner de ce mouvement, & accortise de le faire en façon qu'il ne semble que vous luy soyez contraire, de peur qu'il ne s'en offence.

8. Avec les personnes douces & de contraire habitude à la colere, nous suivrons toute une contraire voye. Car telles personnes sont ordinairement esloignées de vangeance, parlent humainement de ceux mesmes qui les ont offencez, diminuent en excusant l'injure receuë, considerent les difficultez & dangers qu'il y a de s'en vanger, approuvent de ne se laisser vaincre à ceste passion, de proceder avec raison, & avec conseil, se contentent de la satisfaction que l'on leur offre.

9. Nous voulans donc accommoder à telles personnes, nous louërons la resistance qu'elles font à l'impetuosité de la Colere & au desir de Vangeance, leur sagesse à peser l'injure, avec les qualitez de

de celuy qui l'a faite, & de celuy qui l'a receüe.

10. Le craintif met en consideration toutes sortes de dangers, pour petits qu'ils soyent, il luy semble que le mal soit plus voisin qu'il n'est, a peur de toutes choses, son esperance est foible, mesmes en choses certaines il entre en desfiance, change souvent d'advis & de conseil, & est irresolu, se tourne du costé qu'il estime y avoir moins de danger, encores que moins honnorable, exaggere le danger auquel il se trouve, s'oublie soymesme, & les personnes qui luy sont plus cheres, les postposant à sa seureté, & tesmoigne sa peur par plusieurs gestes & contenances, changeant de visage, pallissant, parlant confusément, inconstamment & avec interruption.

11. Pour nous accommoder à ceste passion, nous appuyrons de raison ceste crainte, que nous nommerons sagesse & prevoyance mere de seureté : blasmans la legereté qui se fonde sur des esperances vaines, nous appellerons temerité de faire autrement : & nous monstrans en quelque façon frappez de peur, nous excuserons ce que nous ne pouvons loüer sans honte.

12. Au contraire si nous avons affai-

re avec un homme plein de confiance, lequel n'entre en consideration des choses qui peuvent apporter crainte & dommage, & qui s'estime assez pour se garantir du mal, amplifiant le moyen qu'il en a, & diminuant le mal & le danger, estant prompt à hazarder & mettre en execution ses desseins, accompagnant ses façons de faire d'une gayeté de visage, & d'une parole resoluë, constante & asseurée: Nous luy ferons recognoistre sa condition, qualité, puissance, & credit, qui nous donnent toute asseurance, qu'il viendra à bout de ce qu'il entreprend, diminuant le peril & le hazard, & rehaussant sa prevoyance, & les moyens qu'il a entre les mains: Nous loüerons sa promptitude à resoudre, sa constance à poursuivre, sa hardiesse à executer, & si le subjet se presente, monstrerons avoir suivy és choses qui nous touchent une mesme façon de proceder.

13. Mais si nous ne voulons nous accommoder à une personne touchée de quelque honte, considerans que telles gens se plaignent & se faschent ordinairement, quand il leur est advenu quelque chose qui leur face honte, s'efforcent de la couvrir, & de l'excuser, confessans leur faute estant descouverte, & monstrans

en estre repentans, jaloux de leur honneur & reputation, n'ont à plaisir que l'on les face ressouvenir de ce qui leur est advenu.

14. Nous monstrerons avoir regret du desplaisir qu'ils ressentent, & que mal volontiers nous entrons en ce discours-là, que ceste honte ne procede que d'un naturel loüable, jaloux de l'honneur, & qu'il n'y a personne qui ne soit subjet à tels accidens, lesquels en fin le temps, ou quelque contraire action, effacera de la memoire des hommes.

15. Que si nous nous rencontrons avec quelque impudent qui ayt, comme l'on dit, toutes ses hontes beües, considerant que telles personnes n'ont aucun desplaisir, honte, ou repentance de chose qu'ils facent; quelque deshonneste qu'elle soit: mais au contraire la loüent, l'excusent, & quelquefois en parlent avec plaisir, n'ayant aucun soin du tort que telle chose peut apporter à leur reputation, & hayssans & mesprisans ceux qui leur contrarient, ou trouvent mauvaises leur façons de faire.

16. Si nous ne pouvons nous developper de telles gens, il nous faudra, comme l'on dit, hurler avec les loups, & blasmer & mespriser ce trop grand respect que l'on

l'on a à l'opinion des hommes, à laquelle ceux qui se veulent asservir, sont esclaves, & privez d'une infinité de plaisirs & commoditez, accusans ceux qui s'y rangent de trop grande severité, ou simplicité.

17. Pour s'accommoder à celuy qui sera poussé de bien-veillance envers quelqu'un sçachant que telles gens loüent volontiers, honorent, respectent, deffendent, excusent ceux qu'ils affectionnent, & quand il est besoin les admonestent & exhortent, nous monstrerons d'approuver le choix & l'election que celuy-là a fait, loüerons sa constance en ses amitiez, & les offices faicts envers ceux qu'il ayme.

18. Que s'il hayt quelqu'un, & que nous soyons forcez en cela de luy complaire, nous blasmerons la personne haye, exaggererons les actions qu'elle aura malfaictes, ferons semblant de nous resjouyr de son mal & nous fascher de son bien, luy donnant le tort, & amplifiant l'injure qu'elle aura faicte à autruy.

19. Mais pource que la bien-veillance ne paroist que par les effects qui sont compris sous le nom de courtoisie: il faut sçavoir que ceux qui sont disposez à ce mouvement, sont prompts à faire plaisir, se resjouyssent que l'occasion s'en presente:

sente à eux : espient le temps, le lieu, les conditions des personnes qui les peuvent convier & donner moyen de faire plaisir, ont agreable d'estre les premiers, ou seuls à user de courtoisie, blasment ceux qui font le contraire, & sont bien ayses d'estre tenus pour tels, d'estre aymés, cheris, honorez loüez & respectez.

20. C'est pourquoy avec telles gens nous loüerons leur promptitude à faire courtoisie le plaisir fait; ou qu'ils veulent faire, monstrerons estre fort contens; quand il se presente à nous quelque occasion de bien-faire à quelqu'un, nous rendrons soigneux de recognoistre, ou par remerciement, ou par services, ou par autres bien-faicts, celuy que nous aurons reçeu.

21. Que si nous avons affaire à des ingrats (la compagnie desquels je conseilleray tousjours de fuyr autant qu'il sera possible) nous diminuerons le plaisir reçeu, blasmerons l'intention de celuy qui l'a faict, remonstrerons qu'il est dur de se charger d'une obligation sans juste cause, & que les sages sçavent faire difference entre les vrays plaisirs & les feints ou simulez. Que comme les ingrats ne sont point à loüer, à cause de leur mauvaise volonté, non plus le sont ceux qui se re-

cog-

cognoissent redevables de ce qu'ils ne doivent point.

22. Les humeurs bien-veillantes sont aussi ordinairement accompagnées de pieté, & compassion envers autruy, se plaignent du mal de la personne affligée: monstrent non seulement de cognoistre combien indignement & à tort le mal arrive à la personne que l'on plaint; mais aussi avoir subject de craindre qu'il ne leur en arrive autant, ou à ceux qu'ils ayment: loüent la patience, le courage, les conditions, & les qualitez de l'affligé, le consolent, confortent, s'offrent à luy pour l'ayder & le secourir: & encores aucuns avec souspirs & larmes donnent indice de leur compassion. Et de mesme façon nous nous pourrons comporter autant que la qualité du mal, & la bienseance le requerera.

23. Ceux qui sont poussez d'indignation pour le bien qui arrive à quelqu'un sans l'avoir merité, ont de coustume de rabaisser & diminuër les conditions & les merites de celuy là, & de se plaindre de la condition des choses humaines, & de l'aveuglement de la fortune.

24. L'envieux se comporte presque d'une semblable façon, mais pour gratifier d'avantage cestuy-cy, nous pourrons entrer

entrer en comparaison de celuy qui porte envie à celuy qui est envié, rehaussant le merite de l'envieux, & diminuant celuy de l'envié, ramentevant les actions que ce dernier a mal faictes, ou qui sont dignes de mespris, ou de hayne.

25. Mais tels mouvemens estans de ceux que l'homme de bien doit fuyr il ne s'engagera à telles complaisances que forcé avec grande consideration, & telle discretion qu'il ne se face tort à sa preud'hommie.

26. Quant à la joye & à la tristesse, l'on s'y gouverne diversement. Car la joye ne reçoit pas volontiers la tristesse en sa compagnie.

27. Mais la tristesse peut estre en tel point que le triste admettra volontiers un homme joyeux & agreable, pourveu qu'il se sçache insinuer doucement. Car si au milieu d'une grande tristesse quelqu'un venoit boufonner, il se rendroit desagreable & importun. Mais, [a] si laissant passer la violence de la fascherie, & s'accommodant

[a] *Iuvenal. in Sat.* 3. *Quid quod adulandi gens prudentissima laudat Sermonem indocti, faciem deformis amici, Et longum invalidi collum cervicibus aequat Herculis, Antaeum procul à tellure tenentis. Miratur vocem angustam qua deterius nec Ille sonat, quo mordetur gallina marito. Natio comoeda est, rides? majore cachinno Concutitur. flet, si lachrymas conspexit amici. Nec dolet igniculum brumae si tempore poscas.*

dant pour un temps, quelqu'un se rencontre qui coulant d'un propos en un, autre en quelque discours agreable à celuy qui est fasché, il allegera ceste tristesse.

28. Car estant le naturel de l'homme porté plus au plaisir qu'à la fascherie, luy estant le premier presenté avec façon, il l'embrasse plus volontiers que l'autre.

29. Mais cecy regarde plus le divertissement que la complaisance: laquelle en la tristesse sera accompagnée de silence, lors qu'avec bienseance nous ne pourrons imiter les contenances de celuy qui est en affliction.

30. Quant à la joye, chascun la sçait contre-faire, & qui s'entremeslera des loüanges de celuy auquel l'on veut complaire, l'on sera encores mieux venu. Ie serois trop long si je voulois representer toutes les diverses façons de faire, qui procedent de nos mouvemens interieurs, & cela ser[illegible] [illegible]lement ennuyeux mais au[illegible] [illegible] suffisan[illegible] que j'en ay dit [illegible]oit g[illegible] [illegible]re comme l'[illegible]

3[illegible] [illegible]mplaisance [illegible]nneray-je [illegible]iter les f[illegible] [illegible], comme [illegible]andre, [illegible]panch[illegible]

d'autre, pource qu'Alexandre le portoit ainsi, & aucuns de la Cour de son Pere Philippe, lesquels voyans ce Prince pour un coup qu'il avoit receu en l'œil, s'estre faict bander le visage, se firent aussi bander de mesme, encores qu'ils n'eussent aucun mal.

32. Cela tient trop de ces Parasites du temps passé, lesquels usoient indifferemment de ceste complaisance, ou plustost d'une vile & basse flatterie qui ne peut estre bien venuë que parmy les lourdauts.

33. Il est bien vray que quelquefois l'on est contraint d'imiter les vices & desbauches aussi bien que les vertus de ceux avec lesquels l'on converse. Alcibiades estant à Athenes faisoit l'Orateur & le Philosophe, parmy les Lacedemoniens se monstroit austere & severe en sa vie, avec les Thraces s'exerçoit non seulement à monter & picquer chevaux, mais aussi à bien boire, avec les Ioniens estoit voluptueux, joyeux, & paresseux, & avec les Perses fastueux & brave en meubles, en habits & accoustrements.

34. Semblables esprits sont fort propres en la Cour, où il faut ployer & se rendre faciles à se conformer à toutes sortes d'humeurs & façons de faire, sans que l'on y apperçoive de la contrainte.

35. Ce-

35. Cecy donc suffira, & par mesme moyen je finiray le discours de la difference des personnes, qui provient de la diversité des conditions interieures, pour passer aux exterieures, lesquelles estans aussi indefinies, nous ne rapporterons icy que celles qui peuvent servir à cognoistre les interieures, ou qui se remarquent plus ordinairement en la conversation.

CHAP. XXVII.

1. Difference des personnes par les conditions exterieures selon l aage, septiesme chef de cette premiere partie.

2. L'aage de l'homme partagé en plusieurs parties.

3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Mœurs & complexions de la jeunesse.

11. 12. 13. 14. Mœurs, humeurs, & complexions des vieillards.

15. 16. De la virilité, & de l'humeur de ceux qui sont de cest aage.

1. LEs conditions exterieures des personnes qui peuvent servir à juger des interieures, viennent, ou de l'aâge, ou de la fortune.

2. L'on partage l'aâge de l'homme en plusieurs parties, toutesfois la difference des mœurs se remarque principalement en la Ieunesse, Vieillesse, & Virilité.

3. En la Ieunesse nous sommes ordinairement

rement pleins de nos volontez, prompts à executer nos desirs, ardens aux plaisirs du corps, & incontinens, mesmement aux charnels, changeans, & aysez à rassasier, & à nous ennuyer des plaisirs mesmes, qui non plus que toutes autres choses violentes, ne peuvent longuement durer.

4. Nous nous courrouçons aysement, & pour peu de chose: nous nous laissons emporter à l'impetuosité de la colere: pource qu'en cest aâge estans plus desireux d'honneur, nous pouvons moins endurer d'estre mesprisez. Mais nous sommes aussi moins avaricieux, n'ayans pas encores esprouvé ce que c'est que d'avoir faute de moyens: ce qui est cause qu'en cest aage nous nous jettons en des despences superfluës & excessives.

5. Il y a aussi en la Ieunesse moins de malignité, & plus de simplicité, qu'en aucune autre aage, faute de sçavoir, ou de considerer les meschancetez qui se font en ce monde.

6. D'où vient aussi que pour n'avoir pas esté beaucoup de fois trompez les jeunes croyent de leger: & pour ceste raison ils sont tellement pleins d'esperance, qu'ils se promettent obtenir tout ce qu'ils desirent. Aussi dit-on que l'esperance est plus grande en eux que la ressouvenance.

Car

Car l'esperance regarde l'avenir, qui est beaucoup plus grand en la jeunesse que n'est le passé, object de la ressouvenance.

7. Ainsi estans coleres & pleins d'esperance, la colere est cause qu'ils entreprennent promptement, & l'esperance qu'ils ont de venir à bout de leurs affaires faict qu'ils ne craignent rien, & entrent aysément en confiance d'eux mesmes.

8. Ils sont aussi honteux & respectueux, tant à cause qu'ils sont nouveaux en toutes choses, que pource qu'ils ont esté eslevez avec crainte. Ils suivent l'esclat & la vanité plustost que l'utile: & l'amitié est plus forte en cest aage, qu'en aucun autre: tant pource qu'elle est plus desireuse de compagnie, que pource que la consideration du profit, qui quelquesfois dissout les amitiez, est moindre en l'esprit des jeunes gens.

9. Or encores qu'ils soient ordinairement ignorans de beaucoup de choses, si n'en ont ils pas moins de presomption, & pensans tout sçavoir asseurent tout, d'où vient qu'ils passent quelquefois les bornes en leurs desseins & en leurs advis, penchans en toutes leurs affections envers les extremitez, soit pour aymer, ou pour hayr.

10. Ils font toutesfois injure plustost

par insolence & petulance, que par malice : sont ayséz à esmouvoir à compassion, ayans bonne opinion de tous les hommes, & les croyans meilleurs qu'ils ne sont : pource que la frequence du vice, à cause de leur aage, ne leur est pas cogneüe : ce qui fait aussi qu'ayant plus d'innocence en eux, ils condamnent le vice par leurs jugemens avec plus de severité, & la complexion sanguine dominant ordinairement en cet âge ils sont enjoüez, aymant à rire, gansser & plaisanter.

11. Mais les vieux comme ils sont ordinairement d'un contraire temperament, aussi ont ils les mœurs & les humeurs toutes contraires à celle des jeunes. Car pour avoir esté long temps en ce monde, & s'estre trouvez trompez plusieurs fois, n'asseurent aucunes choses, & ne se promettent rien, monstrant tenir tout en opinion & en doute, rien en science & certitude : ont peu de courage pour avoir eu en leur vie plusieurs rencontres qui les ont rebuttez d'entreprendre : parlans tousjours douteusement, prennent tout au pire, & ne se representent jamais que le mal : interpretent mesmes aucunes fois en mal les choses faictes avec bonne intention : sont soupçonneux & desfians, effects de la crainte qui leur glace le

cœur,

cœur, & de l'experience, qu'ils ont de l'infidelité des hommes. Ils n'ayment ny ne hayssent avec vehemence : ils desirent plus de vivre que les jeunes, pource que leur desir est des choses qui sont absentes de nous, & nous defaillent : de façon que leur vie s'absentant tous les jours d'eux, & leur en restant fort peu, ils desirent ce qui leur manque. Ceste consideration en partie les rend plus avares, pource que les biens servent à maintenir la vie : & en partie la peine qu'ils sçavent y avoir d'en amasser, le peu d'esperance qu'ils ont de le pouvoir faire au peu de temps qui leur reste, & la facilité qu'il y a de les perdre.

12. La ressouvenance du passé les rend babillards, & quelquefois vains & importuns : aysement ils se courroucent, & avec aigreur, mais foiblement toutesfois.

13. Des appetits ordinaires aux hommes une partie les a abandonnez, & le peu qui leur en reste a peu de force : de là vient qu'ils se laissent emporter à toutes leurs volontez, mesurans tout par le gain & le proffit.

14. Les injures qu'ils font, il les font pour nuyre, & non par bravade ; ils sont pleins de compassion comme les jeunes : mais c'est pour la foiblesse qui est en eux,

& non pour la bonté de leur naturel, ou pour l'innocence, laquelle accompagne ordinairement la jeunesse.

15. De ces deux extremitez, il est aysé de deviner l'humeur de ceux qui sont en l'aage Viril, lesquels seront esloignez de ceste confiance & presomption ordinaire aux jeunes, & de la crainte & deffiance des vieillards.

16. Ainsi apportant de la moderation en leurs mœurs, & du jugement aux affaires, ils se conduiront avec circonspection, joignans l'utile avec l'honneste: & rassemblans tous les advantages qui sont separez en la jeunesse, & en la vieillesse: les excez & defaux qui se trouvent en ces deux aages, seront mediocres en ceux-cy.

CHAP. XXVIII.

1. Difference des personnes selon la condition de leur fortune.

2. Les avantages, & desavantages que nous recevons de la fortune.

3. La Noblesse premier avantage d'icelle, & ses mœurs.

4. 5. Richesses second avantage, & les mœurs des riches.

6. La difference qui est entre un nouvellement enrichy, & de celuy qui l'est de longue-main.

7. 8. 9. Mœurs des puissans & qui ont authorité, troisiesme avantage de la fortune.

10. Mœurs des heureux, quatriesme avantage.

11. Autres differences des personnes, entre l'aage & la

la fortune, & comment il les faut considerer, & se comporter en la conversation de chacun en particulier.

12. *Comment avec nos domestiques & confidens, comment avec les estrangers.*

13. *Comment envers les veritables & gens de bien.*

14. *Comment avec ceux qui sont d'agreable compagnie.*

15. *Comment avec les ambitieux & hauts à la main, avec les modestes, avec les malins, avec ceux de bonne volonté.*

16. *Avec les officieux, & inofficieux, avec les interessez, & non interessez.*

1. VEnons à la difference qui provient des diverses conditions de la fortune.

2. Les quatre principaux avantages que nous recevons de la fortune, sont Noblesse, richesse, puissance, bon-heur: ausquels quatre desavantages sont opposez, qui peuvent diversifier & changer nos façons de faire: & d'autant que de la cognoissance d'un contraire, l'autre qui luy est opposé, peut estre cognu, nous nous contenterons de representer icy les inclinations & mœurs de ceux qui possedent ces quatre advantages.

3. [a] Les Nobles sont plus ambitieux & desireux d'honneur que les autres, estant le

F 2

a *Saluce de Metellus. Ei quanquam virtus, gloria, atque alia optanda bonis superabant, tamen inerat contemptor animus, & superbia commune nobilitatis malum.*

le naturel ordinaire des hommes, qui possedent quelque bien, de s'efforcer de l'accroistre, & l'orgueil accompagnant ordinairement ceux de ceste condition, [a] ils meprisent non seulement les autres hommes de basse condition, mais aussi ceux qui ne sont si anciennement nobles qu'eux: & ce mespris vient de ce que semblables choses, tant plus qu'elles sont esloignées de nous, d'autant sont elles plus estimées, & plus honorées que celles que nous voyons de nos yeux.

4. Les Riches sont insolens & altiers, prenant ce courage qu'ils ont de leurs richesses, lesquelles ils estiment estre le prix de toutes choses; & par consequent toutes choses estre en leur pouvoir. Ils sont delicats, tant pource qu'ordinairement l'abondance apporte cela avec soy, que pour faire paroistre leur grandeur.

5. Ils sont ingrats, vindicatifs, [b] arrogants, ostentateurs & vains: pource que les hommes se plaisent de penser & parler de ce qu'ils ayment & admirent, les riches n'admirans & n'aymans rien tant que leurs richesses, ils en parlent ordinairement, & en font parade, croyans que chacun y prenne autant de plaisir qu'eux, & en effect ils sont heureux en leur folie.

6. Mais

[a] *Verum ita sunt omnes nostri divites: si quid benefacias, levior pluma est gratia: si quid peccatum est, plumbeas iras gerunt.*

[b] *Rufinus ad Vibium.* *Non est quod putes omnibus divitias convenire.* *Nihil est insolentius novitio divite.*

6. Mais il y a bien difference entre ceux qui dés long-temps sont riches, & ceux qui de nouveau se sont enrichis: ces derniers estans plus imprudents, plus avaricieux, & plus insolens.

Quant aux injures que les riches font, ils les font plus par insolence & bravade, que pour nuyre.

7. [a] Ceux qui sont puissans, & en quelque grande authorité, sont presque de semblable humeur: mais ils sont plus courageux & desireux d'honneur, & ne sont pas si nonchalans que les riches.

8. Car la puissance estant subjecte à surprise, & en perpetuelle action, ils ont besoin d'estre plus vigilans & deffians: leur contenance tient plutost du grand que du fascheux, & est plus modeste beaucoup que celle des riches, estant accompagnée d'une severité moderée.

9. Quant à leurs injures, elles sont grandes selon leur puissance, se reconcilians difficilement avec ceux dont ils se deffient, & lesquels monstrent se sentir offencez d'eux.

10. Ceux qui en toutes leurs actions ont esté accompagnez de bon-heur, ont toutes les humeurs des nobles, riches & puis-

a Non vides ut majorem quamque fortunam major ira comitatur? In ditibus Nobilibusque & Magistratibus præcipue apparet: cum quid leve & inane in animo erat, secunda se aura sustulit: felicitas iracundiam nutrit, ubi aures superbas tentator & turba circumterit.

puiſſants, mais ils ſont plus arrogans, coleres, & inconſiderez, eſtimans que toutes choſes leur doivent venir à ſouhait, & que rien ne ſe doit oppoſer à eux.

11. Outre ces differences qui proviennent de la difference de l'aage, ou diverſe condition de la fortune, l'on doit conſiderer en la converſation, ſi la perſonne avec laquelle nous avons affaire eſt domeſtique, ou eſtrangere, confidente ou non, egale, ou inegale, inferieure, ou ſuperieure à nous, de bon, ou de mauvais naturel, veritable ou menſongere, agreable & gaye ou ſevere, hautaine ou modeſte, intereſſée ou ſans intereſt: requerant chaſque qualité ſa façon de proceder particuliere.

12. Pource qu'avec nos domeſtiques & confidens nous devons eſtre libres: avec les eſtranges, deffians & plus retenus: honorer nos ſuperieurs, reſpecter nos ſemblables, & envers nos inferieurs uſer de courtoiſie & de douceur.

13. Nous procederons auſſi avec toute ſeureté & confiance envers ceux qui ſont veritables & gens de bien, mais nous ne devons croire à ceux qui ont couſtume de mentir, ou qui n'ont pas beaucoup de reputation, meſmes quand ils auroient (comme l'on dict) le gage en la main.

14. En-

14. Envers ceux qui ſont d'agreable compagnie nous y procederons avec beaucoup de familiarité: avec ceux qui ſont ſeveres, nous ſerons plus retenus, & traicterons avec moins de paroles.

15. Aux ambitieux & gens hauts à la main, rendrons tout l'honneur qu'ils peuvent deſirer de nous, & monſtrerons de les eſtimer beaucoup: mais avec ceux qui ſont modeſtes, nous vivrons ſans aucune affectation: aux malins & malicieux nous ne preſterons l'oreille, en façon toutesfois que nous ne leur donnions à cognoiſtre que nous les tenons pour tels: & à ceux qui ſont pleins de bonne volonté & d'affection, nous rendrons tous les teſmoignages d'amitié que nous pourrons.

16. Nous rechercherons les officieux tousjours de quelque plaiſir qu'ils puiſſent faire, & fuyrons les inofficieux. Avec les intereſſez nous marcherons ſagement en ce qui touche leur intereſt, & ne croirons legerement ce qui vient d'eux. Au contraire à ceux qui ne ſont point intereſſez nous pourrons adjouſter plus de foy. Voila comme nous nous devons comporter ſelon la difference des perſonnes.

CHAP. XXIX.

1. *Huictiesme chef de cette partie, où est traicté des affaires dont les subjects sont indefinis.*
2. *Generales differences des affaires prises des causes qui s'examinent & considerent.*
3. *Par les moyens possibles, ou impossibles, necessaires, ou non, faciles, difficiles, utiles, dommageables, justes, injustes.*
4. *Differences des actions des hommes servant pour le jugement de la possibilité, ou impossibilité.*
5. *Pouvoir & vouloir necessaires en la production des actions.*
6. 7. *Considerations sur le pouvoir.*
8. 9. *Sur le vouloir.*
10. *Considerations sur les moyens & leurs differences.*
11. *Circonstance du lieu aux choses mobiles.*
12. *Du temps.*
13. *Consideration de la diversité des empeschemens.*
14. *Considerations sur la facilité ou difficulté d'une affaire.*
15. *Sur la necessité.*
16. *Absoluë.*
17. *Conditionnelle.*

1. PAssons à la difference des affaires, desquelles les subjects estant indefinis, & les rencontres des particularitez, qui les peuvent diversifier, sans nombre : Ie me contenteray icy pour resveiller le Iugement & l'Accortise de mettre en avant quelques circonstances plus ordinaires, desquelles l'on se peut servir pour les examiner.

2. Les

2. Les affaires se considerent & examinent principallement par la Cause qui leur donne le premier bransle, & qui les doit conduire à leur fin : Par les Moyens, desquels l'on se peut servir à cest effect : par la Fin, pour laquelle l'on entreprend l'affaire, & par l'effect ou evenement qui en peut reüssir.

3. L'examen de la Cause & des Moyens, nous enseignera si ell'est Possible ou impossible, Necessaire ou non, & nous monstrera la Facilité, ou difficulté qui se rencontrera en l'execution. En la Fin, & en l'effect nous y considererons le bien ou le mal, proche, ou esloigné : & en la Cause, aux Moyens, en la Fin, & en l'Effect, nous y considererons la Iustice.

4. Or des actions des hommes, les unes sont produites par une seule Cause, les autres ont besoin de la rencontre de plusieurs, & cette rencontre se fait ou successivement par une suitte, & certain ordre des unes apres les autres, ou par une concurrence de toutes ensemble en mesme temps : & en ceste rencontre de plusieurs Causes, il faut prendre garde de distinguer celles qui sont les principales, d'avec celles qui servent d'ayde seulement, & celles qui sont necessaires absoluëment, d'avec celles qui ne le sont

que pour plus grande facilité, ou commodité.

5. Les principales Causes des actions aux affaires, resident dans les personnes, auxquelles pour la perfection de quelque action, il faut selon l'ordre du discours & de la raison, que le pouvoir & le vouloir se rencontrent en mesme point & mesme temps. Et la puissance ayant plusieurs degrez, & estant de plusieurs sortes, il faut rechercher, si cette sorte qui est requise à l'affaire de laquelle il est question, est en la personne qui la doit effectuër.

6. Car un petit compagnon, quoy qu'impuissant en toute autre chose, pourra quelquefois davantage en certaines sortes d'affaires, qu'un qui sera plus riche & plus grand, ceux cy estans souvent empeschez & retenus par honte, respect, defiance, soupçon, ou par quelque autre consideration.

7. Ainsi il faut que le pouvoir soit proportionné à la qualité de l'affaire, & non pas le mesurer selon les avantages de la faveur, credit, ou grandeur, s'ils ne servent à l'affaire dont est question.

8. Quant à la volonté, elle se pourra recognoistre par la qualité de la fin, & par l'opinion que la personne en a: car nous presumerons tousjours qu'un hom-

me

me voudra ce qu'il croit estre à son advantage, ou des siens, ou qu'il estimera estre juste : & son opinion se recognoistra par ses paroles, conseils, discours, actions, gestes & demonstrations exterieures, tant presentes que passées : Ie dis passées : car l'execution de semblable affaire, comme aussi l'exemple de l'avoir autresfois inutilement entrepris, nous peut faire juger non seulement de l'opinion de celuy qui y peut ayder, mais aussi de la possibilité ou impossibilité presente, entrans en comparaison des moyens, du temps, du lieu, & l'occasion, & autres circonstances, tant de l'execution que de l'empeschement.

9. Et ces considerations du pouvoir & de la volonté, ne se doivent pas seulement faire en la personne qui a la principale conduite de l'affaire, mais en toutes autres qui y doivent contribuer : comme pareillement en celles qui la peuvent traverser, soit directement, ou indirectement.

10. Apres nous examinerons les moyens, & les outils ou instrumens necessaires avec leur quantité & qualitez proportionnées à l'action, ce qui la doit preceder, suyvre & accompagner : son commencement, son milieu, & sa fin : & en tout la commodité du lieu & du temps.

11. Considerant en ce qui passe d'un

lieu à un autre, non seulement le lieu où l'on est, mais celuy d'où l'on vient, ou l'on doit passer, ou l'on veut aller, ou l'on se doit arrester. Soit pour la conduite de l'affaire que l'on entreprend, soit pour la perfection de quelque autre qui y peut servir: pesant ce que chasque particularité en ce changement de lieu, peut apporter d'avantage, ou desavantage en l'affaire dont est question.

12. Au temps nous considererons quand l'affaire se peut traicter, ou achever, combien de temps l'on y doit employer, depuis quel temps l'on l'a commencée: si elle a esté entremise, ou differée: si trop tost, ou trop tard, apres, devant, ou à l'instant d'une autre.

13. Cela fait, nous examinerons par les mesmes voyes la cause des empeschements, ou difficultez qui se peuvent rencontrer en l'execution: soit qu'elles procedent des personnes, ou de la qualité, quantité, suitte, ou ordre, des moyens & autres circonstances. Ausquels empeschements l'on cherchera des remedes plus convenables pour faciliter l'action.

14. Or une chose est dicte facile, quand elle se peut faire avec peu de peine, peu de fraiz, & peu de temps, & qu'il n'est besoin pour sa perfection de beaucoup de per-

son-

ſonnes, ou de choſes deſquelles nous ne puiſſions ayſement diſpoſer, & qui ne deſpendent de nous.

15. Vne autre conſideration qui ſe doit faire en la cauſe des actions, eſt celle de la neceſſité, à laquelle il faut ſouvent que toutes autres cedent. Car des actions les unes viennent de nous, les autres viennent d'ailleurs : en celles qui procedent de nous, & ſont en noſtre puiſſance, nous y devons apporter tout le jugement qu'il nous eſt poſſible pour les conduire à la fin, que nous devons deſirer : & nous laiſſer emporter à la violence en celles qui ne procedent pas de nous, avec intention toutesfois de reprendre noſtre route ſi toſt que le mauvais vent ſera appaiſé.

16. Or ſoit que ceſte violence vienne de la fortune, c'eſt à dire d'une certaine rencontre de circonſtances que nous n'ayons peu prevoir, ou d'un certain ordre & ſuitte neceſſaire des choſes que nous ne pouvons eſviter, nous devons ſelon cela regler & accommoder nos deportemens.

17. Mais le principal diſcours & effect de noſtre jugement ne regarde pas tant la neceſſité abſoluë, que la neceſſité conditionnelle, qui ſe rapporte à la fin, à laquelle nous tendons, & aux moyens neceſſaires pour y parvenir.

CHAP. XXX.

1. AInsi disons nous que pour gaigner credit envers le Prince, il faut premierement nous faire cognoistre à quelqu'un de ceux qui l'aprochent de plus pres: & en ceste sorte de necessité conditionelle, il faut peser deux choses. L'une est l'importance de la fin pour laquelle nous nous reduisons à ceste necessite.

2. Car si ceste necessité à laquelle nous nous engageons, nous peut apporter plus de dommage, que l'evenement (que nous desirons,) ou la fin (à laquelle nous tendons) reüssissant ne nous peut apporter d'avantage: ce sera plus sagement faict de tourner nos desseins ailleurs.

3. Et pource il faudra balancer par la comparaison du plus ou du moins, l'avantage de la fin avec le desavantage des moyens pour y parvenir.

4. L'autre est de bien considerer s'il y a plu-

a plusieurs moyens servant à ceste fin : lesquels l'on balancera pareillement les uns avec les autres, & choisira-t'on les plus seurs & moins hazardeux, les plus aisez & plus prompts, & les plus honorables.

5. Car bien que l'Honneur en toutes actions deust marcher le premier, toutesfois necessaires, quand il y a choix des moyens pour y parvenir : la premiere consideration est celle de la Seureté, puis de la Facilité, apres de l'Honneur, ensuitte duquel l'on peut adjouster la consideration de l'advantage : pource qu'en telles actions l'on ne recherche que de se tirer de necessité, laquelle, comme l'on dit, n'a point de loy : & la fin de l'action estant honnorable, elle rabille par son evenement la male-façon qui seroit aux moyens que l'on aura tenus pour y parvenir, estans d'ailleurs excusez de la necessité.

6. Apres avoir fait ces considerations sur la cause, & les moyens : nous considererons en la fin & en l'effect ou evenement, le bien & le mal qui y peut estre : lequel nous n'examinerons pas selon les opinions particulieres des Philosophes, mais selon l'opinion commune, ou bien de ceux qui doivent contribuër, ou participer à l'action.

Tout

Tout bien regardé, ou l'honneur ou le profit, ou le plaisir.

7. L'honneur consiste, ou en l'opinion que l'on prend du merite d'une personne, ou en ceremonies de respect & de reverences, desquelles l'on honore celuy qui est superieur en puissance, authorité, credit, richesse, ou quelque autre advantage remarquable : lequel à cause de l'honneur qui y est attaché, est desiré d'un chacun.

Par contraire raison tout se qui pourra avoir en soy, ou à la suitte, quelque des-honneur ou infamie sera tenu pour mal.

8. Le profit pris largement, se considere en deux choses : sçavoir est en la seureté publique, ou particuliere, & au gain qui ne consiste pas seulement en l'acquest du bien qui nous manque, mais aussi en la conservation de ce que nous avons, & à fuyr, repousser, chasser, ou diminuër le mal present, & empescher, ou destourner le mal à venir.

9. Quant au plaisir, il se trouve en toutes sortes de biens en certains sens. Car l'honneur & le profit apportent plaisir. Toutesfois l'on rapporte principalement au plaisir les biens qui ne se peuvent rapporter à l'honneur, & au profit : lesquels

nous

nous sont aggreables non seulement pour le ressentiment que nous avons de leur presence, & par une jouissance volontaire non forcée, (car toute contrainte est desagreable en quelque subject que ce soit) mais aussi par leur ressouvenance quand ils sont passez, & par le desir & l'esperance estans encores à venir.

De mesmes en est-il du mal pour ce regard, lequel n'est seulement tel (comme nous avons dit cy-devant) par sa presence, mais aussi nous afflige estant à advenir par la crainte & l'apprehension que nous en avons, comme les fautes passées par la repentance.

CHAP. XXXI.

1. *De la justice d'un affaire.*
2. *Reigles de cette justice, de deux sortes universelles.*
3. *La verité, dependance de la justice universelle.*
4. *Ou particuliere.*
5. 6. *L'usage est plustost receu à la Cour, que la justice particuliere & universelle.*
7. *Exemple sur cela.*
8. 9. *Conclusion des differences des personnes, & des affaires.*

1. LE bien ou le mal, qui peut estre à la fin, ou l'evenement d'une action, estant bien recogneu, il le faudra examiner par la justice, n'y ayant personne (pour

(pour meschante qu'elle soit) qui ne desire donner ce lustre à toutes ses actions, non seulement en leur fin, mais aussi en leur cause & aux moyens.

2. Or les reigles de la justice sont de deux sortes. Les unes universelles receuës par la pluspart des hommes, confessées par ceux qui sont en autres choses de contraire advis, ou opinion, & tenuës pour justes presque par tout. Comme de recognoistre une divinité, aymer ses parens, obeyr à ses peres & meres, eslever ses enfans, recognoistre & recevoir un bienfaict, & par mesme raison vanger & chastier une injure.

Toutesfois la Police a trouvé plus à propos d'oster la vengeance des plus grandes injures aux particuliers, de peur qu'ils ne s'y portassent indiscrettement, & l'a remise entre les mains du public.

3. La verité qui rend aussi tesmoignage de ce que chasque chose est, se peut dire des dependances de ceste justice: comme pareillement la Loy, fondement de toutes sortes de traictez, promesses, & conventions: sans laquelle toutes choses seroient en confusion; & ne pourroit la societé ny le commerce des hommes subsister.

4. Les autres reigles de la justice sont par-

particulieres, provenans, ou de l'usage qui les authorise, ou du commandement du Magistrat, comme sont les loix & les ordonnances, ou de l'interpretation & consequence de ces loix en autres choses semblables, desquelles elles n'ont manifestement & expressement disposé.

5. 6. Rarement en la Cour si ce n'est aux affaires plus serieuses, l'on s'informe de ces deux dernieres sortes. Mais bien de ce qui est reçeu par l'usage, encores qu'il soit aucunefois contraire aux loix & aux ordonnances.

7. Pour exemple, qui voudroit juger en la Cour du point d'honneur, ou de la justice d'un appel faict pour un Duel, selon les termes de l'ordonnance, ou les reigles de conscience, il reüssiroit ridicule en la corruption de nos mœurs.

C'est pourquoy en telles choses il faudra se reduire à ce qui se pratique, & selon cela former sa resolution & son jugement.

8. Cecy suffira pour apporter aux affaires les plus ordinaires & plus universelles considerations, non seulement pour juger ce qui se doit faire, mais aussi pour conjecturer ce qui s'est fait, ou se fera, en ce qui nous peut estre proposé.

9. Car de la puissance & de la volonté des

des perſonnes, & de la qualité des affaires, & des circonſtances du lieu, & du temps, il nous ſera ayſé de conclurre ce qui eſt faiſable.

CHAP. XXXII.

1. *Des procedures.*
2. *Conſideration des circonſtances.*
3. *L'ordre plus commun pour proceder & traicter une affaire en Cour.*
4. *Deſtourner les empeſchemens & gaigner creance.*
5. *Quels ſont les empeſchemens de noſtre part.*
6. 7. *Des qualitez qui peuvent diminuër noſtre credit.*
8. *Moyens de les detourner.*

1. VEnons à la façon de proceder en laquelle les circonſtances ne ſont de moindre conſideration que l'ordre, lequel ſe doit diverſifier ſelon icelles, s'accommodant au lieu & au temps, & choiſiſſant le plus convenable à la qualité des perſonnes & des affaires, meſnageant les occaſions ſans ſe precipiter, faiſant recognoiſtre que l'on procede en chaſque choſe ſelon ſa nature, ſuyvant en tout pluſtoſt la raiſon, & l'advis des plus ſages & experimentez, que la fortune & la paſſion, ne faiſant rien ſans y avoir bien penſé: & uſant ſur le point de l'execution de celerité & promptitude.

2. Quelquesfois ſelon le beſoin faudra diſſi-

dissimuler, differer & obeyr à la necessité, & se reduire à vouloir ce que l'on peut, ne pouvant faire ce que l'on veut.

3. Mais l'ordre plus commun pour traiter une affaire & ramener quelqu'un à nostre opinion, est de prevoir les empeschements qui le peuvent destourner de ce à quoy nous le voulons induire, & de gaigner creance en son endroict.

4. Les empeschemens viennent, ou de nostre part; ou de la personne à laquelle nous nous addressons; ou de ceux qui nous contredisent, & ausquels nostre advis ne plaist, ou peut nuyre; ou bien de l'affaire que nous entreprenons, & de ce à quoy nous voulons induire autruy.

5. Pour le regard de nostre personne, nous devons considerer pourquoy nous nous entremettons en ce subject, si volontairement de nous mesmes, ou requis, ou commandez.

Sçavoir quelle opinion les hommes ont universellement, & particulierement celuy au quel nous nous addressons, a de nostre preud'homie, prudence & amitié, mesme pour raison de ce à quoy nous le voulons induire: & joindre à cela la consideration de nostre façon de vivre, condition, authorité & credit que nous pourrons avoir envers luy.

En

En quel degré nous sommes, d'esgalité, superiorité, ou inferiorité, accommodans selon cela nostre discours: nous ressouvenans neantmoins que la modestie plaist plus qu'une façon imperieuse & rogue.

Mais sur tout il ne faudra monstrer aucun signe de malice, imprudence ou malveillance, comme aussi ne dire rien contraire à nos actions & deportemens qui sont à la veuë d'un chacun, pour ne les dementir par nostre discours.

6. Or des qualitez qui peuvent diminuër nostre credit, les unes portent leur desfaveur avec elles, comme la foiblesse de l'aage, le peu d'experience, & l'ignorance, l'imprudence, la legereté, l'inconstance, & presomption.

7. Les autres nous rendent suspects envers celuy auquel nous nous addressons: comme la puissance, l'authorité, l'interest que nous pouvons avoir en l'affaire, soit par corruption ou autrement, l'envie, la crainte, la colere, ou autre passion, ou bien l'avoir autrefois inutilement tenté, ou chose semblable, en avoir parlé plusieurs fois sans avoir rien avancé: nous estre trompez souvent en nos opinions, en parler les premiers, ou trop tost, ou trop tards.

8. Tels

8. Tels & semblables empeschemens doivent estre bien recognus par nous, & aucuns selon leur qualité peuvent estre confessez ingenuement comme blasmables: les autres desavouez, monstrant que c'est tout le contraire, ou excusez, en rendant raison, ou compensant le mal avec quelque autre bien, ou comme l'ayant fait à bonne intention, ou le diminuant, ou bien en accusant la fortune, le hazard, ou la nature des choses, & rejettant le mal, qui y peut estre, sur autruy.

CHAP. XXXIII.

1. *Moyen de recognoistre les empeschemens de celuy avec lequel nous traictons, & qui nous contrarie.*
2. *De la precaution, estans recognus.*
3. 4. *Les moyens de les detourner.*
5. 6. 7. *Considerations sur ces mesmes empeschemens, & les moyens pour les divertir.*
8. *Empeschements venans d'autres personnes que celles avec qui nous traictions, & les moyens de les detourner.*
9. *Empeschemens provenans de l'affaire mesme qu'on traicte.*
10. 11. 12. 13. 14. *Moyens de les detourner.*
15. *Les empeschemens levez, moyens de gaigner creance.*

1. EN la personne que nous voulons induire à faire quelque chose, outre que nous devons considerer son aage, son

son rang, sa profession, (soit qu'il en ayt plusieurs, ou peu, ou une seule) qu'elles sont ses façons de faire, ses passions & affections plus ordinaires, la capacité de son entendement, son accortise ou prudence : il faut considerer la disposition vers la chose que nous voulons persuader, les respects ou esgards que ceste personne peut avoir à diverses choses ou personnes, qui la peut faire pancher plus d'un costé que d'autre.

Le peuple & les ignorans se laissent plustost aller à l'utilité, & les gens d'honneur à l'honneur.

Les hommes aussi sont plus prompts à fuir le mal qu'à faire le bien : & la crainte de celuy-là les esmeut avec plus d'efficace que l'esperance de cestuy-cy.

Il faut aussi sçavoir qu'il est plus aisé de persuader aux craintifs, deffians, & irresolus de ne point faire, que de faire quelque chose.

2. Les Empeschemens qui peuvent provenir de ceste personne estans recognus, nous prendrons garde s'il n'y en a point quelque autre qui vienne d'ailleurs : comme si elle est persuadée desja au contraire, si elle est lasse de parler, ou ouïr parler sur ce subject, si elle a perdu l'esperance de ce costé là, si elle est descouragée,

peu

peu ſoigneuſe, & peu deſireuſe de faire ce que nous deſirons, ſi elle eſt poſſedée de flateurs & gens contraires à ce que nous voulons perſuader.

3. En tous ces Empeſchemens nous nous gouvernerons ſelon la qualité de la perſonne & du ſubject. Car quelquefois il faudra doucement la reprendre & admoneſter de ſon devoir, de perſeverer à prendre advis de ſes amis, quelquesfois luy donner courage, luy faiſant recognoiſtre l'occaſion d'une plus heureuſe iſſuë que par le paſſé, pourveu qu'elle vueille ſuivre bon conſeil, & luy faire comprendre qu'elle ne doit preſter l'oreille à ceux qui l'induiſent au contraire.

4. Quelquefois il ſera à propos de l'excuſer, rejetter la faute ſur la fortune, ou ſur autre choſe: promettre des remedes promptz & faciles, & combatre les paſſions par les moyens que nous avons deſduits-cy deſſus, & reveiller en celuy auquel nous avons à faire, celles qui ſont pour nous.

5. Nous conſidererons auſſi les Empeſchemens qui nous peuvent venir de la perſonne, qui nous contrarie en ce ſubject: & ſi ſon authorité, faveur, & puiſſance, ſon accortiſe, ou autre qualité qui ſoit en luy, nous peut nuire, nous les dimi-

nuërons & rabaisserons le plus que nous pourrons : ou bien nous les rehausserons, monstrans de craindre qu'elle ne nuysent quelque jour à celuy que nous conseillons, descouvrans la confiance & l'asseurance que celuy-là prend sur ses qualitez, remonstrans combien telle confiance a nuyt & peut nuyre à celuy qui l'a.

6. Et cecy plus ou moins ouvertement & librement, selon la condition des personnes & autres circonstances, ayans tousjours esgard à fuïr ce qui est pour nuyre, & se servir de ce qui peut ayder.

7. Et si celuy qui nous contredit, a quelques mauvaises conditions, comme s'il est impudent, flateur, partial, corruptible, querelleux, inconstant, malin, poussé d'interest, ou passion, nous nous en pourrons prevaloir pour luy diminuër son credit. Comme pareillement s'il a dict quelque raison foible pour soustenir sa contradiction, nous pouvons monstrer son peu de sens & experience en cet affaire.

8. Quelquesfois les empeschemens peuvent venir d'autres personnes, comme celles ausquelles peut nuyre le conseil que nous donnons à quelqu'un si elles sont conjointes d'amitié, ou de parenté, ou d'obligation à celuy-là. Lors nous diminuërons

muërons le dommage, ou bien proposerons des remedes au contraire, ou exaggererons, par dessus ce dommage, l'advantage que celuy que nous conseillons en recevra, ou bien nous monstrerons que ceste personne là a changé de volonté & affection envers celuy que nous voulons persuader.

9. Les empeschemens, qui peuvent provenir des personnes, lesquelles interviennent en une affaire estans ostez, il faut considerer si l'affaire d'elle-mesme n'a point quelque desgoust en soy qui puisse des-favoriser nostre entreprise: comme si elle est trop difficile, ou presque impossible, esloignée de la pensée & creance ordinaire, peu vray-semblable, hazardeuse, injuste, indigne, de peu de consideration, conseillée autrefois en vain, en vain tentée, & autre mauvaise yssuë, contraire à une resolution ja prise.

10. Ce que nous nierons, diminuërons, ou compenserons: & balancerons la difficulté, le peril, le des-honneur, & autres tels deffaux avec l'importance de l'affaire, monstrans qu'elle a changé de condition, & qu'il n'y faut point apporter de prejugé: les exemples ne se rapportans en toutes les circonstances.

11. Que si nostre mal-heur ou la ne-

cessité nous porte à persuader quelque chose qui ne semble en apparence honneste, nous l'excuserons ou comme necessaire, ou comme practiquée par d'autres, ou comme propre & convenable au temps, tendante à bonne fin, & conforme à l'opinion de plusieurs.

De là nous pourrons passer à l'utilité.

12. Que si nous avons à combatre la necessité, il faudra entrer en comparaison de choses semblables, nier ceste necessité avec le plus de raisons que nous pourrons, faire ouverture d'expediens, tant pour eviter les dangers que l'on craint, que pour parvenir au bien que l'on desire.

13. Et pource que l'on n'entreprend pas volontiers les choses que l'on estime impossibles, ou trop difficiles, si nous voulons destourner quelqu'un d'entreprendre, nous amplifierons par le menu les difficultez : & ce moyen nous manquant, nous combatrons l'utilité comme estant petite, nulle, ou incertaine : peserons au contraire le mal qui peut venir d'une telle entreprise si elle ne reüssit.

14. Et si nous ne pouvons la combattre par l'utilité, nous la combattrons par l'honesteté & la justice, monstrant que l'entreprise est peu honorable

pour

pour celuy qui la veut faire, ou pleine d'injuſtice.

15. Ces empeſchemens ainſi levez, il faudra pour gaigner creance envers celuy que nous perſuadons, nous accommoder à ſon inclination autant que le ſubjet nous le permettra, y tourner toutes nos raiſons, nous rendre complaiſans & agreables, réveiller en luy les paſſions, qui nous pourront ſervir, & faire naiſtre en ſon eſprit une certaine opinion, que nous l'aymons, le priſons, & honnorons, avec tel reſpect, qu'il recognoiſſe que nous ne voudrions avoir mis rien en avant qui luy peut nuyre, faiſant paroiſtre en tous nos diſcours noſtre ſincerité & preud'hommie.

CHAP. XXXIV.

1. *De regler ſon parler; neufiéme chef de cette premiere partie, pour obſerver le ſilence avec modeſtie, briéveté, bien-ſeance, & fuir.*
2. *L'importunité.*
3. *Le menſonge, & diverſes conſiderations du menſonge ſelon la creance de celuy qui parle.*
4. *Selon le ſubject duquel on parle.*
5. *Comment ſi nous parlons de nous, comment ſi d'autruy.*
6. *Comment s'il eſt egal ou inferieur à nous.*
7. *Comment s'il eſt recognu plus ſuffiſant que nous.*
8. *Quelques flatteries excuſables.*
9. 10. *Autres inexcuſables & communes.*

11. *Le mensonge consideré selon l'intention du menteur.*
12. *Fuïr la vanité qui consiste en vanterie.*
13. *Comment nous nous devons vanter, & la moderation qu'on y doit apporter.*
14. *De la presomption, de l'opiniastreté & contradiction, comment il se faut comporter quand on nous contredit.*
15. 16. *Considerations sur la contradiction, afin qu'elle soit bien prise.*
16. 17. *Precautions sur icelle.*

1. LA façon & l'ordre de proceder recognû, reste à reigler nostre parler & nostre silence, gardant la modestie, & nous estudiant à la briefveté sans obscurité, avec la bienseance, ou decence, que requiert non seulement nostre qualité, mais aussi celle des personnes ausquelles nous avons à faire, & des autres circonstances qui se recontreront, fuyans principalement l'importunité, le mensonge, & la vanité.

2. L'importunité, en ne disant rien de fascheux ou mal à propos, ne repetant souvent une mesme chose, & ne parlant quand un autre parle.

3. Quant au mensonge il est diversement consideré: où selon la creance de celuy qui parle, & si celuy qui le dict, le croit ainsi, il ne peut estre dict menteur, neantmoins il faict faute d'asseurer une chose qu'il ne sçait pas bien, & l'hom-

me accort quelque creance qu'il ayt, fera plus sagement de se taire en tel subject. Que si celuy qui le dict le croit autrement, qu'il ne le dict, il est vray menteur: & telles gens sont ordinairement peu estimez en la conversation comme ils le meritent. Car en effect c'est trahir le commerce des hommes, qui ne subsiste que par la creance que l'on doit avoir les uns aux autres, & n'y a plus grande lascheté que de se desdire de sa propre science.

4. Ou nous considerons le mensonge selon le subject des choses desquelles l'on parle, comme si nous parlons de nous ou d'autruy. Parlans de nous à nostre advantage, l'on nous estimera vains & menteurs tout ensemble, & le mensonge nous rendra odieux, & la vanité ridicules.

5. Parlans d'autruy il se faut garder d'en parler avec desavantage. Car si la verité est odieuse en tels discours, le mensonge le seroit encores davantage, comme estant accompagné de malice: & neantmoins les compagnies des hommes sont remplies de mesdisans, & de gens qui pour paroistre plus entendus que leurs compagnons, les reprennent volontiers & les blasment: ou au contraire il faut estre plus enclin à loüer, qu'à blasmer.

Car si celuy duquel nous parlons est

nostre inferieur, ou esgal en ce dont nous le loüons, nous le faisons non seulement priser par les autres, mais aussi nous apprenons à ceux qui nous cognoissent superieurs, ou esgaux à celuy-là, à nous priser & faire cas de nous [a].

7. Que s'il est recognu plus suffisant que nous ne sommes, le blasmant nous nous rendons ridicules & ineptes, & nous ravalons nous-mesmes d'autant pour ce qu'estans moindres que celuy-là que nous mesprisons nous sommes encores moins à priser.

8. Il vaut donc mieux parler à l'avantage d'autruy qu'au desavantage. Car encores que l'on impute à flaterie de dire beaucoup de bien d'autruy: neantmoins j'estime que c'est estendre la flaterie bien loin: ou si l'on veut appeller telles loüanges flatteries, je crois qu'il y a quelque flatterie excusable, & quelqu'une non excusable.

9. I'appelle non excusable, si nous louons quelqu'un d'une meschanceté qu'il aura faicte, ou si nous le loüons en intention de le tromper, ou quand par nos loüanges nous luy donnons courage de faire mal, ou que nous le loüons de ce qu'il n'a pas faict.

10 Mais

[a] Plin. 6. Livre Ep. 17. Sive plus, sive minus, sive idem praestas, lauda vel inferiorem vel superiorem, vel parem, superiorem quia nisi laudandus ille, non potes ipse laudari, inferiorem aut parem, quia pertinet ad tuã gloriam, quam maximum videri quem praecedis vel aequas.

10. Mais quand nous loüons quelqu'un seulement pour plaire sans autre mauvaise intention, ou pour destourner quelque mal, ou pour quelque bien que nous en esperons sans le dommage d'autruy, ceste flatterie est excusable en la conversation des hommes.

11. C'est pourquoy nous considerons aussi le mensonge selon l'intention de celuy qui ment. Car ou il ment de gayeté de cœur, ou pour baye seulement, & cela appartient plus à un bouffon, qu'à un homme d'honneur : ou bien il ment pour nuyre à quelqu'un, & en ce cas ne faut entrer en consideration s'il peut profiter en ce faisant à un autre. Car soit qu'il profite, ou qu'il ne profite point, le mensonge estant nuysible à quelqu'un, doit estre fuï par celuy qui veut vivre en compagnie, de laquelle les principaux entretiens sont les bons, & non les mauvais offices.

Que si le mensonge ne nuit à personne & profite à quelqu'un, l'on s'en peut dispenser, pourveu que le subjet le vaille.

12. La vanité, qui est l'autre vice que nous devons fuïr en nos discours, a deux principales branches, la vanterie & la presomption.

Nous avons dit quelque chose cy de-

devant de la vanterie, laquelle est ridicule quand l'on se vante de chose que l'on n'a pas faite. Celuy qui raconte & louë ce qu'il a fait, est un peu plus excusable, mais en cela se monstre-il peu accort, car au lieu de se faire priser, il se fait mespriser, la loüange qui vient de sa bouche, ne pouvant estre receuë.

13. C'est pourquoy s'il advient que nous parlions de nous, ce doit estre avec beaucoup de retenuë & de modestie, n'estant moindre faute à un homme de se vanter que de se blasmer soy-mesme.

14. Quant à la presomption, elle s'estend plus loing que le discours. C'est pourquoy laissant ce qui regarde les actions, je diray qu'elle paroist en deux sortes en nos discours: ou ne voulant ceder à l'advis de personne, d'où vient l'opiniastreté: ou voulans que l'on cede au nostre, d'où vient une odieuse & injurieuse contradiction, afin d'estre veuz plus sçavoir & entendre que les autres, & avoir le dessus par tout. Il se faut esloigner de l'une & l'autre façon de proceder, & sur tout s'il y a lieu de contradiction, il ne s'y faudra jetter avec hardiesse, aigreur, ny opiniastreté: mais il la faudra adoucir par mots & termes humbles, faisant plustost semblant [a] de vouloir estre instruit par.

a Eobanus in Stobæum, Serm. 80.

par autruy, que de vouloir enſeigner : & la propoſant par forme de doute & de difficulté, & non par reſolution affirmative, ou negative.

15. Et afin qu'elle ſoit bien priſe, il faut qu'elle naiſſe tout à l'heure meſme du propos qui ſe traicte, & non d'ailleurs, ny d'autre choſe precedente : qu'elle ne touche point la perſonne, mais la choſe ſeulement. Au contraire, faudra loüer la perſonne à laquelle l'on contredit, & quelquesfois nous confeſſerons noſtre doute, noſtre faute, & noſtre ignorance, & meſmes cederons quand il ſera de beſoin.

16. Mais ſur tout nous nous garderons d'entrer en contradiction contre deux ſortes de perſonnes : à ſçavoir ceux auſquels nous devons reſpect, de peur de les offencer, & ceux qui ſont bien au deſſous de nous, de peur de nous ravaler trop, nous rendans par la conteſtation eſgaux à eux, & y ayant d'ailleurs plus de honte d'eſtre ſurmonté par eux, que d'honneur à les ſurmonter.

17. L'homme accort auſſi en ces conteſtations ne s'eſtonnera, ou s'offencera des opinions d'autruy, encores qu'elles luy ſemblent extravagantes, non plus que des ſottiſes, indiſcretions, & legeretez qui

se feront en sa presence: mais considerant en quoy elles luy peuvent estre utiles, soit pour s'entretenir en la conversation de telles sortes de gens, soit pour s'en donner garde, soit pour acheminer le dessein qu'il peut avoir, il en prendra avantage.

CHAP. XXXV.

1. *De la retenue ou dissimulation, derniere partie de l'accortise, necessaire parmy les affaires pour nous, & pour nos amis.*
2. *Avec qui on doit sur tout user de dissimulation.*
3. *Necessaire au Courtisan.*
4. *Comment s'en faut servir.*
5. *En combien de façon elle se pratique.*
6. 7. *Rencontres au silence, & le remede.*
8. *Dissimuler de parole, & comment cela se fait.*
9. *De la responce en tels rencontres, & observations sur icelles.*
10. *Dissimuler par apparences exterieures, & comment.*
11. 12. 13. *C'est accortise de sçavoir descouvrir quand quelqu'un dissimule, chose necessaire en Cour, & les moyens de cette descouverte.*
14. *Conclusion de l'accortise, & les moyens pour descouvrir la contenance d'un qui sera accort.*

1. A Cela, & en plusieurs autres rencontres est necessaire la dissimulation, derniere, mais principale partie de l'accortise, sans laquelle est du tout impossible de se pouvoir seurement conduire parmy les actions & malices des hommes.

mes. Car ne sçavoir pas couvrir son jeu, donne beaucoup d'avantage à ceux qui veulent entreprendre, non seulement contre ceux qui ne s'en donnent de garde, mais aussi contre leurs amys. Pource que les affaires de leurs amys sont liées aux leurs : & ne plus ne moins que les joüeurs qui monstrans leurs cartes ne sont pas seulement cause de leur perte, mais aussi de celle de leur compagnon, ainsi les amis de ceux-cy participent à leur dommage.

Outre cela, l'on ne peut avoir grande confiance à celuy qui se descouvre si aysément, d'où vient que telles gens le plus souvent demeurent sans conseil au milieu de la necessité de leurs affaires.

2. Mais ceux avec lesquels l'on doit principalement user de retenuë & dissimulation, sont ceux, lesquels pour tirer quelque secret de nous, ont de coustume d'espier les occasions, esquelles ils peuvent gaigner quelque creance envers nous : ou qui par la communication de quelque affaire, lequel le plus souvent n'importera de rien ou de peu, s'efforcent de nous faire prendre confiance d'eux, pour tirer quelque chose plus importante, feignant tantost de haïr l'un & aymer l'autre, non obstant qu'ils ayent l'esprit disposé tout au contraire.

3. Et bien que la dissimulation soit necessaire à toutes sortes de personnes, si l'est elle davantage à un homme de Cour, pour conduire son ambition [a].

4. Si faut-il prendre garde toutesfois d'user de la dissimulation, comme l'on fait des antidotes en la composition des medecines, qui meslées à propos, profitent, & hors de saison nuysent.

La dissimulation, non plus que la subtilité, estant descouverte, non seulement ne sert plus de rien à son maistre, mais jette ceux qui le hantent en deffiance de luy.

5. Or elle se practique en trois façons, ou par le silence, ou de paroles, ou par actions & apparences exterieures.

6. Par silence, en taisant ce qui nous pourroit nuyre [b], ou à nos amys, nos desseins, nos pensées, nostre secret & le leur. Et sur tout nos offences, non seulement pour nous donner plus de moyen de les venger, si elles meritent que nous en venions là, mais aussi pour ne point concivier celuy qui nous a offensé, de nous en faire de plus grandes pour prevenir nostre vengeance. Ceste dissimulation qui se fait avec le silence est approuvée en tou-

tes

a Saluss. in Catil. Ambitio multos mortales falsos fieri subegit, aliud clausum in pectore, aliud in lingua promptum habere. & ailleurs: *Amicitias inimicitiasque non ex re sed ex commodo æstimare, magisque vultum quam ingenium bonum habere.* *b Oedip. in Eurip.*

tes occasions. Et ainsi les Senateurs se comportoient envers Tybere [a], faisant le plus souvent contenance de n'entendre pas ses desseins.

7. Toutesfois il y a des rencontres, où le silence seroit suspect, & est à propos de les relever, & faire cognoistre que l'on n'en est pas content, en sorte neantmoins qu'apres une legere plainte nous faisions croire que nous ne nous en voulons ressouvenir, ny ressentir. [b] Valens ne pouvant punir ses soldats qui s'estoyent mutinez, en accusa quelques-uns, de peur qu'en voulant dissimuler ceste faute, ils n'entrassent en opinion qu'il les voulust chastier plus rudement.

8. Mais il advient souvent qu'il est besoin de dissimuler de parole : ce qui requiert plus d'artifice : il y en a qui en ce cas rompent le propos & sautent en un autre, mais cela ne reüssit pas bien tousjours.

9. C'est pourquoy la responce en telles rencontres, doit estre semblable à la retraicte que l'on faict sans combattre : observant trois points. Le premier, de n'entrer en denegation de la verité tout à faict.

Le second, de ne dire ce que l'on ne doibt

[a] *Tacit. Ne dissimulans suspectior fieret.*

[b] *Tacit. Quibus unus metus si intelligere viderentur. Solum remedium insidiarum si non intelligerentur.* Et au II. des Annales d'Archelaüs. *Si intelligere crederetur, vim metuis.*

doibt point, & qui peut nuyre. Le troisiesme est de laisser l'esprit de celuy auquel nous parlons en doute par termes doubteux, & à double entente, & plus la responce sera retenuë & reservée, plus sera elle loüable.

10. Il est permis encores de dissimuler avec exterieures apparences, cachant nostre joye, tristesse, esperance, desir, crainte, colere, ou autre passion, & ne faisant semblant ny de veoir n'y d'oüir ce qui se faict, & ce qui se dict, si l'on ne le peut reveler avec fruict, ou advantage.

11. Mais comme la dissimulation fait part de l'accortise, la sçavoir descouvrir en autruy, & au travers d'icelle recognoistre le fonds des pensées de ceux ausquels nous avons à faire, est chose tres-necessaire en la Cour. Les moyens qui servent à concilier l'amitié, servent aussi à faire ouvrir celuy qui se fie en nous. Aucunes nations addonnées à boyre, y ont employé le vin, [a] qui descouvre ordinairement les secrets de son maistre. Quelquesfois sans le vin, la chaleur du discours nous emporte à dire beaucoup de choses desquelles nous nous repentons.

12. La façon de laquelle nous nous comportons en nostre colere, fait aussi juger

[a] Horat. in art. Poëtica. Reges dicuntur multis urgere culullis Et torquere mero, quem perspexisse laborant.

juger du surplus de nos humeurs, [a] comme aussi la prosperité, & l'adversité.

13. [b] Il y en a eu qui y ont employé le jeu, auquel se presentant occasion d'exercer tous les mouvemens de nostre volonté, nous les manifestons plus volontiers en la privauté & familiarité qui se practique parmy les joüeurs. [c] Mais avec tout cela il y faut du temps.

14. Bref, pour recueillir en peu de mots la contenance d'un homme accort; faut qu'il ait l'esprit tendu pour examiner par le menu les actions d'autruy, & les siennes, qu'il se tienne tousjours sur ses gardes & à soy, qu'il voye, entende, & juge tout, mais qu'il parle peu, couvrant ses pensées, ses volontez & ses desseins, avec neantmoins un visage ouvert, & agreable à tous.

a *An sit Amicitiæ dignus. Stob.*
b *Stob. Euanus apud Stobaum.*
c *Horat. Ingenium res adversa nudare solent, celare secunda. Ovid. Ludimus incauti, studioque aperimur ab ipso, Nudaque per lusus pectora nostra patent. Prov. 19.*

CHAP. XXXVI.

1. *De la dexterité, partie de l'accortise.*
2. *Definition de la dexterité.*
3. *Aucunes inepties en la dexterité.*
4. 5. *Procedures adextres des judicieux & entendus en l'accortise.*
6. 7. 8. 9. *Aucuns preceptes pour la dexterité.*
10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. *Autres preceptes & traicts pour la mesme dexterité.*

1. LA dexterité est tellement jointe à l'accortise que l'une ne peut estre

estre sans l'autre. Nous appellons ordinairement adextres, ceux lesquels sont legers, propres & habiles à toutes sortes de mouvemens, & qui sçavent avec disposition surmonter les mauvais & fascheux passages.

2. C'est selon ceste similitude que l'on appelle dexterité aux affaires ceste puissance & vertu, par le moyen de laquelle l'on les traicte heureusement, rendant ce qui est difficile, facile & plaisant, & les recevant & representant sans fiel & sans amertume.

3. Il y a au contraire des hommes si ineptes, que de petites choses ils en font de grandes, les faciles ils les font difficiles, & les aigres les aigrissent davantage: ne peuvent traicter une affaire que d'une mauvaise façon, la rendant manque, imparfaicte, & quelquefois impossible, faisans comme les mauvais Chirurgiens, lesquels au lieu de guerir, rendent la playe incurable, & au lieu de la coudre la deschirent.

4. Au contraire les judicieux & entendus adoucissent le mal avec des unguents lenitifs, ou, s'il faut coupper, ils endorment tellement le patient, qu'il n'en sent aucun mal. A l'expemple desquels les hommes adroits representent les choses fa-

fascheuses, en s'insinuant doucement en l'esprit de ceux ausquels ils parlent, sans violence, & sans les ennuyer, les disposans peu à peu à entrer en consideration de leurs raisons. Et se servent de ce moyen principalement envers ceux, lesquels ou pour avoir un naturel aspre & difficile, ou pour quelque passion ou interest, se monstrent insupportables, usans de paroles pleines d'arrogance, & telles qu'ils semblent nous vouloir plustost desfier au combat, que de traicter avec nous amyablement: pource que de l'impetueux assaut de ceux-cy, lesquels quasi comme taureaux eschauffez vienent la teste baissée pour nous renverser, les personnes adextres se sauvent avec agilité d'escrime, c'est à dexterité en tournant le discours d'un autre costé: & d'un leger saut passant à quelque subject plus agreable, ne s'alterent des paroles extravagantes qu'un autre par passion, ou par fougue aura dictes.

5. Ce n'est pas comme quelques uns pensent, un acte servile ou d'homme peu sensé de respondre quelquesfois plaisamment, & sans se fascher contre ceux qui sont en colere, ou qui parlent avec passion. Mais c'est une chose digne d'un esprit temperé & plein de prudence, & plus-

plus convenable encores aux grands qu'à aucun d'autre condition, ne se devans moins efforcer de se rendre maistres de leurs propres affections.

6. En ceste dexterité donc nous nous comporterons de la mesme façon que les joüeurs de paulme font, lesquels pour ne point commettre de faute au jeu, ne regardent pas seulement à pousser la balle dextrement, mais aussi font ce qu'ils peuvent pour la bien recevoir, & pour la rejetter où il leur semble plus advantageux pour le jeu.

7. Ainsi en traictant ou conversant, nous devons avoir la mesme consideration, regardant de ne point faire de faute au subject que nous traictons, y apportant les paroles qui y sont les plus propres ; & recevant celles de celuy qui nous parle au mieux que le subject le pourra porter.

8. Avec cest artifice nous pourrons quelquesfois dissimuler honnestement, & faire semblant de ne point entendre, ou de ne point sçavoir quelque chose qui importe au discours que l'on nous faict, afin de pouvoir avoir temps pour respondre, & de n'estre point pris au despourveu.

9. Et les resolutions, de l'evenement des-

desquelles l'on nous pourroit prendre à garand, doivent estre tellement conceuës, que de quelque costé qu'elles tournent, nous puissions demeurer sur nos pieds, & trouver (comme l'on dit) une porte de derriere, à l'exemple de la [a] response de Mucianus à Antonius Primus, qui luy demandoit son advis s'il devoit en attendant Vespasian attaquer Rome.

10. Ce sera aussi un traict de dexterité de ceder mesmes en choses au quelles nous pouvons avoir le dessus, si nous pouvons en cedant gaigner d'un autre costé davantage. Non plus ne faudra-il craindre de changer de party, d'expedient, d'opinion, ou de façon de proceder.

11. C'est suffisance d'estre soupple & maniable aux affaires, & vice d'estre trop partial & jaloux de ses opinions. Il faut tantost se monter & bander, tantost se ravaler & relascher.

12. Mais sur tout faudra eviter l'occasion de rompre avec qui que ce soit, ains s'excuser avec les longs & importuns sur la presse d'autres affaires, les remettant à une autre-fois, ou leur remonstrant la qualité de l'affaire non traictable en ce temps

a Tacit. au 3. livre de ses Histoires. Namque Mucianus tam celeri victoria anxius, ut in præsens urbe potiretur, expertem se belli gloriaque ratus, ad Primum & Varum media scriptitabat, instandum cœptis, aut rursus contandi utilitates edissere: atque ira ita compositus, ut ex eventu in adversa abnueret, vel prospera agnosceret.

temps en ce lieu, ou l'impossibilité d'icelle.

C'est bien un des points des plus difficiles & fascheux en la conversation, que de refuser, chacun se persuadant que sa demande est juste.

13. C'est pourquoy aucuns accordent & promettent tout, voire ne pouvans, & qui pis est, ne voulans tenir: esperans qu'avant le temps de l'execution, plusieurs choses arriveront qui pourront empescher, ou troubler l'effect de la promesse, & les delivrer de ce à quoy ils se sont obligez, ou bien qu'ils trouveront des excuses & des defaictes, ayant cependant donné contentement au demandeur: & plusieurs se payent mieux de ceste monnoye, que des simples esperances à [a] ce que dit Aulus Sempronius.

14. Mais telles façons de faire ne sont bonnes que pour un coup, pour ce qu'estant recognuës elles descrient celuy qui s'en sert souvent, comme pareillement ceux se descrient qui se servent de ces esperan-

[a] *In Senec.* *Nihil aeque amarum quam diu pendere. aequiore quidam animo ferunt pracidi spem suam quam trahi. plerisque autem hoc vitium est ambitione prava differendi promissa, quo major sit rogantium turba. quales regiae potentiae ministri sunt, quos delectat superbia sua longum spectaculum, minusque se judicant posse, nisi diu multumque singulis quid possint ostendant. nihil confestim, semel faciunt. injuria illorum pracipites, lenta beneficia sunt.*

perances, pour contenter leur vanité, & ſe faire ſuyvre & courtiſer.

Le plus ſeur eſt de n'accorder ny promettre que ce que l'on peut, ce que l'on doit, & ce que l'on veut tenir.

15. Que ſi ce que l'on nous demande n'eſt de ceſte qualité, nous differerons la reſponce le plus que nous pourrons ſous divers pretextes: ou bien ferons changer de deſſein à ceux qui nous preſſent, en leur propoſant au lieu de leurs demandes, quelque autre choſe en laquelle nous les puiſſions ayder, ou faire cognoiſtre noſtre bonne volonté envers eux: encores qu'elle ne ſoit pas pour reüſſir: ou bien nous compoſerons noſtre promeſſe en termes ſi generaux qu'ils ne nous puiſſent obliger preciſément.

16. Ceſte derniere forme de proceder eſt un peu eſloignée de la franchiſe: mais l'injuſtice des demandes la peut rendre excuſable, meſmes ſi le refus procede pluſtoſt d'impuiſſance que de faute de bonne volonté; des effects de laquelle nous donnerons toute aſſeurance en autre ſubject, & autre occaſion, qui dependra de nous à ceux que nous refuſerons. Ainſi leur reveillant le courage par l'eſperance qu'ils prendront, que la porte ne leur eſt pas du tout fermée pour venir à bout

bout de quelque autre affaire, non seulement nous adoucirons le refus, mais aussi ce refus sera [a] pris par les plus moderez pour grace & faveur.

[a] Publ. Mim. Minus decipitur cui negatur celeriter.

Chap. XXXVII.

1. *Des autres parties necessaires au Courtisan, comme la patience à supporter les injures.*
2. *En quoy gist la patience de Cour.*
3. *Le Courtisan ne doit jamais mesdire.*
4. 5. 6. *l'Autre patience de Cour est de se rendre assidu.*
7. *Autre, opiniastrer un affaire raisonnable.*
8. *Autre, ne rien precipiter.*

1. Il reste à parler de quatre autres parties necessaires en un homme qui veut vivre à la Cour, qui sont patience, humilité, hardiesse, suffisance ou capacité. Pour le regard de la premiere, un vieil Courtisan auquel fut demandé comment il estoit vielly & avoit peu durer si long-temps en la Cour, respondit que c'estoit [b] en supportant les injures patiem-

[b] Senec. Notissima vox est ejus qui in cultu regum consenuerat, cum illum quidam interrogaret, quomodo, rarissimam rem in Aula, consecutus fuisset senectutem, injurias, inquit, ferendo & gratias agendo. Sæpe adeo vindicare injuriam non expedit, ut ne fateri quidem expediat. Suet. de Domitian en sa vie, *pertraxere ad Domitianum, qui paratus simulatione, in arrogantiam compositus, & audiit preces excusantis, & cum annuisset, agi sibi gratias passus est : nec erubuit beneficii, invidia.* Seneque ailleurs ; *Si sapiens injurias fortunæ moderate fert, quanto magis hominum potentium? quos scis fortunæ manum esse.* Iustin. *Lysimachus æquo animo Regis veluti parentis contumeliam tulit.*

tiemment & en remerciant. Auguste, à ce qu'on escrit, aymoit Agrippa pour sa patience, & Mecœnas pour estre secret.

2. Mais la patience de Cour ne gist pas seulement à supporter & dissimuler les injures: ains aussi (comme nous avons cy-devant dit) les defaux & impertinences d'autruy, n'y ayant rien si odieux, que de vouloir reprendre & faire le censeur: encores que la vanité de plusieurs les pousse là, de penser qu'ils ne peuvent estre estimez s'ils ne controllent les actions d'autruy.

Toutesfois telles gens ne sont ordinairement admirez que des ignorans, & leur conversation ne peut estre supportée que par gens qui leur sont de beaucoup inferieurs: & s'ils n'ont grande suffisance, ils se rendent le plus souvent ridicules à ceux mesmes qui font semblant de les admirer.

3. Le Courtisan donc se gardera de mesdire ou se mocquer mesme des choses qui sont veritables, lesquelles picquent le plus, & desquelles les grands se ressouviennent mieux & plus long temps.

4. Vne autre sorte de patience de Cour, est de s'y rendre assidu, & ne l'abandonner quelque rebut ou disgrace qui advienne, sans y tenir tousjours un pied, n'y ayant rien si subject au changement

H que

que la volonté des Princes & des grands, qui est en perpetuel flux & reflux.

5. Mais sur tout il se faut tenir le plus prez de son Maistre, & avec le plus d'assiduité que faire se peut: non seulement pour eviter les calomnies que l'on preste ordinairement aux absens, mais aussi pour ce qu'il se peut rencontrer telle occasion, bien que legere, que vous serez le seul de tous qui lors seront pres de luy qu'il aura remarqué le plus assidu: & par ceste assiduité recognoissant vostre affection à son service, il croira vous pouvoir fier le commandement qu'il voudra faire, duquel avenant que vous vous en acquittiez dignement, le Prince vous prendra en grace, & continuera de vous en faire d'autres & se servir de vous.

6. Il y a en la Cour (aussi bien comme l'on dit en l'amour) l'heure du charretier: & un Prince a besoin de tant de sortes de gens, que celuy qui quelquefois est estimé le plus inutile, se trouve quand l'occasion se rencontre, & que la fortune luy en veut dire, estre & utile & agreable au Prince.

7. Vn autre effect de patience necessaire en la Cour, est si l'on entreprend une affaire avec apparence & raison, de l'opiniastrer jusques au bout, & ne la demordre point,

point, comme aussi de ne rien precipiter, mais attendre l'occasion.

8. Plusieurs qui avec le temps pouvoient esperer se voir haut eslevez, voulans prevenir leurs esperances se sont non seulement reculez, mais [a] par leur precipitation ont perdu leur fortune.

CHAP. XXXVIII.

1. *Humilité seconde partie necessaire en Cour.*
2, 3. 4. 5. *En quoy elle consiste.*
6. *La volontaire consiste en deux parties.*
7. *L'exterieure se remarque.*
8. *En la contenance.*
9. *En paroles.*
10. *Et actions esquelles y a trois degrez d'humilité.*
11. *Laquelle des trois suffit au Courtisan.*
12. 13. *Façon de faire des Courtisans, venus de bas lieu, fort malseantes.*

1. L'Humilité, n'est pas moins necessaire en Cour, laquelle estant composée pour la plusspart de gens vains & ambitieux, & qui le plus souvent n'ont rien de recommandable en eux, ils recherchent ces apparences & submissions exterieures qui leur sont faictes par autruy, pour se faire valoir: & d'autant y prennent ils garde

[a] Tacit. *Non nunquam parva res praebuit materiam adipiscendi favoris.* Mais l'exemple qu'il baille sur le propos de Brutidius dans le troisiesme des Annales est excellent. *Brutidium artibus honestis copiosum, & si rectum iter pergeret, ad clarissima quaque iturum, festinatio extimulabat, dum aequales, dein superiores, postremo suamet ipse spes anteire parat, spretisque quae tarda cum securitate praematura vel cum exitio properant.*

de de plus pres qu'ils recognoissent en eux y avoir moins de subject & de merite.

2. L'humilité toutesfois ne consiste pas seulement en ce poinct. Car elle paroist en nous, ou par l'opinion que nous faisons cognoistre avoir de nous mesme, ou par la volonté & desir que nous avons d'entreprendre selon nostre portée, ou au dessous d'icelle, ou bien par nos deportemens exterieurs.

3. L'opinion qu'un esprit humble a de soy, consiste à s'estimer peu, se croire inutile, recognoistre sa foiblesse afin de ne rien entreprendre par dessus ses forces.

4. Or bien qu'en l'interieur nous devions avoir ceste opinion de nous, toutesfois il suffira à l'homme de Cour de ne se vanter point de chose qu'il ne puisse faire; & ne scachant jusques où peut aller son pouvoir, il fera sans dire.

5. Ainsi il se tiendra sans se priser & se promettre trop de soy, & sans aussi se mespriser, & se rendre si vil & inutile, que cela puisse induire les autres à ne tenir compte de luy.

6. L'humilité qui consiste en la volonté, a deux parties, l'obeissance aux commandemens de ceux desquels nous dependons, & la moderation de nos desirs, de laquelle nous avons parlé cy-devant.

7. Quant

7. Quant à l'humilité qui paroist en l'exterieur, elle se remarque en la contenance, ou gestes, aux paroles & aux actions.

8. En la contenance par un regard modeste, non élevé ny trop hardy, par un ris moderé, & non une rizée, ou mocquerie: & par façons respectueuses, comme salutations, reverences, & autres semblables ceremonies.

9. En paroles, comme par offres de services & semblables complimens, comme aussi parlant sobrement, à propos & avec respect, nous taisans jusques à ce que l'on nous interrogue, & nous rendans attentifs à ce que l'on nous dict.

10. Aux actions l'on faict trois degrez d'humilité: se sous-mettre aux grands, & ne se priser plus que ses egaux: se sous-mettre à ses egaux, & ne se priser plus que le plus petit: & le troisiesme se sous-mettre au plus petit.

11. Plusieurs estiment qu'il suffit au Courtisan de se tenir au premier degré, de peur qu'une humilité trop basse le face mespriser. Mais la Cour estant tellement composée que souvent le grand a besoin du petit, & y ayans des offices qu'autres que les plus petits ne peuvent faire, l'on est aussi contraint de les rechercher par caresses & autres contenances humbles. Cæ-

sar, qui vivoit en une Republique en la quelle ceste humilité n'estoit pas moins necessaire à un homme ambitieux qu'en la Cour d'un Prince, caressoit & flattoit iusques aux moindres du peuple, à ce que dict Dion.

Il faut toutesfois garder mediocrité en cecy, & se comportant selon la qualité des personnes & du besoin, ne se laisser trop aller à la depression, mais tenir l'humilité au dedans d'une courtoisie & bien seante affabilité.

12. Quelques uns venans de bas lieu & se voyant elevez en credit en peu de temps, ont pris opinion qu'ils ne pouvoient surmonter le mespris de leur premiere condition, s'ils ne le portoient haut, & ne se faisoient craindre, remettans à se moderer & reprendre les façons douces & courtoises, quand par la continuation de leur bonheur le mespris avec la souvenance de leur premiere condition seroit effacé.

13. Mais il est à craindre que ce changement n'advienne que difficilement ou trop tard, un homme qui s'est accoustumé à l'orgueil ne s'en pouvant aisément desfaire.

CHAP.

CHAP. XXXIX.

1. *De la hardiesse partie necessaire à celuy qui hante la Cour. Hardiesse pour s'advancer, & ne se rebuter d'aucun refus.*
2. *Comment doit estre temperee.*
3. *De la suffisance du Courtisan.*
4. *De quoy principalement se doit rendre capable le Courtisan, & de la diversité des Cours.*
5. *Les affaires d'Estat plus ordinaires en Cour que toutes autres.*
6. *La Cour subjecte aux changemens.*
7. *Conclusion de la premiere partie de ce Traicté.*

1. LA hardiesse est aussi une partie tres-necessaire à celuy qui hante la Cour ([a] où les honteux le perdent,) soit pour se donner entree en plusieurs lieux auquels il se faut produire de soy mesme, soit pour ne se point rebuter pour un refus ny deux, mais se presenter tousiours avec mesme asseurance.

Car encores que l'importunité soit fascheuse à plusienrs, neantmoins il y á des naturels qui veulent estre pressez.

2. Ceste hardiesse toutesfois doibt estre accompagnee d'une grande discretion & modestie, de peur qu'elle ne soit interpretée à impudence & effronterie, laquelle est subjecte à beaucoup d'affronts & de mauvaises rencontres.

[a] *Senec. Symm. Quorundam parum idonea est verecundia rebus civilibus.* & Symmaque; *Tardiores habet processus verecundia, quæ facit ut inter materias sui honoris hæreat.*

 3. Pour

3. Pour le regard de la Suffisance du Courtisan, comme la Cour est composée de toutes sortes de gens, & que toutes sortes d'affaires s'y traictent, aussi faut-il que celuy qui la hante soit meslé & versé en toutes sortes d'affaires, tant afin de pouvoir estre employé en toutes sortes d'occasions, que pour se rendre plus nécessaire à plus de gens, & acquerir plus d'amis & de credit.

4. Si toutesfois il ne peut, il se doit principalement rendre capable de ce qui est plus prisé en la Cour en laquelle il veut vivre. Car en aucunes Cours nous voyons les gens d'une profession avoir plus d'authorité que les autres : comme en la Cour d'un Prince Belliqueux, les gens de guerre : en la Cour d'un Prince Religieux, les Ecclesiastiques: en la Cour d'un Prince vieil & maladif, les Medecins : en la Cour d'un Prince Pacifique & Iusticier, les gens de robe longue : en la Cour d'un Prince avaricieux, prodigue ou necessiteux, les gens de finances qui sçavent mesnager ou inventer nouveaux moyens de trouver argent : & en la Cour d'un Prince sçavant & addonné aux sciences, les gens de lettres y seront les bien venus.

Dont nous pourrons juger quelle sorte de suffisance sera necessaire à un homme

de Cour

de Cour par l'inclination du Prince, & par la qualité des affaires qui s'y traicteront.

5. Mais comme les affaires d'Estat sont les plus ordinaires, nous nous en informerons plus diligemment que de toutes les autres, mesmement des humeurs, interests & dependances de ceux qui les manient, & qui y doivent intervenir, comme aussi de la suitte ; qui est ce que les Courtisans ignorent le plus.

6. Pource que la Cour estant subjecte à changement, & ceux qui manient aujourd'huy n'estans pour demeurer long temps en authorité, soit pour estre distraits par autres occasions, soit par manquement de faveur, ceux qui entrent en leur place sont subjects à faire de grandes fautes, ne sçachans comme les affaires se sont passées, & ignorans les principaux motifs de ceux qui les ont maniées avant eux : d'où advient que changeans de route, leur maniement est souvent descrié, & trouvé mauvais par le Prince mesme, & ainsi leur faveur ne dure gueres.

7. Cecy suffise touchant les parties qui sont necessaires en un Courtisan. Voyons comme il les doit employer en sa conduitte.



SECONDE PARTIE.

En ceste seconde partie est traicté, comment le Courtisan doit employer toutes les parties descrites en la premiere, pour se bien conduire à la Cour.

CHAP. I.

1. *En toutes nos actions faut considerer la principale, à laquelle nous tendons.*
2. 3. *La fin de ceux qui se jettent à la Cour, fort diverse.*
4. *Le but commun de tous les Courtisans est la faveur des Princes, premier chef de cette seconde partie.*
5. *La faveur presupose la cognoissance de la personne favorisée, & l'agréement de ses actions.*
6. *Moyens de se faire cognoistre.*
7. *Continuation de ce.*
8. *Les grands ne sont ordinairement si attachez au Prince que ceux de moindre condition.*
9. *A quels Princes se referent les choses proposées cy-dessus.*

1. N la conduitte de toutes nos actions nous devons considerer, quelle est la fin principalle à laquelle elles doivent tendre.

2. La fin

2. La fin de ceux qui se iettent à la Cour, est fort diverse. Car les uns y sont conviez par le profit, les autres par l'ambition & vanité des honneurs.

3. Aucuns y sont poussez par une envie de commander, & quelques uns (à ce que dict Senecque) de gourmander, nuyre, & travailler les autres: fort peu pour le service, bien, & avancement des affaires du Maistre.

4. Mais pour en venir là, le but commun auquel tous les Courtisans visent, est de gagner la faveur du Prince. En ce point gist toute leur science, & s'employe tout leur travail.

5. Or toute faveur de Prince presuppose deux choses, la cognoissance de la personne qui recherche d'estre favorisee, & un agréement de ses actions, & deportemens ou autres parties recommendables.

6. Ceux qui par le rang de leur maison, ou par l'authorité & devoir necessaire de quelque charge hereditaire ou venale, petite ou grande, ont quelque entree pres du Prince, sont delivrez du pensement de la premiere, & ont presque fait la moitié du chemin.

7. Les autres qui sont privez de ces advantages, ont bien plus de peine au commencement, mais estans parvenus à la

cognoissance d'un Prince qui les juge propres pour le servir, souvent ils poussent leur fortune plus haut: pource qu'estans eslevez de bas lieu ou pauvre (quoy qu'aucunefois noble) ils se rendent plus subjets, plus obeyssans, & plus attachez aux volontez du Prince, lequel ils recognoissent comme pour Pere de leur fortune, & s'il est permis d'user de ce terme de Cour, pour leur Createur.

8. Ce que ne font pas les grands, qui estans nez tels, sont obligez par la dignité de leur charge ou de leurs maisons à certains respects qui regardent leur honneur particulier, preferans en plusieurs choses leur propre sens au desir du Prince: lequel d'ailleurs est plus retenu à les advancer quelque fois à cause de la jalousie, & de la crainte qui'il peut avoir, que leur donnant trop d'authorité, ils ne le mesprisent & maistrisent, ne pouvant les deffaire sans mettre en hazard sa personne & son estat. Ce qu'il peut plus aisément faire d'un homme de moindre condition, auquel il n'a pour c'est effect qu'à tourner le dos, & l'abandonner à l'envie des grands.

I'entends parler icy des Princes avisez, lesquels sçavent eslever ceux qu'ils desirent favoriser: en moyens, honneurs & authorité iusques à un certain point, sans

com-

commettre à un seul toutes les forces de leur Estat, & luy souz-mettre les grands, comme ont faict quelques-uns, qui s'en sont mal trouvez.

CHAP. II.

1. *Deux chemins pour l'advancer.*
2. *La recherche des charges & dignitez.*
3. *La suitte de la Cour: & maniement des affaires du Prince.*
4. *Ce dernier plus court.*
5. *Exemple & consideration sur iceluy.*

1. OR entre les divers chemins qui ont esté tenus par ceux lesquels ont recherché de s'advancer en credit & authorité, il y en a deux qui ont esté plus battus que les autres.

2. L'un est rechercher les charges, offices, dignitez, & passer de degré en degré jusques à celles qui approchent plus pres du Souverain.

3. L'autre est de suyvre la Cour, & rechercher d'estre employé aux Commissions extraordinaires, & affaires particulieres du Prince.

4. Ce dernier sans doubte est plus court, & a esté suivy par ceux qui sont parvenus au plus haut point de faveur pres de leurs maistres. Comme Mecenas [a] pres d'Auguste

[a] Tacit. in 3. Annal. Salustius quam prompto ad honores capessendos aditu, Mecenatem amulatus, sine dignitate Senatoria multos triumphalium consulariumque potentia anteit, diversus à veterum instituto, per cultum & munditias, copiaque & affluentia luxuque propior. Suberat tamen vigor animi ingentibus negotiis par, eo acrior, quo superbiam & inscitiam magis ostentabat.

ste, & Crispe Saluste pres du mesme Empereur, & depuis pour quelque temps, pres de Tibere son successeur.

5. [a] Tacite dict, que Mella frere de Senecque, pour s'egaler aux consulaires & acquerir plus promptement & puissance & moyens, mesprisa la recherche des offices & dignitez, pour s'employer aux commissions & affaires particulieres de l'Empereur.

[a] *Mella, quibus Gallus & Seneca parentibus natus, petitione honorum abstinuerat per ambitionem præposteram, ut Eques Romanus consularibus potentia æquaretur; simul acquirendæ pecuniæ brevius iter credebat, per procurationem administrandis Principis negotiis.*

CHAP. III.

1. *Les moyens de se faire cognoistre au Prince sont de plusieurs sortes. Par quelque signalée action ou service. Par l'ayde & entremise d'autruy.*
2. *Quel est le Prince par dessus les grands & le commun.*
3. *Exemple d'un qui se voulut faire cognoistre à Alexandre.*
4. *Consideration sur cet exemple.*

1. QVant aux moyens de se faire cognoistre, ensemble de se rendre agreable au Prince, il y en a aussi de plusieurs sortes, selon la diversité des subiets & occasions qui se rencontrent: soit que nous nous faisions cognoistre de nous mesmes par quelque signalé service ou action, ou par quelque suffisance & vertu non commune, qui soit en nous: soit que nous soyons produits à la cognoissance du Prince

ce par autruy, qui eſt la forme d'avancement la plus ordinaire.

2. Le Prince eſt eſlevé tellement au deſſus du commun, & entouré d'une telle preſſe des grands & des vieux Courtiſans, qu'il eſt bien difficile qu'un nouveau-venu ſe puiſſe faire voir à travers de ceſte foule, ſi quelqu'un des premiers ne le prend par la main & ne luy fait faire place pour l'approcher, ou que luy meſme ne ſe face voir par quelque action extraordinire.

3. L'on fait un conte d'un Architecte nommé Dinocrates, autres l'appellent Staſicrates, lequel ſe voulant faire cognoiſtre d'Alexandre le Grand: & n'ayant peu ſeulement en approcher quelque recherche qu'il euſt faite envers les grands de le vouloir preſenter, s'aviſa de ſe preſenter de ſoy meſme tout nud, ayant le corps oint d'huille, un chappeau ou coronne de branches de Peuplier, l'eſpaule gauche couverte d'une peau de lyon, & en la main droitte une maſſue, & alla en cet equipage trouver Alexandre ſeant en ſon lict de Iuſtice: la nouveauté de ce ſpectacle ayant faict tourner la veüe de tous les aſſiſtans ſur luy, fut cauſe qu'Alexandre commenda que l'on le fit approcher: & l'ayant entendu, encor qu'il n'approuvaſt ſa propoſition, ne laiſſa de le retenir à ſa ſuitte.

4. Cet

4. Cet exemple n'est pas raporté icy pour induire à un semblable bastelage celuy qui se voudroit faire cognoistre à la Cour, mais bien pour faire voir que ceux qui sont reculez, s'ils ne sont assistez de quelque personnage de credit, ne peuvent fendre ceste presse sans quelque action, ou rencontre non commune, laquelle fait jetter l'œil sur eux.

CHAP. IV.

1. *Second chef de cette partie. Le Courtisan doit considerer les qualitez du Prince, de ses domestiques, & quant & quant les autres Courtisans.*
2. *Quelles sont les inclinations des Princes, & reduction d'icelles, ou à ce qui sert à leur grandeur, ou à leurs plaisirs.*
3. *De la grandeur du Prince, & en quoy elle consiste.*
4. *Des plaisirs & inclinations vitieuses du Prince.*
5. *Les Princes ayment volontiers ceux qui les servent en leurs plaisirs.*
6. 7. 8, 9. 10. *Exemples sur ce subiet.*

1. C'Est pourquoy le Courtisan, tant pour se faire cognoistre, que pour se rendre agreable, a besoin d'entrer en consideration non seulement des qualitez du Prince: mais aussi de ses domestiques ausquels il a plus de confiance: & pareillement des grands, & de tous ceux qui le peuvent ayder: ou qui par jalousie, crain-

crainte, envie, haine, ou interest particulier d'eux, ou de leurs amis le peuvent traverser.

Au Prince le Courtisan considerera son inclination & sa façon de proceder: qui est ordinairement conforme à son humeur. laquelle bien que souvent la pluspart des plus avisez Princes taschent de desguiser: neantmoins il est difficile qu'ils le puissent si bien faire, qu'ils ne soient descouvers: pour ce que toutes leur actions sont tellement en veuë de tout le monde, que de la suitte il est aysé de juger où ils tendent: & l'importance des affaires les picque aucunesfois de telle façon qu'il faut necessairement qu'ils facent paroistre par les mouvements de leur esprit quel est leur naturel: & Tibere le plus ruzé & couvert de tous, n'a peu si bien ioüer ce rolle que cahscun de son temps ne l'ayt découvert.

2. Les inclinations des Princes sont diverses & indéfinies en ceste diversité, comme celles des autres hommes: mais elles se peuvent reduire à ce qui sert ou à leur grandeur, ou à leurs plaisirs.

3. La grandeur consiste ou en reputation, ou en richesse, ou en l'obeyssance de leurs subjects, ou en la valeur & fidelité des gens de guerre, selon que le Prince panche plus d'un costé que d'autre, selon cela

ceux

ceux qui seront plus propres pour le servir (n'ayans d'autres parties qui luy soient suspectes, ou desagreables) seront les mieux venus pres de luy.

4. De mesme est-il pour les plaisirs & les inclinations vicieuses. Un Prince deffiant & craintif, comme Tibere[a], aymera un Calomniateur hardy, lequel ne craindra point l'envie des grands, & sera prompt à executer ses commandemens, comme Tacite depeint Sejan avoir esté.

5. Et en ses debauches, s'il est yvrogne, il approchera pres de luy des gens de semblable humeur; comme le mesme[b] Tibere fit Pomponius Flaccus & Lucius Piso, avec lesquels il passoit quelquefois à boire deux iours entiers & une nuict de suitte, les appellant ses amis à tout faire, & à toutes heures, & ayant pour recompense donné à l'un le gouvernement de la Syrie, & à l'autre la prefecture de la ville de Rome.

6. [c] Ce mesme Empereur prefera un hom-

a Tacit. 4. Annal. Corpus illi laborum tolerans, animus audax, sui obtegens, in alios criminator, juxta adulatio & superbia, palam compositus pudor, intus summa adipiscendi libido. *b Sueton. Postea Princeps in ipsa publicorum morum correctione cùm Pomponio Flacco, & Pisone, noctem, continuumque biduum epulando, potandoquè consumpsit: quorum alteri præfecturam urbis confestim detulit codicillis; quoque jucundissimos & omnium horarum amicos professus.* *c Sueton. ibid. Ignotissimum quæsturæ candidatum nobilissimis antepofuit, ob epotam in convivio, propinante vini amphoram.*

homme de bas lieu & peu cognu à plusieurs gens d'honneur, qui poursuyvoient la Questure, pource que (à ce qu'on dict) il luy avoit fait raison (pour user des termes de ce bel art) d'une certaine mesure de vin qui contenoit 96. verres.

7. L'impudicité de Neron a luy fist choisir Tigillinus parmy ceux qui le servoient en ses voluptez, & le mesme approcha pres de luy b Petronius pour estre l'arbitre de l'elegance de son luxe. Commodus & Heliogabale remplirent toutes les charges de l'Empire de gens aussi sales qu'eux.

8. Mucianus ne fut pas tant prisé & aymé pour sa fidelité & sa conduitte, que pource qu'il estoit propre pour contenter l'avarice de Vespasian son Maistre.

9. L'avarice d'Isaacius Angelus Empereur de Constantinople (apres que Theodore Castamonita son oncle fut mort) luy fit eslever en credit un ieune Clerc de Finances, lequel à grand peine sçavoit escrire. En consideration seulement de ce qu'il luy faisoit part des dons & des presens qu'il pouvoit tirer de ceux qui avoient affaire à luy.

10. Manuel Comnene aussi Empereur, pour satis-faire à sa prodigalité, ayant be-

a *Tacit. l. 14. Ann. Validior Tigillin. in animo Princi- pis erat intim. libidin. assump.*

b *Tacit. l. 16. Petr. arbiter elegantiæ inter paucos familiar. Neroni assumptus est, dum nihil amœnum & molle affluens putat, nisi quod ei Petronius approbavisset.*

besoing de quelque aspre exacteur & subtil inventeur de maletotes, choisit, à ce que dit Nicetas, un certain Iean de Putzé, homme rude, fascheux, de difficile accez, insupportable, & [a] tel que l'on met ordinairement en semblables charges, auquel il donna tant d'authorité, qu'il entreprenoit sur les functions de tous les autres ministres, jusque à casser les Edicts mesmes du Prince, & [b] les ordonnances du Conseil, retranchant sous pretexte de mesnage les plus necessaires charges, comme estoit l'entretenement des galeres, principale force de l'Empire.

a Homo rudis & asper. Procuratorem vultu qui praeferat ipso.

b Nicetas.

CHAP. V.

1. *Qui veut estre bien venu pres d'un Prince, faut seconder ses inclinations.*
2. *Comment bannir un homme de bien de la Cour.*
3. *Definition proprement de la Cour.*
4. 5. 6. *Exemples sur la corruption de la Cour.*
7. *Faut quelquefois en Cour qu'un homme de bien laisse faire les meschans, & vivre à leur accoustumee.*
8. *Est difficille à un homme de bien de se maintenir tel à la Cour.*
9. *Vn homme de bien peut vivre & patienter pour quelque temps à la Cour.*
10. *De quelles causes s'estend cela.*
11. 12. 13. *Comment il faut detourner ailleurs les mauvaises volontez du Prince, & exemple sur cela de Senecque & autres.*

1. MAis il n'est pas besoing d'avantage

ge d'exemples pour eſtablir ceſte maxime: laquelle n'eſt pas ſeulement cognüe, mais auſſi n'eſt que trop pratiquee par ceux qui hantent les Princes, que quiconque veut eſtre bien venu pres d'eux, il doit [a] ſeconder leurs inclinations & leurs paſſions.

2. Ici l'homme de bien croira que c'eſt le bannir de la Cour, que de l'attacher à ſuivre toutes les inclinations des Princes, leſquelles le plus ſouvent ſe trouvent hors des termes de raiſon & de preud'hommie.

3. [b] A la verité celuy qui veut mener une vie du tout innocente & eſloignee du train ordinaire de vivre des hommes, leſquels ſont fautiers & ſubjects à leurs paſſions, il fera beaucoup mieux de ne ſe point ietter à la Cour, qui eſt (s'il nous faut ainſi parler) une grande putain, laquelle corrompt aucunesfois les plus entiers & le plus chaſtes.

4. Conſiderons ſeulement un ou deux exemples de la corruption de la Cour. Feſtinus compagnon de Maximin ſous l'Empereur Valentinian, avoit gouverné l'Aſie avec beaucoup de douceur & de reputation, blaſmant les cruautez & calomnies dont Maximin uſoit envers pluſieurs pour s'avancer.

5. Mais

[a] *Mart. Nemo ſuos (hæc eſt Aulæ natura potentis) Sed domini mores habet. Malus eſt* (dit Seneque) *miniſter regii imperii, pudor: Haud eſt facile mandatum ſcelus audere, verum juſta qui regis timet, deponat aut pellat ex animo decus.* Et Iuvenal dans ſa premiere Satyre conſeille ce qui s'enſuit. [b] *Aude aliquid brevibus Gyaris & carcere dignum, Si vis eſſe aliquid.*

5. Mais quand il vit que par ce moyen son compagnon avoit esté faict general des trouppes Pretorianes, qui estoit la plus haute dignité apres celle de l'Empereur, il se resolut de changer de façon, de proceder [a], & commettre plusieurs cruautez & injustices.

6. L'on peut à cest exemple cy adjouster celuy de Iean de Putzé, (duquel nous avons ja parlé) lequel mania quelque temps les affaires & les finances sous l'Empereur Manuel avec beaucoup d'integrité, ce qui faisoit que l'on supportoit son orgueil & brutale façon de proceder, plus doucement. Mais en fin il se resolut, à ce que dit Nicetas, de s'enrichir & faire comme les autres, conviant ses amys d'en faire de mesme: ce que ceux-cy ont fait par corruption d'autres plus gens de bien, qu'eux ont esté contraints de le laisser faire aux autres, de peur de se perdre, en s'efforçant de l'empescher.

7. Aristides juste & d'effect & de surnom, estant commis à la surintendance des finances d'Athenes, s'y voulut porter au commencement en homme de bien, & empescher de dérober ceux qui estoient sous luy,

a Ammian. Marcell. lib. 23. Sed cum impie peremptis exquisitis suffrag. ad praefecturam venisse hominem comperisset immeritum, exorsus ad agenda speranda que similia, & histrionis ritu mutata repente a person studio nocendi concepto, incedebat oculis infestis & rigidis, praefecturam autumans adfore propediem, si ipse quoque se contam inasset insontium poenis.

luy, incontinent il fut accusé d'estre le plus grand voleur & le plus larron qui fut iamais entré en cette charge: & à grand' peine peut il esviter d'estre condamné. Ayant toutesfois en fin esté absoux, & continué en sa charge pour quelque temps, il resolut de s'y comporter comme les autres avoient fait devant luy, laissant desrober ceux qui avoient coustume de ce faire, & lors il se trouva fort homme de bien au dire de tous.

8. Il en est de mesme en la plus part des Cours de Princes: où par la malice de ceux qui gouvernent, lesquels n'y veulent voir de plus gens de bien qu'eux, ou pour la nonchalance & stupidité du Prince mesme, il est difficile à un homme de bien, de se maintenir longuement tel.

9. Toutesfois celuy, qui est poussé à ceste sorte de vie, ou de la necessité de sa condition, ou par la grandeur de sa maison, ou par la dignité de sa charge, ou appellé par le Prince, ou par le desir de servir son pays, ou ses amys: peut, à mon advis, encore qu'il soit homme de bien, y vivre, ou au moins patienter pour quelque temps, & selon les rencontres y profiter non seulement pour soy, mais aussi pour autruy.

10. Ie dis en la Cour des Princes les plus fascheux; y ayant beaucoup moins de diffi-

difficulté de vivre en la Cour d'un Prince sage, qui faict estat de la preud-hommie.

11. 12. Et comme plusieurs ont autresfois conseillé aux gens de bien de poursuivre le maniement des charges publiques, non seulement pour procurer le bien de leurs pais, mais aussi pour empescher que les meschans ne les occupent: aussi crois-je, que pour les mesmes considerations ils doivent desirer approcher pres d'un Tyran, ou d'un Prince voluptueux, & rabatre tant qu'en eux sera les mauvais & pernicieux desseins du Prince, si non directement & ouvertement, au moins indirectement & soubs main, soit en les differant, ou y opposant des difficultez, soit en faisant ouverture de quelques autres expediens, doux & plausibles.

[a] Tac. l. 13. Afran. Burrus, & Ann. Sen. Rect.

13. [a] Burrus & Senecque, deux sages Courtisans, & qui selon le temps estoient estimez des plus gens de bien, ayans esté ordonnez pour eslever la ieunesse de Neron,

imperat. juventa, juvantes invicem, quo facilius lubricam Principis ætatem, si virtutem aspernaretur, voluptat. concessis retinerent. Et plus bas; *de lapsu Ner. in impro libertas Ne turbaretur, ne in stupra fem. illustrium prorumperet, sollicitudine prohiberetur.* Et tost apres. *Atque ex Senecæ familiaribus Annaus Serenus simulatione amoris adversus eandem libertam primas adolescentis cupidines velaverat, præbueratque nomen, ut quod Princeps furtim mulierculæ tribuebat, ille palam largiretur.*

ron, recognoissans que ce naturel ne pouvoit estre rangé au bien, mais estoit du tout enclin à lubricité en danger de causer és familles de Rome plusieurs adulteres & scandales, se resolurent de luy bailler, pour assouvir ceste lubricité, une affranchie qui retint un temps sa fureur, couvrant ses amours soubs la poursuite qu'ils faisoyent faire par un des amis de Senecque nommé Annæus Serenus, soubs le nom duquel Neron faisoit des presens à ceste femme.

Ainsi l'homme de bien ne pouvant empescher les debauches, desordres, ou mauvais desseins de son maistre, il les divertira doucement en endroict où ils facent moins de mal pour autruy & pour sa reputation.

CHAP. VI.

1. *Ne s'opiniastrer inutilement contre la volonté du Prince, & ne se laisser aller à une vile servitude.*
2. *Et des exemples sur cette consideration.*
3. *L'homme de bien plus propre pour servir un Prince quelque meschant qu'il soit, plustost que le meschant.*
4. *Conseil aux Princes de se servir plustost de gens de bien, que de meschans. La Cour meslée plus de mal que de bien.*
5. *Les meschans plus en credit vers les Princes.*
6. *Exemples sur celà.*
7. *Paroistre plus homme de bien en comparaison*

d'un plus meschant exemple d'Auguste & de Tybere.

8. *Conseil de ne parler trop librement au Princes.*

9. *Exemples sur celà.*

1. MAis quelqu'un dira qu'il advient peu souvent qu'un Tyran ou Prince desbauché appelle pres de soy un homme de bien. Il est rare certes qu'il face ce choix: mais si diray ie, qu'il se treuve peu de Cours de Princes si abandonnées, qu'il ne s'y en rencontre quelqu'un: & s'il n'y est appellé par le Prince, il y aura peut-estre esté convié du desir de servir les gens de bien, & de balancer le pouvoir des meschans, s'aydant des moins mauvais, ou attaché d'affection, de familiarité, de conversation avec quelque grand, s'y sera entretenu en ne s'opiniastrant contre la violente inclination du Prince, & ne se laissant aussi aller tellement à une vile & abjecte servitude, qu'il participe à ses méschancetez & tyrannies, imitant en celà Lepidus sous Tybere [a], que Tacite represente pour un homme de bien & un sage Courtisan.

2. Le mesme Tacite fait cas de deux autres, Labeo & Capito, desquels le premier

[a] *In 4. Annal. Hunc ego Lep. temporibus illis gravem sapientem virum comperio. Nam pleraque ab savis adulationibus aliorum in melius deflexit: neque tamen temperamenti egebat, cum aquabili auctor. & gra. apud Tib. viguerit.*

mier maintient discretement sa liberté en la Cour & en estoit prisé de tous : & le dernier [a] se rendit aggreable au Prince par son obeyssance.

3. I'advoüe que l'homme de bien aura beaucoup plus de peine qu'un meschant homme, mais aussi aura-il plus d'honneur & de contentement en son ame : & s'il se gouverne sagement en ne se buttant contre le Prince en chose qu'il voit ne pouvoir changer, ie peus dire qu'en fin, quelque meschant que soit le Prince, il le cherira & favorisera plus que les meschans, entre lesquels rarement se trouve autant de fidelité qu'il en faut pour servir un Maistre, & que l'on en peut esperer d'un homme de bien.

4. Aussi est-ce le conseil de Saluste à Iules Cesar, & de Mecœnas à Auguste, de se servir principalement des gens de bien, qui sont plus retenus par l'honneur & par la conscience d'entreprendre chose qui soit contre le devoir, que les méchans, lesquels n'ont autre bride que la crainte du chastiment & leur impuissance.

5. La Cour toutesfois estant meslée

I 2 plus

a *Tac. in fin. 3. An. Sal. & Dion. Cas. Namque illa ætas duo pacis decora simul tulit. Sed Labeo incorrupta libertate & ob id fama celebratior. Capitoni obsequium dominantibus magis probatur.* Adjoustez à ce propos ce que dit Saluste. *Pessimus quisque asperrime rectorem patitur.* Et ce que Dion Cassius en son 52. livre allegue de celui qui disoit en sentence, *Facile est imperium in bonos.*

plus de mal que de bien, le nombre de ces derniers est tousiours plus grand que des autres, & servent à mauvais Princes à deux choses. l'une pour les flatter, & executer leurs meschancetez, à quoy ils se rendent d'autant plus obeïssans qu'il y a plus de prise sur eux. l'autre pour les faire paroistre plus gens de bien entre plus meschans qu'eux. & y a d'autres Princes, qui pour la conformité de mœurs [a] croyent estre plus asseurez parmy telle sorte de gens.

6. Denys Tyran de Syracuse estant requis de chasser un meschant homme qui estoit prés de luy, & estoit haï de tous, respondit, qu'il le retenoit afin de n'estre le plus haï de sa Cour.

7. C'est la coustume de ceux qui recognoissent en eux quelques defaux, de se faire valoir par [b] la comparaison d'autres qui valent encores moins: d'où vient ceste autre ruze de Cour, de substituer en sa place un moindre que soy, pour relever ses deportemens par ceux de son successeur: & dit-

a Sallust. Plerique rer. potientes perverse consulunt, & eo se munitiores putant quo illi quibus imperitant nequiores fuerint.

b Mamertin in Paneg. Iul. Habuerunt nonnulli alii Principes devotam & amantem sui cohortem, sed alio quodam modo. Primi quod imperiti ac rudes doctissimum quemque in consilium deligebant, scilicet ut ipsius prudentia in vulgus aliquatenus emineret. Ita cum utilissimus quisque honorum & divit. potitus ferret sua commoda, & vitia Princip. diligebant. Ab his optimus quisque abigebatur procul, cum suspecta esset probitas & invisa, & quanto quisque hor estior, tanto importunior turpium arbiter vitaretur.

dit-on [a] qu'Auguste eut ce dessein en eslisant Tybere pour son successeur, & Tybere pareillement en laissant l'Empire à Caligula.

8. Mais il faut sur tout qu'en parlant l'homme de bien se gouverne accortement. Car les mauvais Princes peu souvent trouvent bon qu'un de ceste qualité leur parle librement. & Platon se trouva mal d'en avoir ainsi voulu user envers le mesme Denis Prince de Syracuse, ayant esté par luy remis entre les mains d'un maistre de navire pour le vendre en Candie, à cause de sa liberté de parler, d'où apres il fut racheté par quelques Philosophes, qui luy donnerent pour leçon une autrefois, ou de ne point hanter les Princes, ou d'apprendre à parler à leur gré.

9. [b] Vn semblable conseil fut donné par Aristote à Callisthenes son parent, lequel suivoit la Cour d'Alexandre & de parler rarement, & au gré de celuy qui avoit pouvoir sur la la vie.

a Tac. in 1. Ann. Ne Tyber. quidem caritate, aut Reipub. cura successorem adscitum, sed quoniam arrogantiam saevitiamq; ejus introspexerat, comparatione deterrima sibi gloriam quaesivisse.

b Ammian. in lib. 18. Notum Aristotelis sapiens dictum, qui Callisthenem sectatorem & propinquum suum ad Regem Alexandrum mittens, ei saepe mandabat, ut quam rarissime & jucunde apud hominem loqueretur; vitae potestatem & necis in facie linguae moraturi.

CHAP. VII.

1. *De la flatterie, qu'elle est aggreable au Prince, & principalement celle qui à quelque chose de libre.*
2. *Du trop flatter, conseil de Plutarque & d'Eschines là dessus.*
3. *Exemples sur ce subiet.*
4. *Le premier qui usa de flatterie libre.*
5. *Autre exemple de la mesme flatterie.*
6. *Advis sur icelle, & en quelles choses il s'en faut servir.*

1. IL n'y a remede, il faut quelquesfois se laisser aller à la flatterie pour gaigner advantage sur ces esprits là, mais non pas à toute sorte de flatterie. Car [a] ceste basse & humble façon de flatter a desspleu mesmes à Tybere: qui sortant du Senat, souvent s'est plaint de voir les Senateurs si lasches, & si disposez à la servitude.

2. Et quelquesfois le trop flatter nuyt autant que si l'on n'en usoit point du tout. [b] Car celuy que l'on flatte ainsi, entre le plus souvent en opinion, que l'on le veut trom-

a *Tac in 3. Annal. Caeterum tempora illa adeo infecta & adulatione sordida fuere, ut non modo consuleret magna pars eorum qui praetura functi, multique etiam pedarii senatores certatim exurgerent, fœdaque & nimia censerent. Memoria proditur, Tyberium, quoties curia egrederetur, Græcis verbis in hunc modum loqui solitum, O homines ad servitutem paratos! Scilicet etiam illum, qui cum libertatem publicam nollet, tam projectæ patientiæ se dabat.* b *Tac. & Xiphilin. Arduus rerum, modo ne contumax silentium, ne suspecta libertas, ne diffidere dubiis, parum gaudere prosperis videantur.* Et ailleurs: *Adulatio perinde anceps si nimia occasio nulla est.* Et dans Xiphilin, parlant de Didius Iulianus.

tromper. Il faut (ce disent Eschines & Plutarque) qu'il y ait quelque pointe & quelque chose de libre en apparence meslé parmy la flatterie: non seulement pour persuader au Prince, que nous croyons ce que nous disons: mais aussi pour le faire croire aux autres[a] & maintenir davantage nostre reputation.

3. Crœsus ayant esté Roy, monstra qu'il cognoissoit en celà les appetits des Roys, & ce qui leur pouvoit plus agréer, ou desplaire. Car un jour que Cambyses Roy de Perse demandoit à ceux qui estoient autour de luy, quel ils l'estimoient en comparaison de son pere Cyrus, tous luy dirent, qu'il estoit beaucoup plus grand Roy, ayant adjousté l'Ægypte & le commandement de la mer à ce que son Pere luy avoit laissé. Mais quand ce vint à Crœsus à dire son advis, il dit qu'il le trouvoit beaucoup inferieur à son Pere Cyrus, pource qu'il n'avoit encores point fait de fils qui luy ressemblast: & ceste responce (dit Herodote) satisfist davantage la vanité de ce Prince que la premiere, pource qu'elle sembloit plus libre.

4. [b] Valerius Messalla commença le pre-

a Eschin. in Epist. 6.

b Tac. li. 1. Annal. Addebat Messala Valerius, iterandum per annos Sacramentum in nomine Tiberii, interrogatusque à Tiberio an se mandante eam sententiam promisisset. sponte dixisse, respondit, neque in iis quæ ad Rempub. pertinerent, consilio nisi suo usurum. Vel cum periculo offensionis, ea sola species adulandi supererat.

premier d'user de ceste façon de flatter envers Tybere, quand il fut d'avis de luy renouveller le serment de fidelité tous les ans: & que Tybere s'enquist sur le champ, si c'estoit de son commandement qu'il disoit cela : Lors il respondit asseurément, que non, & qu'aux affaires qui concernoient l'Estat, il ne se serviroit de l'advis d'autruy, mais diroit franchement tousiours ce qui luy en sembleroit, mesmes quand l'on s'en devroit offencer. Et de toutes les flatteries, à ce que dit Tacite, il ne restoit plus que celle-cy à practiquer.

5. Depuis Ateius Capito en usa d'une semblable, lors que Tybere defendit de faire le procez à Annius Chevalier Romain, accusé d'user indifferemment de l'image du Prince en sa vaisselle d'argent. Car lors [a] Ateius s'opposa ouvertement à cette deffence, comme contraire à sa liberté & authorité du Senat, duquel il disoit que Tybere ne devoit retrancher le pouvoir, ains le laisser deliberer sur celà, pour punir une telle meschanceté : Qu'il luy estoit bien permis de pardonner ses injures, mais non celles qui estoient faictes à l'Estat.

L'on pourroit recueillir d'autres exemples, mais ceux-ci suffiront, advertissant ceux qui seront contraints de se servir de telles flatteries, de ne les employer au dommage,

[a] *Tac. Palam aspernante Ateio Capitone, quasi libertatem non debere eripi patribus vim statuendi.*

mage, ny du public, ny du particulier, mais se contenter de les practiquer pour satisfaire à la vanité du Prince.

CHAP. VIII.

1. Troisiesme chef de ceste partie. Ne faut se mesler de donner conseil à un Prince altier, comment les Princes demandent conseil pour faire approuver leur advis. Aucunefois pour sonder les volontez & opinions de leur Conseillers. Exemple sur ce subject.

2. Plusieurs propositions se font par les Princes, plustost pour les faire approuver, que pour en deliberer ensemble.

3. Exemples à ce propos.

4. 5. 6. Avant que de donner conseil, faut recognoistre l'intention du Prince fascheux qui demande conseil.

7. Avantages du Conseiller, quand à son Prince reüssira tout autrement qu'il ne l'avoit conseillé.

8. Aux choses illicites le meilleur est de differer pour donner conseil.

9. Exemples sur cela.

10. Comment se doit faire la practique de l'exemple proposé.

1. NOn plus faut-il se mesler de donner conseil à un Prince altier, encores qu'il le demande, si l'on s'en peut excuser. Car tels Princes demandent ordinairement conseil en la mesme façon que Xerxes, voulant passer en Grece pour y faire la guerre, le demanda aux Princes de l'Asie qu'il avoit assemblez sous pretexte d'en deliberer. Pour n'estre veu, leur

dit-il, faire ceste entreprise de ma teste seule, ie vous ay convoquez ici, souvenez-vous toutesfois que vous devez plustost obeïr, que la mettre en deliberation. Cambyses, qui regna auparavant luy sur les Perses, ayant resolu de se marier à sa sœur, demanda à son conseil, s'il y avoit quelque loy en Perse qui deffendist à un Roy d'espouser sa sœur. Le conseil recognoissant que ce Prince ne leur faisoit ceste demande pour estre resolu de ce qu'il devoit faire, mais pour descouvrir s'ils approuvoient ce mariage, luy fit responce, qu'il n'y avoit point de loy qui le permist, mais bien y en avoit-il une qui permettoit au Roy de faire ce qu'il trouvoit bon.

Ainsi faut-il juger & de l'humeur du Prince, & de la qualité de l'affaire, si l'on doit mettre en deliberation la chose de laquelle il fait semblant de demander conseil.

2. Du temps de nos Peres un bien inferieur à ceste qualité de Roy, mais qui avoit pouvoir de Vice-Roy en Espagne, fit connoistre aux plus grands du pais, que tout ce que l'on proposoit aux conseils & aux assemblées, ne devoit estre mis en deliberation. Apres la mort du Roy Ferdinand, Charles d'Austriche estant en Flandres, fut conseillé par le Pape & l'Empereur

reur Maximilian, de prendre le tiltre de Roy d'Espagne, encores que Ieane sa mere fille de Ferdinand fust en vie, pource qu'elle estoit peu capable de commander, à cause de son indisposition. Pour faire approuver cette qualité l'on assembla les principaux du Royaume: devant lesquels le Cardinal Ximenes fit deduire les raisons par lesquelles ceste nouveauté se pouvoit soustenir : mais ces Seigneurs plus jaloux des formes ordinaires, & de l'honneur de celle qui estoit leur Reyne, que bons Courtisans à l'endroit de celuy auquel apres elle le Royaume devoit parvenir, y contredirent ouvertement. Ce qui fit lever le Cardinal Ximenes du lieu où il estoit assis, & leur dire en colere, qu'il s'agissoit d'une chose laquelle il ne falloit revoquer en doubte, & n'avoit besoin de leur advis, n'estant necessaire le consentement des subjets pour authoriser un Roy en son Estat: Mais qu'il les avoit convoquez pour leur bien & leur avantage, duquel il avoit esté tousjours soigneux, afin qu'en approuvant ceste qualité, ils gaignassent par cest office les bonnes graces de leur Prince. Mais puis qu'ils s'attribuoient par droit ce que par courtoisie l'on avoit requis d'eux, il estoit resolu promptement de le faire proclamer Roy à

Madril, afin que les autres villes suivissent cest exemple.

3. Ce n'est pas seulement en semblables occasions que les Princes en usent ainsi, mais presque en toutes: & peu souvent demandent ils conseil que pour faire approuver leur resolution, ou pour sonder la volonté de ceux ausquels ils font semblant de se vouloir conseiller, & [a] ainsi en usoit ordinairement Tybere envers le Senat de Rome.

4. Le Courtisan donc taschera de recognoistre l'intention du Prince, fuyant de s'engager à un conseil qui puisse estre mal receu.

5. C'est pourquoy doutant de la volonté de son Maistre, il fera semblant d'examiner l'affaire qui luy sera proposée, luy representant les raisons de part & d'autre, desquelles (s'il peut) il luy laissera faire le choix sans rien conclure. Car si le Prince n'est du tout resolu, voyant les raisons contraires à son dessein estre plus fortes, il changera aisement d'opinion.

6. Et ceste mauvaise honte ([b] qui retient souvent les grands de changer leurs resolutions, craignans de se monstrer par là inferieurs à ceux qui les conseillent) ne le retiendra, pource que l'on n'aura en celà rien dit par resolution. Et le Courtisan par

[a] *Tac. in 1. Annal. Postea cognitum est ad introspiciendas etiam Principum voluntates, inductam dubitationem.*

[b] *Eurip. in Andromach.*

par mesme moyen se garantira d'un reproche qui luy seroit faict, si son advis ayant esté suivi, il avenoit quelque chose contre la volonté de son Maistre.

7. Que si le Prince suivant ce qu'il a premierement resolu ne rencontre selon son desir; le Courtisan aura cest advantage d'avoir preveu & remonstré à son Prince le mal qu'il pouvoit esviter, pesant bien les raisons qu'il luy avoit mises en avant.

8. Mais où l'on seroit pressé du Prince de luy donner quelque resolution en choses illicites, il faut ou trouver moyen de la differer, ou bien le prier d'appeller un tiers pour mettre ceste affaire en deliberation, afin qu'estant meurement pesé, il s'y prenne une resolution convenable à sa dignité & seureté.

9. Du premier moyen se servit Burrhus la premiere fois que Neron se resolut de faire mourir sa mere, s'offrant luy-mesme pour [a] l'execution de ce parricide, s'il se trouvoit qu'elle eust attenté ce dont on l'accusoit, remonstrant qu'avant que s'en estre bien esclaircy, il ne devoit condamner sa mere, & se rendre plus prompt à la faire punir, qu'il ne feroit un particulier, auquel il permettoit tousiours de se defendre contre telles accusations. Le temps que l'on employa à s'informer &

[a] *Tac. in 13. Ann. Nero trepidus & interficiendæ matris avidus, non prius differri potuit, quam Burrhus necem ejus promitteret, si facinoris coargueretur.*

esclaircir de ce fait, ralentit la colere de Neron, & r'asseura ses deffiances, & ainsi par ce delay Burrhus pour ce coup detourna l'effect de ceste impie resolution.

10. Mais cecy ne se doit pas pratiquer en toutes sortes d'affaire, ains rarement, & en celles seulement qui sont les plus douteuses. Et davantage il faut considerer envers quels Princes l'on se veut servir de ces delays.

Car aucuns sont tellement prompts & ennemis des longueurs & difficultez, que ceux qui se servent de ces moyens trop souvent, en sont ordinairement disgraciez.

Chap. IX.

1. *Remedes à la promptitude du Prince sur le delay de donner conseil, à sçavoir d'estre abondant en expediens.*
2. *Princes demandent plustost conseil des moyens de venir à bout de leurs intentions, que de ce qui est expedient de faire.*
3. *Consideration sur les moyens qui sont pris de la longueur du temps.*
4. *Sur la brieveté du temps.*
5. *Quels expediens le Prince choisit plus souvent. Considerations sur la largeur & brieveté, sur la difficulté. Ensemble advis de l'Autheur sur iceux le plus salutaire au Prince.*
6. *Faut rejetter l'execution d'une meschanceté plustost sur quelque meschant homme, que s'en charger.*

7. Exem-

7. Exemples de Burrhus, & d'Anicetus sur ce propos.

8. Iugement de l'Autheur sur ces exemples.

9. Advis pour detourner les mauvaises volontez du Prince.

10. Et employer les douces & respectueuses remonstrances. & les considerations sur icelles.

11. Comme faire quelque conte qui serve.

12. Considerations sur cest advis, avec les exemples de Tibere, & de Domitian à ce subjet.

13. Autres moyens & advis, de ne choquer le Prince en ses mauvaises volontez, d'où ils se prendront.

14. Remede pour combattre les passions du Prince sur la mauvaise volonté, & ce qu'ils luy faut opposer.

1. C'Est pourquoy avec tels Princes il faut estre riche & abondant en expediens, & ne demeurer point court, si faire se peut.

2. Or comme le plus souvent ils ne demandent pas advis de ce qu'il faut faire, mais par quels moyens ils peuvent venir à bout de leur intention: aux choses que nous jugeons estre contre la raison & le devoir, nous devons rechercher & proposer les moyens les plus longs, ou comme les plus faciles, ou comme les plus justes, ou comme les plus seurs, les plus courts, estans ordinairement accompagnez de beaucoup de difficultez, & d'inconveniens, par lesquels l'on les peut combattre.

3. Il est

3. Il est certain que le Prince, lequel n'a autre but, que de venir à but de son dessein, choisira tousiours les plus faciles, plus specieux ; & plus asseurés, encores qu'ils soient plus longs, s'il n'est emporté d'une grande impatience. Et quand bien celà seroit, encores n'aura il subject de blasmer celuy qui luy proposera les moyens plus longs, qui peuvent estre excusez, ou sur la circonspection de celuy qui les met en avant, ou sur le desir qu'il a de satisfaire à la volonté de son maistre, avec plus de seureté & facilité.

4. Que si d'aventure il se rencontre quelque difficulté aux moyens plus courts que le Prince aura choisis, la prudence de celuy qui en aura proposé d'autres, paroistra plus grande: & s'il choisit le plus long chemin pour parvenir à ses desseins, plusieurs choses pourront avenir, ou qui refroidiront le Prince de les poursuivre, ou qui luy en feront juger l'impossibilité, ou l'inconvenient.

5. Où toutesfois l'on verroit le Prince resolu à suyvre en telles sortes des moyens qui en leur commencement porteroient leur difficulté, ou impossibilité, comme il ne faut les luy conseiller, aussi avec un silence plein de respect, il le faut laisser faire, de peur que le voulant dissuader, il n'en

cherche

cherche d'autres plus faciles pour effectuer sa mauvaise volonté, laquelle il pourra perdre, y recognoissant de l'empeschement dés le commencement.

6. Mais il advient quelque fois que l'impatience du Prince le porte à commander l'execution de ses mauvaises volontez à un homme de bien : en quoy il n'y a personne pour habile qu'elle soit, laquelle ne se trouve bien empeschée ; mesmement si par l'estat & condition de l'affaire, l'on ne trouve moyen de s'en excuser, ou rejetter ceste charge pour en estrener un autre : comme Burrhus fit lors que Neron estoit en peine comment il feroit mourir sa mere, apres qu'il eut entendu qu'elle estoit eschappée du simulé naufrage, soux pretexte duquel il pensoit s'en deffaire, jugeant bien que ceste femme vindicative & cruelle ne luy pardonneroit iamais cet attentat. [a] *In 14. Annal.*

7. [a] Burrhus & Seneque (à ce que dit Tacite) furent long-temps à s'entregarder sans dire mot. En fin Seneque voyant l'inquietude de ce Prince, demanda tout haut à Burrhus, s'il n'estimoit pas que les soldats de la garde peussent faire cest office. Burrhus ne voulant soüiller ny ses mains, ny celles de ses soldats, respondit, qu'il n'estimoit pas qu'ils le voulussent faire, *Igitur Burri & Seneca longum silentium ne irriti dissuaderent, &c.*

re, aymans trop la maison & le sang des Cesars, duquel estoit descenduë Agrippine, & qu'Anicetus qui avoit entrepris cest affaire, la devoit parachever, & ainsi s'excusa de commettre ce parricide.

8. I'avoüe que ce n'est pas œuvre de charité de reietter sur autruy telles commissions, mais si vaut il mieux en telles occurrences, qu'un homme de bien les laisse à gens de la condition d'Anicetus, que de de s'en soüiller.

9. Le plus seur est, si l'on peut prevoir ces mauvaises volontez avant qu'elles soient nées, ou qu'elles ayent pris racine en l'esprit du Prince, de les destourner.

10. Plusieurs à celà ont employé les douces remonstrances & des paroles (comme Parysatis disoit) de soye, mais faut que ceux qui l'entreprennent, ayent grand credit, & qu'ils trouvent un Prince plus capable de raison que de suyvre ses inclinations, chose rare, & si quelques uns se sont trouvez en ceste veine, ç'a esté pour une action ou deux, & non pas tousjours.

11. I'approuve un moyen que quelques uns ont tenus, lesquels ayans & vivacité d'esprit & grace pour bien faire un conte, & s'estans donnez ceste privauté envers le Prince, sans diminuer en rien le re-

spect

ſpect qu'ils luy doivent, ont ſçeu ſi à propos mettre en avant quelque conte, approchant de ce à quoy le Prince ſe pouvoit porter, qu'ils luy en ont faict cognoiſtre le danger, le mal, & la conſequence, ſous d'autres noms, & d'autres pretextes.

12. Mais en ceſte façon de proceder outre la vivacité d'eſprit & grace neceſſaire en celuy qui s'en ſert, il faut prendre garde que le Prince n'entre en opinion [a] que le conte ſoit faict pour luy, & à deſſein: [b] comme Tybere s'imagina que la Tragedie compoſée par Scaurus, intitulée Atreus, avoit eſté faicte pour luy reprocher ſes fratricides: & Domitian celle de Paris & Oenone, compoſée par Helvidius, pour blaſmer ſon divorce. Mais faudra couler le conte parmy pluſieurs autres choſes eſloignées de l'inclination du Prince, & le faire tomber à propos, l'inculcant non ſerieuſement, mais pluſtoſt par une forme de repetition nonchalante. Car outre que la grace peut reveiller le Prince à entrer en conſideration de ce qui ſe dit; eſtant dit en apparence ſans deſſein, il le prend mieux, & en fait mieux ſon profit.

13. L'on peut s'aviſer d'autres moyens pour ne point choquer inutilement les mauvaiſes volontez des Princes, & ne les point ayder malicieuſement: leſquels peuvent

eſtre

a Tac. l. 4. Annal. Reperies qui ob ſimilitudinem morum aliena malefacta ſibi objectari putent.

b Suet. c. 10. Occidit Helvidium, quod quaſi ſcena exordio, ſub Paridis & Oenones divortio ſuum cum uxore tractaſſet.

estre pris des subjects qui se presentent, ou de la rencontre d'autres affaires, ou du temps, ou des personnes qui sont autour du Prince.

14. Mais si nous sommes contraints de combatre quelque'une de ses passions, il y faut opposer celle, à laquelle il se trouve autant porté, qu'à celle que nous voulons cõbatre: à faire apparoistre que tout ce que nous disons, procede & fait part du respect & de l'obeïssance que nous luy devons. comme faisoit Mucianus à l'endroit de Domitian, pour le contenir en devoir, & empescher[a] qu'il ne se joignit avec Cerialis.

[a] *Tac. in 4. Hist. Intelligebantur artes Muciani, ne quid novi tentaret Domitianus, sed pars obsequii in Muciano deprehenderetur.*

CHAP. X.

1. *Considerations sur l'humeur du Prince, rapportées à 4.*
2. *Mœurs & conditions du Prince colere.*
3. *Moyens de se gouverner avec telle humeur. Les Princes sont lyons apprivoisez.*
4. *Mœurs & façons de faire du Prince sanguin.*
5. *Moyens de se gouverner avec luy de cette humeur.*
6. *Ceux proprement qui s'accommodent avec les Princes sanguins.*
7. *Mœurs du Prince melancolique.*
8. *Comment se gouverner avec cette humeur.*
9. *Humeur fascheuse, chagrine, & de ses autres imperfections.*
10. *Mœurs du Prince flegmatique.*
11. *Moyens de se gouverner avec cette humeur.*

1. OR pour cela il sert grandement de considerer l'humeur du Prince, laquel-

laquelle ne differe pas beaucoup de celle du commun des hommes, ſinon que comme les Princes ſont plus puiſſans en toute autre choſe, ils ſont auſſi plus impuiſſans à moderer leurs paſſions & leurs humeurs, eſtans plus violentes & moins retenuës par la raiſon.

2. Ainſi donc le colere ſera prompt en toutes ſes actions, ſuperbe & orgueilleux, deſirant que tout flechiſſe ſous ſes commandemens, ennemy de la moindre deſobeïſſance, impatient en l'execution de ſes entrepriſes, precipité en ſes conſeils, & peu ſoucieux de prendre advis d'autruy, ſi ce n'eſt pour trouver quelqu'un qui ſe joigne au ſien, & prenne en main l'execution de ſes volontez, injurieux, offençant legerement, mais prompt à revenir à ſoy, pourveu que l'on ne face contenance de ſe ſouvenir de l'offence qu'il a faicte, autrement il ſe rend vindicatif & haït perpetuellement celuy qu'il a offencé.

3. Pres d'un tel humeur il faut que le Courtiſan ayt touſiours l'œil & l'oreille ouverte, & un pied, comme l'on dict, en l'air, pour voir, entendre, dire & faire ce que le Prince deſirera, ſans replique, remiſe, ny difficulté, de peur de faire croire à ſon maiſtre, qu'il s'eſtime plus ſage que luy: ſe rendant humble & obeïſſant à toutes ſor-

tes

tes decommandemens, bien qu'au dessous de sa dignité, patient à supporter les injures, & prompt à les oublier, redoublant ses services, & son obeïssance, apres en avoir esté offensé, ne ramentevant jamais ses services, de peur d'estre veu les reprocher, mais en les continuant resveiller la gratitude & recognoissance en l'esprit du Prince, au grandes & extremes coleres duquel il doit fuyr de se rencontrer. Car lors toutes choses desplaisent, & ceux mesmes que l'on ayme le plus, ne peuvent faire ni dire chose qui soit agreable [a] à celuy qui est en colere. Les Princes de ceste humeur interpretent toute familiarité à mespris, de façon qu'encores qu'eux mesmes nous y attirent, nous ne devons nous y engager, ains traicter avec eux en grand respect & humilité. Ce sont Lions apprivoisez pour un temps, lesquels en fin devorent celuy qui pense les bien cognoistre & les gouverner.

[a] *Publ. Mimus. Fulmen est ubi cum potestate habitat iracundia.* Et ce que dit Seneque le Tragique dans sa Medée. *Gravis ira Regum est semper.*

4. Le sanguin est ordinairement de naturel joyeux, aymant les plaisirs, le passe-temps, & les gausseries, ennemy de tristesse & de melancolie, fuyant les affaires, fascheuses & espineuses, & les querelles desireux de paix, laissant volontiers la disposition des affaires à ceux qui sont sous luy, & s'en rapportant à eux, aymant

ceux

ceux qui l'en deschargent sans donner subject de plaintes, qu'il entend mal volontiers. Est courtois, gratieux, & difficilement se met à faire injure à quelqu'un, ou s'il la faict, ce sera plustost de parole qu'autrement, & oublie aussi volontiers celles que l'on luy faict, que celles qu'il faict : se plaist à faire plaisir, & est ordinairement liberal.

5. Avec telle sorte de Princes il ne se faut mettre sur le serieux que le moins que faire se pourra, gardant neantmoins le respect que l'on leur doit: & ceux qui auront les plus graves & importantes affaires de leur estat à manier, ne se doivent representer à eux, qu'ils ne soient appellez, ou qu'ils ne soient au moins asseurez de ne les trouver joüans, ou prenans leur passe-temps. Car outre qu'ils interrompent le Prince en ce qui luy plaist le plus, il a honte que telles gens le surprennent en ses resjouyssances, estimant qu'en leur cœur ils ne les approuvent pas.

[a] Vn iour que Philippe Roy de Macedoine ioüoit au dez, l'on luy vint dire qu'Antipater estoit à la porte de sa chambre, qui vouloit parler à luy : incontinent tout troublé & fasché il ietta le tablier sur un lict ayant honte qu'Antipater le trouvast ioüant.

a *Athen. liv.* 10.

Com-

Comme donc ceux-cy ont un grand advantage au maniement des affaires, le Prince s'en raportant du tout à eux, aussi ont-ils un grand desadvantage pour approcher & se familiariser avec luy qui fuit ces humeurs serieuses, comme du tout contraires à son naturel.

6. Maix ceux qui se rencontrent d'humeur Ioviale, & capables de faire affaires tout ensemble, reüssissent ordinairement pres de tels Princes: pourveu qu'estans hors d'aupres du Prince, ils gardent la gravité beinseante à leur dignité. car cela n'estant pas, ils se font mespriser; du mespris naist la hardiesse de se plaindre sous d'autres pretextes empruntez; & ces plaintes venuës à l'oreille du Prince, font qu'il se resout pour les appaiser de reculer celuy qui en a donné subject.

7. Le Prince melancolique est lent & tardif en ses resolutions, songeard, deffiant, soupçonneux, ingenieux, & le plus souvent malicieux, de peu de paroles, lesquelles il met en avant, le plus souvent à dessein pour sonder ceux quil'approchent, les rendant ambiguës & à double entente, mesme és affaires plus espineuses, (comme nous avons dict que faisoit Tybere) secret & dissimulé, opiniastre, ennemy de gausserie & de privauté, retiré & aymant la soli-

solitude, peu accostable & communicatif, n'affectionnant que peu de gens, & encores froidement, hayssant aysement avec peu de subiet, à cause de la desfiance qui l'accompagne tousiours: avaricieux, & qui craint que terre ne luy faille: autant ennemy de ceux qu'il a offensez, comme de ceux qui l'ont offensé, vindicatif & irreconciliable, & en la reconciliation duquel il ne se faut pas beaucoup fier.

8. Avec ceste humeur il faut marcher la bride en la main, estre fort retenu, peser tout ce que l'on dit, ne dire rien qui ne serve, & que l'on ne juge devoir estre bien receu: & le plus seur est de ne faire gueres de feste, ne point parler si l'on n'est enquis, en tous ses deportemens apporter un grand respect, & circonspection, eviter contradiction, ne presser trop ceste humeur en ses resolutions, de peur que la melancholie s'enflammant passe en colore & la colere en haine: se garder de l'importuner en demandes, desquelles l'on puisse estre refusé. Car outre qu'il est tousjours dãgereux d'accoustumer le Prince à nous refuser, le melancolique estant speculatif, tient le refus pour offence qu'il vous a faicte, & croyant que vous vous en tenez offensé, & estes devenu son ennemy, il faut faire apres des miracles pour luy oster ceste opinion. Car com-

me il n'oublie point les injures, il croit aussi que vous n'avez oublié le refus qu'il vous a faict.

9. Bref, ceste humeur est la plus chagrine, fascheuse & inegale de toutes, pour la diversité & estrangeté des objects qu'elle produict en l'imagination, & pour ce y a il plus de peine à se bien gouverner avec telles personnes.

10. Le flegmatique a la pesanteur & tardiveté du melancholique, mais il n'a ny l'esprit, ny la malice, ny la deffiance du mal. La froideur qui luy glace le cœur, luy donne une deffiance plutost de soy mesme que d'autruy, une crainte d'entreprendre & de ne venir pas à bout, & le plus souvent pour en ignorer les moyens, une irresolution en ses conseils, une timidité en l'execution, & une stupidité en ses conceptions, hayssant sans beaucoup d'aigreur, & aymant sans beaucoup d'ardeur & de vehemence.

11. Aupres de telles gens les esprits actifs, courageux, & inventifs sont propres pour rechauffer ceste humeur froide. Car le Prince recognoissant le deffaut qui est en luy par les difficultez qui se presentent en son esprit, lesquelles il peut resoudre de soy mesme, s'il trouve quelqu'un qui luy donne des moyens de venir à bout de ce

ce qu'il a pensé impossible, il l'ayme & l'admire, & entre en opinion que ceste personne luy est necessaire : de façon que souvent ceste faveur, comme estant fondée sur le besoin, dure plus long temps qu'aucune autre. Ce que le Courtisan recognoissant, il se doit evertuer de faire reüssir les affaires que son Maistre juge les plus impossibles, & empescher s'il peut qu'un plus subtil que luy ne s'en entremette, & ne laisser pour cet effect la Cour de loing. Car quand un autre est recognũ plus propre que nous en une charge, l'on nous tient moins necessaires : & quand l'on a accoustumé de se passer d'un homme pour un temps, quelquesfois l'on s'en passe pour tousiours.

Cecy n'a pas besoin de grande leçon, estant une des ruses plus communes en la Cour, pratiquée par ceux qui sont dans les affaires, de n'y appeller que ceux qui leur sont inferieurs de beaucoup & de qualité, & de suffisance, afin de se donner le lustre, & eviter le danger d'estre desarçonnez, si le Prince en trouvoit quelqu'un plus à son goust. Ioint aussi que telles gens sont plus capables de faire un mauvais coup, ou couvrir quelque corruption à l'appetit de ceux qui les avancent, que ne feroit un homme d'autre condition.

De ces quatre humeurs sont composez les Princes (comme nous avons dict) aussi bien que les autres hommes, & sont enclins en l'une ou l'autre de ces façons de faire, selon le degré de l'humeur qui domine le plus en eux.

CHAP. XI.

1. *Ne faut tousiours s'arrester à l'humeur du Prince, laquelle change selon l'aage, les affaires, la conversation, & autres Incidens.*
2. *Autre est le Prince en temps de guerre, autre en temps de paix.*
3. *Subjet à changer son inclination, & porter ailleurs son affection.*
4. *Exemples sur ce subjet.*
5. *L'occasion de ses changemens.*
6. *L'humeur de Tryphon rapportée sur ce propos.*
7. *Autre exemple d'Agamemnon, dans Euripide.*
8. *D'où viennent les ordinaires defauts des Princes.*
9. *La puissance ensorcelle fort souvent les esprits.*
10. *Exemples sur ce subjet des sages de Grece.*
11. 12. *Des Pythagoriciens fort notables.*

1. IL n'en faut pas toutesfois faire un jugement perpetuel. Car comme l'humeur change selon l'aage, les affaires, la conversation : ainsi les façons de proceder changeront, & pareillement, les inclinations des Princes.

2. En temps de guerre nous verrons

un

un Prince affectionner & caresser les Capitaines & gens de guerre, desquels en temps de paix, le besoin estant passé, il ne tiendra pas beaucoup de compte. Et changeant son inclination pour la porter aux plaisirs ou quelque autre passion, il portera son affection à favoriser les ministres qui le seconderont en cela.

3. Autre[a] fut Tybere sous Auguste, autre durant la vie de Germanicus & Drusus, autre pendant la vie de Livia sa Mere, autre du temps qu'il aymoit ou craignoit Sejan, & autre apres qu'il s'en fut desfaict. [b] Selon le dire de Passienus l'on ne vit jamais un meilleur serviteur que Caligula du temps de Tybere, ny un pire Maistre lors qu'il fut venu à l'estat.

4. Plutarque parlant [c] des changemens de mœurs de Marius & de Sylla, fait doute si c'estoit la fortune qui changeast ainsi leur naturel, ou qui découvrist seulement celuy qui estoit auparavant caché pour certains respects.

5. Ce n'est pas, pour vray dire, en la

a Tacit. in fin. 6. Annal. Morum quoque tempora illi diversa: egregium vita famaque quoad privatus, vel in imperiis sub Augusto fuit: occultum ac subdolum fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Drusus superfuere: idem inter bona malaque mixtus, incolumi matre intestabilis sævitia, sed obtectis libidinibus, dum Seianum dilexit, & timuit. Postremo in scelera simul ac dedecora prorupit, postquam remoto pudore & metu, suo tantum ingenio utebatur. b Tacit. Vnde mox Passieni dictum percrebuit, neque meliorem unquam servum, neque deteriorem dominum fuisse. c Plut. en sa vie. Suid.

plusͨpart de telles gens que le naturel change, mais celuy qui estoit retenu par la crainte, se descouvre tel qu'il est quand il ne craint plus rien, comme Leontius disoit de Zenon. C'est le serpent du paysan, qui transi de froid ne peut nuire, mais reschauffé commence à vomir son venin.

6. Tryphon, à ce que dict Iosephe, porta long temps le masque d'homme de bien, tant qu'il vescut comme particulier, afin de se concilier la volonté du peuple: mais ayant esté faict Roy, il leva entierement le masque, & monstra à descouvert ce qu'il avoit tousiours esté.

7. Euripide fait faire un reproche à Agamemnon peu dissemblable, qui d'humble qu'il estoit & accostable avant que d'estre esleu chef general des Grecs, se rendit apres ennemy de ses amis, de difficile accez, & se renferma dans sa maison. Et adjouste ce Poëte, qu'un homme de bien maniant une grande charge ne doit point changer de façons de faire. Enseignement peu, ou pour mieux dire, point du tout pratiqué, si ce n'a esté par [a] Pollion, comme l'escrit Seneque.

8. Mais les plus grands & plus ordinaires defaux des Princes viennent de la presomption, qui le plus souvent accom-

pagne

[a] *Postea promotus ad amplissimas promotiones nulla occasione corruptus ab instituti abstinentia amore deflexit, nunquam secundis rebus intumuit, nunquam officiorum varietate continuam laudem infregit.*

pagne la puissance [a], laquelle les rend difficiles à recevoir conseil, leur faisant croire que comme ils sont superieurs en pouvoir à leurs subjects, ils le sont aussi en suffisance. Et aucuns croyent jusques là, qu'ils ne se peuvent assubjectir aux loix & à la raison [b], sans diminution de leur authorité. Que s'ils ne peuvent tout ce qu'ils veulent, ils ne sont plus souverains, que ce seroit se ravaler, & n'estre pas plus que le commun, de se reigler à faire seulement [c] ce qui est permis au commun : pour lequel ils pensent que les reigles de pieté, honneur & justice ont esté dressées, [d] & non pour eux.

9. Si ces opinions Tyranniques n'entroient qu'en des esprits communs, ce seroit moins de merveille, mais il semble que la puissance ensorcelle [e] les meilleurs cerveaux aucunesfois.

10. Il n'y a point eu en toute l'ancienneté des gens, qui ayent laissé de plus beaux enseignemens de moderation, que ceux que l'on appelle les sept Sages de Grece, & n'y a point eu de leur temps de plus

 grands

a Sen. in Hippol. Nec me fugit quam durus ac veri insolens ad recta flecti Regius tumor.

b Senec. Ubicumque omnia honesta dominanti licent, quod non potest, vult posse, qui nimirum potest.

c Senec. Ignota tibi sunt jura regnorum haud nova. Maligni judices id esse regni maximum pignus putant, si quid quod aliis non licet, nobis solis licet. d *Sanctitas, pietas, fides, privata bona sunt; at, qua juvat, reges eunt.* e *Q. Curt. de Dario lib. 3.*

grands & plus injustes Tyrans que ceux d'entre eux qui ont commandé.

a Erat Dario mite & tractabile ingenium nisi suam naturam plerumque fortuna corrumperet.

11. [a] Appian parlant du Philosophe Ariston, & des autres Philosophes qui ont tyrannisé Athenes, adjouste les Pythagoriciens, qui ont eu quelque commandement en Italie, lesquels il dit avoir aussi esté les plus iniques Tyrans de leurs temps. Cela fait douter, si les Philosophes, qui mesprisent les honneurs & le maniement des affaires, le font à bon escient, ou s'ils cherchent quelque abry, pour couvrir leur pauvreté & leur oysiveté par telles façons de faire.

12. Si nous en croyons Aristophane, les Pythagoriciens se sont servis de la frugalité & parsimonie plustost pour s'accommoder à leur pauvreté & necessité, que pour aucun desir de vertu, estans bien aises, à ce qu'il dit, de faire bonne chere aux despens d'autruy.

CHAP. XII.

1. *Les suggestions & applaudissemens des mauvais garnemens qui sont prez des Princes, aydent grandement à changer leur humeur, & par consequent à les perdre.*

2. 3. *Exemples des Princes qui se sont laissez aller à telle sorte de gens, ensemble l'aveuglement des Princes sur l'intention de tels garnemens.*

4. *Comment le Prince est trahy par telle sorte de flatteurs.*

5. *Exemple de Clodion le Chevelu à ce propos.*
6. *De Sejan.*
7. *De Perennis.*
8. *De Bardas.*
9. *Advis au Princes de ne prester l'oreille à tels flatteurs & applaudisseurs.*

1. LEs suggestions, flatteries & applaudissemens des mauvais garnemens qui approchent le plus souvent les Princes, aydent aussi beaucoup à les changer.

2. L'orgueil & cruauté de Vitellius sont imputez à telles sortes de gens par Tacite.

3. Et Vespasian estimé d'assez bon naturel, apprit à surcharger de tailles, & à opprimer [a] ses suiets en l'eschole des semblables maistres. Bref, la plus part des Princes se changent ordinairement par la conversation de tels ministres, qui pour gaigner credit leur mettent tousiours leur grandeur, leur puissance & leur profit devant les yeux, ce qu'ils embrassent d'autant plus volontiers, que plus ils sont [b] ignorans du devoir de leur charge. Mais aveuglez qu'ils sont, ils ne voyent pas que ceux

a Tacit. l. 11. Hist. Tributa gravia atque intoleranda sed necessitate armorum excusata, etiam in pace mansere, ipso Vespasiano, inter initia imperii, ad obtinendas iniquitates haud perinde obstinato: donec indulgentia fortunæ, & pravis magistris didicit, aususque est. [b] *Vopisc. in vit. Aureliæ. Et quæritur quidem quæ res malos Principes faciat. jam primum nimia licentia, deinde rerum copia, amici præterea improbi, satellites detestandi, Eunuchi avarissimi, Aulici vel stulti, vel detestabiles, & (quod negari non potest) rerum publicarum ignorantia.*

qui leur applaudissent & qui font semblant d'approuver leurs deportemens, le font le plus souvent à dessein de les trahir, & les engager au mespris, & en la hayne de leurs subjets.

4. C'est la plus seure façon de trahir son maistre que de seconder son avarice, sa cruauté & sa lubricité. elle est sans hazard : le Prince ne pouvant condamner le traistre qu'il ne se condamne soy mesme.

5. Celuy qui voulut remettre en son estat Clodion le Chevelu chassé par les François, assistez d'un Ægidius qui commandoit lors aux Gaules pour les Romains, se fit amy de cet Ægidius homme cruel & avaricieux, & dit nostre Histoire qu'il alluma si bien l'avarice & la cruauté en ce Romain, ausquelles cest esprit estoit ja disposé, que les François les ayans bien vivement senties, se resolurent incontinent de r'appeller leur Roy. N'ayant ce François trouvé plus seur moyen pour trahir l'ennemy de son maistre, que de le seconder en ses passions.

6. Sejan pour se tracer le chemin à l'Empire, apres la prison d'Agrippine & de ses enfans qu'il avoit procuré, recognoissant Tybere son Maistre, ennuyé de la ville, avoir quelque envie de se retirer à Ca-

Caprées, le fortifia à prendre ceste resolution, afin, que pendant que son Maistre seroit en ce sejour, il prist toute authorité sur les affaires, & que le gouvernement de l'estat dependit de luy, ressemblant Tybere pour un temps, à ce que l'on escrit, un Prince d'une petite isle, pendant que Sejan faisoit l'Empereur à Rome.

7. Perennis s'estant desfaict de ceux qui se pouvoient opposer à ses desseins sous pretexte de poursuyvre les complices de Lucille, laquelle avoit conjuré contre l'Empereur Commodus, plongea cest Empereur le plus avant qu'il peut aux delices, afin de prendre l'authorité & le gouvernement des affaires, & apres usurper l'estat.

8. Bardas oncle de Michel Empereur de Constantinople en fit autant apres qu'il eût fait tuer Theotiste contuteur, & faict chasser Theodore mere de l'Empereur: persuadant à ce jeune Prince qu'il devoit luy mesme gouverner. A quoy estant fort mal propre, Bardas le jetta aux plaisirs & aux voluptez, n'ayant plus honnorable exercice que de conduire un coche, ny plus grande vertu que d'estre bon Cocher. Et cependant, Bardas gaignant le credit du peuple, en appellant pres de soy tous les plus doctes Philosophes, & restablissant

les estudes & les escoles de toutes sortes de science à Constantinople, se traçoit le chemin pour se rendre maistre de l'estat s'il n'eust esté prevenu par un autre.

9. Ie n'entends pas donner icy des preceptes à personne de trahir son Prince, mais ie desirerois donner cest advis aux Princes de prendre bien garde à eux, & ne croire pas que ceux qui applaudissent à leurs desbauches, ou mauvaises & ineptes actions, les affectionnent davantage que ceux qui plus librement les reprennent.

CHAP. XIII.

1. *Considerations sur les domestiques du Prince, & comment on s'en peut ayder utilement. Les Princes ont autre visage en public, & autre en privé. Les Princes s'ouvrent plus volontiers à leurs domestiques.*

2. 3. 4. *Exemples sur ce subject.*

5. *En ce particulier mal-aysement le Prince peut-il tellement dissimuler & se cacher, que les domestiques ne recognoissent ses intentions & mouvemens.*

6. *On recherche en Cour toutes sortes de gens pour faire ses affaires.*

7. *En la Cour n'y a point de grands amis, ny de petis ennemys.*

8. *En Cour se faut faire amy des domestiques du Prince.*

1. QVant aux domestiques du Prince, lesquels lors qu'il est retiré en privé,

privé, par la necessité de leurs charges sont ordinairement prés de sa personne, l'on s'en peut ayder utilement, soit pour avoir entrée prés du Prince à heure extraordinaire, soit pour estre favorisez de quelque mot, que le Prince parle de nous, soit pour estre advertis des charitez que l'on nous pourroit prester. Car la pluspart des Princes porte un autre visage en public, & un autre en particulier : & quand ils ont pris confiance en ceste sorte de gens, ils s'ouvrent plus volontiers, s'asseurans que pour leur basse condition, & l'obligation qu'ils leur ont [a], ils n'en oseroient faire leur profit.

2. Chacun sçait le pouvoir que les [b] affranchis de Claudius avoient sur luy, l'un desquels (qui estoit Pallas) il enrichit de telle façon, que sur la plainte que cest Empereur faisoit de la necessité de l'estat, l'on luy conseilla pour estre riche de se faire adopter par Pallas. Aussi fut celuy auquel Agrippine s'addressa pour induire l'Empereur à l'espouser : & auparavant Narcissus, qui estoit un autre des affranchis de ce Prince, l'avoit induit à faire mourir Messaline.

3. L'on sçait aussi le pouvoir des Eunuques sous les Empereurs Grecs, sous lesquels ils ont pour un temps gouverné l'Empire, & sans le secours de gens de ceste

a Pli. sect. 2. Plerique Principes cum essent Civium domini, libertorum servi erant: per hos audiebant, & Praetura & Sacerdotia, imo Consulatus ab his petebantur.

b Tac. in l. 11. 12. 13. Ann.

condition & des valets de chambre de Conſtantius, Arbetio ſurintendant des affaires de l'Empire, eſtant accuſé par le Comte Veriſſimus [a], courroit fortune de perdre la vie.

4. Sous Botoniates, Empereur de Conſtantinople, deux ſimples valets de chambre, l'un nommé Borilus, & l'autre Germanus, auſquels il ſe laiſſoit gouverner, deſfavoriſerent Iſaac & Alexius Comnenus.

5. Mais quand bien le Prince ſe communiqueroit à telles gens, il eſt bien difficile qu'il puiſſe touſiours porter le maſque ſur le viſage, & qu'en ſes mouvemens privez (leſquels eſchappant d'autant plus violemment en ſecret, qu'en la veue du monde & du peuple, ils ſont retenus avec plus de contrainɛte & de peine) l'on ne recognoiſſe quelque choſe de ſes intentions.

6. C'eſt une des humeurs de la Cour, non ſeulement de rechercher toutes ſortes de gens pour faire ſes affaires, mais auſſi de ſe perſuader, que comme un homme croiſt de credit, ou de ſuitte, qu'il croiſt auſſi de ſens & de prudence. Ce que Arrian en ſon Epictete repreſente par l'exemple d'un Epaphroditus; & de deux de ſes eſcla-

a *Ammian. Hiſt. l. 20. In comitatu Auguſti circumlatrabat Arbetionem invidia; velut ſumma mox adepturum; decora cultus imperatorii praeſtruxiſſe: inſtabatque ei ſtrepens inimica comes Veriſſimus nomine, ſed cubiculariis ſuffragantibus, ut loquebatur pertinax rumor, vinculis ſunt exuta perſona qua ſtringebantur ut conſcia, & dolus evanuit, & Veriſſimus illico tacuit &c.*

esclaves, qui estoient devenus l'un valet de garderobe, ayant charge de l'urinal & chaire percée de l'Empereur, & l'autre cordonnier, lesquels Epaphroditus courtisoit, loüant & prisant leur conseil & leur prudence, encores qu'il les eust peu auparavant vendus, pour n'en sçavoir que faire.

7. Quoy que ce soit en la Cour, l'on se doit persuader, encore bien que l'on y peut trouver de grands amys, qu'il n'y a point aussi de petits ennemys, & que chacun peut nuyre ou profiter selon sa qualité.

En la Cour de Tybere l'on reputoit à faveur [a] d'estre cogneu de ceux qui gardoient la porte de Sejan pendant qu'il estoit en credit.

8. Ce sera donc prudence de se faire amy des domestiques du Prince, leur rendre toutes sortes d'offices autant que la bienseance le pourra permettre.

[a] *Tac. in l. 6. Ann. Etiam Satrium atque Pompon. venerabantur: libertis quoque & ianitoribus ejus notescere pro magnifico accipiebatur.*

CHAP. XIV.

1. *Des grands de la Cour, sixiesme chef de cette partie: & sont de plusieurs sortes.*
2. *De ceux qui sont de qualité & de maison, mais sans credit, & comment se comporter avec eux.*
3. *Considerations sur iceux, & quel est leur pouvoir.*
4. *Exemple d'Archelaus sur ces considerations.*

5. Au-

5. *Autres considerations sur les mesmes.*
6. *De quelle maniere se doit comporter celuy qui est esleué par le Prince, pour s'opposer aux grands.*
7. 8. *Les advantages qui luy en reviennent.*
9. *Conseil salutaire pour tel favory esleué.*
10. *Comment se doit entendre quand on dit se butter contre un grand.*
11. *Qu'est-ce que s'opposer aux entreprises des grands par le favory du Prince.*
12. 13. *Exemple du Cardinal Ximenes favory de la Reyne Isabelle de Castille sur ce subject, & sa vie en abregé.*
14. 15. *Autre exemple de la deplorable fin de Simonera favory de Francois Sforcia Duc de Milan.*

1. POur le regard des grands de la Cour, ils sont en diverse consideration. Car les uns n'ont autre chose qui les maintienne que leur maison & certaine qualité hereditaire de grandeur, ou de noblesse, sans autre credit & privauté avec le Prince, mais sans maniement & authorité sur les affaires: les autres ont moins de credit, mais plus d'authorité & maniement: & les autres ont privauté avec le Prince, & authorité sur les affaires.

2. Les premiers sont de peu de consideration pour nostre avancement: neantmoins il se faut entretenir d'eux, & avec respect, tant pour nostre devoir, que le peur qu'ils ne nuysent, telle affaire se pouvant rencontrer, en laquelle quoy que d'eux mesmes

mesmes ils ne peuvent pas beaucoup, toutesfois ils peuvent par le moyen de leurs amis & de leurs serviteurs.

3. Ces grandes maisons ne sont iamais sans dependances d'autres personnes qui sont bien-ayses de leur complaire, ou pour quelque obligation precedente qu'elles leur ont, ou pour crainte de leur grandeur, & vicissitude ordinaire des faveurs des Princes & de la fortune.

4. a Archelaus Roy de Cappadoce n'ayant tenu conte de courtiser Tybere lors qu'il estoit retiré à Rhodes, s'en trouva mal. Car Tybere estant depuis venu à l'estat, luy reprocha ce mespris, & pour s'en venger sous main, le fit accuser d'autre chose, de quoy ce vieillard mourut de regret, n'ayant toutesfois obmis ce devoir par orgueil; mais seulement afin d'eviter la jalousie, qu'Auguste en eut pu prendre, pource qu'il n'estoit pas seur de se monstrer amy de Tybere pendant la vie de Caius Cesar.

5. Il faut aussi considerer que ceste sorte de grands n'est iamais si descheüe qu'ils ne puissent mal faire, quoy que les moyens de bien faire leur soyent retranchez: toutesfois s'ils sont en ombrage au Prince,

a *Tac in l. 2. Annal. Rex Archelaus quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, invisus Tyberio, quod eum Rhodi agentem, nullo officio coluisset, nec id Archelaus per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente C. Cæsare, missoque ad res Orientis, intuta Tyberii amicitia credebatur.*

ce, nous rechercherons quelques pretextes, pour nous en approcher, qui nous puissent servir d'excuses : sinon nous nous contenterons de ne les avoir pour ennemys.

6. Mais où nous recognoistrons que l'intention du Prince en nous eslevant seroit pour nous contrebutter à eux, (comme il est advenu souvent que les Princes en ont ainsi usé) il faut se resoudre à les heurter ; si accortement toutesfois & avec tel choix des occasions, que le commun recognoisse que c'est avec raison, & que le Prince en reçoive contentement.

Et bien que ce mestier soit hazardeux, neantmoins celuy qui est eslevé par le Prince, pour cest effet en peut recevoir ces avantages.

7. L'un est qu'il s'authorise, & que ceux qui sont moindres que les grands, ausquels il fait teste, se resoluent de ployer : craignans en faisant autrement d'offenser le Prince.

8. L'autre est qu'il s'attache au Prince plus estroictement, & s'il sçait choysir les occasions specieuses & qui regardent le service de son maistre, ou la protection du peuple, ou la descharge du public, il en sera loué d'un chacun, & sa reputation en accroistra.

9. Mais il advisera de ne rien entreprendre dont il ne vienne à bout. Car outre ce que le commun juge la pluspart des choses selon l'evenement, & donne le tort à celuy qui perd sa cause, quelque justice qu'il ayt, il hazarderoit grandement la reputation de son Maistre & par consequent la faveur que le Prince luy porte: lequel seroit contraint de le desavoüer, afin de ne point participer à la honte, de n'estre peu venir à bout de ce qu'il avoit entrepris: ou s'il le vouloit avoüer, sans doute il tomberoit en un mespris de ses subjects, & esleveroit le cœur, & les esperances de celuy contre lequel il se seroit butté.

10. Quand je dis de se butter contre les grands, ce n'est pas de venir aux mains avec eux, cela ne se pouvant faire sans troubler l'estat: moins de leur faire des affronts, ou mesdire d'eux. Car cela sent son homme de peu de jugement, & qui est enyvré de sa bonne fortune, laquelle luy a osté le sens & l'entendement: & telles gens ordinairement font mauvaise fin.

a Tel fut Cneus Piso, qui fut envoyé en Syrie par Tibere pour traverser Germanicus, & balancer son credit: En quoy il se comporta si insolemment, qu'apres la mort de Germanicus, son maistre fut contraint de l'abandonner à la haine publique.

a *Tac. l. 2. Annal. Praefecerat Cn. Pisonem ingenio violentum, & obsequii ignarum: nec dubium habebat se delectum, qui Syriae imponeretur, ad spes Germanici coërcendas.*

11. Mais

11. Mais i'entends de s'opposer aux entreprises des grands, qui peuvent estre interpretées à mauvais dessein, ou contre l'estat, ou contre la police, ou bien l'ordre qui concerne la religion, la justice, les armes, ou les finances : & encores de s'y opposer en façon que l'on ne recognoisse en luy aucune passion particuliere, mais seulement un desir du bien, justifiant le plus qu'il pourra ses actions envers les bons, & tous ceux qui auront interest de les sçavoir.

12. Si j'avois à proposer quelqu'un à imiter en ceste charge, ie proposerois entre les nouveaux le Cardinal Ximenes, qui fut eslevé en credit par la Reyne Isabelle de Castille, pour l'opposer aux grands d'Espagne, qui lors n'estoyent pas si obeyssans qu'ils sont à present, l'ayant de Cordelier faict son confesseur, & depuis par l'avis du Cardinal de Mandosse faict Archevesque de Tolede apres luy, & quelque temps apres Inquisiteur de la Foy: afin de luy donner plus d'authorité. En laquelle il s'est tellement gouverné, que non seulement sous Isabelle, mais depuis sous Ferdinand d'Arragon, & apres sa mort jusques à l'arrivée de Charles qui depuis fut Empereur, il a esté comme seul arbitre & moderateur des affaires d'Espagne: ayant tousiours mis de son costé le Prince & le peuple

peuple aux querelles & differens, qu'il a eu à desmesler avec les grands.

13. Que si le bruit à couru qu'il avoit esté empoisonné, & que luy mesme en eut quelque opinion, toutesfois cela ne s'est point verifié, & n'y a pas grande apparance, estant si avancé en aage qu'il estoit quand il est mort.

De façon que ceste opinion ne peût rien diminuer de sa bonne fortune, laquelle en partie il a deüe à sa bonne conduite.

14. La fin est bien plus deplorable de Cicho Simonera, qui avoit manié les affaires de l'estat de Milan sous le Duc François Sforza & depuis sous Galeace son fils. Et à cause de sa fidelité avoit esté choisi pour s'opposer aux freres de Galeace, & gouverner l'estat sous la Vefve pendant le bas aage de son fils.

15. Car ayant esté contrainct de chasser de Milan les freres de Galeace & Robert de Sainct Severin, afin de conserver l'estat à son pupile, la mere peu apres fist accord avec eux aux despens de ce pauvre homme: lequel elle livra à ses ennemis, qui le firent depuis cruellement mourir au Chasteau de Pavie, apres l'avoir gardé prisonnier quelque temps. Ce qui nous doit faire recognoistre, combien il est dangereux de

de faire ce mestier pour des Princes inconstans & legers, lesquels pour peu desavoüent & abandonnent leurs ministres à leurs ennemys.

CHAP. XV.

1. *Des grands qui ont privauté avec le Prince, sans authorité sur les affaires.*
2. *Leur pouvoir, & comment nous les devons courtiser, & nous servir d'eux utilement.*
3. 4. *Des grands qui ont authorité sur les affaires, & peu d'accez prez du Prince. qualité des Princes sous lesquels ils se rencontrent.*
5. *Des Princes qui donnent toute l'authorité de leurs affaires à un ou à deux; & de la bride que le Prince leur tient d'ordinaire, afin de les rendre du tout à luy, sans qu'ils osent rien d'ailleurs, & de les depossedér quand bon luy semblera.*
6. 7. *Les moyens de se comporter avec eux.*
8. 9. *Des grands qui ont credit envers le Prince & authorité sur les affaires, & comment les courtiser.*
10. 11. *Faut examiner le degré de faveur des grands desquels on se peut ayder.*
12. *Quand on n'a le moyen de se faire cognoistre aux grands, faut rechercher ceux qui les gouvernent, & se faire cognoistre à eux.*

1. LEs Grands qui ont credit & privauté avec le Prince, sans toutesfois avoir aucune authorité sur les affaires, peuvent servir, sinon pour nostre avancement, au moins pour nous donner entrée prés de luy.

2. Ces

2. Ces Grands aussi peuvent nous rendre agreables par la recommandation des services que nous avons faicts, desquels ils le peuvent faire ressouvenir, nous excuser des fautes esquelles par inadvertance nous serions tombez, & nous deffendre contre les calomnies & charitez lesquelles l'on nous auroit prestées prés de luy. Et comme si nous les avons pour amis, nous en pouvons recevoir plusieurs bons & utiles offices pour preparer la voye à nostre advancement, encores qu'il ne despende du tout d'eux: ils nous peuvent, s'ils sont contre nous, desfavoriser beaucoup, & nous reculeroyent bien loing de la grace du Prince: & partant nous les devons courtiser, & par toutes sortes de services bienseantes à nostre condition gaigner leurs bonnes graces: consideré mesmement qu'il est bien difficile que la faveur demeure long temps en ce point de simple privauté. Car encores que la resolution du Prince ne soit pas de donner le maniement des affaires à telles gens, neantmoins peu souvent refusera il d'avancer à leur recommandation quelqu'un aux affaires, lequel luy sera d'ailleurs agreable, & qu'il recognoistra le pouvoir dignement servir: & si bien ils ne peuvent pas faire l'office entier, celuy qu'ils feront pourra valoir pour faire prefe-

preferer celuy qu'ils recommanderont à un autre de semblable merite.

3. Quant à ceux qui ont toute authorité & commandement sur les affaires, & toutesfois peu d'accez envers le Prince, ils se rencontrent ordinairement soubs les Princes qui vivent en Paix, ou qui du tout adonnez à leurs plaisirs, estans d'ailleurs incapables de gouverner leurs affaires, negligent de les entendre, & s'en rapportent à un ou deux ausquels ils se fient: la rencontre desquels le plus souvent ils esvitent, de peur d'estre importunez du discours de leurs affaires; prenans à corvée d'y penser seulement.

4. Sous tels Princes il vaut mieux faire la Cour aux valets qu'aux Maistres. Car comme ils se rapportent de la disposition des affaires à ceux-là, aussi se rapportent ils le plus souvent du choix des personnes qu'il y faut employer: pource que n'entendans les affaires ils ne peuvent pas juger quelle suffisance est requise pour les manier.

5. Il y a d'autres Princes, qui plus jaloux de leur estat & de leur grandeur, donnent toute authorité de leurs affaires à un ou deux, les authorisans en toutes les fonctions de leurs charges, mais sans leur permettre aucune privauté, ou fami-

liarité, ne les voulant voir ny parler, que pour descouvrir & resoudre les affaires de leurs charges, ne permettant qu'aucun soit employé par leur moyen, de peur que par le pouvoir & authorité qu'ils leur donnent, ils ne prennent tel pied, & se facent tant de serviteurs, que venans à commettre quelque faute, ils ne s'en peussent aysement deffaire, ayans trop de support, estans un des poincts que telle sorte de Prince desire le plus que de tenir ceux qui les servent en crainte, & leur faire croire que d'un seul clin d'œil ils peuvent ruïner celuy qu'ils auront eslevé en plusieurs années.

6. A l'endroit de ces grands il y a de la peine de se comporter. Car recherchant leur bien-vueillance, elle ne vous peut grandement servir, au contraire le Prince le plus souvent vous rebutte quand il la recognoist, & ne les recherchant pas, vous avez peine à vous introduire aux affaires, & estes subjets à beaucoup de mauvaises rencontres & de traverses qu'ils vous procurent.

7. C'est pourquoy il faut y apporter une grande accortise, usant de grand respect envers eux, & le leur tesmoigner, l'occasion se presentant, par services & offices secrets & non cogneus à tout le mon-

de, recherchant neantmoins d'ailleurs un appuy plus agreable au Prince, qui vous puisse faire cognoistre & donner entrée pres de luy.

8. Quant à ceux qui ont tout credit envers le Prince & toute authorité sur les affaires, il vaut autant leur faire la Cour, qu'au Prince mesme.

9. C'est pourquoy l'on s'efforcera de recognoistre leurs inclinations & leurs volontez, selon lesquels l'on se conformera plus qu'à celles du Maistre.

10. Ainsi donc nous examinerons le plus particulierement qu'il nous sera possible le degré de faveur, auquel sont les grands desquels nous pouvons estre assistez: & ne les requererons, quelque bonne volonté qu'ils nous portent, de chose que nous croyons qu'ils ne puissent faire, ou au moins qu'eux mesmes n'ayent opinion de pouvoir faire. Car il n'y a rien qui fasche tant que d'estre prié par un que l'on ayme de chose laquelle l'on est contrainct de luy refuser.

11. C'est offenser la bien-veillance que l'on nous porte que de la faire combatre avec l'impossibilité ou incivilité d'une demande: & comme une fois un Grand a esté importuné de quelque chose qu'il ne peut ou doit faire, il craint apres l'abord de celuy

luy qui l'a importuné, ou de peur d'une semblable recherche, ou de honte, que celuy là recognoisse la foiblesse de son credit.

12. Or qui n'a le moyen de se faire cognoistre aux Grands, il faut qu'il y procede par degrez & qu'il tasche de se faire cognoistre à ceux qui les gouvernent, soient estrangers ou domestiques, & pource il faut rechercher ceux qui dependent d'eux, & selon le degré de la dependance, obligation & affection qu'ils leur ont, juger du pouvoir qu'ils ont de nous ayder.

CHAP. XVI.

Septiesme chef de cette partie.

1. *De ceux qui sont au dessous des grands. Et y en a deux sortes. Les uns qui nous peuvent ayder, & comment.*
2. *Consideration sur les uns & les autres. Comment il faut gaigner des amis en Cour.*
3. *De ceux qui nous peuvent traverser: dont y en a de trois sortes.*
4. *De ceux qui nous hayssent, & sont nos ennemis.*
5. *Il est difficile de se maintenir neutre en la Cour, & des grandes partialitez aux Cours des Princes.*
6. *Comment aucuns ont obvié à telles particularitez, & se sont servis de la neutralité fort utilement.*
7. 8. *Exemple de cette prudence de neutralité.*
9. *De la defense de Solon contre la neutralité.*

10. *Les amitiez se doivent conserver entre divers partis, comment & pourquoy.*

1. QVand aux autres qui sont bien au dessoux des grands, soient superieurs, esgaux, ou inferieurs à nous, nous y devons faire double consideration. Car les uns nous peuvent ayder, les autres nous peuvent traverser. Et des uns & des autres aussi bien que des grands, nous devons peser non seulement le credit & pouvoir qu'ils ont d'eux mesmes en ce que nous pourchassons, mais aussi le credit & pouvoir de ceux qui despendent d'eux par parenté, bienvueillance & obligation, y ayant plusieurs choses lesquelles il est plus seant & à propos de faire mettre en avant envers nos amis par ceux qui despendent d'eux, que par nous mesmes, soit pour faire trouver bonne nostre poursuite, soit pour destourner ceux qui auroient envie de l'empescher.

2. Mais sur tout il ne faut pas attendre de gaigner des amis sur le point que nous en avons affaire, ains les faut avoir practiquez de longue main, & les avoir obligez par divers offices & d'autres tesmoignages de bonne volonté.

3. Ceux qui nous peuvent traverser sont ordinairement des trois sortes, à sçavoir nos ennemis, nos envieux, & nos con-

concurrens ou competiteurs, qui pousſez d'emulation pretendent & pourſuivent la meſme choſe que nous.

4. Ceux qui nous hayſſent, nous hayſſent ou à cauſe de nous, ou à cauſe de nos amis deſquels eux ſont ennemis. Et ceſte derniere hayne eſt ordinairement moindre, & ſe peut appaiſer en rendent à ces ennemis-là quelque office d'amitié, pour teſmoignage que nous ne ſommes tant attachez à leurs ennemis, qu'il ne nous reſte de l'affection en leur endroict.

5. Toutesfois les partialitez ſont le plus ſouvent ſi grandes aux cours des Princes, & les humeurs & amitiez des grands qui ont credit ſi tyranniques, qu'il eſt difficile de vivre long temps en cette neutralité, au moins ouvertement.

6. Ce que recognoiſſans, quelques-uns ont conſervé ſecretement l'amitié d'aucuns des principaux de party contraire, non pour trahir celuy qu'ouvertement ils ſuivoyent, mais pour ſe relever en cas de cheute, éſtimans que comme le premier ſeroit indigne d'un homme d'honneur, que ce dernier qui n'a pour but que ſa conſervation propre par moyens licites, ne devoit eſtre reiettée.

7. C'a eſté une prudence que l'on a rapportée, non ſeulement aux querelles

de Cour, mais aussi en celles de l'Estat. Syenneses Gouverneur de Tarse pour le Roy de Perse, voyant que Cyrus prenoit les armes contre Artaxerxes son frere, & ne pouvant, sans se perdre, se declarer contre Cyrus, resolut de suyvre son party, & envoyer son fils à Artaxerxes pour le servir, afin par ce moyen de se guarantir, en cas que Cyrus succombast.

8. Bardas Durus estant sorty des mains des Sarrasins qui le tenoient prisonnier, entendant que Bardas Phocas son ennemy estoit nommé Empereur contre Basile, pour s'asseurer des deux costez rechercha l'amitié de Phocas, & envoya son fils à Basile, faisant semblant qu'il s'estoit desrobé de luy à son insçeu, afin que si Phocas succomboit, il peust estre reconcilié à l'Empereur, comme il advint.

9. Solon en la division de l'Estat defendit bien la neutralité: mais il n'entendoit pas pour celà, que les amis qui prenoient divers partis renonçassent à leurs amitiez particulieres: au contraire le principal fondement de ceste loy, estoit afin que ceux qui estoient amis, & neantmoins de divers partis, recherchassent des voyes douces & amiables pour oster ceste seule diversité qui estoit entra eux.

10. De mesme peut-on dire que l'on doit

doit conserver l'amitié de ses amis, qui sont de divers partis, non seulement pour l'esperance du support que l'on en peut recevoir en cas de disgrace: mais aussi pour servir à la reconciliation des parties, lors que l'on recognoistra les esprits en estre capables, & que l'occasion s'en presentera: qui est le plus seur & plus honnorable moyen en vivant parmy les querelles & hayne des grands de gaigner leurs graces, & se conserver l'amitié des uns & des autres.

*Tac. & Senec. Odii causa acriores, quia iniqua. Et ailleurs: Proprium humani ingenii odisse quem laeserit. Et Seneque ainsi: Hoc habent pessimum animi magna fortuna insolentes, quos laeserunt, oderunt.

CHAP. XVIII.

1. *Des ennemis qui nous hayssent à cause de l'offence qu'ils nous ont faicte.*
2. *Remede contre ces ennemis-là, & la precaution.*
3. 4. *Les menaces nuysent plus qu'elles ne profitent à celuy qui les fait, voire il y a de la honte & de la foiblesse, quand elles ne reüssissent.*
5. *Discours contre la vengeance.*
6. 7. 8. *Comment il se faut comporter au ressentiment des injures, & comment rechercher les moyens de reconciliation, & d'amitié, soit que les injures soient atroces, ou non.*
9. *De l'injure faicte de bravade, & de la vengeance d'icelle.*

1. [a] CEux qui nous hayssent à cause de nous, c'est ou pour nous avoir offensez (haine ordinaire des grands envers leurs inferieurs; & d'eux entend parler le Proverbe Italien, qui dict, que qui of-

fence ne pardonne jamais) ou bien pour ce que nous les avons offencez.

a *Idem.*

Optimum remedium insidiarum, si non intelligantur. Et Seneque conseille ainsi.

2. Envers les premiers il [a] ne faut faire semblant de nous tenir offencez, ou si l'offence est telle qu'elle ne puisse estre dissimulée, il faut monstrer que le temps l'a addoucie & nous l'a faict oublier. Car la contenance que nous ferions de la porter impatiemment, feroit croire qu'il y auroit en nous un desir de vengeance; lequel cogneu par celuy qui nous auroit offencé feroit qu'il nous nuiroit [b] en toutes les occasions qu'il pourroit.

Potentiorum injuria hilari vultu non patienter tantum ferenda. facient iterum injuriam si se fecisse crediderint.

3. Mais sur tout il se faut garder d'entrer en menaces: c'est une sotise de menacer, si ce n'est lors que nous sommes sur le point de la vengeance.

4. Car outre que par nos menaces nostre ennemi est adverti de se tenir sur ses gardes, nous le convions, comme i'ay dict, de rechercher les occasions de pis faire, & nous nous engageons en une honte faisant recognoistre nostre foiblesse: si nous ne pouvons faire reüssir à effect nos menaces.

5. Ie sçay que ceste douceur ne plaist pas

Tac. in Archel. l. 11. Ann. Archelaus ignarus doli vel si intelligere crederetur vim metuens, in urbem properat: elapsusque immiti à Principe, & mox accusatus in senatu non ob crimina quæ fingebantur, sed angore, simul fessus senio, & quia regibus æqua nedum infima insolita sunt, finem vitæ sponte an fato implevit.

pas à tous, moins encore à ceux qui sont vindicatifs, & qui tiennent qu'il ne faut jamais endurer une injure sans ressentiment, non seulement pour le plaisir qu'il y a en la vengeance, mais aussi pour ce qu'une injure passée sous silence en attire une autre, & de là concluent qu'il se faut rendre irreconciliable envers ceux qui nous offencent. Mais d'ailleurs ces irreconciliables se voulans faire craindre, le plus souvent demeurent seuls sans que personnes les vueille hanter. Car chacun estant subject à broncher & à faillir, ou par passion ou par mesgarde, l'on craint de les aborder, de peur que venant à faillir en leur endroit, ils n'entrent en haine contre nous : & ceux qui les abordent, s'appercevant d'avoir fait quelque chose mal-prise par eux, s'en retirent pour tousiours, laissant ces irreconciliables en solitude comme bestes farouches ; & sçachant que telles gens, rencontrans occasions de leur nuire, ne leur manqueront, ils s'efforcent de les prevenir. C'est pourquoy, afin de ne se point engager en tant d'inimitiez, je tiens qu'il faut prendre le contrepied, & monstrer que l'on est reconciliable, mesme pour les grandes injures : lesquelles l'on doit distinguer selon le motif de ceux qui les font, & quelquefois selon leur qualité.

6. Car si transportez plustost de quelque soudaine passion, que de malice, ils font contre nous chose qu'ils ne devroyent faire, l'injure n'estant trop atroce nous devons monstrer que tant s'en faut que nous nous en ressentions, que nous n'yayons pris aucun pied : & si elle est atroce, comme nous ne devons nous monstrer insensibles à ce qui touche nostre honneur, aussi ne devons nous nous monstrer irreconciliables : mais parmy le mescontentement que nous tesmoignerons en avoir, nous donnerons quelque esperance de reconciliation, & laisserons une porte ouverte pour recevoir une douce satisfaction, nous plaignant mesmes (s'il y eschet) aux amis de ceux qui nous ont offencez, les faisans juges du tort que nous avons receu.

7. Que si l'injure est faicte par bravade & de haute lutte, ceste petulance doit estre vengée sur le champ, si faire se peut : non tant pour consideration de la vengeance, que pour chastier celuy qui a faict l'injure, & le rendre plus sage à l'advenir, tant envers nous qu'envers d'autres ausquels il se pourroit adresser.

8. Mais pour celà il ne se faut pas monstrer irreconciliable : au contraire il faut tesmoigner que c'est avec beaucoup de re-

gret

gret, que par mal-heur de cette injure receuë nous sommes passez si avant, ou que nous sommes contraints de nous plaindre & en poursuivre reparation, laquelle nous estant faicte selon la qualité du tort que nous avons receu, nous ferons cognoistre que nous sommes prests de r'entrer en amitié.

9. Que si nous la pouvons avoir au bout du temps pour quelque occasion, publique, ou particuliere, & que d'aventure celuy qui a offencé en repente en soy, ou avec submissions nous requierre de quelque faveur, nous devons reprendre la privauté avec luy, prenant pour satisfaction la recherche qu'il faict, & le besoin que celuy-là qui nous avoit mesprisé & offencé recognoist avoir de nous.

CHAP. XVIII.

1. *Des injures à nous faictes des grands. Premier remede est de traicter avec eux avec respect.*
2. *Second remede, de dissimuler avec patience.*
3. 4. *Considerations sur ce.*
5. *De ceux qui sont nos ennemis par offense que nous leur avons faicte.*
6. 7. *Advis sur celà, avec consideration & moyens, comment il s'y faut gouverner.*
8. *Le plus souvent la crainte repousse avec plus de violence nostre ennemy à s'opposer à nous, que le desir de vengeance.*
9. *Moyen pour empescher cette violence & passion.*

 10. *Autre*

10. *Autre moyen qui sera d'ayder nos ennemis en leurs affaires, pour les nous rendre amis : exemple d'Agesilaus.*

11. *Ruse ordinaire des Courtisans sur ce subjet.*

12. *Autre ruse & finesse des mesmes à la mode d'Eutrapel; & quelle elle estoit.*

13. *Autre moyen contre nostre ennemi, qui sera de le seconder en ses mauvaises volontez pour le ruiner.*

14. *Aider son ennemi ne le pouvant empescher, ny luy nuire.*

15. *Exemple excellent sur cela.*

16. *Autre consideration & expedient pour l'empescher à nous mal faire.*

17. *Autre moyen, qui sera d'opposer à la poursuite de nostre ennemi, un qui luy soit plus ennemi que nous, avec l'exemple fort convenable à ce propos de Gerlac Archevesque & Electeur de Mayence sur l'election à l'Empire d'Adolphe Comte de Nassau.*

1. MAis pource que telles injures nous sont ordinairement faictes par plus puissant que nous, le premier remede pour ne point entrer en ces inimitiez est de traicter avec [a] eux avec tout respect sans se familiariser ny se rendre ennuyeux par la hantise : & s'ils sont trop hagards & fascheux, c'est de ne les point hanter du tout, si faire se peut.

2. Le second est de dissimuler avec patience le ressentiment que l'on en a, & ce n'est fait ny seurement, ny sagement, de se presenter avec desfi & menace en querel-

[a] *Martial. Si vitare velis acerba quadam, Et tristis animi cavere morsus: Nullis te facias nimis sodalem, Gaudebis minus, & minus dolebis.*

les

les si disproportionées à la puissance de ceux qui nous ont faict tort sans subject, excusant en cela nostre dissimulation.

3. Ie sçai que plusieurs croyent que les intimidations ou craintes que nous donnons à ceux qui nous ont offencez, les peuvent faire penser à nous rechercher pour venir à une reconciliation, & celà peut à la verité esmouvoir quelques esprits bas pour une feinte reconciliation : mais non pas pour une vraye, & ne laisseront sous main de nous offencer s'ils peuvent : de façon qu'estant plus difficile de se garantir d'un ennemi couvert que d'un descouvert, il semble plus avantageux pour nous, qu'il ne se reconcilie point avec nous, que de l'amener à celà par crainte. Ce que j'entends pour ceux qui ne sont plus grands que nous, & de ceux de la compagnie desquels nous nous pourrons passer.

4. Car où l'opinion de l'inimitié que nous porteroit quelque grand, pourroit nuire à nos affaires, & apporteroit quelque diminution à nostre credit, il vaudroit mieux une reconciliation feinte qu'une inimitié ouverte.

5. Si nous sommes hays pour offence que nous ayons faicte, comme le mal vient de nous, c'est à nous aussi de rechercher le moyen de le reparer, ou par

nous mesmes, ou par le moyen & entremise de nos amis.

6. Mais pour juger lesquels de nos ennemis peuvent d'avantage nous traverser, apres avoir consideré leur pouvoir, nous devons aussi prendre garde de quelle passion ils sont meus (outré la hayne) pour nous empescher.

7. Car les uns sont meus en suite de la hayne qu'ils nous portent par desir de vengeance: les autres par crainte qu'ils ont, qu'obtenant ce que nous poursuivons, nous ne leur nuysions.

8. Or encores que le desir de vengeance soit fort violent, neantmoins la crainte pousse nostre ennemy avec plus de passion pour nous traverser: & est beaucoup plus difficile de destourner celuy qui sera poussé par ce dernier mouvement, que celuy qui ne sera poussé que du premier.

9. De l'un nous pouvons venir à bout par offices, services, & satisfaction, mais qui craint & se desfie, ne se peut asseurer qu'avec beaucoup de peine. Le seul moyen est de se reconcilier, & faire par l'amitié renaistre la confiance de nous en tels esprits: En quoy il faut mesnager les occasions, ne s'en pouvant rien prescrire de certain.

10. Age-

10. Agesilaus desirant se rendre amy de ceux qui luy estoient ennemis, recherchoit le moyen de les avancer en quelque charge honnorable, & leur faire donner de grands commandemens, en quoy en apparence il les obligeoit. Mais pource qu'il estoit difficile qu'en ces grandes charges ils peussent tellement contenter tout le monde, que l'on ne trouvast à redire en leurs actions, ces gens estoient incontinent accusez, & contraincts de rechercher sa faveur pour se garentir de peine ou de blasme, de quoy Agesilaus les delivrant par son assistance il se les rendoit amis.

11. C'est une ruse qui n'est que trop ordinaire à la Cour, de tendre la jambe pour faire tomber quelqu'un, afin d'avoir occasion de le relever & de l'obliger par ce moyen.

12. Mais il y en a une petite encore plus ordinaire entre les ennemis, de laquelle il se faut garder, c'est la finesse de l'Eutrapel d'Horace, qui prestoit à credit, faisoit braves & enfloit le courage à ceux qu'il vouloit ruïner.

13. Ainsi ceux qui secondent nos voluptez, nos plaisirs, nos coleres, nos despences, qui nous prisent plus que nous ne valons, & enflent, comme on dit, le baillon

lon pour nous faire entreprendre au dessus de nos forces, & contre la raison, le font le plus souvent pour nous perdre, que pour nous faire plaisir.

14. Mais pour revenir aux moyens que l'on peut tenir pour se reconcilier avec ses ennemis, si l'on void que l'on ne puisse les empescher de venir à bout d'un affaire, il les faudra ayder & les obliger.

15. Ce moyen fut tenu par le Cardinal Ascanio Sforza, lequel prevoyant ne pouvoir empescher l'effect des menées du Cardinal Iulian, qui desiroit faire Cardinal Iean, petit fils du Pape Alexandre VI, s'employa tellement en faveur de Iean, que celuy-cy luy demeura obligé du chappeau plus qu'à Iulian, & devint son amy: Aussi est-ce sagesse de monstrer vouloir ce que l'on ne peut empescher & borner sa volonté à son pouvoir.

16. Que si nous ne pouvons en façon quelconque gaigner nos ennemis, ou les asseurer & les adoucir en nostre endroit, considerans en quel degré d'inimitié nous sommes avec eux, si nous cognoissons quelqu'un duquel ils soyent plus ennemis, ou ayent plus de crainte que de nous, nous le ferons proposer ou mettre en avant par quelque autre aux choses où il y aura concurrence pour luy faire faire la mesme

pour-

poursuitte, afin qu'en comparaison & haine de cet autre ou il nous favorise, ou face moins d'obstacle.

17. Peu differente fut la façon de proceder de Gerlac Archevesque & Electeur de Mayence, pour faire eslire Empereur Adolphe Compte de Nassau son cousin, auquel les Electeurs ne pensoient point. Car ayant recogneu la discorde qui estoit parmy les Princes lesquels pouvoient parvenir à cette dignité, il traicta avec aucuns des Electeurs separement & en secret, donnant à entendre à Venceslaüs lors Roy de Boheme, que les voix de la pluspart des Electeurs tendoient à faire Empereur Albert Duc d'Austriche son ennemy: mais que s'il luy vouloit donner procuration d'en nommer quelque autre, il s'efforceroit de l'empescher. Ce que Venceslaüs fit envers l'Electeur de Saxe: il feignit que l'on vouloit eslire le Duc de Brunsuic son ennemy, & envers le Comte Palatin que l'on vouloit eslire Venceslaüs Roy de Boheme aussi ennemy du Comte: & de ceste façon ayant extorqué les procurations de ces Electeurs, en leur promettant de s'opposer à l'Election de leur ennemis, il nomma son cousin, qui du commencement eut esté exclus s'il eut esté proposé.

CHAP. XIX.

1. *Des envieux, huictiesme division de ceste partie, & comment se faut gouverner avec eux.*
2. 3. *Remedes contre l'envie, de faire commun ce qui est envié.*
4. *Autre remede de fuir le fast, & ce qui l'accompagne.*
5. *Considerations sur le fast.*
6. 7. *Se faire prier avant qu'accepter ce qui nous est envié. Exemple du Cardinal Ximenes.*
8. *Considerations sur cest exemple, par un autre de Constantin Mesopolitain.*

1. VOyons comme il se faut gouverner avec les envieux. Il faut beaucoup d'heur & [a] beaucoup de courage pour surmonter l'envie, laquelle (à ce qu'on dit) s'adoucit en communiquant ce qui est envié: mais d'autant que nous voulons pour nous le bien que nous poursuivons & non pour d'autres, il sembleroit que celà ne purroit se practiquer.

a Publian Mimus. Invidiam ferre aut felix aut fortis potest. Et Properce: Invidiam qui habet non solet esse diu.

2. Ce que j'estime toutesfois se pouvoir faire, non pas en rendant du tout commun ce que nous poursuivons: mais faisant recognoistre à ceux qui nous peuvent envier ce bien, qu'estant entre nos mains ils en peuvent recevoir avantage, commodité, support & accroissement de leurs Esperances.

3 Le moyen de parvenir à celà, est de recher-

chercher leur amitié & familiarité, & quelque envie & malignité que nous recognoissions en eux contre nous, nous monstrer fort affectionnez envers eux en la conditiõ que nous sommes, afin qu'ils puissent croire que nostre condition augmentant, ce sera un accroissement de moyens pour les servir & ayder: leur souhaittant ce que nous desirons, si c'est chose qui leur soit agreable, & monstrans ne le desirer que pour faire plaisir à nos amis, & mesmement à eux.

4. C'est aussi un remede contre l'envie que de fuyr le fast, les despences excessives, la vanité, les resjouïssances extraordinaires & hors du temps, & ne nous faire trop de feste.

5. Ceux principalement doivent prendre garde de plus prez à toutes ces choses, lesquelles viennent de bas lieu. Que si, ou la volonté de leur Prince, ou la dignité de leur charge les pousse d'en user autrement, ce sera prudence à eux de monstrer qu'ils n'y sont volontairement portez, mais forcez par l'authorité de leur Maistre.

6. En celà le Cardinal Ximenes au commencement de sa fortune se porta tresbien. Cest homme estoit de bas lieu, encores que depuis plusieurs ayent escrit qu'il estoit

estoit Gentilhomme: mais quoy que ce soit, estant pauvre, il se rendit Cordelier, & ayant esté cognu pour habile par le Cardinal de Mendosse Archevesque de Tolede, il fut à sa recommandation fait Confesseur de la Royne Isabelle de Castille, & depuis fut fait Archevesque de Tolede pour l'opposer aux grands du Royaume par le conseil du mesme Cardinal de Mendosse, apres la mort duquel la Royne poursuivit les bulles à Rome de l'Archevesché de Tolede pour Ximenes: lesquelles luy ayant voulu remettre entre les mains il refusa, jugeant que s'il acceptoit ceste dignité, elle luy attireroit l'envie de tous les grands du Royaume, sous le faix de laquelle il succomberoit.

7. De façon que pour l'asseurer de ce costé là, la Royne fut contraincte de le faire prier par tous les grands de sa Cour d'accepter ceste charge: ce qu'il fist en fin apres plusieurs refus. Mais il demeura quelque temps, sans vouloir croistre ny son train, ny sa despence, quelque remonstrance que l'on luy fist, que cette dignité requeroit qu'il changeast de façon de vivre: de maniere qu'il fallut que l'authorité & commandement exprés du Pape y entrevint, auquel il obeït en fin, & ainsi évita l'envie d'une grande dignité desirée de tous les

grands

grands d'Eſpagne, & du faſt d'une deſpence, qui eſgaloit, voire ſurmontoit celle des Princes.

8. Mais encore que ceſte forme de proceder puſt ſervir au commencement de la fortune d'un homme, elle ne peut pas toutesfois mettre à couvert de l'envie celuy qui auroit ja monſtré par ces deportemens plus d'ambition que de ſimplicité, non plus qu'elle fiſt en un certain Conſtantin Meſopolitain: lequel apres avoir eſté chaſſé de la Cour d'Iſaacius Angelus & depuis de celle de Alexius, Empereurs de Conſtantinople, y eſtant retourné avec l'Imperatrice Euphroſine, fit ſemblant de ne ſe vouloir plus meſler des affaires, & afin de le perſuader plus ayſément, ſe fit Diacre pour avoir ſubject de s'excuſer, & s'en faire prier tant plus inſtamment, joüant ſi bien ſon role qu'il falluſt que l'Empereur meſme pourſuiviſt une diſpenſe de Xiphilin Patriarche de Conſtantinople pour luy, par laquelle il luy fut permis de demeurer à la Cour, & manier les affaires comme devant, non obſtant les Decrets & Canons qui luy defendoient: & lors il introduiſit deux de ſes freres qui eſtoient touſiours attachez à l'oreille de l'Empereur, pendant que luy vacquoit aux affaires: mais ayant par le paſſé faict cognoiſtre ſon naturel,

rel, cette feinte ne luy servit pas long temps. Car il fut encore chassé, & depuis mourut esloigné de la Cour.

CHAP. XX.

1. *Des concurrans ou emulateurs, moins malins que les envieux.*
2. *Se gaignent ou par honneur, ou par vanité.*
3.4. *Moyens de se comporter avec eux.*
5. *Les poursuites faictes à descouvert, odieuses.*
6.7. *Conseil & moyen plus seur sur ces poursuites.*
8. *Ne faut se rendre concurrant sur un qui sera favorisé plus que nous. Exemple de Lepidus, & de Sejan à ce propos.*
9. *Iustice plus foible en cour, que la faveur.*

1. LE mesme chemin que l'on tient pour se garantir des effects de l'envie, peut estre tenu pour se defendre de l'emulation, ou concurrance, qui a moins de malignité que l'envie, mais plus de poincte d'ambition, & qui ne cause pas moins de traverses.

2. Ceux toutesfois qui en sont frappez, se gaignent aucunesfois par la vanité & l'honneur que l'on leur rend: & pour les destourner de courir en mesme carriere que nous, il ne sera mal à propos d'eslever leurs esperances plus haut, les y servir, & nous y employer à bon escient, deprimer ce que nous poursuivons, comme chose indi-

indigne d'eux, mais par laquelle nous sommes contraincts de commencer, ne pouvans mieux faire, surhausser au contraire leur credit, pouvoir, sufficance & merite, comme ceux qui doivent mieux faire, & mieux esperer.

3. Que si nous craignons qu'ils nous devancent en quelque chose, nous les entretiendrons en doute & deffiance de ce qu'ils veulent faire, alleguans raisons de part & d'autre, en façon toutesfois que les contraires à leurs desseins, soient plus forts.

4. Mais si nous pouvons cacher & dissimuler noster poursuite, & l'asseurer auparavant que ceux qui peuvent concurrir avec nous, ou nous traverser, la sçachent, ce sera le plus court & le meilleur moyen.

5. Les ambitieuses poursuites qui se font à descouvert, offencent quelquesfois ceux mesmes qui seroient pour nous ayder si nous procedions autrement : & ainsi elles nous sont renduës plus difficilles : l'evenement plus incertain & plus accompagné d'envie s'il reüssist selon nostre souhait : & si au contraire le refus en est plus honteux.

6. Il est beaucoup plus seur de faire comme les rameurs qui tournent le dos

au

au lieu auquel ils desirent aborder & feindre tout autre pensement.

7. Ceux mesmes qui ont voulu commander ont pris ce chemin [a], se monstrans plus desireux du repos, que des honneurs, comme l'Agamemnon d'Euripide: & par ce moyen se sont asseurez contre les traverses que l'on pouvoit donner à leur poursuite, si elle eust esté descouverte: se sont garantis de la honte qui suit ordinairement ceux qui se trouvent decheuz de leurs esperances, & l'evenement estant selon leur souhait a esté attribué plutost à leur merite qu'à leurs menées.

8. Mais en une chose faut-il prendre garde de ne se rencontrer à faire mesme poursuite avec un plus grand que nous; & qui ait beaucoup plus de support, quand mesmes nous recognoistrions le devoir emporter [b]: imitant en celà M. Lepidus que i'ay dict estre tenu par Tacite pour un tres-sage Courtisan, lequel ayant esté nommé par Tibere avec Iulius Blesus oncle de Seian, pour estre l'un ou l'autre esleu Proconsul d'Afrique par le Senat, s'ex-

[a] *Senec. in Oedipo. Certissima est regnare cupienti via, laudare modica, & otiũ ac somnum sequi: ab inquieto sæpe simulatur quies.*

[b] *Tac. in l. 3. Annal. Tyberius per litteras M. Lepidum & Iunium Blæsum nominat: ex quibus proconsul Africæ legeretur. Tum audita amborum verba, intentius excusante se Lepido, cum valetudinem corporis, ætatem liberam, nubilem filiam obtenderet, intelligereturque etiam quod silebat, Avunculum esse Sejani Blæsum, atque eo prævalidum.*

s'excusa sur son indisposition, l'aage de ses enfans, & mesmement d'une de ses filles qui estoit preste à marier, ne voulant en cette concurrence heurter le credit & la puissance de Sejan, lequel il se fut rendu ennemy s'il l'eust emporté par dessus Blesus son oncle, comme il pouvoit faire s'il ne se fust excusé.

9. Moins devons-nous opiniastrer une poursuite contre un qui sera porté par un Prince, lequel ait credit, encores que la Loy & la Iustice soit de nostre costé, pource qu'en ceste rencontre la Loy sera tousiours la plus foible, comme il advint en la poursuite que Germanicus & Drusus firent pour faire Haterius Agrippa Preteur [a], lesquels l'emporterent au Senat par dessus la Loy.

CHAP. XXI.

1. *Neufiesme division de cette seconde partie, comprenant les considerations sur les exemples de ceux, qui sont tombez en desfaveur en Cour.*
2. *Causes de la faveur, ou diminution de nostre credit en Cour.*
3. *De la faveur qui provient de la faute du Courtisan mesme.*

M 4. En-

[a] *Tac. De Prætore in locum Vipsanii Galli quem mors abstulerat, subrogando, certamen incessit. Germanicus atque Drusus Haterium Agrippam propinquum Germanici fovebant: contra plerique nitebantur, ut numerus liberorum in candidatis præpolleret, quod lex jubebat. Lætabatur Tib. cum inter filios ejus & leges senatus disceptaret: victa est sine dubio lex, sed neque statim, & paucis suffragiis: quomodo etiam cum valeret, leges vincebantur.*

4. Entreprises faictes par les favoris contre le Prince, premiere & plus juste cause de leur ruine.
5. Precaution du favory pour se maintenir.
6. 7. Description d'un Courtisan en l'exemple de Sejan.
8. Suite de l'ambition de Sejan.
9. 10. Consideration sur son ambition, & de la procedure de Tibere plus fin que luy.
11. Ordinairement l'ambition est precipitée & imprudente.
12. Tibere sonde les volontez des grands avant que d'entreprendre contre Sejan.
13. 14. Ruse de Tibere pour enlacer Sejan.
15. Ceux qui demeurent entre la crainte & l'esperance sont plus irresolus, & plus aisez à surprendre.
16. 17. 18. Artifices de Tibere pour ruiner Sejan.
19. 20. Cheute & ruine de Sejan.
21. Autre exemple de la ruine & cheute de Perennis favory de Commodus.
22. Rarement les desseins d'un subject contre la personne de son Prince reüssissent, quelque finesse ou secret qu'on y puisse apporter.
23. 24. 25. 26. Exemple de Boilas favory des Empereurs de Constantinople. Ses desseins, &c.
27. L'orgueil du subject est tousiours odieux au Prince.

1. CE sont les principales considerations, que doit avoir celuy lequel desire de s'avancer en la Cour : le surplus doit venir de son accortise & dexterité. Et bien que ces mesmes considerations luy puissent aussi servir, pour s'y maintenir, tou-

toutesfois il peut encores tirer quelque fruict des exemples de ceux qui sont tombez en desfaveurs : & en la recognoissance de ce qui a nuyt aux autres, se rendre plus accort à le fuyr, prevenir ou empescher : & s'il ne peut, au moins à s'y preparer. Ce dernier n'estant moins necessaire que le premier, pour ce que le premier se resoult le plus souvent en un effort inutile, & le dernier sert [a] pour adoucir une cheute qui est ordinaire & presque infaillible à tous ceux que la fortune a eslevez si haut.

2. La desfaveur ou Diminution de credit envers le Prince provient, ou de nostre faute, ou de la malice de nos ennemis envieux ou concurrens ou du mauvais naturel du Prince, ou de sa mort.

3. Les deportemens des hommes sont pleins d'imperfections & de defauts, mais plus de ceux qui estiment estre au dessus de tous les autres, & qui ont acquis non seulement ce poinct que l'on ne leur oseroit contredire, mais aussi de forcer par leur authorité tous ceux qui aprochent d'eux de trouver bonnes, & approuver les fautes qu'ils font.

4. Les entreprises contre la personne du Prince ou son estat, sont les plus justes causes de son indignation contre celuy

[a] *Mimus Publian. & Laberius : Fortunam citius reperies quam retineas. Summum ad gradum cum claritatis veneris, consistes aegre, & potius quam ascendas decides. Cecidi ego, cadet qui sequitur laus est publica.*

qu'il a eslevé en grandeur, procedans d'une extreme infidelité & ingratitude: & par consequent c'est le plus juste subject que le Prince puisse avoir de le ruiner.

5. C'est pourquoy celui que la fortune aura ainsi eslevé, se doit bien garder de faire entrer son Maistre en ceste opinion de luy: & pour cét effect s'esloigner de la poursuite des charges & honneurs qui luy peuvent donner ombrage.

6. [a] Sejan est representé par Vellejus Paterculus pour un des plus sages & plus advisez Courtisans qui ait esté en la Cour de Tibere. Aussi estoit-il besoin qu'il fut tel pour se maintenir pres d'un Prince fin & desfiant comme celuy-là.

[a] *Voyez la Sect. 7. cy dessoubs. Actu otiosis simillimum, nihil sibi vindicantem, eoque assequentem omnia, semper infra aliorum æstimationes se moventem, vultu vitaque tranquillum, animo exsomnem.*

7. Il estoit, dict-il, tousiours en action, mais en façon qu'il sembloit estre en repos, faisant tout sans peine, ny contrainte, ne se vantant de rien, mais venant à bout de tout, se prisant peu, & au dessous de l'opinion que l'on avoit de luy, se monstrant froid & posé en son visage, & en sa contenance, mais ayant l'esprit esveillé, & ne dormant point. Si est ce qu'en fin l'Ambition l'emporta à poursuivre le mariage de Livia, vefve de Drusus, afin qu'entrant par ce moyen en la maison des Cesars, ce mariage servist d'échelle aux desseins qu'il avoit sur l'estat. Et encores

que

que le voulant faire trouver bon à son Maistre, il pust assez recognoistre que ceste recherche luy estoit suspecte par le delai qu'il luy demanda pour en deliberer, & la [a] remonstrance qu'il luy fit pour l'en dissuader: si ne perdit-il l'envie de s'authoriser par autres moyens pour venir à son but.

8. Mais voyant Tibere ennuyé du sejour de la ville, il aida à le faire resoudre de se retirer à Caprées, esperant de diminuer par ce moyen la jalousie que son Maistre pouvoit prendre de la Court que les grands luy faisoient à Rome, comme aussi l'envie que l'on luy portoit, & d'accroistre sa puissance, toutes les affaires ayans à passer par ses mains, les lettres par celles des soldats de la garde ausquel ils commandoit [b]: Et estant en son pouvoir de donner entrée, ou la desnier à qui bon luy sembloit. De façon qu'en peu de temps sous pretexte de soulager la vieillesse de l'Empereur, prenant la charge de toutes les affaires de l'estat, il s'acquit une authorité ferme (ce sembloit) & puissante.

9. Mais ayant à faire à un Prince avisé, l'evenement monstra que ce chemin estoit plus hazardeux qu'avantageux pour luy, duquel je n'estime estre du tout hors de

[a] *Tac. in 4. Annal. Tiberius laudata pietate Seiani, suisque in eum beneficiis modicè perculsus, tempus tanquam ad integram consultationem petivit, &c.*

[b] *Tac. ibid. Rursum Seianus, non tam de matrimonio Livia sed altius metuens tacitam suspicionem, vulgi rumorem ingruentem, invidiam deprecatur, &c.*

de propos d'ajouster icy la suite, afin de rendre nos Courtisans plus advisez en la conduitte de leur fortune, & les Princes plus accorts en la dispensation de leurs faveurs.

10. Tibere supporta les deportemens de Sejan jusque à ce que par son moyen & ses menées il se fut asseuré d'Agripine, de Neron, & de Drusus: à quoy Sejan s'employa d'autant plus volontiers qu'il asseuroit par là Tibere contre les desfiances qu'il en avoit, & par le service qu'il luy rendoit en ce subject, se mettoit plus avant en ses bonnes graces, & que d'ailleurs sa puissance s'en rendoit plus redoutable, & ses esperances de parvenir à l'estat plus certaines: ne restans de la maison des Cesars, que des jeunes enfans, lesquels tant s'en faut qu'ils peussent empescher ses desseins, puis qu'ils luy pouvoient plutost servir de planche pour passer en l'estat, & s'y establir en se saisissant d'eux, & continuant sous leur nom le maniement des affaires publiques, jusques à ce qu'il eut asseuré les siennes.

a Senec. *Omnis ambitio praeceps.*

11. Mais comme le plus souvent a l'ambition est imprudente & precipitée, il ne consideroit pas que plus il estoit pres du but, plus d'ombrage donnoit-il à un Prince desfiant: & que pour se conserver

en

en ses bonnes graces, il devoit plustost rechercher de diminuer que d'accroistre son pouvoir : ce qu'il ne fit pas. car ne luy restant plus que le tiltre d'Empereur, lequel aucuns des siens desia luy donnoient, & le pouvoir de Tribun, que les Empereurs avoient uny à leur personne, (afin sous le tiltre de cette dignité de se rendre Souverain) il rechercha de plus en plus d'accroitre sa puissance, qu'il rendit en fin redoutable à tous, & suspecte à son Maistre.

12. Voyant donc Tibere que Sejan avoit gagné, non seulement ses gardes & troupes Pretoriennes, mais aussi un grand nombre de Senateurs & des meilleures maisons de Rome, les uns par bien-faicts, les autres par esperances, & aucuns par crainte : & que mesmes ses serviteurs, & propres domestiques rapportoient à Sejan tout ce qu'il faisoit & disoit sans qu'aucun osast luy rapporter ce que faisoit Sejan : il resolut avant que de rien entreprendre, de recognoistre les volontez des uns & des autres, afin de sçavoir à qui il se devoit fier en ce qu'il desiroit faire, & de qui il se devoit garder.

13. Et pour parvenir plus aisement à son dessein, de peur que Sejan n'entrast en desfiance, il le fit Consul, l'appellant son compagnon, & son ami, en toutes les let-

tres qu'il escrivoit & au peuple & au Senat: ce qu'ayant continué quelque temps, il fit semblant d'estre malade & en danger, afin de recognoistre ceux qui s'en resjouïroient, ou monstreroient en estre faschez, mais principalement pour remarquer la contenance & les esperances de Sejan & des siens.

14. Quelquesfois il escrivoit qu'il se portoit mieux, & que dans peu de temps il viendroit à Rome, loüant en aucunes de ses lettres Sejan & le rabbaissant en d'autres, advançant aucuns des siens à sa recommandation, & en reculant & desfavorisant d'autres: afin de le tenir entre la crainte & l'esperance.

15. L'honneur & la faveur en laquelle Sejan se voyoit le retenant d'entreprendre de peur de ruiner tout à coup ses affaires, & luy faisant esperer de pouvoir effacer ces legers mescontentemens avec le temps: Ceux toutesfois qui consideroient ceste diversité & changement d'opinions en Tibere, & qui n'estoient pas tant attachez à Sejan, qu'à sa fortune, peu à peu commencerent à se retirer d'aupres de luy, & aucuns à en faire moins de compte qu'auparavant.

16. Mais Tibere craignant que ce mespris ne fit resoudre cét esprit ambitieux à preci-

precipiter son entreprise, fit courir le bruit qu'il luy vouloit donner le pouvoir de Tribun, afin de le surprendre plus aisément: & peu apres escrivit lettres au Senat pour le retenir prisonnier, desquelles Macro Capitaine des Gardes fut porteur: qui si tost qu'il fut arrivé à Rome communiqua ceste affaire du commandement de l'Empereur à Memmius Regulus Consul (l'autre Consul estant des creatures de Sejan) & à Græcinus Laco Capitaine du Guet avant qu'il fut jour: & venant le matin au Palais pour presenter les lettres de Tibere, ayant rencontré Sejan qui tout troublé luy demanda s'il n'avoit point de lettres de l'Empereur pour luy, afin de l'asseurer, il luy dict à l'oreille comme en grand secret; qu'il luy aportoit le pouvoir de Tribun: lors Sejan content & ioyeux entra au Senat, & Macro fit entendre aux Soldats Pretoriens, qui avoient accompagné Sejan, le commandement qu'il avoit de Tibere de les faire retirer en leur camp, leur en monstrant les lettres, par lesquelles il leur estoit promis quelque argent, & en leur place il met en garde les compagnies du Guet: puis il entra aussi au Senat, & presenta ses lettres, avant l'ouverture desquelles il sortit: & apres avoir commandé à Lacon de faire bonne garde

pour empescher que Sejan ne s'esvadast & esmeust quelque sedition, s'en alla au camp des Pretoriens pour les contenir en devoir.

17. Les lettres que Tibere escrivoit au Senat, estoient fort longues pour donner loisir à Macro de donner ordre à tout ce qu'il luy avoit ordonné, & estoient artificieusement dressées. Le commencement ne parloit point de Sejan, mais de plusieurs autres affaires: apres suivoit une legere & briefve plainte contre Sejan: puis elles passoient à d'autres affaires, & derechef suivoit une autre plainte contre Sejan, toutesfois encores fort briefve: puis entre plusieurs autres diverses choses Tibere commandoit que l'on chastiast deux Senateurs qui estoient amis de Sejan, & que l'on se saisist de luy sans parler de le faire mourir; afin de luy laisser esperance de se pouvoir purger de toutes les plaintes qui estoient faites contre luy, lesquelles estoient legeres & de petite importance.

18. La lecture de ces lettres estant parachevée, plusieurs de ceux qui estoient là, & l'avoient accompagné au Senat, voyans qu'il n'estoit parlé du pouvoir de Tribun, commencerent à s'elever & l'environner de peur qu'il n'eschapast. Ce que l'on tient que sans doute il eut fait si les let-

tres

tres eussent esté plus dures : mais ne recognoissant rien qui luy deut donner subject de crainte, il demeura en sa place : d'où Memmius Regulus l'ayant appellé par deux ou trois fois, en fin il se leva, non (à ce que escrit Dion) qu'il refusast de ce faire la premiere fois par orgueil, mais pource qu'il estoit desaccoustumé d'obeïr, & se levant fut suivi de Lacon Capitaine du Guet.

19. Lors Regulus se levant aussi accompagné des autres Magistrats le mena hors de la Cour ; & le conduisit en la prison, où il fut apres condamné par le Senat d'estre precipité d'un lieu que l'on appelloit les eschelles Demoniennes.

20. [a] Voylà la cheute d'un des plus accorts & plus authorisez Courtisans qui se trouve en tout le temps passé, laquelle il ne faut pas tant attribuer à la prudence & conduitte de son Maistre (qui toutesfois en ce fait apporta beaucoup de circonspection) qu'à sa puissance, qui seule sans tant de façons le pouvoit ruiner.

[a] *Tacit. Dion. Velleius Paterculus.*

21. Ce que Commodus beaucoup moins fin que Tibere monstra en la personne de Perennis, qui prenoit un mesme chemin que Sejan, & qui ayant affaire à un Prince faineant, se pouvoit promettre meilleure issuë de sa conjuration.

22. Ie sçay que chacun en telles entreprises s'estime estre plus fin que son compagnon, & avoir une prudence particuliere pour faire reüssir ses desseins, aucuns les ayans conduits jusques au point de l'execution, comme fit Boylas sous Constantin Monomaque Empereur de Constantinople, lequel avoit assez heureusement conduit le sien : si n'eust-il eschappé la fortune que courent semblables entrepreneurs, s'il n'eust rencontré un Prince plus doux, & qui pardonnoit aïsément ses injures.

23. Cest exemple servira pour faire cognoistre qu'en telles choses ce qui est caché aux yeux des hommes, Dieu le revele par moyens desquels l'on ne se doute point, & quelque finesse que le subject apporte : en semblables entreprises il court fortune de s'y perdre.

24. Ce Boylas estoit homme duquel vray-semblablement ce Prince ne se pouvoit desfier, non seulement pour l'avoir obligé par l'amitié qu'il luy portoit, mais pour ce qu'il avoit beaucoup de défauts qui le rendoient incapable de hautes entreprises. Car outre qu'il estoit de bas lieu, il ne pouvoit parler qu'en begayant, & si peu intelligiblement que l'on ne le pouvoit entendre qu'avec grande peine, & pource

qu'il

qu'il voyoit que son Maistre prenoit plaisir de l'ouyr ainsi parler, il aidoit encores à ceste imperfection & l'affectoit.

25. Par cette façon de bouffonner il prit telle familiarité avec luy, que ny le serrail des femmes, ny le cabinet ne luy estoient fermez. En fin ayant esté enrichi par son Maistre, & faict Senateur, il dressa ses esperances plus haut, jusques à entreprendre de le tuer, pour se mettre en sa place, ce qu'il descouvrit premierement à ceux qu'il recognoissoit haïr l'Empereur: faisant des grandes promesses à ceux qui approuvoient son dessein, & luy promettoient de l'assister, & loüant ceux qui ne le trouvoient bon: & leur disoit que ce qu'il leur avoit proposé n'estoit que pour sonder leur fidelité envers l'Empereur, auquel il ne manquoit d'en rendre tesmoignage, les exhortant d'y persister.

26. Traictant ceste affaire de ceste façon, il fut long-temps sans estre descouvert, ny des uns ny des autres, & ceux de sa faction s'asseuroient qu'il viendroit à bout de son entreprise, comme sans un de ses complices, qui le decela, & qui fut cause que l'on l'espia pour le prendre sur le faict; ayant l'espee en la main pour frapper son Maistre, il l'executoit. Ainsi surpris, l'Empereur se contenta de le chasser

apres avoir fait chastier quelques-uns de ses adherans.

Ie serois long si je voulois rapporter icy les exemples de tous les grands qui ont faict naufrage en Cour, non seulement pour semblables entreprises, mais par la desfiance que l'on a eu qu'ils seroient pour y penser. Ie me contenteray pour le present de ceux-cy.

27. Et diray qu'en quelque façon que le Courtisan face paroistre son orgueil contre son Prince, soit par Ambition, Vanterie, Reproches, Medisances, ou suite & train extraordinaire: il court aussi fortune de se perdre.

CHAP. XXII.

1. *Dixiesme division de cette partie contenant les causes de desfaveur d'aupres le Prince.*
2. 3. *Premiere cause, les vanteries & reproches des services rendus, exemples sur celà.*
4. *Seconde cause, reprendre les actions du Prince, & s'en plaindre.*
5. *Troisiesme cause, abuser de la privauté, & vouloir estre veu gouverner le Prince. Exemple d'un Thurinus vendeur de fumée sous Heliogabale.*
6. *Quatriesme cause, heurter les Princes ou les grands par orgueil ou vanité. exemple de Plantianus.*
7. *D'Enguerrand de Marigny.*
8. *Cinquiesme cause, se rendre instrument de division entre les Princes, & un exemple sur cela.*

1. LEs Vanteries & Reproches des ser-
vi-

vices perdirent Philotas & Clytus pres d'Alexandre. Et Craterus n'en estoit pas si bien veu qu'il eust esté, s'il se fust contenu dans les termes d'une genereuse modestie.

2. L'on escrit que Sylius se perdit pres de Tibere de cette façon, & Syllas General des troupes du Roy Agrippa, à ce qu'escrit Iosephe, perdit le fruit de tous ses services, en les reprochant à son Maistre.

[a] Antonius Primus ruina sa reputation & sa fortune pres Vespasian par une mesme vanité.

3. [b] Les Princes croyent que par là l'on veut diminuer quelque chose de leur bonheur qu'ils tiennent estre attaché à leur personne, & non à la valeur, suffisance, ou merite de leur subject.

4. La façon aussi de reprendre les actions du Prince, & mesmes de se plaindre trop hardiment à son Maistre, est indiscrete, & part souvent d'arrogance. Eumenes se plaignant à Alexandre qu'Hephestion avec sa suite de farceurs & autres gens de telle estoffe occupoit les logis qui devoient estre baillez aux gens de guerre, & ayant sur ce subject usé de paroles trop libres, en pensa estre disgracié.

5. Pareillement abuser de la privauté de

a Tac. l. 4. Hist. Inde paulatim levior viliorque haberi, manente tamen in speciem amicitia.

b Tac. ib. Destruit Cæsar per hac fortunam suam, impatiensque tanto merito rebatur.

de son Maistre, & vouloir estre veu seul ordonner & disposer de ses affaires, se peut rapporter à l'orgueil, encores qu'aucuns le facent par vanité, & autres par avarice : comme Zoticus sous ce monstre d'Heliogabale, qui eut meilleure fortune qu'un Thurinus sous Alexandre fils de Mammea, lequel cest Empereur [a] fit mourir de fumée, pour avoir vendu des fumées, ainsi que le publioit l'huyssier qui assistoit à l'execution : cest homme ayant faict croire à toute la Cour, qu'il gouvernoit son Maistre, attribuant à son conseil & advis tout ce que l'Empereur faisoit, & vendant les liberalitez, mesmes celles en la poursuite desquelles il n'avoit aucune part.

[a] Lampr. Fumo puniatur qui fumum] vendidit.

6. Mais pour venir à l'Orgueil qui s'addresse contre les Princes ou Grands lesquels sont au dessous du Souverain, une des plus notables exemples, & pour l'outrecuidance, & pour la vanité, & pour l'infidelité, est celle de Plantianus, duquel l'outrecuidance le fit heurter contre Bassianus fils de l'Empereur son Maistre, qui l'avoit eslevé en la grandeur en laquelle il estoit, & sa vanité fut telle, qu'en allant par la ville non seulement aucun ne l'osoit accoster, mais faisoit aussi marcher de gens devant luy, pour faire retirer ceux qui se ren-

rencontroient au lieu où il devoit passer, defendans qu'aucun ne fust si hardi de le regarder.

Mais en fin cest aveuglement le conduisit à l'infidelité, qui le fit conjurer contre son Maistre & perdre la vie.

7. L'on sçait comme Enguerrand de Marigny se trouva de s'estre heurté pendant sa faveur, sous Philippe le Bel, contre Charles de Valois.

8. Non plus se faut il rendre instrument de division entre les Princes, lesquels s'accordent tousiours aux despens de ceux qui les ont mis mal ensemble. Entre plusieurs exemples il s'en lit une en l'histoire de Baviere d'un certain Othon Crondorfer favory de Raoul Palatin du Rhin, qui ayant mis son Maistre mal avec sa mere, en fin ce Prince & ceste Princesse s'estans accordez, luy firent coupper la langue & crever les yeux.

CHAP. XXIII.

1. *Ne faut heurter contre celuy qui est plus en faveur que vous.*
2. *Conseil de Germanicus à Agrippine sur cela.*
3. *Le Courtisan doit recognoistre en quel degré de faveur il est pres de son Prince.*
4. *Le Courtisan qui s'attache à la volonté de son Prince est mieux aymé, que celuy qui s'attache à l'interest de sa dignité, ou reputation. exemples*

ples de Craterus & Hephestion, leur querelle, & la prudence d'Alexandre pour les accorder.

5. *Consideration sur le degré de faveur que le Courtisan a aupres de son Prince.*

6. *La raison de cette consideration rapportée de Dion l'Historien.*

1. Mais non seulement il ne se faut heurter contre les Princes, qu'il se faut bien garder de heurter ceux qui ont plus de faveur que nous [a], ny de trouver à redire à leur avancement.

2. Ce fut un conseil que Germanicus mourant donna à Agrippine, de n'irriter les plus puissans en credit & faveur: lequel n'ayant esté suivy par elle, en fin se perdit elle & ses enfans.

I'ay dict qu'Eumenes cuida estre disgracié par Alexandre, pour s'estre irreveremment plaint d'Hephestion, estant egalement offencé, & de l'irreverence des propos, & de l'envie que par là Eumenes monstroit porter à Hephestion.

3. C'est pourquoy il est tres-necessaire à un Courtisan, de recognoistre en quel degré de faveur il est pres de son Prince, en comparaison d'un autre, & ne juger pas tant par les apparences exterieures, que par les causes de la faveur.

4. Craterus & Hephestion sembloient un temps estre egalement en credit pres d'Ale-

[a] Terent. in Tac. l. 6. Ann. Non est nostrum æstimare, quem supra cæteros & quibus de causis extollas. Tibi summum rerum judicium dii dedere, nobis obsequii gloria relicta est.

d'Alexandre, lequel appelloit Craterus l'amy du Roy, & Hepheston l'amy d'Alexandre, par où toutesfois Craterus devoit recognoistre; comme les Princes sont plus attachez à leurs volontez & inclinations, qu'ils ne sont le plus souvent à ce qui seroit requis pour la dignité de leur charge, que celuy aussi lequel affectionne la dignité, s'il est aymé du Prince, l'est toutesfois moins que celuy qui s'est du tout attaché à la personne, laquelle touche plus pres le Prince que sa dignité. Et si en la querelle de Craterus & d'Hephestion, laquelle avoit divisé toute la Cour, Alexandre se porta comme neutre, (reprenant aigrement l'un & l'autre, & les menaçant esgalement de les chastier si à l'advenir ils se querelloient:) Ce fust plutost un trait de prudence pour estouffer les partis, & le feu que ceste division eust allumée si elle eust continuée, qu'un tesmoignage d'affection esgale: ayant repris Hephestion publiquement pour diminuer l'envie que l'on luy portoit: & Craterus apart pour eviter que la plusspart des Macedoniens qui estoient pour luy ne s'en offençassent. Qui est la façon que les Princes doivent suivre en semblables occurrences.

5. Mais pour revenir à cette considera-

tion nous avons dicte devoir estre faicte du degré de faveur, auquel nous sommes pres du Prince en comparaison d'un autre, l'on remarque que ce fut une des premieres fautes que fit Antonius Primus (duquel nous avons parlé) de se heurter sans y prendre garde contre Mucianus, qui estoit plus en credit que luy pres de Vespasian : & lequel ([a] dict Tacite) il estoit plus dangereux de mespriser que Vespasian mesme.

6. C'est chose qui se recognoist en toutes les Cours, que le mespris que l'on fait des favoris des Princes est mieux vangé, que celuy lequel se faict du Prince mesme. Dequoy Dion rend la raison parlant de Sejan.

7. Car comme ceux, dit il, qui possedent quelque dignité à cause de leur merites, ne recherchent pas curieusement ces vains respects & ceremonies desquelles l'on use ordinairement en la Cour envers les grands ; aussi ceux qui recherchent les honneurs pour rehausser leur bassesse, & l'indignité de leur condition portent fort impatiemment [b], & reputent à injure quand on ne leur rend le respect que le rang de faveur du Prince envers eux merite. D'où vient qu'il y a plus de peine de s'entretenir de ceste sorte de gens, & de se conser-

ver

[a] *In Hist. l. 3. Nihil adventantem Mucianum veritus, quod exitiosius erat quam Vespasianum sprevisse.*

[b] *Claud. l. 1. Asperius nihil est humili cum surgit in altum. Cuncta ferit dũ cuncta timet, desævit in omnes, Vt se posse putent.*

ver en leur amitié qu'en celle du Prince, lequel en pardonnant ses injures peut accroistre sa reputation: au lieu que ceux-cy croyent que faisans le semblable l'on l'interpreteroit à crainte & à foiblesse: & que pour faire paroistre leur puissance & l'affermir, il n'y a meilleur moyen que de chastier & poursuivre ceux qui s'oublient en leur endroict.

CHAP. XXIV.

1. *L'orgueil en l'exercice d'une charge est odieux au Prince, qui le punit en son subject exemple d'Alvaro de Luna.*
2. *Sixiéme cause de défaveur d'un Courtisan, la haine du peuple & des grands contre luy.*
3. 4. 5. *Exemples des favoris des Princes qui ont esté tuez.*
6. *L'infidelité, septiéme cause de défaveur d'un Courtisan.*
7. *Le secret du Prince est de difficile garde.*
8. *Edict de Philippides sur ceux qui reveloient les secrets des Princes.*

1. NOn seulement l'orgueil envers les grands est insupportable, mais aussi souvent a-il apporté la ruine à ceux qui s'y sont laissez aller à l'endroict de moindres. Alvaro de Luna Bastard d'Aragon estoit tellement favorisé du Roy Iean d'Aragon, que ce Roy luy mesme, & de son bon gré se desroba d'entre les mains des principaux

cipaux & plus grands de son Royaume, pour luy remettre sa personne & ses affaires, au maniement desquels luy estant advenu de se comporter avec insolence, ayant faict jetter par la fenestre un Gentilhomme qui de la part du Roy luy parloit de chose qu'il n'avoit à plaisir, le Roy luy fit trancher la teste, & ainsi chastia-il l'orgueil de ce Prince.

2. Vn autre subjet de desfavoriser un Courtisan est, quand par ses deportemens il attire la hayne du peuple, ou des grands contre luy ou contre son Maistre. Car ou son Maistre se resout de se desfaire de luy, ou les autres Courtisans se resolvent de le perdre.

3. Commodus fut contraint de faire mourir Cleandre qui gouvernoit les affaires sous luy, pour appaiser l'émotion du peuple de Rome, contre lequel ce Cleandre avoit armé les gardes de l'Empereur.

4. Eutropius favory d'Arcadius ayant esté cause de la revolte de Tribigildus, fut abandonné par son Maistre à ses ennemis pour avoir paix.

5. [a] Commodus estant hay pour l'amour qu'il portoit à Anterus, les plus affectionnez serviteurs de l'Empereur se resolu-

[a] *Lampri. Cum praefecti praetorio vidissent Commodum in tantum odium incidisse obtentu Anteri cujus potentiam praefecti praetorio ferre non poterant: urbano Anterum eductum è palatio sacrorum causa & redeuntem in hortos suos per frumentarios occiderunt.*

solurent un soir que ce jeune homme s'en retournoit en son logis, de l'enlever & le faire tuer, comme ils firent.

6. L'infidelité en la descouverte a du secret du Prince, & en l'intelligence avec ses ennemis, est aussi une des plus ordinaires & des plus justes causes de la ruine d'un Courtisan : & neantmoins une des fautes plus communes qui se commet aussi bien par legereté, indiscretion, & vanité, que par infidelité.

a Hac conditiones quamquam ipse in secreto volutaverat cum amicis, vulgò tamen omnes fama ferebant : vanis ut ad ceteram fidem sic ad secreta tegenda satellitum regionum ingeniis.

7. Pour la premiere : Ie diray que la plus grande sagesse d'un Courtisan est de ne s'informer des secrets du Prince, & ne s'engager à les entendre qu'avec d'autres, pource qu'advenant que l'on soit tout seul, lors que le Prince les communique, si par discours tiré de la condition & estat des affaires il court quelque bruict qui approche de celà, incontinent le Prince vous soupçonnera de l'avoir dit. Et peut aussi advenir que le Prince, ayant dit à un autre la mesme chose, ou qu'il ne s'en souviendra, ou que tenant l'autre en reputation d'estre plus secret que vous, encores qu'il l'ait publié, il vous accusera plustost de l'avoir revelé que celuy-là.

8. Philippides Poëte Comique estant de toute la Cour du Roy Lysimachus, celuy qui estoit plus avant en ses bonnes graces : & Ly-

& Lysimachus luy demandant dequoy il desiroit qu'il luy fit part : De tout ce qu'il vous plaira, luy respondit-il, horsmis de vostre secret: monstrant par là, qu'il ne faut point (qui pourra) se charger de chose de si fascheuse garde, ny se rendre curieux de le sçavoir, non plus de la bouche de ceux ausquels le Prince en faict part, que de celle du Prince mesme.

9. Hieron Prince de Syracuse disoit que ceux-là qui revesoient les secrets des Princes faisoient tort & à eux, & à ceux ausquels ils le disoient. Car la cognoissance de leur secret les offensant autant pour le regard des uns que des autres, ils les haissoient esgalement.

CHAP. XXV.

1. *Huictiesme cause de défaveur du Courtisan, l'intelligence avecque les ennemis de son Maistre.*
2. *Exemple du Cardinal Balve sur ce subject, son extraction, & son avancement.*
3. *Autre exemple du Cardinal du Prat, & ruse d'iceluy.*
4. *Autre exemple d'un Cardinal de l'Empereur Frederic.*
5. *Autre exemple de Stilicon.*

1. LA fortune n'a pas esté plus asseurée de ceux, lesquels, ou par avarice, ou ambition, ou pour s'appuyer de tous costez, ont eu intelligence avec les enne-

ennemis de leur Maistre, soient domestiques ou estrangers.

Le Cardinal Baluë (qui de fils de cousturier avoit esté faict Thresorier par Louys onziesme, & de Thresorier Evesque, & depuis avoit obtenu le Chapeau de Cardinal de Paul second, lequel luy avoit accordé, partie à la priere du Roy, partie pour le gaigner & empescher qu'il ne luy fist de mauvais offices envers son Maistre, comme auparavant il luy en avoit faict) fut descouvert avoir intelligence avec les ennemis du Roy, lequel le fit à cause de celà mettre en prison en la Tour de Loches, où il fut douze ans, d'où il ne sortit qu'à la priere du Pape Sixte IV.

3. Le Cardinal du Prat pour semblables menées du temps du Roy Francoys I. descheut aussi de faveur, courut une semblable fortune, n'ayant esté relasché de prison que sur la crainte que le Roy avoit que le Pape s'offençast s'il y mouroit d'une retention d'urine, de laquelle il fit croire à tous ses Medecins qu'il estoit malade, beuvant son urine, sans que personne en peust rien descouvrir.

4. Pierre de Vignes principal Conseiller de Frederic II. Empereur n'en eschappa à si bon marché. Car estant soupçonné d'avoir intelligence avec Alexandre III.

Pape ennemy de son Maistre, l'on luy fit perdre la veuë.

5. L'on attribuë la mort de Stilico, non seulement au dessein que l'on l'accusoit d'avoir de se saisir de l'Empire d'Orient, l'execution duquel estoit encores esloignée: mais aussi à l'estroicte intelligence qu'il avoit avec Alaric Roy des Gots, avec lequel il avoit faict faire une honteuse paix pour l'Empereur contre l'advis de tout le Conseil, & mesmes de Lampadius, qui dit lors que ce traicté n'estoit pas une paix, mais une paction de servitude, l'Empereur s'obligeant de payer tribut aux Gots, sous le nom de pension.

CHAP. XXVI.

1. *Neufiesme cause de la défaveur du Courtisan quand il est autheur d'un mauvais conseil.*
2. *Exemple de Stilico & d'Olympius.*
3. *Le favory Courtisan doit plustost conseiller la paix que la guerre.*
4. 5. *Exemples sur ce subject, & ruse de Iovius pour jetter son Maistre à la guerre, & se tirer d'envie.*

1. Le Courtisan doit aussi garder d'estre autheur de quelque conseil, dont l'issuë soit hazardeuse. Car arrivant que l'evenement soit tel que l'on le peut souhaitter, il sera imputé au Prince: & s'il est autre, celuy qui a donné le conseil en

en sera accusé, non seulement par le commun, qui juge tous les conseils par les evenemens, mais aussi par le Prince, qui sera bien ayse de rejetter l'envie du mauvais conseil qu'il à pris, sur celuy qui le luy a donné.

2. Avant & apres la mort de Stilico l'on blasmoit la paix faicte de son advis avec Alaric : ce qui fut cause qu'Olympius (lequel avoit esté l'instrument duquel Honorius s'estoit servy pour se desfaire de Stilico) se resolut de prendre contrepied : & ayant toute authorité lors sur les affaires fit rompre la paix, non obstant plusieurs conditions raisonnables proposées par Alaric, engageant par ce moyen son Maistre en une guerre, dont l'issuë n'estant telle qu'il s'estoit promis, il fut aysé aux Eunuques qui estoient prés de l'Empereur, de l'accuser, comme Autheur de tous les maux desquels l'Estat estoit affligé, de façon qu'il fut contraint d'abandonner la Cour, & s'en fuyr en Dalmatie.

3. C'est un coup de Maistre que de resoudre la guerre, ou la rupture d'un traicté de la paix. Ce que le Ministre y doit apporter est de luy proposer les raisons de part & d'autre, sans faire le choix d'aucun party. Et si l'on le contraint à celà, celuy de la paix, sans une grande necessité, ou

une evidente utilité au contraire, sera tousiours le plus seur, comme celuy duquel les inconveniens & hazards sont moindres.

4. C'est pourquoy Iovius qui succeda à la faveur & à la puissance d'Olympius prés l'Empereur Honorius, encores qu'il desirast la continuation de la guerre contre Alaric, afin de se rendre plus necessaire à son Maistre (ruse ordinaire de la pluspart de ceux de ce mestier) fit semblant de desirer la paix, & s'estant abouché avec Alaric à Rimini, il envoya à Honorius les articles qui avoient esté proposez de part & d'autre, & par une lettre separée luy conseilloit de declarer general de ses armées Alaric, afin qu'adoucy par cest offre il retranchast quelque chose de ses autres demandes.

A quoy l'Empereur ayant respondu qu'il ne pouvoit trouver bon de donner ce commendement à Alaric, ny à aucun des siens, laissant à Iovius de luy accorder la demande qu'il faisoit des pensions & des vivres pour les Gots: ainsi qu'il adviseroit pour le mieux.

5. Iovius leut cette lettre devant Alaric, lequel s'indigna tellement du peu de compte que l'Empereur faisoit de luy, & de toute

te sa nation, qu'il rompit le traicté: & Iovius s'en retourna vers l'Empereur sans avoir rien faict: lequel piequé aussi de son costé, jura de ne point faire de paix avec Alaric, & fit faire semblable serment à tous les siens, entre lesquels Iovius se trouva le plus disposé: qui par cette façon de proceder se deschargea de l'envie de ceste rupture sur son Maistre & sur Alaric: obligea Alaric par la demande qu'il avoit faite pour luy du commandement general des armées de l'Empire: Et par ce mesme moyen engagea son Maistre à continuer la guerre, laquelle le rendit plus necessaire, & affermit davantage son authorité & sa faveur.

Ie grossirois trop ce discours si je voulois rapporter icy les exemples de tous ceux qui par leurs fautes particulieres sont descheus de la faveur que les Princes leur portoient: & quand je les aurois apportées icy, encores l'on trouveroit plusieurs autres fautes, qui peuvent causer le mesme effect, lesquelles pour estre indefinies, il faut laisser à l'accortise du Courtisan de s'en garder, & s'y gouverner.

CHAP. XXVII.

1. Huictiéme division de cette partie ; contenant la défaveur en Cour procurée par nos ennemis, envieux, ou concurrens. Par trois moyens.

2. Premier moyen, par l'éloignement de celuy qu'on veut défavoriser ; qui se fait en diverses fins & moyens, & comment.

3. Pour eviter querelle, sans pretexte d'une commission honorable. Exemple de ce pretexte.

4. Ou pour eviter envie & jalousie. Exemple de Tibere qui se retira à Rhodes.

5. Ou de nous mesmes par commandement du Prince.

6. Ou quand on veut tirer quelqu'un d'une charge éloignée.

7. 8. Exemples sur ce moyen.

9. Eloignement procuré pour calomnier plus aysément l'absent.

10. Ou pour le perdre en quelque entreprise. exemple de celà.

11. Autre exemple.

1. VEnons donc à la défaveur, ou diminution de credit qui nous est procurée par nos ennemis, envieux, ou concurrens, lesquels ordinairement se servent de l'un de ces trois moyens, ou de nous esloigner de la Cour sous pretexte de nous employer ailleurs, ou de nous rendre suspects, ou odieux au Prince, ou bien de contraindre le Prince par vive force de nous chssaer, ou se desfaire de nous.

2. L'on nous esloigne par divers moyens

yens & pour diverses fins. Car à quelques-uns l'on a faict trouver bon cest esloignement par l'offre de quelque charge honorable en lieu esloigné, ou par quelque occasion en laquelle celuy là a desiré estre employé pour assister les siens. Comme celle qui fut mesnagée par Styppiota sous l'Empereur Manuel Comnenus, pour esloigner Iean Hagiotheodorita son compagnon du maniement des affaires, & qui avoit plus de credit que luy. Car estant survenu different entre Michel Paleologue & Ioseph Balsamon, Styppiota persuada à l'Empereur d'envoyer Hagiotheodorita beau-frere de Balsamon, avec pouvoir de gouverner au Peloponesse, pour appaiser ceste querelle: à quoy Hagiotheodorita condescendit d'autant plus volontiers qu'il desiroit assister son beau-frere, ne considerant pas que pendant son absence Styppiota prendroit toute authorité sur les affaires, & qu'il accoustumeroit l'Empereur à se passer de luy.

3. Il y en a eu qui pour les grandes querelles que l'on leur a suscitées en la Cour, ont pris party de s'esloigner soubs pretexte de quelque commission, comme fist Agrippa, gendre d'Auguste, qui se retira en Asie, sous ombre de mettre ordre à quelques affaires de l'Empereur, afin de

dissimuler [a] la querelle qu'il avoit avec Marcellus.

4. [b] Tibere du vivant de Cajus Cesar qui le hayssoit se retirā à Rhodes, faisant semblant de prendre plaisir à l'estude des lettres, & pour couvrir son exil luy fut accordé à la poursuitte de sa mere la qualité de Lieutenant de l'Empereur.

5. Mais quand les pretextes manquent pour induire celuy que l'on veut esloigner de rechercher de luy mesme les occasions de son esloignement, l'on luy fait commander par le Prince de s'employer en quelque charge, à laquelle l'on a ia persuadé le Prince qu'il n'y a homme plus digne, ny qui le puisse mieux servir que luy.

6. De mesmes en use l'on quand on veut tirer un homme de quelque charge esloignée, où il est en authorité, pour le retirer parmy la presse, & le commun de la Cour luy faisant croire qu'il est necessaire prés de la personne du Prince.

7. [c] De ceste ruse se servit un certain Appelles pour oster le gouvernement de Peloponese à Taurion, disant qu'il estoit necessaire qu'il assistast le Roy en ses armées.

8. [a] Da-

a Velleius Paterculus. Agrippa sub specie ministeriorum principalium profectus in Asiam ut fama loquitur ob tacitas cum Marcello offensiones, praesenti se subduxerat tempori.

b Suetone en sa vie ch. 12. Remansit ergo Rhodi contra voluntatem, vix per matrem consecutus, ad velandam ignominiam quasi legatus ab Augusto abesset. c *Polyb. liv. 4. Hist.*

8. [a] Darius sous ce pretexte, & par le conseil de Megabyzus fit venir Histiæus prés de luy non pour s'en servir, mais pour le retirer d'entre les Ioniens parmy lesquels il avoit beaucoup de credit.

Si la fin de toutes ses ruses n'estoit que pour se faire place, ceste façon de proceder entre plusieurs autres pires ne seroit que tolerable, mais plusieurs ont passé plus outre.

9. Arbetio sous Constantius Empereur ([b] afin de calomnier plus aysément Sylvanus General de l'Infanterie, qui estoit en credit prés de l'Empereur) fist tant qu'il luy fist donner la charge de cõmãder aux Gaules pour s'opposer aux Barbares qui pilloient & ravageoient ces Provinces là, où estant Arbetio trouva moyen de jetter l'Empereur en jalousie du credit & authorité que Sylvanus avoit acquis en ces quartiers là; & le faire resoudre de le perdre.

10. Vrsicinus General de la Cavalerie sous le mesme Empereur fut envoyé sur la frontiere de Perse pour l'esloigner de la Cour, où apres l'avoir tenu dix ans l'on luy envoya pour successeur un nommé Sabinianus, homme de peu de valeur, & de moindre experience. Et sur la nouvelle qui vint à Constantinople que les Perses se

N 5 pre-

a Herodot. liv. 5.

b Ammian. Marcell. l. 15. Sylvanus pedestris militiæ rector, Arbetione id procurante in Galliam mittitur, ad corrigenda mala quæ Gallis à Barbaris inferebantur, ut absente æmulo quem quietum esse ferebatur, periculosa molis onus impingeret.

preparoient pour faire la guerre, Eusebius Eunuque & Chambellan de Constantius fit commander à Vrsicinus de demeurer en ces quartiers là, quoy qu'on ne luy donnast aucun pouvoir [a]. Mais le dessein d'Eusebius, & des autres Courtisans, qui avoient juré sa ruine, estoit, si les Perses à l'occasion de sa demeure se retiroient, d'en donner l'honneur à Sabinianus, & si d'aventure ils faisoient progrez, imputer le mal qui en arriveroit à Vrsicinus, comme il aduint à Vrsicinus en suite de celà, & à la poursuite des Eunuques, ayant esté degradé de la milice, & renvoyé en sa maison.

[a] *Ammian. lib. XVIII. quod ideo per molestos formatores imperii struebatur, ut si Persæ frustra habiti redissent ad sua, ducis novi virtuti facinus assignaretur egregium: si fortuna sequior ingruisset, Vrsicinus reus proditor Reipub. deferretur.*

II. Auparavant sous le mesme Constantius, l'on envoya Ruffinus oncle de Gallus, & General des troupes Pretorianes, pour appaiser la sedition des soldats, en esperance qu'il n'en reviendroit point, & qu'il s'y perdroit. Clytus estant envoyé en la Province de Sogdiane: se plaignoit qu'Alexandre l'envoyoit là à semblable intention.

CHAP. XXVIII.

1. *Second moyen que nous ennemis tiennent pour nous desfavoriser, pour nous rendre odieux & suspects au Prince, & ce par deux moyens.*
2. *Et pour nous calomnier, & consideration sur la calomnie.*

3. *Les*

3. *Les calomnies plus puissantes en l'esprit des Princes.*
4. *Comment les calomnies se rendent vray-semblables.*
5. *Deportemens des calomnies.*
6. *Induction des calomniateurs pour prendre subject de calomnier.*
7. *Exemples sur cette induction.*
8. *Artifices pour jetter un qui aura esté calomnié en desespoir, & un exemple sur ce subjet.*
9. *Autre exemple.*
10.11. *Autre artifice pour ietter un calomnié à desespoir, & exemple sur cela.*
12. *Autre exemple d'artifice de calomnie par Sejan pour ruyner Agrippine.*
13. *Ruse des calomniateurs en induisant les serviteurs à calomnier leurs Maistres.*
14. 15. *Exemples de cela.*

1. LE second moyen que nos ennemis tiennent pour nous desfavoriser, est de nous rendre odieux & suspects au Prince: & pour cet effect se servent de deux moyens qui semblent contraires, mais qui font mesme effect, à sçavoir des calomnies & des loüanges.

2. Es calomnies deux poincts sont à considerer. Le premier est si elles sont de choses qui soyent assez puissantes pour faire changer la volonté du Prince envers nous. Le second, si elles sont vray-semblables.

Ce qui peut émouvoir, ou alterer la volonté du Prince envers nous, se doit

juger par son inclination son humeur & la qualité des affaires.

3. Mais les calomnies qui jusques icy ont ruiné les plus grands, ont esté celles qui ont jetté le Prince en desfiance de quelque entreprise sur sa personne, ou sur son estat, ou celles qui luy ont fait croire le mespris, que celuy qu'il avoit eslevé en credit & authorité, faisoit de sa personne, ou par desobeïssance & peu de respect à ses commandemens, ou par medisances & mocqueries de ses paroles, ou deportemens.

4. Ces calomnies se rendent vray-semblables, ou par les paroles & actions indiscretes, tant de ceux qui sont calomniez, que de ceux qui dependent d'eux, comme serviteurs, amis & parens: ou par supposition de lettres fausses, ou par la creance que l'on a en ceux qui font les rapports, ou par la desfiance que le Prince a desja conceuë contre ceux que l'on calomnie.

5. Les deportemens & discours que l'on interprete contre ceux que l'on calomnie, procedent d'eux ou volontairement sans force, contrainte, ou induction d'autruy, comme ceux desquels nous avons cy devant parlé: ou bien les Calomniez y seront poussez par l'artifice de leurs ennemis,

mis, envieux & concurrens qui usent en cela d'autant de ruses que leur malice & les occasions leur en peuvent fournir.

6. Quelquels uns ont conseillé, ou fait conseiller à celuy qu'ils ont voulu calomnier une chose sous pretexte qu'elle luy pourroit estre utile ou avantageuse, de laquelle ils se sont servis aprés pour le ruiner, en l'interpretant envers le Prince à mauvais dessein.

7. Basilius Empereur de Constantinople cherissoit un certain moyne Magicien appellé Santabarinus, lequel Leon son fils hayssoit : ce que ce moyne recognoissant, se mit à le courtiser pour luy faire croire qu'il l'aymoit : & fit tant qu'il luy persuada de porter un poignard quand il yroit à la chasse avec son Pere, afin de se pouvoir deffendre si quelqu'un l'attacquoit. A quoy ce Prince s'estant accordé, le moyne ne manqua point de le calomnier envers l'Empereur son Pere, & luy dit, qu'il le vouloit tuer, & qu'à cest effect il portoit un poignard caché : duquel ce Prince ayant esté trouvé saisi, il fut mis en prison, & sans la priere des principaux de la Cour, le Pere l'eut faict mourir.

a Paul. Diac. in vita. Theodor. qui rapporte tout au long cette affaire.

8. a Aëtius sous Valentinian III. ayant envie de ruiner Boniface Comte, ou Gouverneur d'Afrique, qui estoit fort

estimé par l'Empereur, l'accusa envers Placidia mere de Valentinian, de vouloir se rendre maistre de l'Afrique, luy conseillant de le faire venir en Cour: & en mesme temps donna advis à Boniface, comme s'il luy eut esté amy, que l'on l'avoit accusé, & que l'on luy devoit mander de retourner à la Cour, mais qu'il s'en devoit bien garder s'il n'y vouloit perdre la teste. Ce qui fit resoudre Boniface, non seulement de ne point satisfaire au commandement que luy faisoit l'Imperatrice, mais aussi pour s'opposer à ceux que l'on envoyoit contre luy, d'appeller Gontaire & Genseric fils de Gondarich Roy de Vandales, qui estoient en Espagne, lesquels par ce moyen se saisirent de la Mauritanie. Mais depuis ce fourbe ayant esté descouverte & pour plus grande preuve le duel ayant esté permis par Placidia entre Aëtius & Boniface, Aëtius ayant esté vaincu, fut chassé de la Cour.

9. Samonas qui estoit en quelque credit sous Leon fils de Basile, à cause qu'il avoit descouvert la conjuration d'un certain autre Basile parent de l'Imperatrice Zoë, voulant ruiner Andronicus Ducas, qui alloit contre les Agarenes ou Sarrasins, avec Hymerius Logothete fit en sorte qu'un des amys d'Andronicus l'advertit, qu'Hu-

qu'Humerius avoit charge de l'Empereur de luy faire perdre la veuë (moyen ordinaire duquel l'on se servoit en ce temps là, pour rendre inutils les Princes & autres personnes de commandement) & partant qu'il devoit pourvoir à ses affaires. Ce qu'Andronicus croyant veritable (bien ce fut une invention de Samonas pour le ruyner) se separa d'Hymerius & se saisit d'un chasteau. Dequoy Samonas prist subject de le calomnier envers l'Empereur, & faire que l'on envoyast contre luy une armée; laquelle le contraignit de se retirer avec les Sarrasins ennemis de l'Empereur.

10. [a] Arbetio ayant mis Constantius en ombrage de Sylvanus, & craignant que celuy-cy, venant à Rome au commandement que luy en faisoit l'Empereur, il ne se justifiast, fist bailler les lettres à un Apodemius: qui estant arrivé aux Gaules, au lieu de les presenter à Sylvanus, commença à descrier ses affaires comme desesperées, afin de le faire revolter comme il fit, & par là verifier la calomnie, qui ne le pouvoit estre par les lettres qui avoyent esté falsifiées par Dynamius & certains autres que nomme Marcellin.

11. Sejanus pour ruiner Agrippine [b] faisoit souz main que ses amis luy eslevoyent

[a] *Ammian. l. 15.*

[b] *Tac. in 4. Annal. Agrippina quoque proximi inficiebantur pravis sermonibus tumidos spiritus perstimulare.*

yent ses esperances, afin de la rendre plus suspecte à Tibere. Et pour la mettre encores davantage aux champs, il fit accuser Claudia Pulchra sa cousine par Domitius Afer, afin de l'inciter de s'aller plaindre à Tibere, comme elle fit avec paroles conformes à son humeur trop altiere, & qui offencerent l'Empereur.

12. * Vne autre fois il fit donner advis à ceste femme, de ne manger de ce que son beau-pere luy presenteroit, pource qu'il avoit deliberé de l'empoisonner; ce qu'ayant legerement creu, & s'estant abstenuë de manger de ce que Tibere luy presenta, elle l'offença encores davantage.

13. Depuis comme on luy eust donné des gardes & à ses enfans: le mesme Sejan aposta des hommes pour luy persuader de s'evader & retirer aux armées d'Alemagne, ausquelles Germanicus son mary avoit commandé, ou de recourir à la statue d'Auguste & appeller le Senat & le peuple à son secours, & cela afin de haster la ruine de ceste Princesse.

14. Auparavant pour jetter le mesme Tibere en desfiance, & luy faire croire que ceste femme avoit dessein d'entreprendre contre sa personne, & son Estat, il s'avisa de faire entrer en discours de quelque chose de

*Tac. in 4 Annal. *Sejanus marentem & improvidam altius perculit, immissis qui per speciem amicitiæ monerent, paratum ei venenum, vitandas soceri epulas.*

de ſemblable un Chevalier Romain nommé Titius [a] Sabinus. Quatre qui avoient eſté Preteurs, & deſiroient eſtre faicts Conſuls, par le moyen de Sejan (la faveur duquel ne ſe pouvoit gaigner que par quelque meſchanceté) entreprirent ceſte affaire, & fut arreſté entre eux que Latiaris qu'avoit plus de familiarité avec Sabinus la conduiroit, & que les autres trois ſerviroient de teſmoins. Donc Latiaris le rencontrant commence de mettre en avant quelque propos, puis loüe ſa conſtance de n'avoir comme les autres abandonné la maiſon de Germanicus en ſon affliction, duquel il dit beaucoup de bien, faiſant ſemblant d'avoir grande compaſſion d'Agrippine: & apres que là deſſus Sabinus eut ietté quelques larmes, Latiaris y joignant les plaintes accuſa la cruauté, l'orgueil, & les deſſeins de Sejan, ne pardonnant pas meſme à Tibere; de façon que ces diſcours eſtans de choſes deffenduës, commencerent deſlors à [b] les rendre plus familiers l'un à l'autre. En ſuitte de celà Sabinus volontiers ſe rencontroit avec Latiaris, alloit en ſa maiſon, & luy declaroit librement ce qu'il avoit ſur le cœur.

15. Le fondement de ceſte practique ainſi jettée, ces quatre conſulterent de quelle façon ces diſcours pourroient eſtre en-

a Tac. in 4. Annal. Vtque augeatur ſuſpicio, inſidiæ ſimul & exitium parantur Titio Sabino equiti ſummo Germanici amico.

b Ibid. in ſerm. tanquam vetita miſcuiſſent, ſpeciem artæ amicitiæ facere.

tendus

tendus par eux pour former l'accusation. Car de se mettre derriere une porte, il estoit à craindre, ou que l'on ne fust veu, ou que faisant par mesgarde du bruict, ils fussent descouvers, ou mesme que Sabinus ne se desfiast de quelque chose si l'on approchoit prés d'une porte. Ce qui les fit resouldre de se mettre au dessus du plancher, tendant l'oreille par les fentes d'iceluy pour ouyr ce qui se diroit. Cela ainsi arresté Latiaris rencontrant Sabinus, & faisant semblant de luy vouloir dire quelque chose qu'il avoit descouvert depuis peu, le mene en sa maison, & en la chambre destinée pour celà, où luy faisant repeter tout ce qui s'estoit passé entre eux, il fut recueilly par ceux qui les escoutoient en haut, lesquels en furent tesmoins, Latiaris l'accusateur, Sabinus condamné, & Agrippine avec ses enfans mise entre les mains des Gardes de l'Empereur.

CHAP. XXIX.

1. *Induire autruy à malfaire pour avoir subject de le calomnier. Exemple de Firmius Catus contre Lybon, allié en la maison des Cesars.*
2. *Induire autruy à mal parler du Prince afin de le calomnier. Exemple sur cette induction.*
3. *Moyen pour rendre les calomnies vray-semblables par fausseté de lettres, & le remede de cette calomnie.*

4. Faux

4. *Faux têmoins domestiques gagnez pour rendre la calomnie vray-semblable.*
5. 6. 7. *Exemples sur ce subject.*

1. FIrmius Catus Senateur voulant par la ruine de Lybon, allié de la maison des Cesars, s'avancer en la bonne grace de Tibere, persuada à ce jeune homme plus vain que sage, de s'enquerir des devineurs & magiciens, s'il pourroit pas un jour parvenir à l'Empire, & sur ces esperances luy conseilla de se ietter en despences, & d'emprunter argent, l'accompaignant [a] en tous ses plaisirs, & luy faisant faire tout ouvertement ce qui pouvoit servir à l'accusation qu'il meditoit d'intenter contre luy. Et quand il eut assez de tesmoins de ses desportemens, lors il le deferá à Tibere par l'entremise du Chevalier Flaccus.

[a] *Tac. 2. Annal. Socius libidinum & necessitatum, quo pluribus iudiciis inligaret.*

2. Styppiota qui sçeut finement esloigner Iean Hagiotheodorita son compagnon, pour gouverner seul les affaires soubs Manuël Comnene, ne sçeut pas se garder d'une surprise pareille à celle qui ruina Sabinus, de laquelle Camaterus Logotheta se servit, le calomniant envers l'Empereur, comme un trompeur & imposteur, trahissant les affaires de Sicile : & afin de rendre sa calomnie plus vrai-semblable, fit cacher l'Empereur en un certain endroict de

de son logis, d'où il pouvoit entendre tout ce qui se disoit en une chambre, en laquelle Camaterus mena Styppiota, qui s'estant mis à parler des affaires de Sicile se laissa aller à plusieurs discours qui firent entrer en desfiance l'Empereur, lequel les entendoit : & Camaterus non content de celà, adjoustant ruse sur ruse fit encores jetter quelques fausses lettres dans les registres, & parmy les papiers de Styppiota, qui estans secoüez en la presence de l'Empereur, ces lettres tomberent, & servirent à le convaincre, de façon qu'il fut condamné à perdre la veüe.

3. Cest exemple nous donnera subject de passer au second moyen que plusieurs ont tenu pour rendre leurs Calomnies vray-semblables par la faussetè des lettres. Car encores qu'elle puisse estre en fin descouverte, neantmoins elle a eu ceste force par le seul soupçon d'aliener la volonté du Prince, & contraindre le Calomnié, (ayant advis de ce changement) de se retirer doucement des affaires, craignant pis, ou bien pour se garantir de mal, se resoudre à quelques voyes extraordinaires, qui ont donné nouveau subject de le calomnier, & achevé de le ruiner prés le Prince, comme il advint à Sylvanus, duquel nous avons parlé.

4. Les

4. Les faux tesmoins peuvent aussi rendre une Calomnie vray-semblable, mesmement si elle est des crimes, à la preuve desquels l'on a coustume d'ayder, comme de leze Majesté & infidelité : Mais plus aysément y adjouste-t'on foy quand les Tesmoins sont domestiques.

5. Eutropius voulant ruiner Timasius vieil Capitaine de l'Empereur Arcadius, & lequel avoit acquis beaucoup de credit & de reputation, recherche de gaigner un nommé Bargus, qui estoit à la suite de Timasius & de ses plus familiers : & par cest homme le fit accuser d'avoir voulu entreprendre sur l'Estat : ce qui fut d'autant plus aysement creu, que l'on ne se pouvoit persuader qu'un homme que Timasius avoit tant aymé, & obligé, l'eust voulu accuser de chose qui n'eust esté veritable.

6. A quoy ayant joinct quelques memoires contrefaits, cest homme de bien fut relegué avec son fils en l'Isle d'Oasis, d'où depuis ils ne retournerent, ny l'un ny l'autre.

7. Tigillinus voulant donner le saut à C. Petronius, qui se trouvoit plus propre que luy à servir Neron en ses volontez, corrompit un des serviteurs de Petronius, pour accuser son Maistre d'avoir eu intelligence avec Scevin, lequel avoit conju-

conjuré contre l'Empereur, & ainsi le ruina.

CHAP. XXX.

1. La creance que le Prince a au calumniateur rend la calomnie vray-semblable. Exemple sur cete creance.

2. L'opinion que le Prince a pris du calomnié, conforme à la calomnie, rend la calomnie vray-semblable.

3. 4. Exemple de cette opinion.

5. Ruze d'Arbetio sur ce subject, pour retirer de la Cour Vrsicinus, & puis l'obliger.

1. LA creance aussi que le Prince a en celuy qui luy faict rapport d'une calomnie fait qu'il la croit plus aysément. Ce que recognoissant Sejan lors qu'il voulut faire croire à Livia mere de Tibere la mauvaise volonté d'Agrippine vefve de Germanicus [a], il gaigna Iulius Posthumus confident de Livia, & lequel entretenoit Mutilia Prisca femme puissante à manier l'esprit de ceste Princesse.

2. Mais les Calomnies sont encores plus aysement creües, quand elles s'addressent contre ceux [b] desquels le Prince a desja quelque deffiance. Delaquelle aucuns se sont servis, non seulement pour reculer ceux qu'ils calomnioient, mais aussi pour gaigner les bonnes graces du Prince.

3. Les

[a] *Tac. l. 4. Ann. Atque hac callidis criminationibus inter quos delegerat Iulium Posthumum per adulterium Mutiliæ Priscæ inter intimos aviæ, consiliis suis peridoneum, quia Prisca in animo Augustæ valida.*

[b] *Ta. Aulici acriter Principum offensa speculantur.*

3. Les Courtisans de Vitellius ne calomnierent Balsus que sur le declin de sa faveur & lors que l'Empereur sembloit entrer en deffiance, laquelle fut aydée par la personne que l'on employa à son accusation, qui estoit le frere de Vitellius.

4. [a] Grapius affranchy de Cesar tenu pour un viel & affiné Courtisan par Tacite, calomnia Cornelius Sylla, duquel Neron se deffioit, afin de se conserver aux bonnes graces de l'Empereur: & le semblable fit Tigillinus contre Plautus & Sylla.

5. [b] Arbetio en fit aussi de mesme, calomniant Vrsicinus General de la Cavalerie, & suspect à l'Empereur Constantius, à cause de Gallus duquel Vrsicinus estoit parent. Le fait toutesfois dont il estoit accusé, ne pouvant estre prouvé [c], Arbetio fit contenance de le vouloir sauver, remettant ce jugement à une autre deliberation, & ainsi laissant cett'affaire indecise il fit trois coups à son advantage: car il sembloit

a Ta. 3.19. Suspectabat maxime Cornelium Syllam, suorum ingenium, ejus in contrarium trahens, callidum & simulatorem interpretando. Quem metum Grapius ex libertis usu & senecta à Tiberio usque domum Principum edoctus tali mendacio intendit. b *Ibid. l: 14. Ann. Validior indies Tigillinus, metus ejus rimatur, compertoque Plautum & Syllam maxime timeri, nuper amatos, &c.* c *Ammianus Marcell. in initio lib. 15. Arbetio, consilio in lentitudinem flexo, facinus impium læsa Majestatis, quo Vrsicinus accusabatur, ad deliberationem secundam deferendum persuasit, contentus exturbasse collegam, quem hac ratione sibi devinxisse existimabat.*

bloit par là obliger Vrsicinus, qui devoit craindre l'iniquité d'un jugement tel, qu'il s'en donnoit plusieurs en ce temps là; il reculoit cependant des affaires & de la Cour un plus capable, & plus homme de bien que luy, à quoy principalement il tendoit: & aydant à la defiance que le Prince avoit de cest homme, il luy faisoit croire qu'il veilloit à sa conservation.

CHAP. XXXI.

1. *Les rapports des choses pretendues vrayes, se rendent vray-semblables.*
2. 3. 4. *Exemple de Tibere sur ces rapports.*
5. *Moyen de reprocher à un Tyran ses meschancetez.*
6. *Conclusion des calomnies.*

1. LEs rapports des mesdisances pretenduës dictes par quelqu'un se rendent aussi vray-semblables, quand l'on impute à quelqu'un d'avoir mesdit du Prince en chose qui se trouve veritable.

2. Cepio Crispinus voulant calomnier Granius Marcellus d'avoir mesdit de Tibere, choysit ce qui estoit de plus sale, & de plus reprehensible en la vie de ce Prince, & accusa Granius de l'avoir dict: ce qui fut d'autant plus aysément creu, que [a] chacun recognoissoit toutes ces saletez veritables.

[a] *Tacite dit elegamment. Et quia vera erant etiam dicta credebantur.*

3. Ceste

3. Ceste façon fut suivie par la plusspart des autres calomniateurs, qui impunement reprochoient à cet Empereur ses meschancetez & vilenies, sous ombre de calomnier les autres: ce qui devoit degouster ce Prince de leur prester l'oreille.

4. Toutesfois haïssant les reproches & aymant la calomnie, pour ne point ouyr les premieres en presence du Senat, & contenter sa cruauté par la derniere, il se resolut en fin de se retirer de Rome [a], & faire son sejour à Caprées.

5. C'est le seul moyen de reprocher seurement à un Tyran ses meschancetez, que de calomnier quelqu'un d'en avoir parlé. Ainsi en usoient ceux qui vouloient reprocher à Neron le parricide commis en la personne de sa mere, accusans quelqu'un d'en avoir parlé, non tant pour faire mourir celuy qu'ils accusoient, [b] que pour diffamer ce Tyran.

6. Voilà les plus ordinaires façons de se servir des calomnies, outre lesquelles il faut avoir l'œil aussi aux autres artifices que la malignité peut inventer, selon la disposition des affaires, & l'inclination du Prince. Passons aux loüanges par lesquelles le plus souvent nos ennemis ne nous font pas moins de mal.

[a] *Tac. l. 4. Annal. Tiberium perpulit ut vitandos crederet patrum cœtus vocesque quæ plerumque veræ & graves coram ingerebantur.*

[b] *Xiphil.*

O CHAP.

CHAP. XXXII.

1. *Seconde ruse dont nos ennemis usent pour nous rendre suspects & odieux au Prince, qui est des loüanges qu'ils disent de nous pour dissimuler leur hayne.*

2. 3. *Comment quelques-uns l'ont employée. Exemples sur cela.*

4. 5. *Advis aux Courtisans que les Princes se servent, aucunesfois de cette ruse, en caressant extraordinairement celuy qu'ils veulent perdre.*

6. *Loüanges mises en avant pour jetter le Prince en jalousie de celuy que l'on loüe.*

7. *Dict notable de Iulian sur cette hypocrisie.*

8. *Autre hypocrisie de loüer quelqu'un pour blasmer un autre.*

9. *Autre de loüer les morts pour faire honte aux vivans, ainsi que faisoit Auguste.*

10. *Autre ruse de reprocher & accuser en excusant, à la mode d'Auguste.*

11. *Advis & precautions contre les ruses & hypocrysies.*

12. *Troisiesme moyen que nos ennemis, envieux & concurrens tiennent pour nous défavoriser & chasser hors de la Cour, & nous ruyner, est la force, & comment elle se practique.*

13. 14. *Exemples de ce troisiesme moyen.*

1. AVcuns les ont employées pour dissimuler leur hayne, envie ou jalousie contre celuy qu'ils ont desiré tromper plus aysément.

2. Fabius loüoit devant tout le monde Manlius Valens [a] pour mieux couvrir les

[a] *Tac. in l. 1. Hist. Manlius Valens quamquam de partibus meritus, nullo apud Vitellium honore fuit: secretis eum criminationibus infamaverat Fabius ignarum, & quo incautior deciperetur, palam laudatum.*

les mauvais offices qu'il luy faisoit secretement envers Vitellius. [a] Arbetio appelloit Vrsicinus homme de courage & vaillant, dit Marcellin, en mesme temps qu'il le calomnioit envers l'Empereur.

3. Alphonse Roy d'Arragon voyant qu'un des siens loüoit un certain de ses compagnons plus que de coustume, dict à quelqu'un de ses favoris, que toutes ces loüanges tendoient à ruyner celuy que l'on loüoit: ce qui fut advenu si ce Roy n'eust destourné l'accusation qui au bout de six moys fut intentée contre celuy-là par celuy qui auparavant le loüoit. [b] Mucianus en fit de mesme voulant ruiner Antonius Primus, le loüant en plain Senat, peu avant qu'il le desarmast.

4. Mais le Courtisan doit estre adverty que non seulement les autres de sa condition mais aussi les Princes quelquefois usent de ceste dissimulation envers ceux qu'ils veulent perdre.

5. Quand Tibere voulut faire mourir Libon, il le fit Preteur, & le caressa extraordinairement, le reçevant à sa table sans se monstrer ny en paroles ny en visage es-

a Am. l. 15. Impugnabat Vrsicinum perfectæ benignitatis illecebris Arbetio, & virum fortem propalam sæpe appellans, ad innectendas letales insidias vitæ simplici, per quam callem, & ea tempestate nimium potens.

b Tac. in l. 4. Hist. Igitur Mucianus, quia propalam opprimere Antonium nequiebat, multis in senatu laudibus cumulatum, secretis promissis onerat, citeriorem Hispaniam ostentans, discessu Flavii Rufi vacuam.

meu contre luy. De mesme en usa-il envers Sejan. Domitian n'estoit jamais tant à craindre que lors qu'en apparence il se monstroit plus doux. Nicetas dit, que les loüanges d'Andronicus estoient commencement d'injures, sa liberalité signe de confiscation, & sa douceur l'avant-coureur de la mort.

a Iul. l. 9.
b Mamer. & Polyb. l. 4. *Callido nocendi artificio, accusatoriam dicacitatem laudum titulis peragebant, in omnibus conventiculis quasi per benevolentiam.*
c Tac. *Invidia in occulto, adulatio in aperto erat.*

6. Il y en a qui se sont servis de loüanges pour mettre le Prince en jalousie de ceux qu'ils loüoyent, comme ceux qui loüoyent Iulius Agricola devant Domitian: à quoy Tacite attribuë une partie de la disgrace de son beau-pere.

7. [a] Iulian Empereur escrivant à Basile, dict qu'il n'y a point de plus grands ennemis que ceux qui se servent de ceste hypocrisie de Cour. Aussi l'avoit-il senti à ce que dict Mamertin en son Panegyric: [b] & Polybe dict, que c'est une nouvelle façon de calomnier, de laquelle de son temps on se servoit aux Cours des Princes, où l'envie joue ses jeux à couvert, [c] & la flatterie à descouvert.

8. Il y a encores une autre façon de se servir des loüanges pour défavoriser quelqu'un, quand on loüe les uns pour reprendre [d] & blasmer

d Chrys. Hom. 11. in 1. Cor. & Senec.: *Regalis ingenii mos est in præsentem contumeliam admissa laudare, & eis virtutem dare vera dicendi à quibus audiendi periculum non est.*

blasmer les autres. Plutarque accuse Herodote de ceste malignité, lequel en loüant les Atheniens de s'estre opposez aux Perses, a eu plutost intention par là de blasmer les autres Grecs, que de faire honneur aux Atheniens.

9. Et Seneque dict que ceste façon est assez ordinaire aux Roys de loüer les services de ceux qui sont morts pour faire honte aux vivans : comme Auguste faisoit la fidelité de Mecenas & d'Agrippa, qu'il regrettoit lors que le mauvais gouvernement de ses filles fust descouvert : afin de reprocher à ceux qui estoient pres de luy de peu de soin qu'ils avoient de ses affaires & de sa reputation.

10. Le mesme Auguste se servoit des excuses aussi bien que des loüanges pour reprocher & accuser ce qu'il trouvoit à redire, comme il en usa envers Tibere lors qu'il luy fit donner le pouvoir de Tribun. Car [a] escrivant de luy au Senat en termes assez honorables, il y adjousta plusieurs choses qu'il y avoit à reprendre, lesquelles en excusant, il sembloit luy reprocher.

[a] *Tac. in 1. Ann. de habitu vultuque & institutis ejus tacuerat, quo velut excusandum exprobraret.*

11. Par-là nous apprendrons à rechercher de cognoistre aussi bien l'interieur de ceux qui nous loüent ou font semblant de nous excuser comme de ceux qui nous calomnient.

12. Le dernier moyen que nos ennemis employent pour nous défavoriser, est la force, laquelle se pratique quand les affaires sont disposées, ou à une émotion populaire, ou à une sedition ou revolte de gens de guerre, pour le mescontentement que l'on peut avoir de nostre advancement ou de nos deportemens.

13. L'on sçait les émotions advenuës à Paris du regne de Iean pendant sa prison, & durant la regence de son fils, dans lesquelles aucuns des principaux qui gouvernoient les affaires coururent fortune.

14. Depuis quelques années en çà les seditions des Ianissaires ont extorqué des mains des Empereurs Turcs leurs principaux favoris. Stilico se voulant desfaire de Ruffinus qui gouuernoit tout prés d'Arcadius, enuoya Gaines avec quelques troupes, sous pretexte de renforcer l'armée d'Arcadius, avec commandement secret, que lors que Ruffinus, accompagnant Arcadius, se presenteroit devant les trouppes, les soldats à certain signal se jettassent sur luy, & le taillassent en pieces, comme ils firent. Peu de temps aprés Eutropius estant entré en la place de Ruffinus, & mescontentant plusieurs grands de la Cour d'Arcadius, Gaines fit revolter Tri-

bigil-

bigildus, lequel pilla & saccagea l'Asie avec ses troupes, jusques à ce qu'aux despens de la teste d'Eutropius l'acccord se fit avec l'Empereur par l'entremise de Gaines, qui estoit demeuré à la Cour pour mieux joüer ce jeu. Et depuis le mesme Gaines s'estant luy mesme ouvertement revolté & joint à Tribigildus, pour s'accorder avec Arcadius, demanda qu'Aurelian Saturnin, & Iean, qui gouvernoient lors les affaires, luy fussent livrez entre les mains, pour en faire à sa discretion: ce qui fut fait, s'estant contenté qu'ils fussent bannis apres leur avoir fait sentir la pointe de son espée.

CHAP. XXXIII.

1. *De la défaveur qui provient par le mauvais naturel du Prince. Neufiesme de cette partie.*
2. *Seneque advisé Courtisan. L'envie & la desfiance du Prince est cause souventesfois qu'il est mal servy & comment cela.*
3. 4. *Exemples d'aucuns Courtisans sur cela.*
5. *Iugement de l'autheur sur cette procedure.*
6. *Moyens de se descharger de la jalousie envers le Prince.*
7. *Exemple sur cela.*
8. *Envie & jalousie, maladie commune à tous les Princes, mais pour moindre subject aux uns qu'aux autres.*
9. *Exemples de telle jalousie.*

10. *Moyens au Courtisan de se gouverner à l'endroict des Princes de ce naturel.*

1. QVelquesfois le mauvais naturel du Prince rend les fortunes de ceux qui le servent plus courtes, mesmement [a] s'il est leger & inconstant, vain, desfiant, envieux, avare, cruel, ou timide : ces imperfections surmontans le plus souvent toute la prudence qu'un homme puisse apporter pour se maintenir. Seneque, quoy qu'en certaines choses assez libre envers son Maistre, estoit neantmoins estimé pour sage & advisé Courtisan : mais le mauvais naturel de Neron son disciple surmonta toute son accortise, laquelle ne peut empescher que son eloquence, & ses richesses ne fussent enviées, qui avec les mesdisances de ses ennemis luy firent perdre premierement son credit, & puis en fin la vie.

[a] *Plin. Nullum tam infidum mare quam Blanditiæ Principum illorum quibus tanta levitas, tanta fraus, ut satius esset iratos, quam propitios habere.*

2. Plusieurs ont tellement craint la desfiance & envie du Prince contre eux, qu'ils ont plustost desiré diminuer leur reputation aux despens des affaires de leur Maistre, que de l'accroistre en bien-faisant, de peur de se ruiner.

3. Venditius craignant l'envie d'Antonius, sous l'authorité duquel il faisoit la guerre, se contenta [b] de repousser les Parthes jusques à la Medie & Mesopotamie, par

[b] *Appian. in Parthic.*

par trois batailles qu'il leur donna sans les poursuivre plus avant, bien qu'il le peust faire.

4. Agathias dict, que Belissaire soubs Iustinian en fit de mesme, se contentant de chasser son ennemi, sans le poursuivre, de peur que croissant la reputation de ses exploicts, l'envie des principaux de la Cour ne resveillast celle du Prince, & creust davantage par les applaudissements & resiouyssances du peuple.

5. C'est à la verité trahir, & son honneur & son Maistre, mais la faute en doit estre imputée plustost au Maistre qu'au Ministre. A cause de cela Mecenas conseilloit à Auguste de n'imputer les mauvais evenemens des affaires à ses Ministres, ny leur envier les bons, afin qu'ils s'employassent sans crainte pour son service. Car plusieurs de ceux (ce dit il) qui ont le maniement des affaires, craignans de jetter leur Maistre en jalousie, ont souvent aymé mieux mal faire que bien faire; preferant la seureté qu'ils trouvoient au premier, à la reputation qu'ils eussent peu acquerir par le dernier.

6. I'approuve toutesfois d'avantage la procedure de ceux, qui pour se descharger de la jalousie d'un grand exploict, en ont laissé tout l'honneur au

Maistre, soit qu'il y ayt esté present ou non.

7. Agrippa gendre d'Auguste faisoit & conseilloit aux autres d'entreprendre choses hazardeuses, [a] & en laisser l'heureux evenement au Prince. Ainsi en fit Ioab au siege de Rabatha, à ce que dict Iosephe, lequel en differa la prise jusques à la venuë du Roy. Craterus en usa de mesme à l'endroict d'Alexandre son Maistre, l'attendant pour recevoir la composition d'Artacena. [b] Agricola attribuoit à son Capitaine tout le bon-heur de ses exploicts.

a Dyon. l. 49.

b Tacit. Nec unquam in suam famam gestis exultavit, ad authorem ducem, minister fortunam referebat.

8. Ceste envie ou jalousie (car l'une & l'autre produit pour ce regard un mesme effet) est une maladie commune à tous les Princes, & les plus courageux, comme Philippe & Alexandre son fils en ont esté travaillez: mais il y en a qui s'y laissent aller pour moindre subject les uns que les autres.

9. Theodose II. Empereur ayant donné à un nommé Cyrus la surintendance de la construction d'une muraille de la ville de Constantinople depuis une mer à l'autre, il la fit parachever en soixante jours. La beauté de cest ouvrage, & la celerité apportée en ceste besogne resjoüissoit tant le peuple, qu'allant par la ville il crioit tout haut

haut que Constantin avoit basty la ville, & Cyrus l'avoit renouvellée: ce que l'Empereur ayant entendu, il le disgracia incontinent, & le contraignit de se rendre Moyne, pour recompense d'avoir promptement executé ce qu'il avoit commandé.

10. Avec tels naturels il y a beaucoup plus de peine à se gouverner, que s'ils estoient plus considerez, & se laissoient moins emporter à leurs craintes & imaginations. C'est pourquoy le Courtisan s'efforcera de tant plus de penetrer & recognoistre ces mouvemens, pour s'en parer & deffendre s'il peut: si non, au moins aura-il ceste consolation de n'y avoir rien oublié de ce que l'accortise, & dexterité y pouvoit apporter.

CHAP. XXXIV.

1. *La mort du Prince derniere cause de la défaveur: celuy qui est jugé le plus heureux en faveur de Cour.*
2. *Le Prince qui succede à l'Estat avance plustost ses serviteurs, que ceux de son predecesseur.*
3.4. *La faveur se continue aprés la mort du Prince, ou en se rendant necessaire aux affaires, ou en obligeant le successeur à quelque signalée action, ou service agreable. Exemple sur ce subject.*
5. *Advis notable sur ces considerations, afin d'eviter la défaveur du Prince: Humilité necessaire aux grands pour leur maintenir.*

6. *Avoir l'œil aux loüanges & calomnies qu'on dit de nous.*

7. *Fondement plus ordinaire des calomnies, & le remede qu'il y faut apporter.*

8. *Amender & suppléer le defaut dont on nous calomnie. Soit par parler discrettement, ou à interpreter ce qui peut estre mal pris.*

9. *Ne s'éloigner de celuy envers lequel on craint d'estre calomnié.*

10. *Faire des amis en Cour pour nous defendre des faux rapports. En Cour chacun drappe son compagnon.*

1. L'On juge celuy heureux en faveur de Cour, duquel le credit survit le Prince qui le premier l'a eslevé, & est continué par le successeur, (chose assez rare) advenant ordinairement que ceux qui sont eslevez à ce degré sont obligez, pendant qu'ils y sont, de heurter & contrebuter en plusieurs choses le presomptif heritier du Prince[a], lequel est le plus souvent suspect à celuy qui regne: de façon qu'au lieu d'en estre aymé il en est le plus souvent hay à mort.

[a] *Tac. Suspectus dominantibus qui proximus destinatur.*

2. Et quand bien cela ne seroit, celuy qui succede à l'Estat, ayant d'autres serviteurs, desquels l'affection luy est plus cogneuë, ou il se resout de les advancer plutost que de maintenir celuy que son predecesseur a favorisé, ou bien ses serviteurs, pour tascher d'entrer en

en ceste place, s'efforcent de reculer celuy-là.

3 Si y en a-il qui se sont maintenus, ou aydez à celà par l'occurrence & disposition des affaires, ausquelles leur service estoit jugé utile, ou gaignant par quelque agreable office les bonnes graces du successeur, & adorant (comme l'on dit) le Soleil levant.

4. Macro n'espargna sa propre femme pour gaigner les bonnes graces de Caligula, auquel il fit encores ce service de haster [a], à ce que l'on dict, la mort de Tibere. Et Arbetio se rendit si necessaire, que l'Empereur Iulian qui le cognoissoit homme entreprenant & broüillon, & qui en effect ne l'aymoit point, [b] le conserva en credit & en authorité, & depuis fut encores appellé par Valentinian pour s'opposer à Procopius.

5. Par la consideration de tous ces exemples il sera aisé à recueillir une partie de ce que nous devons eviter, afin de ne point tomber en la disgrace du Prince. Mais le plus utile conseil que l'on peut donner à un homme qui est en cre-

O 7 dit,

[a] *Tac. in fin. 6. Annal. Macro intrepidus, opprimi senem injectu multæ vestis jubet, discedit que limine. Sic Tiberius finivit.*

[b] *Ammian. Arbetionem semper ambiguum, & præ tumidum, quem jam omnino salutis suæ noverat objectum, præfecit quæstionibus. Ibid. Arbetionem excon sule agentem jam dudum in otio ad se venire hortatus est, ut Constantini ducis verecundia truces animi lenirentur.*

dit, [a] est de s'abaisser le plus qu'il pourra envers son Maistre, & faire le craintif, mesurant ce qu'il doit faire plus par la condition du Prince, qu'il sert, que de sa fortune. Ne faire rien par ostentation, mais seulement par obeïssance ;& à l'ordinaire pour eviter l'envie; y ayant eu mesmes des grands qui pour ceste consideration ont faict semblant de s'amuser aux desbauches, & autres aux lettres, pour monstrer qu'ils estoient fort esloignez de penser à l'Estat, comme pour un temps fit Domitian, [b] & à l'oysiveté, comme fit Galba du temps de Neron : pareillement s'ils font quelque chose de remarque, ils en donneront l'honneur à leur Maistre.

6. Mais sur tout sans s'endormir aux loüanges & apparences exterieures, faut avoir l'œil sur ces ennemis, envieux & concurrents, pour destourner leurs calomnies & artifices, soit envers le Prince, ou autres qui peuvent nuire.

7. Les calomnies sont ordinairement fondées, ou sur quelque manquement que l'on pretend estre en nous, ou sur quelque parole dicte mal à propos, & à dessein d'offencer, ou pour quelque faute

a *Tac. Primoribus claritudo sua obsequiis prosequenda est, adeoque iis minus sordida adulatio videtur quia necessaria est.*

b *Sueton. in vit. sua c. 9. & Tac. Hist. l. 1. Paulatim in desidiam, segnitiemque conversus est, ne quid materia praeberet Neroni, & ut dicere solebat, quod nemo rationem otii sui reddere cogeretur. Vt quod illi segnitia erat, sapientia vocabatur.*

re que nous avons commise contre quelqu'un.

8. Le manquement que l'on presuppose estre en nous doit estre, ou amendé, ou excusé par nous, ou par nos amis, ou supplé par quelque autre advantage : & tant en nos paroles qu'en nos deportemens faut apporter telle circonspection, que nous ne disions ny faisions rien qui puisse estre diversement interpreté par ceux qui sont presens, l'intention desquels nous devons sonder avant que de nous ouvrir à eux. Et où quelque chose par mesgarde nous seroit eschappée, nous rechercherons de faire cognoistre par quelque office, ou discours contraire faict avec occasion, que nostre intention a esté bonne, & est en l'endroit de celuy qui s'en pourroit offenser.

9. Ne faudra aussi s'esloigner que le moins que l'on pourra de celuy envers lequel on craint d'estre calomnié : car outre que l'absence avec le temps diminüe l'ardeur de l'affection que l'on nous peut porter, l'on a temps d'imprimer une calomnie de la verité de laquelle l'on ne peut estre si tost esclaircy. Et ne se trouvant rien au contraire, l'on est comme forcé de la croire: ou si l'on ne la croit, le cerveau demeurera my-party & en doute: mesmes quand le

le calomniateur l'afferme & l'asseure, quelque disposition que l'on ayt au contraire. Et si l'on la laisse vieillir en l'esprit du Prince auquel le rapport se faict insensiblement, la desfiance s'y engendre, qui l'empesche de s'enquerir de la verité plus avant, d'où vient qu'elle degenere en estrangeté, & de là en inimitié.

10. Celuy donc qui est absent doit necessairement se pourvoir d'un ou plustost de plusieurs qui luy puissent faire ceste office de vray ami, de le defendre contre les faux rapports, & les choisir tels qu'ils ayent entrée & credit aux lieux, où l'on luy peut prester telles charitez. Chose que je confesse estre tres-rare & difficile en la Cour, chacun estant bien-ayse de drapper (comme l'on dict) ou d'ouyr drapper sur son compagnon. Neantmoins aucunesfois il s'en peut rencontrer quelqu'un qui poussé d'obligation qu'il nous a, ou de desir de nous obliger, ou par envie ou haine qu'il peut porter au calomniateur, nous pourra faire cest office.

CHAP. XXXV.

1. *Fuyr l'ostentation de peur que le Prince n'entre en jalousie.*

2. *Exemple du Cardinal Spinosa sur ceste ostentation.*

3-4. *Le Courtisan ne doit attendre à la regler & moderer.*

moderer au declin de la faveur, ains commencer à se composer de bonne heure à la modestie. Exemples de ceux qui s'en sont mal trouvez faisant autrement.

3. *Le Courtisan doit s'obliger le plus de gens qu'il pourra, & pourquoy.*

6. *Considerations sur ce poinct.*

1. I'Ay dict qu'il ne falloit rien faire par ostentation, ce que ie repete non seulement pour esviter l'envie de nos compagnons, mais aussi pour ne faire entrer le Prince en jalouzie de nous.

2. L'on escrit qu'en Espagne un des moyens desquels les Courtisans du Roy Philippe second se servirent pour donner le saut au Cardinal Spinosa, fut en se rangeant tous sous luy, monstrans qu'ils en dependoient, jusques là que les domestiques du Prince ne faisoient que ce qu'il commandoit. Ce que le Roy recognoissant, il l'esloigna de la Cour, & en deux ans sa fortune fut ruinée par cest artifice.

3. De là le Courtisan apprendra de s'accompagner de peu de gens, & selon la qualité en laquelle le Prince trouve bon qu'il demeure, voire plustost au dessous. Il ne faut attendre au declin de sa fortune à retrancher ceste suitte. Il ne servit de rien à Seneque apres avoir perdu les bonnes graces de Neron, de se retirer en sa maison, faire semblant de vacquer à l'estude: ou d'estre indispo-

indisposé & faire fermer sa porte, à ceux qui avoient coustume de le courtiser. Non plus servit-il à Agricola sous Domitian de n'aller que de nuit, & peu accompagné.

4. Il faut de bonne heure se composer à la modestie.

5. Celuy toutesfois qui sera en credit ne laissera d'obliger le plus des gens qu'il pourra, non pour la vanité d'estre suivy, mais afin que sa cheute en soit plus douce, & qu'il ayt qui le recueille.

6. Car encores que l'on tienne qu'il soit bien difficile de [a] faire des amis en la Cour qui vous assistent en vostre disgrace: Toutesfois en un si grand nombre il s'en peut trouver quelqu'un, lequel si ce n'est par consideration d'amitié, au moins par son propre interest, pour l'accez qu'il avoit prés de vous, & l'esperance qu'il pouvoit avoir d'en tirer quelque avantage, plaindra vostre fortune & s'efforcera de vous ayder.

[a] *Senec. Nulli fides ubi jam melior fortuna ruit.*

CHAP. XXXVI.

1. *Le Courtisan & favori du Prince doit se comporter avec discretion aux demandes qu'il fera au Prince pour autruy. & la raison pourquoy.*
2. *Qualité des demandes qu'il fera au Prince.*
3. *Ne se vanter de son credit.*
4. *Comment il se faut comporter en l'execution des commandemens du Prince.*

5. Ne

5. Ne faut refuser aucun commandement ou commission du Prince. En quelle maniere les Princes jugent & mesurent la grandeur de leurs commandemens.

6. Le Courtisan se doit tenir tousiours en garde prés du Prince de peur d'estre surpris. Preceptes sur ce subject.

7. Comment il convient se gouverner avec les mal contens.

8. Parler modestement & sobrement du Prince & de ses domestiques.

9. Advis de ne rompre jamais avec le Prince. Et pourquoy.

1. MAis comme il est tres-avantageux pour adoucir nostre disgrace d'avoir faict ressentir à plusieurs la faveur que nous avions prés du Prince, pendant qu'elle duroit en intercedant pour eux : Aussi avertiray-je le Courtisan de s'y porter discretement. Car la pluspart de ce que le Prince nous accorde pour autruy, il nous le met à compte : & partant nous reserverons nostre credit pour nous s'il n'est bien grand : & ne nous presenterons pour telles intercessions que rarement, & pour subject dont le Prince ayt-ia quelque cognoissance, [a] de peur que l'on ne nous rende responsables de ses fautes.

2. Faut aussi que les demandes que nous ferons au Prince soient justes, conve-nables

[a] *Hor. in 1. lib. Ep. 18. Qualem commendes, etiam atque etiam adspice, ne mox Incutiant aliena tibi peccata pudorem.*

nables au temps, ordinaires à estre accordées, conjointes si faire se peut à son honneur, profit, ou plaisir. S'il nous accorde quelque chose, nous en ferons grand cas, & estans refusez, nous ne nous en devons monstrer mal contents, & par toutes sortes de demonstrations le luy faire croire.

3. Il ne faudra pas toutesfois faire feste & parade envers les autres de nostre credit envers le Prince, ni moins se vanter, comme aucuns ont faict, que nous gouvernons nostre Maistre. Les Princes veulent estre veus faire ce qu'ils font d'eux mesmes sans conduite, addresse ou entremise d'autruy, moins d'aucuns de leurs subjects. Aussi la pluspart de tels vanteurs sont vendeurs de fumées.

4. S'il nous commande quelque chose, ou nous donne quelque commission, nous la ferons mettre par escrit, si faire se peut, avec toutes ses circonstances: nous remuerons toutes les difficultez que nous pourrons prevoir devoir advenir en l'execution. Et si c'est chose non subjecte à estre escrite, & laquelle nous soit commandée secretement, nous la repeterons souvent au Prince, afin de mieux concevoir son intention: & par ceste repetition faire que plus aysément il se ressouvienne à l'advenir, de ce qu'il nous aura commandé.

5. Nous

5. Nous ne devons refuser aucune commiſſion, ou commandement du Prince, quelque petit qu'il ſoit: ſouvent peu de choſe a ſervy d'ouverture à une grande fortune, & puis les Princes jugent la grandeur de leurs commandemens, non par l'importance, mais par leur propre grandeur: & ſe ſentent autant offenſez du meſpris d'un commandement de peu de choſe, que du refus d'un qui leur importeroit davantage.

6. Eſtant pres du Prince, il faut eſtre touſiours en garde, de peur d'eſtre ſurpris: prevoir à peu pres les affaires deſquelles il nous peut parler, ſe preparer à celles qui ſont ſur le tapis, parler peu & ſeulement de ce que nous ſçavons bien: eſtre attentif lors que le Prince parle, monſtrer que l'on ne ſonge point ailleurs: ne ſe monſtrer ny triſte, ny penſif, de peur que celà ne ſoit interpreté à meſpris, ou meſcontentement.

7. Si quelque mal-content vient à nous pour deſcharger ſon cœur, nous le pouvons eſcouter pour une fois, & monſtrer de compatir à ſa diſgrace, en luy donnant courage & eſperance de mieux, diminuer le tort qu'il pretend luy avoir eſté fait, excuſer le Prince, l'exhorter à ſe taire & prendre patience: mais ſur tout nous pren-

prenions garde aux offres que nous ferons à telles gens. Car la plusspart feignent d'estre mal-contens, & desireroient tirer de nous quelque demonstration de mauvaise volonté contre le Prince, pour s'en prevaloir, & nous ruiner: ou s'ils sont mal-contens, ordinairement la passion les transporte, & ne sçavent pas taire ce que l'on leur dit.

8. Faut aussi qu'un Grand commande à ses serviteurs de parler modestement & sobrement, soit du Prince, ou de ceux qui sont prés de luy: car souvent l'on accuse le Maistre de ce qu'on entend dire aux valets.

9. Mais la sagesse principale est de prevoir la des-faveur ou refroidissement du Prince, & découdre tout doucement sans rompre: afin que le Prince se ravisant, nous ayons tousiours une porte ouverte pour r'entrer; ne monstrans d'en estre offencez, ny mesmes que nous ayons recognu son refroidissement envers nous.

CHAP. XXXVII.

1. *Advis sur la durée de la faveur ou credit d'un Courtisan. Treziesme division de cette partie.*

2. *D'où provient la faveur des Princes envers nous, & des causes qui meuvent le Prince à favoriser & aymer un Courtisan.*

3. *La*

3. *La faveur qui procede de grace personnelle n'est de durée.*

4. *De la conformité de l'humeur du Prince & de son favory. Les advantages que cestuy-cy en reçoit. Doit mesnager le temps & le faire valoir.*

1. MAis afin que le Courtisan puisse juger de la durée de son credit envers son Maistre, outre ce qu'il en peut conjecturer par l'humeur du Prince, & par la faveur que ses amis & ennemis peuvent avoir prés de luy, il faut qu'il considere aussi la cause pour laquelle son Maistre l'ayme. Car ceste cause venant à manquer, ou s'en trouvant plus puissante en un autre, sans doute la faveur aussi diminuëra en son endroict, si elle ne manque du tout.

2. Il y a bien des faveurs desquelles l'on auroit peine de deviner la cause, & plusieurs se trouveroient empeschez [a] de rendre raison de leur bon-heur. Toutesfois pour en parler comme il en advient plus ordinairement: La faveur des Princes provient ou d'une conformité d'humeurs, grace, ou façon qui leur agrée, ou d'obligation de services faicts, ou pource qu'ils recognoissent ceux qu'ils veulent favoriser, instrumens propres pour seconder leurs vo-

[a] Auson. in Panegyric. Gratian. Subjiciet aliquis, ista quidem adeptus est, sed essare, quo merito. Quid me oneras? sciscitor. rationem felicitatis nemo reddidit. Deus est qui Deo proximis tacito munera dispergit arbitrio, & beneficiorum suorum indignatus per homines stare judicium, mavult de subditis dedisse miraculum.

volontez: ou avoir en eux quelques parti
& suffisance non commune.

3. La faveur qui procede de ceste grace personnelle, bien qu'elle semble estre attachée de deux costez, c'est celle qui passe plus tost: n'y ayant rien si inconstant que les humeurs des hommes, lesquels se changent non seulement (comme nous avons dict) par l'aage, mais par une bien petite rencontre aux affaires qui peuvent survenir. Ioinct qu'il est impossibile que deux personnes se rencontrent si conformes en humeur, qu'il n'y ait tousiours quelque particularité d'un costé ou d'autre qui les rend en cela differentes, & laquelle heurtée les separe & esloigne plus loing qu'elles n'estoient avant qu'elles se fussent unies.

4. I'advoüeray toutesfois; qu'où ceste conformité se trouve plus grande, elle produit en la personne du Prince des effects de faveurs plus grands qu'aucune autre cause. Mais celuy qui se void favorisé, doit mesnager le temps, & le faire valoir le plus qu'il pourra, & comme s'il prevoyoit la tempeste proche, doit haster sa recolte pour se retirer à couvert.

CHAP.

CHAP. XXXVIII.

1. *De la faveur des Princes envers les femmes.*
2. *Comment sont celles qui se veulent maintenir en credit prés du Prince.*
3. *Exemple de Poppee envers Neron.*
4. *Quelques Princes ont esté retenus plus par les artifices d'estre gourmandez des femmes, que par la jouyssance.*
5. 6. *La faveur procedant des services faicts est de peu de durée, & pourquoy.*
7. *Le Prince se fasche qu'on croye qu'il soit redevable à son vassal de quelque grand & signalé service, ne le voulant pour cela voir. Considerations sur cela. Les Princes d'ordinaire peu soucieux de recompenser leurs serviteurs.*
8. *Consideration sur cela. Il vaut mieux estre obligé à son Maistre que de l'avoir obligé.*
9. 10. *De la faveur de ceux qui secondent les inclinations du Prince, & considerations sur ces inclinations.*

1. TElles faveurs sont d'autant plus violentes envers les femmes que le plaisir du Prince, & la fureur de ses desirs se mesle par dedans.

2. Mais si la mauvaise conduicte qui est ordinairement en telles femmes ne les rompt, la satieté, ou un autre plus agreable object les rompra aysément: aussi celles qui veulent se maintenir en credit, s'efforcent ordinairement de distraire les Princes de toutes autres compagnies, & les destourner des objects qui leur peuvent faire

changer d'advis. Autres y ont apporté les refus simulez, & quelques-unes plus hardies [a] les recognoissans attachez à elles, les ont gourmandez.

3. Ce fut un traict du mestier que celuy dont usa Poppea envers Neron aprés qu'elle l'eut rendu amoureux, de feindre qu'elle se vouloit retirer avec Othon son mary, auquel elle estoit (ce disoit elle) obligée & par mariage & pour son merite, qu'elle eslevoit par dessus celuy de Neron, lequel elle disoit n'avoir accoustumé de se mesler qu'avec des chambrieres: & depuis encores Neron differant de repudier Octavia de peur qu'Agrippine ne le trouvast mauvais (en [b] se mocquant de luy) l'appelloit pupille, qui non seulement n'estoit pas Empereur, mais aussi n'estoit pas libre.

4. Il y a des Princes de cest humeur, lesquels par tels artifices sont entretenus plus

a Tac. in 13. Ann. Sed accepto aditu, Poppaa primum per blandimenta & artes valescere, imparem cupidini se, & forma Neronis captam simulans: mox acri jam Principis amore ad superbiam vertens, si ultra unam alteramque noctem attineretur, nuptam esse se dictitans, nec posse matrimonium amittere, devinctam Othoni per genus vitae quod nemo adaequaret. Illum animo & cultu magnificum: ibi se summa fortuna digna visere. At Neronem pellice ancilla, & assuetudine Actes devinctum, nil è contubernio nisi abjectum & sordidum traxisse.

b Nero flagrantior indies amore Poppaea, quae sibi matrimonium, & dissidium Octaviae incolumi Agrippina hinc sperans, crebris criminationibus, aliquando per facetias incusare Principem, & pupillum vocare, qui jussis alienis obnoxius non modo imperii, sed libertatis etiam indigeret.

plus aysement en haleyne, que par la facilité de la jouyssance & par les caresses. Mais non obstant tout celà le plus souvent l'inconstance les emporte ailleurs.

5. La faveur qui procede des services faicts sembleroit devoir estre plus durable que les autres, comme celle qui est acquise à meilleur tiltre, & qui peut réveiller beaucoup de gens au service du Prince.

6. Mais au contraire nous n'en voyons point qui dure moins, & souvent les plus grands services qui ne se peuvent payer sont ceux[a] qui attirent sur nous plustost la disgrace que la grace du Prince.

7. C'est l'ordinaire des Princes de vouloir estre deschargez de toutes sortes de debtes : ce faix leur pese : mais plus se faschent-ils qu'on croye qu'ils soyent redevables à un de leurs subjects de quelque grand & signalé service. Ils en apprehendent mesme la rencontre qui leur reproche leur honte & leur ingratitude, & le plus souvent il n'y a gens si empeschez, & diray avec regret, si malheureux que ceste sorte de serviteurs : Car comme ils ont l'honneur en recommandation, ils ne veulent aussi tost qu'ils ont faict un service à leur Prince en exiger incontinent la recompense, de peur qu'ils ne soyent veus plustost vendre leur service que le faire libera-

[a] *Senec. Argumento nihil debentium odia quaerunt.*

beralement : & d'ailleurs les Princes pour la pluspart sont peu soucieux de recompenser leurs serviteurs : & bien qu'aucuns recognoissent le devoir faire, ils rejettent celà en autre temps, & autres occasions, pour donner loisir au service reçeu [a] de veiller en la memoire de ceux qui en sont tesmoins, & peu à peu de l'oublier.

8. Celà faict qu'aucuns se sont resolus de battre le fer (comme l'on dict) pendant qu'il estoit chaud : & que prevoyans devoir estre necessairement employez en quelque affaire, voulans mesnager ceste occasion, avant que l'on se soit addressé à eux, ils ont tiré quelque advantage du Prince : l'esperance d'un service à reçevoir, ayant plus de force à l'endroit des Princes, que le fruict d'un service reçeu. Et tiennent plusieurs qu'il vaut mieux estre obligé au Maistre, [b] que le Maistre le soit à nous : le Prince voyant de meilleur œil ceux qu'il a obligez, comme ceux qu'il croyt avoir plus de subject de luy estre affectionnez, que ceux ausquels il n'a point ou peu faict de bien : & l'ayans neantmoins merité sans l'avoir reçeu, il recognoit qu'ils ont peu de subject de l'affectionner. C'estoit l'opinion de Louys XI. à ce que dit Philippes de Commines.

a Senec. in Controvers. Hac est consuetudo vestra, nempe bonorum : tandiu vobis cordi sumus quam diu usui.

b Plin. in Panegyrico. Trajan. Sed in Principe rarum ac prope insolitum est, ut se putet obligatum, aut si putet amet.

9. La

9. La faveur de ceux, lesquels secondent les passions & inclinations du Prince, semble aussi devoir durer comme ordinairement elle faict, tant que le Prince se trouve possedé des mesmes passions. Mais comme il tombe d'un passion en un'autre, ainsi change-il d'instrument & de ministres ; & quelquesfois se tournant vers le devoir de sa charge, il entre en dégoust des passions qui y sont contraires, & prend en hayne ceux qui l'y ont servy.

10. Toutesfois comme les passions sont plus durables les unes que les autres, aussi ceux qui y servent durent d'avantage en credit les uns que les autres, selon la passion de laquelle ils se rendent ministres.

CHAP. XXXIX.

1. *Desplaisirs des Princes, & des trois excez ausquels ordinairement les Princes se laissent aller.*
2. *L'amour est le premier ; & de ceux qui les servent en leurs amours.*
3. *De la cruauté, second excez. L'envie des cruautez rejectée sur le Maistre qui les faict executer. Exemple de celà, Cesar Borgia.*
4. *Considerations sur cet Exemple: & que ceux qui se font executeurs de cruautez des Princes ne la font pas longue, ains sont tost ruinez.*
5. *Exemple de Neron.*
6. *De l'avarice du Prince, & ses effects, troisiesme excez ordinaire des Princes. De ceux qui secon-*

dent le Prince en cest excez. Leur faveur est plus durable, pourveu qu'ils moderent leurs deportements, & qu'ils ne s'enrichissent excessivement.

7. *Considerations sur les departemens de tels Ministres.*

8. 9. *Exemple pris de nostre France: comme de Pierre de la Berche, du temps de Philippe le Bel, d'Anguerran de Marigny, du sieur de Guyac, & autres.*

10. *Advis de l'Autheur sur tels Ministres, & comment il se faut gouverner pour ne servir inutilement en ses charges, voire avec honneur & credit.*

1. JE ne parleray icy de plusieurs plaisirs auxquels les Princes se laissent ordinairement transporter: pour ce que rarement servent-ils de fondement pour bastir une grande fortune. Mais je rapporteray les trois excez: auxquels les Princes se laissent plus ordinairement aller, qui sont l'amour, la cruauté, & l'avarice.

2. Pour le regard de l'amour, plus il est violent, moins il est durable: & quoy que ceste passion dure au Prince, si ne dure-elle gueres en mesme object. Neantmoins une infinité de personnes y ont faict fondement jusques à prostituer leurs femmes mesmes: comme Othon, auquel toutesfois il n'en prist pas bien avec Neron: car celà fut cause qu'il fut esloigné par luy, afin de se delivrer de la jalousie.

3. Autres ont creu de pouvoir obliger le Prince à les maintenir en grace en se ren-

dans

dans compagnons, tesmoins, & ministres de mille vilenies & impudicitez, comme Tigillinus: ne considerans pas que le Prince est tousiours assez puissant pour se desgager de l'envie & de la hayne, que telles actions peuvent causer contre luy, en les abandonnant & sacrifiant au public: Celà se pouvant pratiquer en ce subject aussi bien que Cesar Borgia le pratiqua pour se déscharger de la hayne des cruautez qu'il avoit faict faire par Remiro d'Orco, lequel il fit mourir en rejettant toute la faute sur luy.

4. Qui est un exemple pour nous faire cognoistre, que les faveurs de ceux qui se rendent executeurs des cruautez des Princes, non seulement ne durent pas, mais conduisent ceux qui se meslent de ce mestier à leur ruyne. Car non seulement la cruauté se represente devant les yeux du Prince: mais aussi il entre en desfiance mesme de celuy qui a esté si volontaire à l'executer.

5. Neron quoy que confirmé & endurcy aux cruautez en tomba là, aprés avoir faict tuer sa mere par Anicetus, lequel peu apres il ne voulut voir, sa presence [a] luy reprochant le parricide qu'il luy avoit faict commettre.

6. L'avarice est celle qui dure plus long-

[a] *Tac. in 14. Ann. Anicetus levi post admissum scelus gratia, deinde graviore odio: quia graviorum facinorum ministri quasi exprobrantes aspiciuntur.*

temps. Car ny l'aage, ny la diversité des objects, ne la peuvent faire changer comme l'amour: au contraire elle croist avec l'aage du Prince: & bien qu'elle soit odieuse au peuple aussi bien que la cruauté, toutesfois il la supporte plus longuement, à cause du pretexte de la necessité publique que l'on a coustume d'emprunter pour faire les levées & exactions de deniers, & pour donner couleur aux retranchemens de la despence ordinaire. De maniere qu'il semble que ceux qui assistent le Prince en ce subject sont pour se maintenir plus longuement en credit: pourveu que de leur costé ils apportent de la moderation, ne se rendans trop altiers & fascheux en leurs façons de proceder (chose assez rare en telles sortes de gens qui souvent à leurs responses & refus y adjoustent les contumelies & les injures) & ne s'enrichissans trop excessivement.

7. Le premier attire ordinairement la hayne contre eux, de laquelle le Prince craignant en fin de se ressentir, est contrainct de leur donner congé s'il ne faict pis: & l'autre produict l'envie non seulement du commun, mais aussi quelquefois du Prince mesme: lequel est vrayement avaricieux, il est à craindre qu'il ne se contente pas, comme Vespasian de presser l'eponge: mais qu'il en use comme font les Paysans

de

de leurs pourceaux, qui aprés les avoir engraissez les mangent.

8. Nostre France a veu plusieurs de ceste condition, les uns pour l'insolence de leurs déportemens, & les autres pour l'envie que l'on portoit à leurs richesses trop promptement acquises, precipitez tout à un coup d'une grande fortune en un miserable estat.

9. Du temps du Roy Philippes le Bel, Pierre de la Berche son premier Chambellan & Gouverneur de toutes ses Finances, fut pendu & estranglé à Paris. Sous le Roy Louys, fils du dit Philippes, Enguerrand de Marigny ne rencontra pas mieux. Soubs Charles VII. le Sieur de Guyac, aussi premier Chambellan, ayant mesme charge, apres que l'on luy eut faict son procez, fut jetté dans la riviere en un sac, & noyé. Aprés luy Camus de Beau-lieu estant entré en sa place fut tué à Poictiers. Et soubs Philippe I. Pierre des Essarts courut aussi fortune, mais en fin il en fut quitte pour cent mil florins.

10. Ie pardonneray à la memoire de quelques autres que l'on pourroit icy adjouster, pour dire que comme il faut fuyr la facilité en ces charges pour le bien des affaires de son Maistre, aussi faut-il fuyr l'insolence pour eviter la hayne qu'il ac-

compagne. Et comme il n'est pas dessendu de tirer quelque avantage de ses services, estant le plus juste moyen de s'enrichir: Aussi faut il eviter l'excez, pour estre à couvert de l'envie & demeurer plus long temps en credit.

CHAP. XL.

1. *De la faveur qui procede de quelque capacité & suffisance non vulgaire, & ce qu'il faut considerer.*
2. *Ne faut se rendre concurrant en suffisance avec le Prince en ce dequoy il pretend & desire exceller.*
3. 4. *Exemples sur ce subject.*
5. *De ne paroistre trop sage devant le Roy, conseil d'un ancien sage. Faut se monstrer tousiours inferieur au Prince.*
6. *Consideration sur le peu de durée de la faveur de Cour.*
7. *A quoy le Courtisan se doit plus preparer, & conseil de l'Autheur sur celà.*
8. *Conseil & advis de l'Autheur de se retirer de la Cour avant le declin de sa fortune.*
9. *Consideration sur la fortune des Courtisans.*
10. *Conclusion & excuse de l'Autheur, prenant son instruction & ses souhaits des quelques vers Latins de Seneque qu'il rapporte, pour passer en tranquilité, en douceur, en repos, & liberté le reste de ses jours.*

1. EN la faveur qui procede d'une suffisance ou capacité non commune, il faut considerer si cette suffisance agrée au Prince, ou pource qu'elle luy est necessaire,

saire, ou pource que luy mesme s'addonne & s'occupe au mesme subject. Car au premier cas il ne faut point douter que tant que la necessité durera, la faveur ne continuë: mais plus par force, c'est à dire par besoin, que par amitié.

2. Que si le Prince s'addonne au mesme subject auquel nostre suffisance est admirée, il faut croire que si tost qu'il recognoistra que nous le surpassions, il commencera à nous voir de mauvais œil. Car c'est un naturel commun non seulement aux Princes, mais aussi à toutes personnes, de ne vouloir estre veus inferieurs à aucun en ce dont ils font profession: moins le Maistre veut-il que l'on croye son valet en sçavoir davantage que luy.

3. Quelques vns encourageans Asinius Pollio, de respondre à certains vers qu'Auguste avoit faicts de luy, leur dit, qu'il s'en garderoit bien d'escrire à l'envie de celuy qui pouvoit proscrire.

4. Et Favorinus Philosophe estant tombé en contention d'un certain mot avec l'Empereur Adrian, luy donnant gaigné, respondit à ses amis qui l'en reprenoient, qu'il n'avoit point de honte de paroistre moins sçavant qu'un qui commandoit à trente Legions.

a *Coram Rege noli videri sapiens.*

5. C'est pourquoy [a] le Sage nous admoneste de ne vouloir paroistre trop sages devant le Roy. Il n'y a remede, il faut en celà trahir son honneur pour en estrener son Maistre si on veut estre le bien venu: & il ne suffit pas de luy ceder de paroles, il faut en effect monstrer que l'on est inferieur en tout, voire faire plustost à escient quelque chose mal à propos si elle luy peut aggréer, & que d'ailleurs elle ne nous puisse gueres prejudicier.

b *Quid fatigatae felicitati molestius est? quid? exspectas donec castris ejiciaris?*

6. Par là l'on peut juger le peu de durée de toutes les sortes d'avancement, & que la puissance de la Cour estant si mal asseurée, la principale consideration de celuy qui se voit ainsi eslevé, est de se preparer à la descente: ce sera bien courage de combatre le plus qu'on pourra: mais si en combatant il y a plus à perdre qu'à gaigner, ce sera prudence de pourvoir à sa retraite, & ne combatre que comme les Parthes en se retirant.

Dit un ancien Romain.

c *Senec. Felicitas, in ipsa felicitate mori.*

7. Il est beaucoup plus honorable de descendre doucement, & sortir par les degrez & par la porte, [b] que d'attendre que l'on nous face sauter la fenestre: Et est plus honteux d'estre chassé que de prendre son congé de soy-mesme soubs quelque honneste pretexte.

8. [c] L'on tient heureux ceux qui meurent

rent au milieu de leurs felicitez : & moy je tiens heureux le Courtisan qui se sçait retirer au milieu de ses prosperitez. Ceux qui ne sçavent que c'est, diront que telles gens sont indignes & incapables de leur fortune de l'abandonner ainsi au milieu de la course. Mais il les faut laisser dire, & se souvenir qu'en tous jeux de hazard il vaut mieux se retirer sur son gain, que sur sa perte, & ne hazarder le certain pour l'incertain.

9. L'on monte en ces grandes fortunes par degrez, mais quand l'on est monté jusques au comble, le plus souvent l'on n'en trouve point pour descendre ; & le moindre esblouyssement de veuë, qui prend ordinairement à ceux qui sont eslevez si haut, leur fait perdre l'assiette du pied, & les precipite en bas tout à un coup.

10. C'est ce qui m'est tombé souz la plume, & que i'ay recueilly icy, plus a pour satisfaire à vostre desir, que pour mon usage particulier, prenant pour ma leçon & pour mes souhaits ces vers de Seneque.

a Imit. Horat. in arte poetic. Ego fungar vice cotis, acutum Reddere quæ ferrum valet, expers ipsa secandi.

STet quicunque volet potens
Aula culmine lubrico:
Me dulcis saturet quies.
Obscuro positus loco
Leni perfruar otio.
Nullis nota Quiritibus
Ætas per tacitum fluat.
Sic cum transierint mei
Nullo cum strepitu dies,
Plebejus moriar senex.
Illi mors gravis incubat,
Qui notus nimis omnibus,
Ignotus moritur sibi.

D. R.

FIN.



TABLE DES MATIERES

plus remarquables, contenues en ce TRAICTÉ de la COUR.

A.

Al-

B.

C.

D.

E.

Esprits

F.

G.

H.

I.

M. *Mal-*

M.

P.

car

Q.

R.

S.

T.

Thea-

X. Xi-

X.

Z.

FIN.







moyc
lq p.



